



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 novembre 2012
Français
Original : anglais

Lettre datée du 12 novembre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo et en application du paragraphe 4 de la résolution 2021 (2011) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité le texte de la présente lettre et de son annexe et de le faire publier comme document du Conseil.

(Signé) Agshin Mehdjiyev



Annexe

**Lettre datée du 12 octobre 2012 adressée au Président
du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution
1533 (2004) par le Groupe d'experts sur la République
démocratique du Congo**

Les membres du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo ont l'honneur de transmettre ci-joint le rapport final du Groupe, établi en application du paragraphe 4 de la résolution 2021 (2011) du Conseil de sécurité.

(Signé) Steven **Hege**

(Signé) Nelson **Alusala**

(Signé) Ruben **de Koning**

(Signé) Marie **Plamadiala**

(Signé) Emilie **Serralta**

(Signé) Steven **Spittaels**

Résumé

L'est de la République démocratique du Congo demeure la proie de dizaines de groupes armés congolais et étrangers. L'instabilité s'est accentuée depuis la mutinerie d'anciens membres du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) et la création subséquente, cette année, du mouvement du 23 mars (M23). Les rebelles ont, en juillet 2012 et avec une aide considérable de l'étranger, étendu leur emprise sur le territoire de Rutshuru et ils ont récemment profité d'un cessez-le-feu informel pour consolider leurs alliances et pour faire mener par des supplétifs des opérations dans d'autres zones.

Le Gouvernement rwandais continue de violer l'embargo sur les armes; il fournit directement une aide militaire aux rebelles du M23, facilite le recrutement de combattants pour le compte du Mouvement, incite et facilite la désertion de soldats des forces armées congolaises, fournit au M23 des armes, des munitions et des renseignements, et le conseille sur le plan politique. La chaîne de commandement de facto dont fait partie le général Bosco Ntaganda a à sa tête le général James Kabarebe, Ministre rwandais de la défense. Après la publication de l'additif à son rapport intérimaire (S/2012/348/Add.1), le Groupe s'est entretenu avec le Gouvernement rwandais et a pris en considération sa réponse écrite, mais il juge qu'aucun élément fondamental des constatations qu'il a faites antérieurement ne mérite d'être modifié.

De hauts responsables ougandais ont également prêté appui au M23 : renforts militaires en RDC, livraison d'armes, assistance technique, planification commune, conseils d'ordre politique et appui dans les relations extérieures. Des unités des forces armées ougandaises et des forces armées rwandaises ont conjointement porté appui au M23 lors de la série d'attaques que le Mouvement a lancées en juillet 2012 pour s'emparer des principales villes du Rutshuru et bouter les forces armées congolaises hors du camp de Rumangabo. Les deux États, qui ont toujours défendu la cause des rebelles, ont également coopéré pour favoriser la création et l'expansion de la branche politique du M23. Le M23 et ses alliés comptent six personnes faisant l'objet de sanctions internationales, dont certaines résident en Ouganda ou au Rwanda, ou s'y rendent régulièrement.

Profitant d'une accalmie sur les lignes de front officielles, le M23 a cherché à constituer des coalitions avec d'autres groupes armés dans les deux provinces du Kivu ainsi que dans le district d'Ituri et au Kasaï Occidental. Le colonel Sultani Makenga s'est affirmé comme étant le « coordonnateur » des groupes armés alliés du Mouvement. En août et septembre, il a donné l'ordre aux Raia Mutomboki de lancer des attaques meurtrières motivées par des considérations d'ordre ethnique, qui se sont soldées par l'incendie de plus de 800 habitations et la mort de centaines de civils issus des communautés hutues congolaises de Masisi, dont les milices avaient refusé de s'allier au M23.

L'exploitation et le recrutement d'enfants soldats par des groupes armés, notamment le M23, se sont amplifiés. En particulier, plusieurs commandants du M23 connus pour avoir déjà recruté des enfants ont supervisé le recrutement et la formation de centaines de jeunes garçons et de jeunes filles. En outre, certains commandants du M23 ont ordonné l'exécution sommaire de dizaines de recrues et de prisonniers de guerre.

Les nombreuses tentatives du M23 de forger un front commun avec les groupes armés des ethnies hema et lendu, en Ituri, ainsi qu'avec les Banyamulenge du Sud-Kivu se sont heurtées à une forte résistance. Pour contrer les alliances souhaitées par le M23, le Gouvernement congolais s'est employé à favoriser l'intégration de groupes armés, notamment en Ituri et au Masisi.

Alors que leurs effectifs sont au plus bas, les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), qui continuent cependant à commettre des exactions contre les populations civiles, reçoivent encore moins d'appui de l'extérieur qu'auparavant. Elles s'emploient essentiellement à résister aux attaques des forces armées congolaises et des alliés du M23. Des officiers subalternes des FDLR ont cherché à s'allier avec le gouvernement congolais contre le M23 et certains réseaux criminels des forces armées congolaises continuent de leur vendre des munitions en petites quantités. Cependant, il n'existe pas de preuve d'une coopération stratégique entre les FDLR et le Gouvernement congolais.

En ce qui concerne les groupes rebelles burundais, les Forces nationales de libération (FNL) restent divisées et font appel à des groupes armés congolais sur le terrain, tandis que le Front national pour la révolution au Burundi se dénomme désormais Front du peuple murundi (FPM) et s'est allié au M23 dans le Sud-Kivu. Les Forces démocratiques alliées (FDA), sous contrôle ougandais, ont renforcé leurs moyens militaires en coopérant avec la mouvance Al-Chabab en Afrique de l'Est.

Les forces armées congolaises continuent d'être la proie de réseaux criminels qui permettent aux officiers supérieurs de s'enrichir par l'emprise sur les ressources naturelles et la contrebande, notamment par le trafic d'ivoire mené par des groupes armés. Le général Gabriel Amisi, chef d'état-major des forces terrestres, contrôle un réseau de distribution de munitions de chasse à des braconniers et des groupes armés, dont les Raia Mutomboki. Le désarmement et la gestion des stocks d'armes sont également entravés par la progression de la demande d'armes en rapport avec le M23 : sur le marché des armes légères, les prix ont été multipliés par quatre.

L'application des directives du Gouvernement congolais enjoignant aux exportateurs de minerai d'exercer leur devoir de diligence conformément aux lignes directrices de l'ONU et de l'Organisation de coopération et de développement économiques a quasiment mis un terme aux exportations d'étain, de tantale et de tungstène en provenance de l'est de la RDC; seules les exportations en provenance du nord du Katanga, où l'origine des minerais est certifiée depuis 2011, se poursuivent. La contrebande vers le Rwanda et le Burundi est en progression. La crédibilité du système rwandais de certification des minerais est menacée par le blanchiment de produits miniers congolais, les certificats d'origine étant couramment vendus par les coopératives minières. Plusieurs négociants ont financé le M23 au moyen des bénéfices qu'ils tirent de la contrebande de minerais d'origine congolaise au Rwanda.

Alors que la production de minerai d'étain a régressé dans les Kivus, celle de minerai de tantale et de tungstène se poursuit malgré la certification exigée par la communauté internationale, ces deux produits étant plus faciles à exporter en contrebande. Les exportations rwandaises de tantale et de tungstène ont donc progressé d'autant en 2012, tandis que celles d'étain ont reculé.

La baisse des cours et le recul de la production ont eu, dans certains bassins miniers, des incidences préjudiciables sur le plan socioéconomique. Toutefois, de nouveaux débouchés sont apparus là où ces bassins se sont adaptés à d'autres secteurs de l'économie. La sécurité s'est améliorée dans la plupart des grands bassins d'extraction de l'étain et du tantale, de sorte que le financement des conflits s'y est amenuisé, et la surveillance ainsi que les contrôles exercés par les autorités civiles et les organisations non gouvernementales s'y sont approfondis.

Les groupes armés, les réseaux criminels des forces armées congolaises et les mineurs se déplacent aisément vers les bassins aurifères, où le devoir de diligence n'a pas eu d'incidences sur les échanges. Le minerai d'or extrait dans l'est de la RDC est en quasi-totalité exporté en contrebande; quelques grands négociants de Kampala et de Bujumbura en réexportent ainsi plusieurs tonnes par an, qui représentent des centaines de millions de dollars des États-Unis. La plus grande partie de l'or d'origine congolaise qui se retrouve dans les Émirats arabes unis est fondu et revendu à des bijoutiers. Le gel des avoirs imposé par le Conseil de sécurité n'a en rien entravé les opérations de l'ancien propriétaire de l'entreprise Machanga Ltd.; en effet, bien que visé par les sanctions, il continue d'exporter sa marchandise par le biais de sociétés-écrans, et à transférer d'importantes sommes d'argent à ses fournisseurs en RDC.

I. Introduction

1. Comme le Conseil de sécurité en a décidé au paragraphe 4 de sa résolution 2021 (2011), le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo présente, avant le 19 octobre 2012, son rapport final par l'intermédiaire du Comité du Conseil créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo (voir les notes à l'annexe 1 du présent rapport). Chargé de surveiller le respect de l'embargo sur les armes, le Groupe est chargé au premier chef d'enquêter sur l'achat de matériel militaire, notamment d'armes et de munitions, par des groupes armés opérant en République démocratique du Congo (RDC), ainsi que sur les réseaux financiers qui y sont associés, et sur leur participation à l'exploitation et au négoce des ressources naturelles, et de collecter des données à ce sujet. Pour ce faire, il a suivi une méthode d'investigation rigoureuse afin que ses affirmations et ses conclusions soient aussi exactes que possible. Son mandat est exposé à l'annexe 1 du présent rapport, et la méthode retenue, à l'annexe 2. L'annexe 77 dresse la liste des entités que le Groupe a officiellement rencontrées.

2. Le Groupe a saisi le Comité d'un rapport intérimaire le 18 mai 2012 (S/2012/348), suivi, le 26 juin 2012, d'un additif sur les violations par le Gouvernement rwandais de l'embargo sur les armes et du régime de sanctions. Il a également présenté au Comité la réponse circonstanciée qu'il a apportée aux réfutations que le Gouvernement rwandais avait formulées à cet égard (voir respectivement les annexes 3 et 4 du présent rapport).

II. Groupes armés congolais

A. Mouvement du 23 mars

3. Depuis la publication de l'additif au rapport intérimaire, le Mouvement du 23 mars (M23) a poursuivi ses opérations militaires et a étendu son emprise sur le territoire de Rutshuru, déplaçant la ligne de front de 30 kilomètres au nord de Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu. Ne disposant que d'environ 1 250 hommes, pour la plupart des soldats de l'ex-Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) qui ont déserté des forces armées congolaises, le M23 éprouve, du fait même de la faiblesse de ses effectifs, des difficultés à mener des opérations indépendantes et à garder sous son contrôle des positions nouvellement conquises.

4. Le M23 est soutenu à la fois par le Rwanda et des individus gravitant au sein du Gouvernement ougandais. Des fonctionnaires rwandais ont coordonné la mise sur pied du Mouvement et l'exécution de ses principales opérations. Les fonctionnaires ougandais, pour leur part, lui apportent un concours moins visible, en permettant à sa branche politique d'opérer à partir de Kampala, et en dynamisant ses relations extérieures. L'appui des officiers des forces armées ougandaises, bien que restreint, s'est révélé décisif pour la prise des principales agglomérations du Rutshuru.

5. Depuis juillet 2012, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a pris une série d'initiatives en vue de régler le conflit qui se déroule dans l'est de la RDC. C'est ainsi qu'elle a, le 16 août 2012, mandaté le Président ougandais, M. Yoweri Museveni, pour faire connaître au M23 les conclusions de sa réunion : arrêt des hostilités de la part des rebelles, abandon de la zone frontalière par le M23,

et retrait de ses troupes vers les positions initiales (annexe 5). Or, près de deux mois plus tard, et alors que la Conférence poursuit ses efforts, le M23 consolide ses positions et gagne du terrain avec l'aide de groupes armés alliés ainsi qu'avec l'appui des forces armées rwandaises et des forces armées ougandaises.

1. Appui du Gouvernement rwandais au M23

6. L'appui du Rwanda au M23 et à d'autres groupes armés s'est poursuivi, et il concerne tous les types de violation de l'embargo sur les armes que le Groupe a constatés. Les autorités rwandaises continuent de fournir un appui militaire au M23 : renforts permanents et appui clandestin d'unités spéciales des forces armées rwandaises stationnées au côté des forces armées congolaises à Rutshuru pour des opérations conjointes Rwanda-RDC. Des officiers des forces armées rwandaises ont également livré des armes aux rebelles, facilité l'évacuation des blessés vers le Rwanda, et partagé leurs moyens de transmission avec le M23. Les recrutements pour le compte du M23 se sont poursuivis dans les villages rwandais; des officiers de l'ex-CNDP ont rejoint la rébellion à partir du territoire rwandais et le Front patriotique rwandais (FPR) a demandé à ses membres de collecter des fonds pour le Mouvement. Les autorités rwandaises ont présidé à la création de la branche politique du M23; ils ont désigné les membres de son gouvernement et se sont faits leurs conseillers politiques. Le M23 est toujours dirigé par Bosco Ntaganda; ce dernier, qui fait l'objet de sanctions internationales, obéit aux ordres et aux instructions de responsables rwandais.

7. Des agents de renseignement agissant pour le compte de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), de l'Union européenne, de l'Ouganda et du Burundi ont confirmé les violations de l'embargo sur les armes que le Groupe avait constatées.

a) Soutien militaire des forces armées rwandaises au M23

i) Appui aux combattants du M23

8. Les troupes rwandaises continuent d'opérer dans le territoire congolais en appui au M23. Malgré la faiblesse de ses effectifs, le M23 a, en juillet 2012, mené des opérations d'envergure et étendu son emprise sur le Rutshuru. Des officiers des forces armées congolaises, d'anciens officiers des forces armées rwandaises, des membres et anciens membres du M23 ont témoigné du déploiement d'unités supplémentaires des forces armées rwandaises en renfort aux rebelles pour les opérations les plus importantes, ainsi que du déploiement permanent d'unités des forces armées rwandaises aux côtés du M23 pour l'aider à consolider les positions nouvellement conquises. Des agents aux frontières et d'anciens soldats du M23 ont à plusieurs reprises été témoins de l'arrivée en RDC de troupes des forces armées rwandaises en provenance de Kinigi – à proximité de la frontière avec la RDC, là où se trouve le camp principal des forces armées rwandaises en appui au M23 – ainsi que du stationnement d'autres unités à proximité de la frontière (annexe 6). Des soldats et anciens soldats du M23 ont observé que des unités des forces armées rwandaises étaient stationnées régulièrement autour des positions de Bosco Ntaganda et de Sultani Makenga; ils ont aussi été témoins d'autres déploiements auprès du M23.

9. Neuf dirigeants locaux ayant vu des soldats des forces armées rwandaises effectuer des marches avec des rebelles du M23 ont déclaré qu'il était facile de

reconnaître les soldats rwandais à leurs uniformes, leur matériel, leur façon de patrouiller, et leur accent lorsqu'ils parlent kinyarwanda. Lorsque le Groupe s'est rendu à Kigali, du 23 au 25 juillet 2012, le général James Kabarebe, Ministre de la défense, a confirmé que les unités des forces armées rwandaises se distinguaient des rebelles du M23 et d'autres soldats par toutes ces caractéristiques.

10. Deux soldats d'active des forces armées rwandaises et cinq autres démobilisés, qui avaient reçu de leur commandant l'ordre de rejoindre les rangs du M23, ont confirmé la présence permanente d'unités des forces armées rwandaises en RDC (annexe 7). Ils ont de plus déclaré que, bien que la relève soit fréquente, des soldats de la 305^e brigade des forces armées rwandaises avaient, sous la direction du général Emmanuel Ruvusha, commandant de la Division occidentale, prêté appui à des opérations du M23 en RDC. Le général Charles Kayonga, chef d'état-major des forces armées rwandaises, a confirmé, lorsqu'il a été interrogé par le Groupe, que la 305^e brigade était, en juillet 2012, stationnée à Kinigi.

ii) *Unités spéciales des forces armées rwandaises en appui au M23*

11. Des unités spéciales des forces armées rwandaises déployées auprès des unités des forces armées congolaises à Rutshuru ont porté appui aux opérations du M23. Selon un accord conclu entre la RDC et le Rwanda, deux unités des forces spéciales des forces armées de ces deux pays, comprenant des unités des forces armées rwandaises commandées par le lieutenant-colonel James Casius, mènent des opérations conjointes le long de la frontière avec le Rwanda depuis 2011 (annexe 8).

12. Des officiers et anciens officiers du M23 ainsi que des officiers de haut rang des forces armées congolaises interrogés par le Groupe ont déclaré que des compagnies des unités spéciales des forces armées rwandaises apportaient clandestinement appui au M23 lors des attaques menées par ce dernier. Cinq villageois de la région ont déclaré que les unités spéciales des forces armées rwandaises rencontraient périodiquement les rebelles du M23¹. Lors d'une mission effectuée dans cette région, un membre du Groupe a lui-même vu un commandant du M23 demander par radio aux troupes rwandaises de lui envoyer des renforts.

13. Bien que réticent à retirer les unités spéciales du territoire contrôlé par les rebelles, le Gouvernement rwandais a, le 1^{er} septembre 2012, ordonné le retrait de 344 soldats. D'anciens officiers des forces armées rwandaises, des membres du M23 et d'autres groupes armés, ainsi que des fonctionnaires congolais ont informé le Groupe que certaines de ces unités spéciales étaient immédiatement revenues en RDC pour continuer à aider le M23.

iii) *Traitement des blessés à l'hôpital militaire de Kanombé*

14. Les forces armées rwandaises ont évacué vers le Rwanda des rebelles blessés. Deux anciens officiers des forces armées rwandaises, un haut responsable du FPR, ainsi qu'un officier de l'ex-CNDP ont informé le Groupe que les rebelles transportaient la plupart des soldats rwandais blessés aux côtés du M23 vers l'hôpital militaire de Kanombé, à Kigali. Les forces armées rwandaises se chargent

¹ À la suite d'une petite attaque menée par des bandits contre ses véhicules, le Groupe a demandé une escorte de sécurité à un commandant du M23 qui, par radio numérique, a sollicité des renforts. Le Groupe s'est par la suite rendu compte que l'escorte était dirigée par des forces spéciales rwandaises venues de Kahunga.

d'enterrer les morts au cimetière militaire de Kanombé. Un collaborateur du M23 interrogé par le Groupe, et qui s'était rendu à l'hôpital après des opérations du M23 menées en RDC, a confirmé la présence de dizaines de soldats blessés.

iv) *Communications entre le M23 et les forces armées rwandaises*

15. Les officiers des forces armées rwandaises et du M23 ont uniformisé leur matériel de transmission afin de coordonner les opérations. Selon un ancien membre du FPR, les cadres des forces armées rwandaises et du M23 ainsi que les officiers de haut rang des forces armées rwandaises et les officiers du M23 communiquent entre eux au moyen d'appareils radio numériques à très haute fréquence des forces armées rwandaises que ces dernières partagent avec les commandants du M23. Les officiers subalternes utilisent des émetteurs-récepteurs qu'ils ont pu se procurer sur le marché, que les officiers du M23 possédaient du temps où ils faisaient partie des forces armées congolaises et qu'ils ont donné aux officiers des forces armées rwandaises. Il est à noter que les commandants des forces armées congolaises ont les moyens d'intercepter les transmissions faites par ce type d'appareil. Depuis la publication de l'additif à son rapport intérimaire, le Groupe a obtenu copie de communications interceptées entre des commandants des forces armées rwandaises et du M23².

v) *Opérations clandestines menées par les forces armées rwandaises et le M23*

16. Le Groupe a décelé des activités de renseignement systématiques des forces armées rwandaises et du M23 concernant les positions des forces armées congolaises autour des villages de Kibumba et Tongo, situés respectivement sur les lignes de défense de Goma et Masisi. Depuis le début des opérations du M23, les autorités congolaises ont capturé à Kibumba deux soldats d'active des forces armées rwandaises et un autre démobilisé (annexe 9). Le Groupe a interrogé cinq autres personnes – 2 anciens soldats des forces armées rwandaises, 1 ancien soldat des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) recruté par le M23, 1 ancien soldat du M23 et 1 civil de nationalité rwandaise – arrêtées alors qu'elles effectuaient des missions de renseignement au profit du M23 à Tongo (annexe 10).

17. Des assassinats ciblés et des attaques à la grenade ont touché Goma au cours de la première semaine d'octobre 2012. Des commandants du M23 ont informé le Groupe qu'il leur faudrait prendre Goma pour sécuriser la population. Selon des enquêteurs officiels congolais, des anciens officiers des forces armées rwandaises et des responsables locaux, ces attaques ont cependant été menées au moyen de grenades qu'utilisent habituellement les forces armées rwandaises, par des individus venus de Giseny placés sous les ordres d'officiers des forces armées rwandaises et de membres du M23 opérant depuis le Rwanda (annexe 11). Les chefs du soutien logistique des forces armées congolaises ont indiqué que ces grenades ne figuraient pas dans leurs stocks. L'enquête concernant ces attaques a conduit à l'arrestation par la police congolaise de plusieurs individus opérant depuis Giseny, en plus d'un ancien officier des FDLR que les forces armées rwandaises avaient recruté auprès des forces spéciales du Rwanda à Rutshuru peu après sa démobilisation (annexe 12). Au moment de la rédaction du présent rapport, l'enquête suivait son cours.

² Le Groupe a versé ces messages radio interceptés aux archives de l'ONU pour référence future.

vi) *Fourniture d'armes*

18. Les forces armées rwandaises ont continué de livrer des armes et des munitions au M23. Des officiers et des soldats du Mouvement ont été témoins, depuis le début de la rébellion, de livraisons bimensuelles des forces armées rwandaises au quartier général du M23 à Runyoni. Sultani Makenga avait montré à ces officiers des armes et des munitions en grandes quantités données gratuitement par les forces armées rwandaises.

19. Plusieurs ex-combattants du M23 ont été témoins d'un regain des livraisons rwandaises de munitions à la veille d'opérations données. Quatre anciens soldats du M23 ont expliqué comment ils avaient aidé à transporter en RDC des caisses de munitions de camps des forces armées rwandaises situés à Kinigi et Njerima (Rwanda).

Attaques contre Bunagana et les principales agglomérations du Rutshuru

Des commandants des forces armées rwandaises ont participé aux attaques aux côtés des troupes du M23 et lui ont prêté un soutien logistique lors des opérations menées en juillet 2012 qui ont abouti à la prise de Bunagana, Rutshuru, Kiwanja et Rumangabo (annexe 13). Ces opérations ont également reçu un soutien des commandants des forces armées ougandaises. Lors de ces attaques, les rebelles ont tué un Casque bleu de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) à Bunagana et ont tiré sur la base de la MONUSCO à Kiwanja (annexe 14).

Des soldats et des partisans du M23, des officiers des forces armées congolaises et des responsables des Nations Unies ont déclaré que, en plus des unités des forces armées rwandaises stationnées en permanence auprès du M23, les Rwandais avaient déployé plus de 2 000 soldats pour s'emparer de Bunagana. Selon plusieurs soldats du M23, les commandants des forces armées rwandaises avaient fourni aux rebelles des armes lourdes – notamment des mitrailleuses de 12,7 mm, des mortiers de 60 mm, 91 mm et 120 mm, ainsi que des lance-missiles antichars et antiaériens – en prévision de l'attaque à venir. Les unités spéciales des forces armées rwandaises stationnées à Rutshuru ont également aidé les rebelles et tiré 13 cartouches de munitions sur un hélicoptère de combat des forces armées congolaises lors de la prise de Kiwanja.

Selon d'anciens officiers du M23 et d'ex-officiers des forces armées rwandaises, les soldats rwandais qui ont pris part à l'attaque appartenaient à la 305^e brigade et au 99^e régiment, et ils étaient commandés par le lieutenant-colonel Kitoko Kadi, placé sous les ordres du général Kayonga, la coordination étant assurée par Emmanuel Ruvusha. Selon plusieurs anciens officiers et soldats du M23, le général Kayonga se trouvait, lors des opérations, au quartier général du M23 à Runyoni.

Des officiers d'active et d'anciens officiers du M23, des politiciens et des officiers des forces armées congolaises ont confirmé que des officiers rwandais de haut rang et des officiers du M23 avaient conjointement planifié ces attaques. Avant ces opérations, Bosco Ntaganda, Sultani Makenga et le colonel Baudouin Ngaruye se sont rendus à Kinigi (Rwanda) pour y rencontrer le général Kabarebe, le général Jacques Nziza et le général Kayonga. Ces mêmes personnes ont informé le Groupe que Sultani Makenga avait planifié le détail des opérations avec le général Ruvusha.

Après les combats de Rutshuru, des officiers des forces armées congolaises et des dirigeants locaux ont compté une trentaine de blessés sur le champ de bataille, dont la plupart portaient des uniformes rwandais (annexe 15). Le M23 est le seul groupe armé de tout l'est de la RDC qui porte des uniformes des forces armées rwandaises. Les forces armées congolaises ont récupéré un fusil AK-47 qui ne figurait pas sur le registre des armes des forces armées congolaises, un obus de mortier de 60 mm à coque allongée, qui n'est pas adapté aux mortiers des forces armées congolaises, et un permis de conduire rwandais (annexes 16, 17 et 18).

b) Recrutement pour le compte du M23 au Rwanda

20. Les recrutements menés par les forces armées rwandaises pour le compte du M23 à l'intérieur du Rwanda ont progressé au cours des derniers mois. Les principales cibles en sont des soldats démobilisés et des civils rwandais ainsi que des réfugiés congolais. Les forces armées rwandaises continuent de recruter de force d'ex-combattants des FDLR au camp de démobilisation de Mutobo (voir le paragraphe 157 ci-dessous). Se fondant sur les chiffres donnés par des dizaines de recrues évadées des camps d'entraînement du M23, le Groupe estime que, depuis la création du M23, au moins 800 soldats ont suivi une instruction.

21. Depuis la publication de l'additif à son rapport intérimaire, le Groupe a interrogé 48 autres ex-combattants du M23, dont 26 de nationalité rwandaise³. Depuis la création du M23, plus de 50 Rwandais combattants auprès du M23 se sont rendus à la MONUSCO. Le Gouvernement rwandais refuse toujours le rapatriement de ces ex-combattants au motif que leur nationalité reste à établir.

22. Avant d'être envoyées en RDC, la plupart des recrues transitent, comme auparavant, par l'hôtel Bushokoro, propriété de Bosco Ntaganda à Kinigi (Rwanda). Lorsqu'il s'est rendu sur les lieux, le 21 août 2012, le Groupe a constaté que la description qu'en avaient donnée d'anciens soldats du M23 était exacte. L'hôtel était gardé par une unité des forces armées rwandaises (annexe 19).

23. De Kinigi, des unités des forces armées rwandaises escortent les recrues jusqu'à Runyoni, en passant par le Parc national des Virunga. D'anciens soldats du M23 ont déclaré qu'avant de pénétrer en RDC, des officiers des forces armées rwandaises leur ont dit qu'ils allaient se battre pour aider Bosco Ntaganda à s'emparer du Nord-Kivu; leurs téléphones ont été confisqués et leurs cartes d'identité brûlées; enfin, on leur a dit que, s'ils étaient capturés, ils devaient se déclarer

³ Le Groupe a entendu en tout 52 ressortissants rwandais qui ont déserté du M23.

congolais. Selon les mêmes sources, les recrues qui s'enfuient vers le Rwanda sont reconduites par des soldats des forces armées rwandaises au camp du M23, où la plupart d'entre elles sont exécutées, incarcérées ou soumises à des tortures.

24. Des membres du M23, des anciens officiers des forces armées rwandaises et des politiciens ont informé le Groupe que le général James Kabarebe est responsable de tous les recrutements pour le compte du M23. Selon eux, il a donné ordre à des officiers loyaux de faciliter les opérations de recrutement au Rwanda.

25. Des politiciens, des dirigeants locaux et d'anciens soldats du M23 ont informé le Groupe que le Mouvement avait établi quatre camps d'entraînement et mené à bien un deuxième cycle d'instruction des recrues, par groupes de 100 à 250 hommes. Les instructeurs, parmi lesquels se trouvent des officiers des forces armées rwandaises, expliquent aux recrues que le Gouvernement congolais est incompetent et que leur objectif est de libérer le Congo.

26. Des officiers et des soldats appartenant ou ayant appartenu au M23 ont informé le Groupe que les nouvelles recrues, une fois leur entraînement terminé, sont immédiatement envoyées au front pour assurer la couverture d'unités du M23. En raison de leur manque d'expérience, près de la moitié de celles envoyées au combat pour la prise de Bunagana, Rutshuru et Rumangabo, en juillet 2012, ont été tuées.

c) Désertions facilitées par les forces armées rwandaises en faveur du M23

27. Depuis que le Groupe a publié l'additif à son rapport intérimaire, d'autres officiers et soldats de l'ex-CNDP ont rejoint les rangs du M23. Plusieurs officiers de l'ex-CNDP et des officiers d'active des forces armées congolaises ont déclaré que James Kabarebe ou son adjoint, le capitaine Célestin Senkoko, leur avaient ordonné de désertir. D'après des combattants et ex-combattants du M23, ainsi que selon des fonctionnaires des services d'immigration, la plupart des officiers qui ont rejoint les rangs du M23 sont passés par le Rwanda. D'après eux, les déserteurs franchissent en général la frontière à Goma pour se rendre à Ruhengeri, où des soldats des forces armées rwandaises les escortent jusqu'à Runyoni en passant par le Parc national des Virunga.

d) Soutien à la branche politique du M23

28. Ce sont les autorités rwandaises qui ont désigné les dirigeants politiques du M23 et les membres de son gouvernement. Selon d'ex-officiers des forces armées rwandaises, des partisans du M23 et des politiciens, au début de juillet 2012, Kabarebe a imposé l'évêque Jean-Marie Runiga Lugerero au poste de coordonnateur politique du M23 (annexe 20). Runiga, qui représentait l'ex-CNDP à Kinshasa, s'est rendu à Kigali avant de prendre ses nouvelles fonctions. Selon ces personnes, le général Kabarebe a également désigné unilatéralement les membres du gouvernement du M23 formé le 17 août 2012 (annexe 21). Le Groupe se trouvait à Bunagana le jour où la composition de l'équipe gouvernementale a été annoncée, et il lui est apparu que plusieurs membres du M23 ne savaient pas qu'ils avaient été nommés à un poste ministériel.

29. Selon des membres, des collaborateurs et des politiciens du M23, au moment où la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs s'employait, au niveau régional, à régler le conflit, les généraux Kabarebe et Nziza expliquaient aux

rebelles comment actualiser les exigences de l'ex-CNDP compte tenu de la nouvelle donne politique⁴.

e) Collecte de fonds pour le compte du M23 au Rwanda

30. Des membres du FPR s'emploient, au Rwanda, à attirer des sympathisants et à lever des fonds pour le compte du M23. Des politiciens ainsi que d'anciens officiers des forces armées rwandaises et de l'ex-CNDP ont informé le Groupe que le sénateur rwandais Rwigamba Balinda, recteur de l'Université Libre de Kigali, et l'évêque John Rucyahana (voir S/2012/348/Add.1, par. 29), tous deux membres du FPR, supervisent ces activités au Rwanda et à l'étranger. Selon eux, des officiers de haut rang des forces armées rwandaises et des membres haut placés du FPR empochent une partie des fonds collectés pour le compte du M23.

f) Chaîne de commandement du M23 à Kigali

31. D'anciens officiers et soldats du M23 ont déclaré que Bosco Ntaganda demeure le commandant suprême des rebelles sur le terrain, tandis que Sultani Makenga est chargé des opérations et de la coordination avec les groupes armés alliés au Mouvement. Des officiers des forces armées rwandaises ainsi que des personnes appartenant ou ayant appartenu au M23 ont par ailleurs déclaré que le général Laurent Nkunda⁵, ancien président du CNDP visé par des sanctions internationales, prête conseil aux commandants du M23 et s'occupe de recruter des hommes au Rwanda pour le compte du Mouvement.

32. Des officiers rwandais sont aux commandes des opérations et de la planification stratégique du M23. Des politiciens, des membres et anciens membres du M23 ainsi que des anciens officiers des forces armées rwandaises ont tous confirmé que Bosco Ntaganda et Sultani Makenga prennent directement leurs ordres auprès du général Charles Kayonga, chef d'état-major de l'armée rwandaise, lequel agit sur instructions du général James Kabarebe, Ministre de la défense (annexe 22). Le général Jacques Nziza, secrétaire général du Ministère de la défense, donne des conseils stratégiques et supervise le soutien logistique au M23. James Kabarebe et Jacques Nziza jouent un rôle fondamental au regard des activités politiques du M23. Selon d'anciens officiers des forces armées rwandaises ainsi que de membres et d'anciens officiers du M23, le général Emmanuel Ruvusha se charge de l'appui militaire au sol.

33. Plusieurs officiers et anciens officiers du M23 ont également déclaré que de hauts responsables rwandais se rendaient en RDC pour rencontrer les commandants du M23. Charles Kayonga s'est ainsi rendu au moins trois fois à Runyoni pour y planifier des opérations et assurer les rebelles de l'appui sans réserve du Gouvernement rwandais.

⁴ Les généraux Kabarebe et Nziza ont donné comme instructions au M23 de renouveler les exigences qu'il avait formulées lors de la négociation du processus de paix avec le Gouvernement en 2008 et d'y ajouter d'autres éléments relatifs à la gouvernance et au développement.

⁵ Laurent Nkunda a été inscrit sur la liste des personnes visées par des sanctions, en 2007, alors qu'il dirigeait le CNDP. Voir S/2012/348/Add.1, par. 27, 31 et 34.

g) Aide apportée à des personnes visées par des sanctions internationales

34. Le quartier général de Bosco Ntaganda se trouve toujours près de Runyoni (annexe 23), à quelques kilomètres de la frontière avec le Rwanda, pays dans lequel il se rend régulièrement, en violation de l'interdiction de voyager. Des officiers du M23 loyaux à Laurent Nkunda ont déclaré n'avoir accepté l'appui rwandais qu'après que de hauts responsables de ce pays leur ont donné l'assurance que l'ancien président du CNDP serait libéré et autorisé à retourner en RDC. Des officiers du M23 ont déclaré que, malgré l'interdiction de voyager, Nkunda s'est rendu au camp militaire du M23 à Runyoni pour y encourager les officiers qui lui sont loyaux.

2. Appui du Gouvernement ougandais au M23

35. L'appui du Gouvernement ougandais au M23 n'est pas aussi intense que celui fourni par le Gouvernement rwandais. Il n'en reste pas moins que des réseaux au sein du Gouvernement ougandais ont aidé le M23 en facilitant les activités politiques et militaires de ses membres lors de leur installation à Kampala et en lui prêtant une assistance technique, des conseils d'ordre politique et un soutien militaire. Des commandants de l'armée ougandaise ont envoyé des troupes et des armes en renfort lors de certaines opérations du M23, et ils l'ont aidé à recruter des hommes et à se procurer des armes en Ouganda. Les responsables ougandais ont par ailleurs entériné la politique du « laissez-faire », ce qui a permis aux autorités militaires et civiles de coopérer avec le M23 en faisant valoir des relations personnelles avec les forces armées rwandaises ou les rebelles. Des officiers ougandais de haut rang coopèrent également avec Bosco Ntaganda, lequel est autorisé à se rendre à Kampala, où il a acheté une maison, en violation de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs. Dans une communication officielle au Comité, les avocats retenus par le Gouvernement rwandais font état d'un appui au M23 à partir du territoire ougandais (annexe 24).

a) Soutien militaire de l'armée ougandaise au M23

i) Renforts

36. Des membres des forces armées ougandaises apportent un soutien actif au M23 en territoire congolais, aux côtés des forces armées rwandaises. Ceci a été confirmé par trois agents de renseignement ougandais, trois diplomates en poste à Kampala et des membres des autorités et responsables locaux ougandais et congolais que le Groupe a interrogés lors des missions de terrain qu'il a effectuées à Rutshuru.

37. Trois responsables et un dirigeant local ougandais ainsi que des cadres du M23 ont informé le Groupe que les forces armées ougandaises ont, durant le mois de juillet, envoyé en RDC des soldats du quartier général de la Division occidentale à Mbarara et du camp de Kisoro en les faisant transiter par les camps, situés près de la frontière. Pour faciliter l'arrivée de ces renforts, le M23 a installé des agents aux postes frontière de Bunagana et Kitagoma. Lorsqu'il s'est rendu à Kitagoma en août 2012, le Groupe a pu observer que le M23 contrôlait le poste frontière du côté congolais, tandis que celui du côté ougandais demeurait inoccupé (annexe 25)⁶.

⁶ Le Gouvernement congolais a informé le Groupe par écrit que le M23 tenait une position militaire à Kitagoma.

38. Des commandants des forces armées congolaises sur le terrain ainsi que des officiers et anciens officiers du M23 ont informé le Groupe qu'en juillet 2012, une unité composée de quelque 600 hommes de l'armée ougandaise était présente à Busanza (RDC) en prévision d'attaques au Rutshuru. Selon eux, des soldats ougandais sont venus en renfort des hommes des forces armées rwandaises déjà sur place et ont constitué avec eux une « brigade mixte », dont les effectifs dépassaient ceux du M23. Au cours de cette période, un ancien soldat du M23 a surpris une conversation radio entre des commandants des forces armées ougandaises et du M23, à l'aide d'un émetteur-récepteur ordinaire. Les officiers discutaient de l'opportunité de « décentraliser les deux Kivu ». Le Groupe a obtenu copie de cette conversation interceptée et a constaté qu'il s'agissait d'une discussion tenue lors d'opérations militaires entre des officiers ougandais, des officiers rwandais et des responsables du M23 qui, outre quelques expressions en kiganda, s'exprimaient avec un accent swahili dont plusieurs interprètes ont indiqué qu'il était courant dans l'armée ougandaise (annexe 26)⁷.

39. D'anciens soldats du M23, des responsables locaux ainsi que des villageois ont pu facilement reconnaître les soldats ougandais à leurs uniformes, ainsi qu'à leurs bottes et à leur matériel militaire. Les soldats des forces armées ougandaises parlent anglais, kiganda, kinyankole ou swahili, tandis que les Rwandais s'expriment en kinyarwanda, les rebelles mélangent le kinyarwanda et le swahili.

40. Des cadres du M23 ont affirmé que les officiers des forces armées ougandaises ne cachaient pas qu'ils étaient ougandais. Un responsable local a indiqué au Groupe qu'un officier ougandais s'était adressé à la population en kifumbira, qui est une langue parlée dans le sud-ouest de l'Ouganda⁸. Des personnels médicaux ont pour leur part déclaré qu'un autre officier ougandais, ne connaissant pas les langues locales, avait demandé en anglais à l'hôpital de Rutshuru de lui envoyer des produits médicaux.

41. Le Groupe a interrogé un soldat ougandais arrêté en RDC, qui a déclaré qu'après avoir suivi une instruction militaire à Masaka, en Ouganda, ses chefs l'ont envoyé se battre en RDC aux côtés de trois unités de 75 soldats expérimentés et d'autres hommes récemment recrutés. Deux anciens soldats du M23 ayant combattu aux côtés des forces armées ougandaises ont déclaré que certains des soldats ougandais étaient expérimentés, mais que d'autres venaient tout juste de recevoir une instruction de base. Le Groupe a par deux fois interrogé un autre Ougandais capturé par les forces armées congolaises au Rutshuru, qui a chaque fois refusé de révéler autre chose que son nom et son appartenance aux forces armées ougandaises⁹.

42. À l'issue des opérations d'envergure menées en juillet 2012, un agent aux frontières, deux responsables locaux congolais résidant en Ouganda et d'anciens soldats du M23 ont déclaré au groupe que des hommes des forces armées ougandaises et du M23 avaient transporté des blessés à l'hôpital militaire de Mbarara, en Ouganda. Le Groupe a interrogé un ancien officier du M23 et un civil

⁷ Le Groupe a versé ces enregistrements aux archives de l'ONU.

⁸ Le Kifumbira, langue très proche du Kinyarwanda, est parlé au Rwanda et dans l'est de la République démocratique du Congo.

⁹ Le ressortissant ougandais a également refusé de dire quoi que ce soit aux officiers congolais qui supervisaient sa détention depuis plus de deux mois.

qui avaient été chargés, sous escorte des forces armées ougandaises, de transporter les morts et les blessés de l'autre côté de la frontière.

ii) *Livraisons d'armes*

43. Le M23 s'est procuré des armes et des munitions auprès de commandants des forces armées ougandaises. Le colonel Makenga avait déjà commencé à acheter des armes auprès de réseaux de soutien en Ouganda avant sa désertion des forces armées congolaises (annexe 27). Le Groupe a recueilli plusieurs témoignages faisant état de livraisons d'armes au M23 en Ouganda même, en particulier peu de temps avant les attaques lancées au Rutshuru, notamment les suivants :

a) D'anciens soldats du M23 ont déclaré que des officiers ougandais stationnés à Kisoro livrent aux rebelles des armes en petites quantités. Un ancien soldat du M23 a déclaré avoir à trois reprises, début juillet, accompagné Sultani Makenga à Kisoro et été témoin de la livraison d'armes à ce dernier par des officiers des forces armées ougandaises; à chacune de ces occasions, des mitrailleuses de 12,7 mm ont été livrées gratuitement;

b) Un ancien soldat du M23 a déclaré que des commandants des forces armées ougandaises avaient fait transporter des armes lourdes, parmi lesquelles des mitrailleuses de 12,7 mm, sur la colline surplombant Bunagana du côté ougandais de la frontière, de sorte à épauler les troupes du M23 au cours de l'attaque; ces armes ont, une fois la ville tombée, été laissées à la disposition des rebelles¹⁰. Un ancien officier du M23 a informé le Groupe qu'il avait, au cours de l'attaque, reçu des mains de soldats ougandais stationnés sur cette même colline plusieurs caisses de munitions pour fusils d'assaut AK-47 et mitraillettes;

c) Deux anciens officiers des forces armées rwandaises, deux officiers des forces armées congolaises, un cadre du M23 et un ancien soldat du M23 ont déclaré qu'avant les attaques contre Rutshuru et Kiwanja, deux camions ont acheminé à Bunagana des armes et des munitions. Selon un officier des forces armées congolaises, ces deux camions transportaient essentiellement des lance-roquettes RPG-7 et des mitrailleuses;

d) Deux cadres du M23 ainsi qu'un homme d'affaires de Kampala ont informé le Groupe que des officiers ougandais avaient rencontré des représentants du M23 sur la base militaire de Nakasongola, où se trouve une usine d'armement¹¹, afin de passer en revue les armes qui y étaient stockées. Des officiers ougandais ont par la suite livré ces armes, parmi lesquelles des mortiers, et les munitions correspondantes à Bunagana aux alentours du 19 septembre 2012. Cette même semaine, un cadre du M23, un agent des frontières ougandais et un ex-officier des forces armées rwandaises ont déclaré qu'un camion avait livré des armes au camp de Bunagana.

¹⁰ Ces armes lourdes sont restées du côté ougandais de la frontière jusqu'à ce que les rebelles délogent la MONUSCO et les forces armées congolaises de Bunagana; c'est alors que des soldats ougandais les ont remises au M23.

¹¹ L'usine est gérée par Luwero Industries.

Attaques lancées contre les principales agglomérations du Rutshuru

Des troupes des forces armées rwandaises et des forces armées ougandaises ont participé avec les rebelles du M23 à la prise de Rutshuru en juillet 2012. D'anciens officiers des forces armées rwandaises, des agents aux frontières, des officiers des forces armées congolaises et d'anciens soldats du M23 ont déclaré que, dans la nuit du 5 au 6 juillet, alors que les soldats du M23 et des forces armées rwandaises attaquaient

Bunagana, les forces armées ougandaises bombardaient la localité, située à la frontière avec l'Ouganda, à partir de la colline la surplombant. Une unité de 100 à 150 soldats ougandais a été envoyée pour combattre aux côtés des hommes du M23 et des forces armées rwandaises. Les Casques bleus de la MONUSCO ont confirmé que les forces armées congolaises avaient essayé des tirs provenant d'Ouganda.

Le Groupe a interrogé séparément 15 témoins oculaires de ces événements – des agents aux frontières congolais et ougandais, des officiers des forces armées congolaises stationnés à la frontière, des villageois, des réfugiés ainsi qu'un ancien soldat des forces armées ougandaises et des soldats du M23 – qui ont tous vu des soldats ougandais franchir la frontière à Bunagana alors que se déroulait l'attaque menée par les forces armées rwandaises et le M23.

D'autres unités des forces armées ougandaises ont franchi la frontière congolaise en trois points distincts dans les deux jours qui ont précédé les opérations des 24 et 25 juillet 2012 contre Rutshuru et Kiwanja. Quatre responsables locaux, deux responsables ougandais, des réfugiés congolais en Ouganda et d'anciens soldats du M23 ont vu quatre camions franchir la frontière à Kitagoma pour se rendre à Busanza (RDC). Quatre autres camions ont pénétré en RDC à Bunagana, qui transportaient des soldats et des armes vers Rutshuru et Kalengera, sur la ligne de front. Les forces armées congolaises et des hommes du M23 estiment que ces renforts supplémentaires se composaient de quelque 300 hommes.

Des témoins directs se trouvant à Busanza ont déclaré que des soldats des forces armées ougandaises, des forces armées rwandaises et du M23 ont forcé une trentaine de jeunes gens à transporter des munitions vers Rutshuru et Kiwanja, puis à transporter les morts et les blessés vers Kabira. Le Groupe a interrogé deux de ces civils. Des officiers des forces armées congolaises, des anciens officiers du M23 ainsi que des responsables locaux ont vu, après la bataille, des cadavres de soldats ougandais.

Après la bataille, les forces armées congolaises ont récupéré plusieurs cartouches de munitions normalement utilisées par les forces armées ougandaises (annexe 28).

b) Recrutements en Ouganda pour le compte du M23

44. Des cadres du M23 ont recruté des hommes en Ouganda avec l'appui des autorités de ce pays. Des responsables ougandais, un agent des frontières ougandais, un notable ougandais, des membres, des collaborateurs et d'anciens soldats du M23, d'anciens officiers des forces armées rwandaises, des officiers de l'ex-CNDP, des membres de groupes armés basés à Kampala ainsi qu'un diplomate ont déclaré au Groupe que le recrutement se poursuit à Mbarara, Kasese, Kampala, Kisoro ainsi que dans les camps de réfugiés de Kisoro et Nyakivale.

45. Quatre responsables ougandais et un officier des forces armées congolaises stationné à Bunagana, ainsi que des agents aux frontières et un ancien membre du CNDP ont déclaré au Groupe que Vincent Mwambutsa, chef des groupements de Jomba basé à Bunagana, se rend régulièrement à Kisoro pour organiser le recrutement d'hommes et la levée de fonds pour le compte du M23 en compagnie de Milton Bazanye, Président du district de Kisoro, de son allié Willbaforce Nkundizana et d'officiers des forces armées ougandaises stationnés sur place. Un ancien soldat du M23 a confirmé, en une autre occasion, que les rebelles avaient recruté 28 civils ougandais à Kisoro. Un responsable ougandais en poste à Kisoro a personnellement vu des soldats des forces armées ougandaises accompagner des recrues à la frontière.

46. Des cadres du M23 et un collaborateur des rebelles ont reconnu qu'en août 2012, Sendugu Hakizimana Museveni et Déogratias Nzabirindahad, membres de la branche politique du M23, ont procédé, en compagnie de responsables ougandais, au recrutement d'hommes parmi les réfugiés du camp de Nyakivale (Ouganda). Le Groupe a interrogé neuf réfugiés à Nyakivale, qui ont confirmé que le M23 y recrutait des hommes. Trois cadres du M23 ainsi que des autorités congolaises ont informé le Groupe qu'en juillet 2012, le colonel Innocent Kaina, appartenant au M23, s'était rendu de Bunagana à Kasese (Ouganda) pour procéder à des recrutements avec l'aide d'officiers des forces armées ougandaises.

47. Trois ex-combattants ayant été entraînés au camp du M23 à Runyoni ont confirmé la présence d'Ougandais parmi les recrues. Selon eux, les recrues qui tentaient de s'enfuir vers l'Ouganda étaient ramenées de force au camp par les forces armées ougandaises.

c) Activités politiques du M23 à Kampala

48. La branche politique du M23 s'est constituée à Kampala. Des politiciens, des membres du M23 et des agents de renseignement ont indiqué que la délégation du M23 conduite par Jean-Marie Runiga s'est rendue à Kampala le 29 juillet 2012 avant que se tienne, dans cette ville, le premier sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et avant que les autorités congolaises n'autorisent le Gouvernement ougandais à faciliter un réexamen de l'accord du 23 mars 2009 avec le CNDP. Selon eux, après des consultations avec des responsables ougandais à Kampala, les dirigeants du M23 ont mis la dernière main au plan en 21 points dont ils avaient entamé la rédaction à Kigali, avant les négociations prévues (annexe 29)¹².

¹² Le Groupe a obtenu copie de la liste de ces 21 points, remise par des représentants du Gouvernement de la République démocratique du Congo qui l'avaient reçue de responsables ougandais.

49. Depuis le début des initiatives régionales en faveur du règlement du conflit, de nombreux membres du M23 se rendent fréquemment à Kampala et le Mouvement y a ouvert un bureau. En septembre 2012, il louait en outre deux résidences dans cette ville, dont l'une a fait l'objet d'une visite du Groupe (annexe 30).

50. Les cadres du M23 qui se trouvent à Kampala rencontrent régulièrement des militaires de haut rang et de hauts responsables ougandais. Ainsi, un officier des forces armées ougandaises, un membre de la société civile ougandaise, plusieurs politiciens ougandais, des agents de renseignement et des diplomates, ainsi que d'anciens officiers des forces armées rwandaises ont informé le Groupe que des représentants du M23 avaient rencontré le général Salim Saleh, conseiller militaire du Président ougandais, ainsi que le général Kale Kayihura, chef de la police ougandaise. Trois cadres et trois collaborateurs du M23 ont reconnu avoir eu des échanges hebdomadaires avec ces hauts responsables. Des dirigeants du M23 et des responsables ougandais ont indiqué que les commandants des forces armées ougandaises offraient une assistance technique aux rebelles, les conseillaient sur le plan politique, planifiaient avec eux des opérations et coordonnaient l'appui militaire au Mouvement. Lors de la deuxième visite officielle du Groupe à Kampala, le Gouvernement a démenti que des membres du M23 se soient jamais rendus en Ouganda, bien que leur présence dans ce pays ait été un fait de notoriété publique.

d) Coordination entre le M23 et les forces armées ougandaises

51. Deux cadres et deux anciens officiers du M23, un officier des forces armées ougandaises, un responsable local ougandais, un ancien officier des forces armées rwandaises, plusieurs hommes d'affaires de Kampala ainsi qu'un diplomate ont déclaré au Groupe que Bosco Ntaganda avait établi d'étroites relations avec des officiers de haut rang de l'armée ougandaise; il coordonnait l'appui militaire ougandais au M23, et il avait arrangé les premiers contacts entre les autorités ougandaises et la délégation politique du M23. L'un des anciens officiers du M23 en poste au quartier général de Ntaganda a été témoin de nombreuses conversations téléphoniques entre celui-ci et des officiers des forces armées ougandaises.

52. Un officier et un dirigeant ougandais, un cadre du M23, des politiciens, des agents de renseignement, un diplomate en poste à Kampala ainsi que plusieurs hommes d'affaires ont déclaré que le général Saleh était le principal responsable de l'appui au M23 au sein de l'armée ougandaise.

53. Au niveau local, un responsable ougandais, un dirigeant local basé en Ouganda, ainsi qu'un cadre et trois anciens officiers du M23 ont déclaré au Groupe que, avant les opérations du M23, Sultani Makenga s'était rendu à Kisoro pour y rencontrer des officiers des forces armées ougandaises. Quatre responsables ougandais et deux officiers des forces armées ougandaises ont déclaré que le commandant Charles Mukasa, chef du 63^e régiment stationné à Kisoro, était chargé de coordonner, au plan local, l'appui au M23. Un membre de la société civile ougandaise et deux cadres du M23 affirment, comme cela est dit dans un rapport des services de contre-espionnage ougandais, que le général Patrick Kankiriho, commandant de la Division occidentale, est chargé de superviser l'appui militaire au M23 et de donner des ordres à Mukasa (annexe 31).

54. Trois responsables ougandais ont déclaré que le général Kayihura a, en mai et juillet 2012, rencontré des représentants des rebelles à Kisoro. Selon un responsable ougandais, un diplomate en poste à Kampala, un agent de renseignement occidental

et un membre d'un groupe armé résidant en Ouganda, le général Kayihura dépêchait souvent à Kisoro son adjoint, John Ngaruye Ndungutse, chargé des opérations antiterroristes, pour organiser l'appui aux rebelles.

e) Appui à des personnes visées par les sanctions internationales

55. Un officier des forces armées ougandaises, des agents de renseignement et des cadres du M23 ont indiqué au Groupe que Bosco Ntaganda était depuis longtemps en relation avec des officiers des forces armées ougandaises ainsi qu'avec des agents du renseignement ougandais. Un officier des forces armées ougandaises, un ancien officier des forces armées rwandaises, un officier et un ancien officier du M23, trois membres d'un groupe armé basés à Kampala et un diplomate en poste dans cette ville ont indiqué que Ntaganda s'était clandestinement rendu à Kampala en juin 2012, contrevenant ainsi à l'interdiction de voyager qui le visait. Selon eux, Ntaganda avait aussi acheté une résidence dans la capitale ougandaise pour y loger sa famille, ce qui est une violation du gel des avoirs.

B. Groupes armés alliés au M23

56. Malgré une accalmie sur le front de Rutshuru, des groupes armés alliés au M23 ont mené plusieurs attaques contre des forces loyales au Gouvernement congolais et ont gagné du terrain dans les territoires de Masisi, Walikale et Uvira. Nombre de ces attaques se sont accompagnées de violations généralisées du droit international humanitaire. Le M23 s'est aussi employé à former des alliances dans l'Ituri et dans les hauts plateaux du Sud-Kivu.

57. Le dirigeant du M23, Jean-Marie Runiga, a reconnu devant le Groupe que le Mouvement était une large coalition de groupes armés, parmi lesquels les Raïa Mutomboki. D'autres membres du M23 ont déclaré qu'ils avaient formé une alliance d'ordre idéologique avec cette milice. Le général Kayonga a déclaré au Groupe, lorsque celui-ci se trouvait à Kigali, du 23 au 25 juillet 2012, que les Raïa Mutomboki étaient un groupe de légitime défense qui devait se protéger d'un gouvernement central faible, dans le même esprit que le M23.

1. Tentatives d'expansion du M23 dans les territoires de Masisi et Walikale par l'intermédiaire des Raïa Mutomboki, des Forces de défense congolaise et de la milice Nduma défense du Congo

58. Les Raïa Mutomboki, les Forces de défense congolaise (FDC-Luanda) et le groupe armé Nduma défense du Congo (NDC)¹³ ont formé au Masisi et au Walikale un front commun placé sous les ordres de Bosco Ntaganda et Sultani Makenga, commandants du M23, l'objectif étant d'aider le Mouvement à gagner du terrain. L'instabilité résultant des actions des Raïa Mutomboki au Masisi a empêché les forces loyales au Gouvernement congolais de renforcer le front de Rutshuru face aux attaques du M23.

59. Au début de 2012, avant de rompre avec les forces armées congolaises, Sultani Makenga avait commencé à soutenir les Raïa Mutomboki, initialement établis dans le territoire de Shabunda, au Sud-Kivu. Des soldats proches de Makenga, un officier

¹³ Le NDC est dirigé par Sheka Ntabo, collaborateur des forces armées rwandaises visé par des sanctions. Voir S/2012/348/Add.1, par. 36 et 52, et S/2012/348, par. 60 à 63.

de l'ex-CNDP ainsi que des agents de renseignement ont indiqué que, avant le début de la mutinerie d'avril 2012, des membres de cette milice lui avaient rendu visite à Bukavu; il leur avait, à cette occasion, fourni des armes et des munitions provenant de son énorme stock d'armement, en violation de l'embargo sur les armes. Selon ces personnes, six soldats de Makenga avaient rejoint les rangs des Raïa Mutomboki après la création du M23.

60. Plusieurs notables locaux, tout comme des responsables rwandais, ont aidé les Raïa Mutomboki à étendre leur emprise au Walikale et au Masisi. Selon des officiers des forces armées congolaises, des responsables locaux et des chefs traditionnels, Alexis Kalinda et Raymond Muhombo se sont fréquemment rendus à Kigali, où ils ont obtenu des fonds pour convaincre les chefs locaux d'aider la milice à s'implanter dans leur zone d'influence. Un chef local qui soutenait les Raïa Mutomboki a demandé aux membres du Groupe de lui donner les coordonnées de responsables rwandais afin qu'il puisse directement négocier le prix de son soutien auprès des autorités rwandaises. Deux membres d'un groupe armé du Sud-Kivu ont déclaré qu'ils avaient, en juillet 2012, rencontré des représentants du M23 à Gisenyi et que ceux-ci leur avaient dit qu'ils livraient des armes et des munitions en grandes quantités aux Raïa Mutomboki.

61. Les Raïa Mutomboki se sont installés au sud du Masisi en mai 2012, et on les trouve notamment dans les villages de l'ethnie Tembo de la région de Remeka. Selon la police et des agents du renseignement à Ngungu, les armes et les munitions livrées à cette milice proviennent essentiellement de détournements effectués par des commandants des forces armées congolaises en rapport avec Bosco Ntaganda. C'est ainsi que le lieutenant-colonel Musafiri a été vu livrant des armes à la milice en juillet 2012. Des témoins directs ont dit au Groupe que le lieutenant-colonel Gakufe Japhet, de l'ex-CNDP, avait, avant de rejoindre les rangs du M23, donné plus d'une cinquantaine de fusils d'assaut AK-47 au chef local d'Ufamandu afin que ce dernier les transfère aux Raïa Mutomboki.

62. Des officiers des forces armées congolaises et des responsables locaux ont indiqué que, depuis qu'il a déserté les forces armées congolaises, le 27 juillet 2012, le lieutenant-colonel Eric Badege, de l'ex-CNDP, était devenu l'agent de liaison du M23 au Masisi et qu'il commandait les opérations menées en commun avec les Raïa Mutomboki. Le colonel Makoma Semivumbi Jacques, de l'ex-CNDP, et qui a déserté des forces armées congolaises au Sud-Kivu en août 2012, s'était rendu à Masisi pour renforcer la milice aux côtés de Badege.

63. Une série d'attaques coordonnées, menées en août 2012 par Eric Badege et les Raïa Mutomboki en commun avec les FDC et le NDC, ont permis au M23 de déstabiliser une grande partie du Masisi. Selon d'ex-combattants, Badege et Makoma ont orchestré ces attaques sur les ordres de Sultani Makenga. Des villageois fuyant les combats ont vu les hommes de Badege attaquer aux côtés d'unités des Raïa Mutomboki.

64. Cette coopération avec le M23 a suscité des dissensions au sein de la milice au Sud-Kivu, dont l'idéologie était initialement antirwandophone. Bien que le colonel Albert Kahasha leur ait livré du matériel de transmission et des armes, les dirigeants

basés au Sud-Kivu ont rompu tout contact avec lui lorsqu'ils ont appris qu'il était en fait membre du M23¹⁴.

2. Force œcuménique pour la libération du Congo

65. La Force œcuménique pour la libération du Congo (FOLC) est un groupe armé initialement dirigé par le chef maï-maï Bana Sultani Selly, alias « Kava wa Selly ». En juin 2012, la FOLC s'est alliée au M23 dans le territoire de Beni, avec le soutien du parlementaire Antipas Mbusa Nyamwisi¹⁵. Selon des membres de groupes armés, des officiers des forces armées congolaises et des dirigeants locaux, le commandant Hilaire Kombi, qui a déserté des forces armées congolaises en juin 2012, a récupéré des dizaines d'armes chez M. Nyamwisi, dans la ville de Beni, avant de rejoindre Selly dans la vallée du Semiliki. Plusieurs semaines plus tard, le lieutenant-colonel Jacques Nyoro Tahanga a rejoint les rangs de la FOLC sur instructions de M. Nyamwisi, afin d'en assumer la direction politique. M. Nyamwisi a également recruté des politiciens d'ethnie Nande pour le compte à la fois de la FOLC et du M23. Le 3 août 2012, une petite unité de la FOLC a attaqué sans succès la ville frontière de Kasindi, espérant y récupérer des armes.

66. M. Nyamwisi s'est rendu à plusieurs reprises à Kigali pour y rencontrer des responsables rwandais et a désigné un agent de liaison à Gisenyi, Andy Patandjila. Selon plusieurs officiers des forces armées congolaises, ce dernier offre 1 000 dollars à tout homme qui rejoindrait les rangs des rebelles. Des collaborateurs de la FOLC ont indiqué que tant Hilaire Kombi que Jacques Nyoro Tahanga communiquent régulièrement avec Sultani Makenga, l'un des dirigeants du M23. Ces personnes ainsi qu'un officier du M23 ont déclaré que Nyoro s'était rendu par deux fois à Rutshuru – la deuxième fois au cours de la dernière semaine de septembre 2012 – pour y coordonner les opérations avec le M23¹⁶.

67. Outre sa propre contribution, M. Nyamwisi a reçu des fonds de plusieurs hommes d'affaires de Beni et de Butembo, parmi lesquels Mango Mat, ancien patron d'une compagnie aérienne congolaise (voir S/2008/43, par. 90). En retour, M. Nyamwisi a promis que les rebelles abaisseraient les droits perçus au poste frontière de Kasindi, à la frontière avec l'Ouganda.

68. Le général Kakolele Bwambale¹⁷, appartenant à l'ex-CNDP et visé par les sanctions internationales, soutient lui aussi les opérations de la FOLC, lui fournissant des renseignements et lui donnant des conseils à partir de Beni. Selon des officiers du M23, des agents de renseignement et des dirigeants locaux, le général Salim Saleh, des forces armées ougandaises, s'est en vain employé à réconcilier Nyamwisi et Kakolele afin d'unifier le commandement du M23 sur le

¹⁴ Le colonel Kahasha était précédemment membre du Mudundu 40, un groupe armé basé dans le Sud-Kivu. Après avoir rejoint les forces armées congolaises, il a déserté en janvier 2012. Voir S/2012/348, par. 106 et 126 à 128, et S/2012/348/Add.1, par. 43.

¹⁵ M. Nyamwisi était précédemment chef du Rassemblement congolais pour la démocratie – Kisangani/Mouvement de Libération, dans la partie nord du Nord-Kivu. Il a ensuite occupé plusieurs postes ministériels dans le Gouvernement de la République démocratique du Congo, puis a rejoint l'opposition avant les élections de novembre 2011.

¹⁶ Le lieutenant-colonel Nyoro et le commandant Kombi ont récemment envoyé des troupes en soutien au M23, qui tentait de prendre le contrôle de l'axe stratégique d'Ishasha, dans le territoire du Rutshuru.

¹⁷ En 2004, le Comité a placé le général Kakolele sur la liste des personnes visées par des sanctions, pour trafic d'armes.

territoire de Beni. Par ailleurs, Hilaire Kombi et Jacques Nyoro Tahanga ont rencontré à plusieurs reprises des responsables militaires et civils ougandais, parmi lesquels le colonel Muhindo Mawa¹⁸, commissaire résident du district de Kasese, en vue d'obtenir une assistance financière et militaire.

3. Activités d'expansion du M23 au Sud-Kivu

69. Le M23 et ses commanditaires ont adopté une stratégie visant à étendre la rébellion au Sud-Kivu au moyen d'alliances avec des groupes armés. Selon plusieurs dirigeants banyamulenges, le Gouvernement rwandais a fait pression sur cette ethnie pour qu'elle se rebelle contre le Gouvernement congolais et ouvre un nouveau front pour le compte du M23. Ces personnes, ainsi que des officiers des forces armées congolaises et des ex-combattants, ont indiqué que le colonel Jules Mutebutsihas, visé par les sanctions internationales, s'est énergiquement déclaré en faveur de cette solution à l'occasion de plusieurs réunions dont la tenue est confirmée, dans l'espoir d'un retour militaire en RDC¹⁹. Selon toutes ces personnes, Thomas Rusuhuzwa Kigabo²⁰, économiste en chef de la Banque nationale rwandaise, et Agee Mugabe Shyaka²¹ ont entrepris de lever des fonds et de recruter des hommes parmi les Banyamulenge résidant au Rwanda. Des diplomates et des ex-combattants ont confirmé que le Gouvernement rwandais avait chargé Mutebutsi, Kigabo et Mugabe Shyaka de provoquer une rébellion armée au Sud-Kivu. Cependant, la plupart des chefs et commandants banyamulenges des forces armées congolaises s'y sont refusés et ont lancé une campagne pour contrecarrer ces activités.

4. Mouvement congolais pour le changement

70. Dans le territoire d'Uvira, au Sud-Kivu, le M23 a forgé une solide alliance avec le « colonel » Bede Rusagara, ancien commandant maï-maï et officier de l'ex-CNDP, appartenant à l'ethnie Bafuliro. Rusagara est le chef du Mouvement congolais pour le changement (MCC), une alliance qui regroupe 250 combattants provenant de plusieurs groupes armés. Interrogé par le Groupe, il a nié toute collaboration avec le M23, mais a déclaré partager les objectifs du Mouvement, à savoir renverser le Gouvernement congolais.

71. Selon des officiers des forces armées congolaises, après l'arrestation de Bede Rusagara, le 4 février 2012, le colonel Makenga et le colonel Baudouin Nakabaka²², commandant de la 10^e région militaire, sont intervenus pour l'aider à s'enfuir, ce qu'il a fait le 5 avril 2012, peu avant la mutinerie de militaires de l'ex-CNDP qui a conduit à la création du M23. En juin 2012, le Groupe a écouté une conversation téléphonique au cours de laquelle Rusagara déclarait s'entretenir régulièrement avec Makenga. Un notable a indiqué que Rusagara s'entretenait souvent avec Ephrem Bwishe, qui travaille au Ministère des finances, du budget et des ressources

¹⁸ Le colonel Mawa est un allié de longue date de Mbusa Nyamwisi. Il était présent lorsque les Forces œcuméniques pour la Libération du Congo ont attaqué Kasindi.

¹⁹ Après avoir pris et brièvement tenu Bukavu, le colonel Mutebutsi se trouve au Rwanda depuis 2004.

²⁰ M. Kigabo était précédemment administrateur principal à l'Université libre de Kigali.

²¹ M. Agee a récemment dénoncé les conclusions du Groupe dans une lettre ouverte.

²² Le colonel Nakabaka a fourni des armes et des munitions aux Maï-Maï Yakutumba en 2011 (voir S/2011/738, par. 149, 154, 174 et 329). Lors de sa première fuite du Burundi, en 2010, Agathon Rwaswa a bénéficié du soutien du colonel Nakabaka (voir S/2010/596).

naturelles du M23. Rusagara a déclaré que deux des commandants de brigade sous ses ordres sont le soi-disant « lieutenant-colonel » Janvier Muyoboque, un ancien des forces armées congolaises qui assure régulièrement la coordination avec Makenga, et son frère le « colonel » Thomas Ndoli.

72. Plusieurs membres et collaborateurs de groupes armés ont dit au Groupe que le colonel Nakabaka soutenait le MCC. Il a facilité la désertion du « colonel » Rusagara des forces armées congolaises en 2011, tenté de convaincre d'autres officiers de rejoindre les rangs du M23 et coordonné avec Sultani Makenga la livraison de munitions au MCC et à d'autres alliés potentiels du M23 au Sud-Kivu.

73. Le MCC s'emploie, depuis le début de la rébellion, à recruter des Banyamulenge pour le compte du M23. En juillet 2012, Nkingi Muhima, d'ethnie Banyamulenge et déserteur des forces armées congolaises, est devenu le porte-parole du MCC. Rusagara a indiqué au Groupe qu'à l'heure actuelle, la moitié des commandants sous ses ordres appartenaient à cette ethnie. Rusagara nie recruter des hommes hors du territoire congolais, mais Muhima, interrogé par le Groupe, a déclaré que des Banyamulenge « viennent de partout » – y compris des camps de réfugiés au Burundi et en Ouganda – rejoindre les rangs du MCC.

74. Le MCC a tenu à la fin août 2012 plusieurs meetings de recrutement à Kamembe, ville frontalière située au Rwanda. Selon l'un des participants, le commandant Eric Kimararungu, ancien garde du corps du colonel Mutebutsi, a invité les jeunes gens à « aller se battre en RDC ». Après ces meetings, plus de cinq recrues, dont au moins deux Rwandais, sont arrivées du Rwanda le 1^{er} septembre 2012 pour servir auprès du MCC; convoyés en RDC par un autre Rwandais, ils sont passés par Kamanyola, en longeant la frontière entre la RDC et le Rwanda. Arrêtée le 2 septembre 2012, cette personne a déclaré que des collaborateurs du M23 avaient payé le voyage des recrues du Rwanda vers la RDC. Il dit avoir reçu un mandat d'environ 100 dollars des mains d'Immaculée Kanyana le jour de son départ (annexe 32). Kanyana et Rusagara lui ont téléphoné au cours du voyage après avoir obtenu son numéro de Kimararungu (annexe 33). Le 3 septembre, Kanyana, qui, selon des officiers des forces armées congolaises et de l'ex-CNDP, est un proche collaborateur du général Kabarebe, a transféré 4 000 dollars à un passeur de fonds bien connu, proche de Rusagara, à Uvira (annexe 34).

75. Interrogé par le Groupe, Rusagara a dit être le chef de tous les groupes armés des hauts plateaux d'Uvira et de la plaine de la Ruzizi. Des groupes armés burundais se sont aussi alliés à lui. Lors de l'attaque qu'elles ont lancée le 6 septembre 2012 contre le quartier général du MCC, près de Runingu, les forces armées congolaises ont capturé Jeremy Rugombangabo, un officier du MCC qui avait été gravement blessé. Dans un enregistrement vidéo, peu avant de mourir, celui-ci déclare avoir été recruté par Nkingi Muhima, mais avoir été sous les ordres du colonel Abdallah, du groupe armé burundais Front du Peuple Murundi – Alliance divine pour la nation (FPM-ADN) (voir les paragraphes 114 et 115 ci-après). Il a également indiqué que le MCC fournissait des vivres au FPM-ADN. Un collaborateur maï-maï et des officiers des forces armées congolaises ont affirmé que des déserteurs du FNL ont également rejoint les rangs du MCC.

76. Le 18 septembre 2012, le MCC a lancé une attaque contre le camp d'entraînement des forces armées congolaises situé à Luberizi en vue d'y dérober les armes et les munitions qui y étaient stockées. Selon l'un de ses collaborateurs, Ephrem Bwishe, qui appartient au M23, s'est vanté d'avoir aidé à planifier cette

attaque. Les forces armées congolaises ont à cette occasion tué deux soldats parmi les Banyamulenge placés sous les ordres de Rusagara. Interrogés par le Groupe, des chefs de cette ethnie ont déclaré que l'un des deux était étudiant à Kigali.

5. Alliance pour la libération de l'est du Congo

77. En juillet 2012, un groupe de Banyamulenge appartenant à la diaspora a créé un mouvement armé, l'Alliance pour la libération de l'est du Congo (ALEC), qui s'est allié au MCC et au M23. Selon ses statuts, l'ALEC a pour objectif d'instaurer une « république indépendante du Kivu » (annexe 35). L'Alliance était présidée depuis sa création et jusqu'à il y a peu par Akim Hakizimana Muhoza. Celui-ci, qui se trouve désormais au Rwanda, avait résidé au Canada entre 1996 et son retour dans la région des Grands Lacs. Le Groupe s'est procuré des transcriptions de courriers électroniques qui montrent que Muhoza était chargé de la coordination de l'Alliance et du financement des voyages de ses commandants (annexe 36). Vers la fin septembre 2012, Tommy Tambwe, appartenant au Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD)²³ et ancien Vice-Gouverneur du Sud-Kivu²⁴, qui réside actuellement au Rwanda, a remplacé Muhoza à la présidence de l'ALEC, ce dernier en devenant le Vice-Président.

78. Selon des membres de l'ALEC qui ont été arrêtés, Muhoza a recruté des jeunes banyamulenges dans les pays de la région des Grands Lacs, notamment dans des camps de réfugiés en Ouganda et au Rwanda, comme le montrent les témoignages suivants :

a) Une ancienne recrue de l'ALEC a déclaré que Jean-Marie Shaka, l'un des principaux agents recruteurs pour le compte de l'Alliance en Ouganda, lui avait donné 100 dollars et promis de lui verser 500 dollars à son arrivée au Sud-Kivu;

b) Le représentant d'un groupe armé à Kampala a confirmé que des agents recruteurs du M23 avaient envoyé une quarantaine de jeunes banyamulenges et bafuliros et résidant en Ouganda rejoindre les rangs de l'ALEC et du MCC au Sud-Kivu;

c) Un autre membre de l'ALEC, arrêté, a indiqué qu'à la fin août 2012 un groupe de jeunes gens appartenant à l'ethnie banyamulenge résidant en Ouganda était arrivé à Uvira après avoir transité par le Burundi. Après avoir reçu 350 dollars des mains d'un membre de l'ALEC, ils ont poursuivi leur route jusqu'au village de Rubarati, dans le territoire d'Uvira;

d) Le 1^{er} septembre 2012, les forces armées congolaises ont mené une opération contre une unité de l'ALEC dans ce village, qui s'est soldée par la mort d'un rebelle, Édouard Serugaba Bineza, lequel, selon sa carte d'identité, était de nationalité rwandaise et âgé de 22 ans (annexe 37)²⁵.

79. Les forces armées congolaises ont arrêté plusieurs dirigeants de l'ALEC, mais Akim Hakizimana Muhoza et Tommy Tambwe ont trouvé refuge au Rwanda.

²³ Groupe agissant précédemment pour le compte du Gouvernement rwandais, devenu parti politique congolais.

²⁴ Également ancien chef de la sécurité interne du Rassemblement congolais pour la démocratie.

²⁵ Le Groupe a obtenu copie d'échanges de courrier électronique montrant que la famille de M. Bineza à Kigali tenait M. Muhoza et M. Sebahizi pour responsables de son recrutement et de sa mort.

Interrogé par le Groupe, Willy Kiyana Sebatware, chef d'état-major de l'Alliance arrêté le 23 août 2012, a reconnu que Muhoza avait payé son voyage des États-Unis au Burundi et lui avait donné pour instructions de rejoindre Nkingi Muhima, membre du MCC (annexe 38). Un autre membre de l'ALEC a déclaré avoir rencontré le colonel Bigaya, membre du MCC, pour envisager avec lui un partenariat opérationnel. Deux membres de l'ALEC, interrogés séparément par le Groupe, ont déclaré que les chefs de l'Alliance avaient tenu une réunion avec des agents de liaison du M23 le 2 septembre 2012 à Gisenyi.

80. L'ALEC s'est aussi employée à forger des alliances avec d'autres groupes armés dans le territoire de Fizi. Ainsi, le 17 août 2012, Akim Hakizimana Muhoza et le secrétaire général de l'ALEC, Jules Sebahizi, alias « Major », de nationalité rwandaise et ancien Directeur de la planification au Ministère rwandais de la fonction publique et du travail (annexe 39), se sont rencontrés au camp des Maï-Maï Mayele à Lusambo. Selon des membres de l'ALEC qui ont été arrêtés, et au vu des photographies prises lors de cette réunion, Mayele et des représentants d'autres groupes armés – parmi lesquels les Maï-Maï Yakutumba²⁶ et le MCC – y assistaient également. Des membres de l'ALEC, dont M. Muhoza et M. Sebahizi, avaient précédemment échangé des courriers électroniques concernant l'achat d'armes pour des groupes armés congolais (annexe 40).

81. Le 30 août 2012, M. Muhoza et M. Sebahizi ont invité des représentants de groupes armés congolais à une réunion de suivi à Kigali (annexe 41). Selon des SMS dont le Groupe a pu obtenir copie, Muhoza a insisté pour que la réunion se tienne au Rwanda pour des raisons de sécurité, Willy Kiyana Sebatware ayant été arrêté (annexe 42).

6. Tentatives menées par le M23 pour forger des alliances avec des milices en Ituri

82. Le M23 et le Gouvernement rwandais ne cessent, en Ituri, de tendre la main à des groupes armés en vue de forger une coalition, mais ces tentatives sont restées vaines à ce jour. L'appui de la population au M23 demeure limité et les forces armées congolaises ont contrecarré l'expansion de nouveaux groupes armés.

a) Forces de résistance patriotiques en Ituri

83. Les Forces de résistance patriotiques en Ituri (FRPI), dirigées par le soi-disant « général de brigade » Justin Banaloki, alias « Cobra Matata », constituent le groupe rebelle le plus fort de l'Ituri. Dans son rapport intérimaire, le Groupe a précisé comment les FRPI avaient réussi à étendre leur emprise sur le territoire, tirant parti du vide sécuritaire laissé par la réorganisation des forces armées congolaises en régiments à la fin février 2012 (voir S/2012/348, par. 51 et 52). Depuis, elles ont tendu la main au Gouvernement congolais pour négocier leur démobilisation et leur intégration aux forces armées congolaises (voir le paragraphe 117 ci-dessous). Il semble toutefois que, selon des membres de cette milice et des dirigeants lendus, Banaloki a parallèlement entamé des négociations avec le M23 en vue d'une alliance. Ces personnes ont informé le Groupe de ce qui suit :

²⁶ Si des envoyés de Yakutumba se sont rendus à plusieurs reprises à Kigali et ont envisagé une alliance avec le M23, l'opposition de la communauté babembe les a empêché de former cette alliance (voir S/2012/348/Add.1, par. 43).

a) Le « général de brigade » Banaloki s'entretient régulièrement par téléphone avec Bosco Ntaganda ainsi qu'avec le général Kabarebe, des forces armées rwandaises, pour discuter d'une alliance avec le M23;

b) Une délégation de membres des milices, parmi lesquels un représentant des FRPI, s'est rendue à Kigali pour rencontrer Kabarebe. Cette délégation a reçu au moins 15 000 dollars en espèces (voir S/2012/348/Add.1, par. 40). Des dirigeants locaux et des villageois ont déclaré que des miliciens avaient tiré en l'air, irrités de ne pas avoir reçu leur part;

c) Les FRPI ont reçu plusieurs émissaires du M23 – parmi lesquels John Tibasima²⁷, cadre de l'ex-CNDP et milicien d'Ituri – pour persuader les rebelles de lancer des opérations militaires contre les forces armées congolaises. Tibasima, qui est resté aux côtés des FRPI dans le cadre de la Coalition des groupes armés de l'Ituri (COGAI) (voir le paragraphe 85 ci-dessous), a amené avec lui plusieurs dizaines d'ex-miliciens²⁸ et apporté des armes et des munitions de ses caches. En août 2012, le lieutenant-colonel Papy Maky Rutsholi et le commandant John Bebwamade, appartenant au M23, ont pris contact avec les FRPI concernant une collaboration avec le M23 après avoir reçu des instructions de Kigali;

d) En octobre 2012, Banaloki a accordé un sauf-conduit à des combattants du Mouvement de résistance populaire au Congo (MRPC) en route de Djugu à Rutshuru pour faire jonction avec le M23 (voir les paragraphes 86 à 89 ci-dessous).

84. Les FRPI exercent leur emprise sur le site aurifère de Bavi, grâce auquel, selon un ex-combattant de cette milice et des habitants de Bavi, les rebelles engrangent des fonds par le biais d'impôts illicites et de la vente directe de minerai d'or. Selon des négociants de Bunia, l'or extrait de la mine de Bavi est de meilleure qualité, ce qui le rend aisément identifiable. Il est essentiellement acheté par des négociants de Bunia et de Butembo, mais les FRPI en vendent aussi directement à des officiers de l'armée ougandaise stationnés le long de la frontière. Selon les forces armées congolaises ainsi que des membres de milices et un dirigeant Lendu, un ancien officier des forces armées ougandaises, Alex Mugisha, en est un acheteur habituel; en échange, il livre des armes et des munitions aux FRPI au poste frontière de Semiliki²⁹.

b) Coalition des groupes armés de l'Ituri³⁰

85. La Coalition des groupes armés de l'Ituri (COGAI), créée en mai 2012, vise à unir les milices opérant dans l'Ituri. Bien que les FRPI en fassent officiellement partie, et que Banaloki soit censé en être le Président, ce sont des membres du M23, des hommes d'affaires locaux et d'anciens miliciens appartenant à l'ethnie Hema qui y sont aux commandes. Cette coalition reçoit le soutien de Nestor Bamaraki et John Tibasima, ainsi que Mateso Savo, Président de la branche Ituri du CNDP. Bamaraki était à la tête de la délégation qui s'est rendue à Kigali pour recevoir un appui (voir S/2012/348/Add.1, par. 40). Savo, quant à lui, fait l'objet d'une enquête

²⁷ John Tibasima est un juriste, précédemment membre du Parti pour l'unité et la sauvegarde de l'intégrité du Congo et du Mouvement révolutionnaire congolais. Il reste proche du chef Kawa du Parti pour l'unité et la sauvegarde de l'intégrité du Congo.

²⁸ Nombre de ces ex-combattants avaient combattu pour Thomas Lubanga.

²⁹ Mugisha a quitté les forces armées ougandaises avec le grade de colonel en 2009.

³⁰ Lors d'une conférence de presse tenue à New York le 25 juin, des responsables rwandais ont ouvertement déclaré que la Coalition des groupes armés de l'Ituri était susceptible de menacer la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo.

depuis qu'en septembre 2012, les forces armées congolaises, lors d'un raid contre son exploitation agricole, ont découvert qu'il abritait des miliciens. La Coalition n'a que peu d'impact, n'ayant pas réussi à obtenir des FRPI qu'ils soient des alliés loyaux. Il est à signaler qu'elle n'a pas réussi non plus à obtenir le soutien de la majorité des Hema, qui refusent la création d'un groupe armé allié au M23 et aux forces armées rwandaises.

c) Mouvement de résistance populaire du Congo

86. Le Mouvement de résistance populaire du Congo (MRPC), créé en août 2012, est une autre coalition de groupes armés, composée essentiellement d'anciens miliciens hema et de déserteurs tutsis et hema des forces armées congolaises. Le MRPC n'a certes pas remplacé la COGAI, mais il est clair qu'il répond à l'inertie de cette dernière. Il est cependant en proie à des divisions. Ses statuts (annexe 43) affirment expressément son opposition au M23, mais certains de ses membres indiquent qu'une aile du Mouvement est en contact permanent aussi bien avec cette milice qu'avec les forces armées rwandaises. Après l'arrestation de son président, Eric Dhedongha, et du chef de son état-major, Jules Musafiri, ceux qui préconisaient une alliance avec le M23 ont fait scission, sous la direction du lieutenant-colonel Rutsholi. Font partie de cette faction des émissaires du Gouvernement rwandais, tels que John Tibasima et le commandant Bebwa, ainsi que des ex-combattants démobilisés de l'Union des patriotes congolais (UPC), par exemple Charité Semire, et des officiers qui ont déserté les forces armées congolaises, notamment le colonel Eric Ndole Panya, le commandant Nonzi Bondokana, alias « Taekwondo », et le commandant Katanazi. Des personnes rattachées au MRPC indiquent qu'au début octobre 2012, un petit groupe de combattants – parmi lesquels plusieurs agents de liaison des forces armées rwandaises – a quitté Irumu pour Rutshuru après avoir rencontré le colonel Kahasha, membre du M23, non loin de Boga.

87. Des ex-combattants de l'UPC, qu'ils fassent ou non partie du MRPC, subissent de fortes pressions de la part du M23, qui souhaite forger une alliance avec eux. Plusieurs hauts gradés du M23 occupaient auparavant des postes de commandement au sein de l'UPC. Le général Ntaganda, lui-même ancien chef d'état-major de l'UPC a recruté des ex-combattants par téléphone; il a aussi donné ordre au groupe du lieutenant-colonel Rutsholi de récupérer les armes qu'il avait entreposées dans diverses caches en Ituri, en particulier dans l'exploitation agricole de Thomas Savo. Interrogés par le Groupe, des membres du M23 et des représentants d'une organisation locale ont indiqué qu'en juillet 2012, le colonel Kaina, membre du M23 et ancien commandant de l'UPC, s'est rendu à Berunda et à Degho³¹, dans le territoire de Djugu, pour des opérations de mobilisation et de recrutement.

88. Des agents rwandais ont pris part à ces efforts. Interrogés par le Groupe, un dirigeant hema, un commandant de la COGAI et des dirigeants locaux ont déclaré que d'anciens membres de l'UPC ont reçu des appels téléphoniques du capitaine Célestin Senkoko, secrétaire de James Kabarebe, et de Rafiki Saba Noble, ancien agent de liaison entre l'UPC et les autorités rwandaises, qui ont tous deux cherché à les convaincre de collaborer avec le M23.

³¹ Quartier général du général Ntaganda du temps de l'UPC.

89. Les déserteurs des forces armées congolaises qui ont rejoint les rangs du MRPC sont les rescapés de deux mutineries avortées³². Selon des commandants des forces armées congolaises, le lieutenant-colonel Germain Bahame, commandant en second du 911^e régiment basé à Marabo, est le collaborateur du M23 en Ituri qui a le plus usé de son influence pour obtenir que des officiers désertent l'armée congolaise; interrogé par le Groupe, il a lui-même admis avoir été à plusieurs reprises contacté par Bosco Ntaganda, Sultani Makenga et James Kabarebe, sous les ordres duquel il avait d'ailleurs servi. Les trois ont ordonné à plusieurs officiers des forces armées congolaises avec qui ils entretenaient des liens de longue date d'organiser une attaque en Ituri, en leur promettant un appui matériel. Les forces armées congolaises et des agents de renseignement ont indiqué au Groupe que, lorsqu'il était stationné à Marabo, Bahame livrait des armes et des munitions au FRPI.

7. Tentatives du M23 d'ouvrir un front dans l'ouest de la République démocratique du Congo

90. Le M23 s'est employé à ouvrir un front dans l'ouest de la RDC. Pour ce faire, il a amplifié son programme politique, dans lequel il s'insurge contre les vices qui ont entaché les élections de 2011 et l'incapacité du Gouvernement congolais dirigé par le Président Kabila. Il a pu ainsi toucher l'opposition congolaise et forger de nouvelles alliances. Trois membres du M23 ainsi que des agents de renseignement, interrogés par le Groupe, ont indiqué que le M23 avait établi des contacts avec l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), dont les représentants se sont rendus à Bunagana pour y rencontrer Jean-Marie Runiga, président du Mouvement.

91. Interrogés par le Groupe, des agents de renseignement, des membres du M23 et des politiciens ont déclaré que des responsables rwandais ont collaboré avec Roger Lumbala, député congolais de l'opposition allié à l'UDPS. Des membres du M23 et des responsables congolais ont dit au Groupe que Lumbala s'était rendu à plusieurs reprises au Rwanda, en Ouganda et au Burundi entre juin et août 2012 pour y rencontrer les dirigeants rebelles (annexe 44). Après son arrestation à Bujumbura, le 1^{er} septembre 2012, il a signé une déclaration officielle destinée à la police burundaise dans laquelle il affirmait que des agents du renseignement rwandais l'avaient invité à aller à Kigali pour le convaincre de rejoindre les rangs du M23 (annexe 45 et S/2012/348, encadré 3). Interrogé par le Groupe, Lumbala a affirmé ne s'être jamais rendu en Ouganda et n'avoir été au Rwanda que pour rendre visite à un ami.

92. Selon des dirigeants du M23, les rebelles avaient demandé à Lumbala d'apporter son soutien au colonel John Tshibangu, qui avait, le 13 août 2012, déserté les forces armées congolaises avec un petit groupe de soldats alors qu'il était stationné au Kasaï occidental. Tshibangu avait annoncé la création d'un groupe armé, le Mouvement pour la revendication des élections (MRE), espérant rallier à sa cause les partisans de l'UDPS mécontents et persuadés qu'Étienne Tshisekedi, candidat de l'opposition, avait de fait remporté l'élection présidentielle de novembre 2011.

93. Des officiers du M23 ont admis être des alliés de Tshibangu; des soldats précédemment placés sous les ordres du colonel Innocent Zimurinda, appartenant au

³² M. Lumbala a confirmé qu'il avait signé la déclaration avec les autorités burundaises mais a plus tard soutenu que le contenu de la déclaration avait été fabriqué de toutes pièces. Des sources du renseignement burundais ont attesté du caractère officiel de la déclaration de M. Lumbala.

M23, ont été redéployés à Kananga dès le début de la mutinerie³³. Des officiers de l'ex-CNDP ont informé le Groupe que plusieurs hauts gradés du M23, parmi lesquels Bosco Ntaganda en personne, avaient essayé de convaincre des officiers rwandophones en poste à Kananga de rejoindre le groupe de Tshibangu. On trouvera à l'annexe 46 au présent rapport des informations complémentaires concernant le M23 et ses réseaux de soutien.

III. Groupes armés étrangers

A. Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR)

94. Depuis le tarissement du soutien extérieur dont elles bénéficiaient et une série d'attaques contre leurs positions et les civils à leur charge, les FDLR s'efforcent de réadapter leurs capacités militaires. Depuis avril 2012, en raison d'un manque de troupes important, les FDLR ont regroupé leurs unités dans deux secteurs. Le colonel Pacifique Ntawhunguka, alias « Omega », reste à la tête du secteur du Nord-Kivu et le lieutenant-colonel Hamada Habimana a pris le commandement du Sud-Kivu. Chacun des six sous-secteurs des FDLR compte de 250 à 400 soldats. Le Groupe estime que les effectifs des rebelles sont actuellement de 1 500 à 2 000 combattants (voir S/2011/738, par. 93 et 94). Des efforts limités de recrutement se poursuivent en Ouganda mais, selon des ex-combattants, les populations de réfugiés rwandais en RDC n'ont plus suffisamment de jeunes pour renforcer les rangs des rebelles.

95. Après une vague d'attaques ciblées menées par les Raia Mutomboki, la protection des personnes à leur charge est devenue la préoccupation immédiate des commandants des FDLR. Dans un premier temps, les FDLR du Sud-Kivu ont lancé de brutales attaques de représailles, mais sont repassées dans le territoire de Mwenga pour s'écarter de la menace que représentent les Raia Mutomboki à Shabunda et Kalehe. D'anciens combattants ont indiqué qu'au Nord-Kivu, les FDLR ont été forcées de se retirer de leur quartier général traditionnel à proximité de Kimua dans le Walikale pour s'enfoncer davantage dans la forêt. Ils ont affirmé que même les membres du haut commandement commencent à envisager de quitter le Kivu pour se mettre en sécurité dans la province de Maniema ou la province de l'Orientale.

96. Quatre des sous-secteurs des FDLR ont été déployés stratégiquement dans des zones où ils peuvent participer aux marchés commerciaux locaux liés à la production minière et les contrôler. Selon des ex-combattants, sur le haut plateau du territoire d'Uvira, les FDLR tirent profit du commerce de la wolframite via Bujumbura. En outre, au Nord-Kivu, elles continuent de bénéficier de la production de cannabis et de la taxation de son commerce (voir S/2012/348/Add.1, par. 43). Selon des ex-combattants, les FDLR se procurent toujours l'essentiel de leurs munitions d'AK-47 auprès d'officiers corrompus des forces armées congolaises en échange de cannabis ou de bénéfices des activités commerciales menées dans les zones minières. Comme le Gouvernement concentre son attention sur le M23 dans le territoire de Rutshuru, les FDLR ont étendu leur contrôle des zones commerciales du Lubero du Sud. Actuellement, elles sont déployées aux côtés de l'UPCP du

³³ En janvier 2009, les FDLR comptaient plus de 7 000 soldats et officiers. Le Gouvernement rwandais soutient que les FDLR comptent plus de 4 000 combattants.

« général » Kakule Sekuli LaFontaine (voir S/2012/348, par. 100 à 102), allié du M23, sur le marché de l'or de Bunyatenge et aux alentours.

1. Rapatriement au Rwanda d'anciens membres des Forces démocratiques de libération du Rwanda

97. D'après les dossiers de la MONUSCO, du 1^{er} janvier au 30 septembre 2012, 867 combattants ont officiellement déserté des FDLR et sont rentrés au Rwanda. La MONUSCO a par ailleurs démobilisé 151 membres congolais des FDLR. Cependant, les taux de rapatriement ont sensiblement baissé : alors que 141 combattants sont rentrés chez eux en février, seulement 47 l'ont fait au cours du mois de septembre. Le seul officier de haut rang des FDLR à être rentré au Rwanda depuis le début de la rébellion du M23 est le lieutenant-colonel Étienne Mbarushimana, rentré le 24 mai 2012.

98. Selon plusieurs ex-combattants, les officiers des FDLR craignent que, s'ils rentrent au Rwanda, le Gouvernement ne les force à rejoindre les rangs de la Force de réserve des forces armées rwandaises et ne les redéploie au Congo. Outre ceux qui ont été envoyés en renfort auprès du colonel Mandevu, ancien commandant des FDLR au sein du M23 (voir S/2011/738, par. 64), des ex-combattants ont confirmé que les forces armées rwandaises ont redéployé de petites unités d'ex-combattants des FDLR en RDC pour des missions de renseignement et en renfort du M23.

99. Un nombre croissant de déserteurs des FDLR cherchent à s'intégrer dans les communautés locales ou à s'enfuir en Zambie. Au Sud-Kivu, au lieu de fusionner son bataillon et de se déplacer vers le nord, le « lieutenant-colonel » Tharcisse « Sharaf » Uwimana, ancien commandant des FDLR à Kilembwe (territoire de Fizi), a déserté en juin 2012 et s'est rendu en Zambie. Par ailleurs, le seul officier de liaison des FDLR qui restait à Uvira s'est enfui en Zambie en avril 2012.

2. Soutien présumé des forces armées congolaises aux FDLR

100. Le Gouvernement rwandais a fait état de 15 cas, intervenus de mai à juillet 2012, dans lesquels les forces armées congolaises et les FDLR ont coopéré (annexe 47). Le Groupe n'a cependant pas été en mesure de confirmer indépendamment ces allégations et le Gouvernement rwandais a refusé de le rencontrer pour lui fournir davantage de détails. Pour l'un des cas, il a affirmé que le 5 juin 2012 les forces armées congolaises auraient assuré la sécurité de passage de deux compagnies des FDLR pour s'infiltrer au Rwanda. Cependant, en raison du soutien fourni au M23, les forces armées rwandaises ont récemment renforcé leur déploiement tout au long de la frontière entre le Rwanda et la RDC, ce qui rend hautement improbable l'entrée de deux compagnies des FDLR au Rwanda sans qu'elles aient été détectées.

101. En outre, le Gouvernement rwandais a prétendu qu'en juin 2012, les autorités de la RDC auraient facilité la visite de deux ressortissants belges, Faustin Murego et Joseph Nzabonimpa, venus négocier une alliance avec les FDLR pour combattre le M23. Les services de renseignement congolais ont arrêté les deux hommes, mais les ont relâchés le 10 juillet. Le Gouvernement belge a indiqué au Groupe qu'il ne possède aucun renseignement sur le soutien que fournirait aux FDLR Murego ou Nzabonimpa.

102. Selon des officiers supérieurs des forces armées congolaises, des officiers de rang intermédiaire des FDLR ont tenté d'établir des alliances opérationnelles avec des unités des forces armées congolaises dans le territoire de Rutshuru. Cependant, au lieu de coopérer avec les rebelles, les forces armées congolaises ont monté plusieurs opérations contre les FDLR, notamment près de Tongo en août 2012 et à proximité du poste d'Ishasha sur la frontière avec l'Ouganda à la fin septembre 2012. Au cours de cette dernière attaque, les forces armées congolaises ont coopéré avec le colonel Muhima Shetani et son groupe de Maï-Maï Shetani pour déloger la dernière antenne de liaison des FDLR. Néanmoins, les officiers des forces armées congolaises reconnaissent que, pour éviter de trop se disperser, les forces armées congolaises ont sensiblement réduit leurs opérations contre les FDLR depuis qu'a éclaté la rébellion du M23.

103. Malgré plusieurs demandes orales et écrites et un précédent positif, le Gouvernement rwandais n'a pas autorisé le Groupe à s'entretenir avec des ex-combattants des FDLR au centre de démobilisation de Mutobo (Rwanda).

B. Forces démocratiques alliées (FDA)

104. Les Forces démocratiques alliées (FDA) sont un groupe rebelle islamiste dirigé par des Ougandais opérant dans les environs du massif du Rwenzori au Nord-Kivu. Selon la MONUSCO et des estimations ougandaises, en 2012, les FDA auraient porté leurs effectifs à plus de 1 300 combattants, dont 800 sont entraînés et bien équipés. Le chef militaire des FDA est toujours Hood Lukwago, tandis que Jamil Mukulu, qui a fait l'objet de sanctions, en reste le dirigeant suprême. Les autorités ougandaises et des ex-combattants ont confirmé la présence de Mukulu au côté des FDA pendant plusieurs mois au début de 2012. Les autorités kényanes ont cependant indiqué au Groupe qu'elles pensaient que Mukulu opérait actuellement depuis la Tanzanie.

105. Le Groupe a réuni indépendamment plusieurs preuves confirmant les dires de l'Ouganda selon lesquels les FDA collaborent avec les rebelles Al-Chabab de Somalie. Selon des ex-combattants, les FDA ont entraîné des groupes de jeunes dans leurs camps pendant plusieurs mois avant de les envoyer combattre en Somalie. Le premier de ces groupes a quitté les camps des FDA en novembre 2011. Après l'arrestation à Nairobi du fils de Mukulu, Bikumbi Hassan Mukulu, des agents d'Al-Chabab, Mustapha Kamau et Jacob Musyoka, ont payé sa caution en novembre 2011. Plusieurs services de renseignement kényans ont confirmé que ce sont des membres d'Al-Chabab et qu'ils ont fourni un soutien à Mukulu et sa famille pendant leur séjour à Nairobi.

106. Le Groupe n'a pas été en mesure de s'entretenir avec Hassan après qu'il a été à nouveau capturé et extradé vers Kampala, mais les services de renseignement ougandais lui ont indiqué qu'Hassan les avait informés que plusieurs hommes d'affaires liés à Al-Chabab résidaient à Eastleigh dans la banlieue de Nairobi et travaillaient avec son père. Des agents de renseignement kényans ont mentionné au Groupe qu'ils détiennent des enregistrements de conversations téléphoniques entre Mukulu et les agents d'Al-Chabab résidant à Eastleigh.

107. Selon des ex-combattants et les services de renseignement ougandais, les FDA disposent de solides réseaux de soutien au Royaume-Uni. En novembre 2011, après leur arrestation, des représentants du Gouvernement congolais ont rapatrié au

Royaume-Uni Hoods Sempebwa et Habibi Kiwanuka, cadres politiques des FDA (voir S/2012/348, par. 31). Les deux jouent un rôle important dans la coordination des réseaux de soutien de la diaspora. Les FDA disposent également de cellules de soutien financier dans le port de Tanga en Tanzanie, à Bujumbura (Burundi), à Kigali et à Nairobi. Selon des ex-combattants, des courriers transportent les ressources financières générées par ces cellules pour les remettre aux FDA en franchissant le poste frontière de Kasindi entre l'Ouganda et la RDC. Les FDA disposent également de revenus locaux grâce à plusieurs arrangements commerciaux dans le territoire de Beni. Selon des ex-combattants, des dirigeants locaux et les autorités ougandaises, les rebelles tirent des revenus de la taxation de la production illégale de bois d'œuvre à Erengeti et de plusieurs mines d'or à proximité du village de Bialose sur la rivière Lesse. Néanmoins, les FDA ont amplifié leurs attaques contre les civils accusés de ne pas respecter les arrangements commerciaux ou de fournir des renseignements aux autorités de la RDC (voir S/2012/348, par. 20).

108. Les vastes réseaux de recrutement des FDA existent toujours en Ouganda, au Burundi et en Tanzanie. Le mouvement continue d'utiliser la ville frontalière ougandaise de Bwera comme centre de transit pour ses recrues. Cependant, selon des ex-combattants et les autorités ougandaises, les nouvelles recrues ainsi que les politiques qui rendent visite aux rebelles depuis l'étranger passent de plus en plus par Kigali pour se rendre à Goma et se dirigent ensuite vers le nord pour aller à Beni. Les recrues des FDA comprennent des enfants, comme l'indique le cas d'un recruteur rebelle capturé en juillet 2012 par les autorités ougandaises à Kassesse avec six jeunes garçons alors qu'il se rendait en RDC.

109. Les FDA ciblent de plus en plus de recrues d'Afrique de l'Est. En avril 2012, certains de leurs dirigeants ont donné à leurs combattants congolais la possibilité de quitter librement le mouvement. Du 1^{er} janvier au 30 septembre 2012, la MONUSCO n'a rapatrié que neuf anciens membres des FDA.

110. Des agents de renseignement congolais et ougandais ainsi que des dirigeants communautaires ont informé le Groupe que, pour faire face aux risques d'attaques aériennes de la MONUSCO (voir S/2012/348, par. 19), les FDA se sont procuré des armes antiaériennes. Les mêmes sources ont décrit l'arrivée, en juillet 2012, de ces armes, dont le transport depuis les environs d'Oicha vers les camps des FDA à l'ouest a nécessité six collaborateurs des FDA.

111. Les autorités ougandaises ont déclaré au Groupe qu'un bataillon des forces armées ougandaises, dont le quartier général se trouve dans le massif du Rwenzori, pénètre régulièrement au Congo pour y reconnaître les positions des FDA dans le territoire de Beni. Le commandement des forces armées congolaises n'a jamais autorisé ces déploiements sporadiques des forces armées ougandaises en RDC.

C. Forces nationales de libération (FNL)

112. Les FNL restent divisées et affaiblies au Sud-Kivu et comptent sur les renforts de groupes armés congolais. Par ailleurs, au début d'octobre 2012, l'armée burundaise a mené des opérations conjointes contre les rebelles avec les forces armées congolaises dans le territoire d'Uvira. Agathon Rwasa ne participe plus guère directement aux activités des FNL en RDC. Depuis son départ de l'ancienne base des FNL à Kiliba, à proximité de la frontière burundaise, le « général » Antoine « Shuti » Baranyanka et son adjoint le « commandant » Evelyn vivent aux côtés des

Maï-Maï Mayele à Lusambo, dans le territoire de Fizi. Selon plusieurs membres de groupes armés, les anciens adjoints de Baranyanka, le « général » Aloys Nzamapema et le « colonel » Logatien Negamiyehave ont établi un nouveau camp à Mushule, sur les plateaux d'Uvira, avec environ 70 soldats.

113. Des ex-combattants ont indiqué au Groupe que Nzamapema s'était allié avec les groupes congolais des Maï-Maï Baleke et Maï-Maï Fujo ainsi qu'avec le groupe burundais FPM/ADN (voir par. 114 et 115 ci-après), en particulier lors de combats menés contre les forces armées congolaises. L'un des combattants des Baleke a décrit la manière dont les FNL avaient ravitaillé les Maï-Maï en munitions. Certains ex-combattants, dont des soldats des FDLR, ont également décrit la coopération entre les FNL de Nzamapema et des unités des FDLR, qui se sont rendues dans le camp de Mushule plusieurs fois en juillet 2012. Nzamapema a livré en août 2012 de la nourriture et plusieurs caisses de munitions aux FDLR à Itombwe. Des unités des FNL ont attaqué sans grand succès des forces gouvernementales burundaises dans la province de Bubanza à la fin juillet 2012. Enfin, les FNL continuent de recruter par la force au Burundi.

D. Front du peuple Murundi (FPM)

114. Le Groupe avait précédemment recensé sur le plateau central d'Uvira 40 combattants Tutsi burundais du FRONABU, alliés aux FNL, communément appelés « les gens de Sinduhije » (voir S/2012/348, par. 31). Depuis, le FRONABU est devenu le FPM, qui est le bras armé de l'Alliance divine pour la nation (ADN). Jusqu'à une date récente, les deux groupes, comptant 40 combattants au total, avaient en commun le camp des FNL de Mushule. Selon le site Web du FPM/ADN³⁴, son président est Guillaume George Majambere, Burundais résidant en Belgique (annexe 48).

115. En juillet 2012, un combattant burundais du FPM et un autre des FNL ont déclaré séparément au Groupe que le colonel Abdallah et le colonel Jean-Claude Kasongo étaient les dirigeants du FPM/ADN et qu'Alexis Sinduhije, dirigeant de l'opposition burundaise, avait financé le lancement de leur lutte armée en RDC. À la fin septembre 2012, des collaborateurs de groupes armés ont également informé le Groupe que des « hommes d'Alexis Sinduhije » s'étaient joints aux troupes du MCC à Runingu (voir plus haut, par. 75). En juin, les forces armées congolaises avaient également arrêté deux combattants du FPM qui avaient déclaré que Sinduhije avait soutenu leur rébellion et qu'ils avaient collaboré avec des mutins de l'ex-CNDP travaillant pour Makenga.

IV. Difficultés d'intégration des groupes armés

116. Les efforts déployés par les forces armées congolaises pendant la crise actuelle pour intégrer les groupes armés congolais ont trois objectifs : 1) renforcer les rangs de l'armée après les désertions au profit du M23; 2) faire obstacle aux efforts du M23 visant à l'établissement d'alliances; et 3) constituer un complément des plans de réforme, qui prévoient notamment des campagnes de recrutement pour remplacer les soldats blessés ou âgés. Des officiers supérieurs des forces armées congolaises

³⁴ <http://adn-burundi.org/index.php/79-accueil/89-vision-accueil>.

ont indiqué au Groupe que ces groupes armés ne constitueraient pas des forces auxiliaires distinctes, mais renforceraient les unités existantes, déjà sollicitées à l'extrême par la lutte contre le M23.

117. Dans le district d'Ituri, où les dirigeants des Forces de résistance patriotiques en Ituri (FRPI) sont restés en contact avec des envoyés du M23 pour négocier une alliance, les forces armées congolaises ont encouragé le « général » Banaloki à envisager son intégration au moyen d'importantes incitations financières. À la fin septembre 2012, plus de 900 soldats des FRPI s'étaient regroupés dans trois camps en vue de leur enregistrement officiel et avaient reçu des sommes modiques et de la nourriture. Toutefois, les forces armées congolaises estiment que les effectifs centraux des FRPI ne comptent pas plus de 350 soldats³⁵.

118. Depuis qu'a éclaté la rébellion du M23, l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS) (voir S/2012/348, par. 55 à 57) a reçu de collaborateurs appartenant à l'ethnie hunde un soutien accru sous forme d'uniformes et de munitions. À la fin juillet 2012, après que l'APCLS a commencé à coopérer avec une faction des FDC loyale au Gouvernement, dirigée par le lieutenant-colonel Bwira, qui est un commandant Hunde frustré, les dirigeants des forces armées congolaises ont entamé des négociations pour l'intégration de ces groupes armés.

119. Le 21 août 2012, des représentants civils et militaires du Gouvernement ont rendu visite au « général » Janvier Buingo, commandant de l'APCLS, à son quartier général de Lukweti. Malgré plusieurs réunions ultérieures et les regroupements prévus des deux groupes rebelles Hunde, aucune mesure concrète n'a cependant été prise à ce jour. Selon des représentants communautaires, l'APCLS aurait mal pris la décision de la Cour suprême de septembre 2012 de reconnaître les résultats des élections législatives de Masisi, du fait que l'un de ses principaux soutiens, Bakungu Mitondeke, n'avait pas été réélu.

120. Dans le contexte de sa lutte globale contre le M23 pour gagner le soutien de la communauté hutue³⁶, le Gouvernement de la RDC s'efforce d'intégrer les milices hutues locales des territoires du Sud Masisi et du Nord Kalehe, appelées Nyatura. La plupart des officiers des Nyatura sont d'anciens officiers des forces armées congolaises qui ont déserté en 2010 et 2011 en raison de leur marginalisation dans le contexte de la montée en puissance et de l'influence croissante de l'ex-CNDP au sein de l'armée (voir S/2012/738, par. 242 et 347).

121. Au cours des attaques menées fin août et début septembre 2012 par les Raia Mutomboki, des officiers supérieurs des forces armées congolaises, dont le général Gabriel Amisi (voir S/2011/738, par. 191, 205, 453, 469, 471 et 514), chef des forces terrestres, ont donné pour instructions aux unités des forces armées congolaises de Masisi de coopérer avec les Nyatura. La police congolaise et les autorités locales ont informé le Groupe qu'en juillet 2012, Amisi a envoyé un camion des forces armées congolaises livrer quelque 300 fusils AK-47 à des membres des milices Nyatura. Plusieurs officiers des forces armées congolaises,

³⁵ Ces estimations donnent à penser que les FRPI ont grossi leurs effectifs dans la perspective de leur intégration au sein des forces armées congolaises, en même temps qu'elles menaient des négociations avec le M23.

³⁶ Plusieurs chefs militaires hutus importants, dont le commandant du 3^e secteur, le colonel Sadaam Ringo, ont déserté du M23 en septembre et octobre 2012.

dont le lieutenant-colonel Nkunduwera, ont distribué armes et munitions aux milices Nyatura au nom d'Amisi.

122. À Kasake (Sud Masisi), des villageois ont déclaré que lorsque les Raia Mutomboki ont attaqué pour la première fois, les forces armées congolaises ont battu en retraite et sont revenues avec des renforts Nyatura. À la mi-septembre 2012, le Groupe a rencontré à Ngungu des commandants des Nyatura ainsi que des officiers des forces armées congolaises, lesquels ont reconnu qu'ils avaient commencé à collaborer pour résister à l'avancée des Raia Mutomboki.

123. En septembre 2012, Amisi a tenu plusieurs réunions avec des représentants des Nyatura concernant leur intégration. Haburigira, commandant des Nyatura, a demandé que les forces armées congolaises se redéplient immédiatement dans les zones contrôlées par les membres des milices et assurent la protection des communautés hutues contre les attaques des Raia Mutomboki.

124. Bien que les forces armées congolaises aient déjà commencé à rassembler les Nyatura à Mushake au début d'octobre 2012, plusieurs difficultés subsistent quant à leur intégration. Leurs chefs craignent de perdre le contrôle des recettes de la taxation et du contrôle des petites opérations minières. En outre, leurs soldats qui n'ont pas eu d'expérience antérieure au sein des forces armées congolaises craignent d'être exclus du processus. Enfin, les déserteurs des FDLR vivant dans les communautés hutues congolaises pourraient chercher à infiltrer le processus afin de rester en RDC.

125. Pour sa part, le M23 a également cherché à s'allier avec les Nyatura, car certains de leurs fondateurs initiaux dans le territoire de Kalehe ont refusé jusqu'ici de participer au processus d'intégration des forces armées congolaises. En juillet 2012, les autorités congolaises ont arrêté des personnes travaillant avec Xavier Chiribanya (voir S/2012/348/Add.1, par. 41), qui ont reconnu avoir transféré en son nom 2 000 dollars aux commandants des Nyatura du Sud-Kivu.

126. Au nord du territoire contrôlé par le M23, les forces armées congolaises ont également cherché à établir une alliance opérationnelle avec le Front populaire pour la démocratie (FPD), dirigé par le colonel Shetani Muhima, le long de la route conduisant au poste frontière d'Ishasha. Selon des officiers supérieurs, les forces armées congolaises ont collaboré avec Shetani pour déloger les FDLR d'Ishasha³⁷ à la fin septembre 2012³⁸.

V. Réseaux criminels au sein des forces armées congolaises

127. Le Groupe a enquêté sur les réseaux criminels au sein des forces armées congolaises qui collaborent avec des groupes armés de la province Orientale.

³⁷ Plusieurs officiers des forces armées congolaises ont accompagné les Maï-Maï pour ces opérations.

³⁸ Au Sud-Kivu, les forces armées congolaises ont également engagé des discussions avec plusieurs groupes armés, dont les Maï-Maï Yakutumba et les soldats des Forces républicaines fédéralistes qui sont restés aux côtés du colonel Richard Tawimbi.

A. Maï-Maï Morgan

128. Paul Sadala, alias « Morgan », est un braconnier opérant sur les territoires de Mambasa, Lubero et Bafwasende dans la province Orientale. En 2012, il a lancé une série de raids violents contre les forces armées congolaises et les positions de l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN)³⁹ en commettant de graves abus contre les populations civiles. Le 24 juin 2012, les rebelles ont attaqué le poste de rangers de la réserve d'okapis⁴⁰, tuant au moins 3 personnes et 14 okapis. Le procureur militaire de Bunia a lancé un mandat d'arrêt contre Sadala et ouvert une enquête pour crimes de guerre, meurtres et viols (annexe 49).

129. À Kisangani, Sadala a collaboré avec un réseau criminel dirigé par le général Jean-Claude Kifwa, commandant la 9^e région militaire, qui a fourni contre de l'ivoire aux Maï-Maï Morgan des armes, munitions, uniformes et équipements de télécommunication. Le Groupe en a eu la confirmation dans ses entretiens avec deux collaborateurs de groupes armés, un officier des forces armées congolaises, un membre du personnel de l'ICCN, des dirigeants communautaires et un agent de renseignement. Kifwa a envoyé le « colonel » Jean-Pierre Mulindilwa⁴¹ et le colonel Kakule « Manga Manga » Kayenga auprès de Sadala pour surveiller ses intérêts commerciaux et fournir les armes et munitions.

130. Des combattants des Maï-Maï Morgan ont déclaré qu'en juin 2012 leur groupe comptait 85 combattants, tous dotés d'AK-47, et disposait en outre de deux mitrailleuses MAG, d'un lance-roquettes RPG, d'un mortier, d'un téléphone satellitaire Thuraya et de deux radios portables. Sadala et ses adjoints immédiats utilisent également le fusil de chasse traditionnel de calibre 12 (voir encadré).

131. À plusieurs reprises, Kifwa est intervenu dans des cas de braconnage et des arrestations. En décembre 2011, il a ordonné l'envoi de Bunia à Kisangani d'importantes quantités d'ivoire confisquées. Le prix de l'ivoire a augmenté de manière spectaculaire au cours des deux dernières années. En 2007, un kilo se vendait 30 dollars à Kisangani, en 2009 il en valait 80 et en 2012 le prix variait de 100 à 150 dollars. Dans la seule réserve d'okapis, l'ICCN a relevé qu'au moins une tonne d'ivoire a été braconnée chaque année depuis 2008, dégageant un profit annuel d'au moins 250 000 dollars. Toutefois, les marchands locaux ont affirmé qu'en août 2012, 3 tonnes d'ivoire étaient stockées à Elota.

132. Les Maï-Maï Morgan collectent par ailleurs de l'or deux fois par semaine dans les sites miniers de Pangoi et Elota et vendent des « droits d'accès » à des puits individuels. Sadala garde l'or et le vend à des marchands de Butembo. Enfin, les rebelles ont établi un monopole du commerce des cigarettes dans la même zone.

³⁹ Institut congolais pour la conservation de la nature et Service des parcs de la République démocratique du Congo.

⁴⁰ Mammifère rare vivant uniquement en République démocratique du Congo et objet de fierté nationale.

⁴¹ Le « colonel » Mulindilwa, surnommé « Doctor J P », est un ancien membre des Maï-Maï Michigan. Un officier des forces armées congolaises a expliqué qu'il se trouvait toujours officiellement au centre de brassage, sans grade mais portant l'uniforme des forces armées congolaises.

B. Maï-Maï Luc

133. Les Maï-Maï Luc, dirigés par le commandant Luc Yabili, opèrent dans le territoire de Bafwasende dans la province Orientale et de l'autre côté de la frontière du Nord-Kivu à Walikale. Ils contrôlent des sites miniers, dont ceux d'Angumu et d'Elonga, où ils vendent leur or à des hommes d'affaires de Butembo et Beni.

134. La 10^e brigade intégrée des forces armées congolaises, sous les ordres du général Kifwa, qui est basée à Opienge et Bafwasende, dirige un réseau criminel qui collabore avec les Maï-Maï Luc pour le braconnage et l'extraction minière. Bafwasende reste une zone opérationnelle, mais les forces armées congolaises n'y ont lancé aucune opération de combat au cours des deux dernières années. Pendant ce temps, armes et munitions continuent d'être livrées aux unités déployées et servent au braconnage. La 10^e brigade a également le monopole de l'approvisionnement en cigarettes et d'autres activités commerciales dans la région, ce qui ne l'incite guère à suspendre ses opérations.

135. Le réseau criminel réalise des bénéfices considérables à Opienge, où le commandant des forces armées congolaises, Sammy Biakya Baguma, contrôle la mine d'étain de Ndonga et un certain nombre de mines d'or, organise une partie de l'exploitation lui-même et impose aux équipes de mineurs une taxe de 2 grammes d'or par semaine. Il fait également le commerce de munitions de chasse de calibre 12. Il réalise des profits supplémentaires en vendant des « autorisations de voyage » et dirige une prison connue localement sous le nom de « Guantanamo » où il incarcère des civils. Précédemment, Baguma avait renvoyé plus de 40 membres de la Police nationale civile qui devaient être déployés à Opienge afin de maintenir son contrôle sur la population.

136. Des dirigeants communautaires locaux et des fonctionnaires de l'ONU ont expliqué que Yabili a fait plusieurs essais de démobilisation, mais n'a reçu aucune réponse des FARC ou d'autres représentants du Gouvernement. Le 1^{er} octobre 2012, lorsque les chefs traditionnels de Bafwasende se sont enquis de la question, Baguma a expliqué que le général Kifwa n'avait pas tenu compte des demandes répétées de Yabili⁴². Le 31 juillet 2012, Yabili a capturé Sadala et offert de le remettre aux forces armées congolaises mais, une fois de plus, Kifwa n'a pas réagi.

C. Munitions de chasse de calibre 12

137. Les munitions de chasse de calibre 12, qui sont largement disponibles dans l'est de la RDC, sont très utilisées pour le braconnage. Le Groupe dispose de preuves de l'utilisation de ces munitions par des unités des forces armées congolaises et plusieurs groupes armés, notamment les Raia Mutomboki et les Maï-Maï Morgan (annexe 50).

138. La manufacture d'armes et de cartouches du Congo (MACC), dont l'usine se trouve à Pointe-Noire (République du Congo), produit la majorité de ces munitions de calibre 12. Lorsqu'on lui a demandé la liste de ses clients, elle a répondu qu'elle ne vendait aucun de ses produits en RDC (annexe 51). Néanmoins, le Groupe a constaté que de grosses quantités de munitions de calibre 12 de la MACC sont largement disponibles dans l'est de la RDC (annexe 52). Le réseau qui organise les

⁴² En dépit de plusieurs requêtes, la 9^e région militaire n'a pas été en mesure de communiquer à la MONUSCO copie des trois lettres adressées par M. Yabili et vues par des dizaines de témoins.

envois de munitions de Kinshasa à Goma et Kisangani utilise aussi bien des bateaux que des avions. Des personnes participant à ce commerce ont indiqué qu'au milieu de 2012, des munitions ont été transportées à Goma par voie aérienne par la compagnie Air Pegasus. D'autres compagnies de transport de fret ont expliqué qu'Air Pegasus exploite des vols commerciaux utilisant des aéroports militaires sans payer de taxes. Ce commerce est contrôlé par des gens qui ont des liens étroits avec le général Amisi des forces armées congolaises. À Goma, les munitions sont distribuées par Damien Amisi, jeune frère du général. À Kisangani, le « Type Tambwe », qui appartient à l'ethnie Muzimba de la région d'origine d'Amisi, vend les munitions de calibre 12 et supervise les intérêts locaux d'Amisi. À Kasese, le capitaine Salung des forces armées congolaises, ancien garde du corps d'Amisi, stocke et vend les munitions.

VI. Armes

A. Gestion et détournements de stocks

139. La gestion des armes continue à poser problème pour le Gouvernement de la RDC. Bien que signataire du Protocole de Nairobi sur les armes légères, la RDC n'a pas encore lancé de programme de marquage des armes appartenant à l'État. Les stocks des forces armées congolaises continuent d'être une source importante de munitions pour les groupes armés. L'augmentation des activités de groupes armés au Nord-Kivu, dans l'Ituri et au Sud-Kivu a entraîné un accroissement correspondant des détournements d'armes et de munitions.

140. Les commandants des bases logistiques des forces armées congolaises au Sud-Kivu, au Nord-Kivu et dans l'Ituri ont confirmé que les défections de troupes avec armes et munitions constituaient l'une de leurs plus grandes difficultés. Des soldats corrompus et des réseaux criminels au sein des forces armées congolaises vendent aussi des munitions aux groupes armés. Quatre ex-combattants des FDLR du territoire de Rutshuru ont déclaré au Groupe qu'ils achètent régulièrement des munitions auprès des forces armées congolaises. En août 2012, le procureur militaire du Nord-Kivu a inculpé deux soldats des forces armées congolaises pour avoir vendu à des rebelles du M23, à proximité de Rumangabo, des fusils à 200 dollars pièce. Des ex-combattants des Nyatura et Raia Mutomboki ont déclaré au Groupe avoir acheté des munitions, des fusils AK-47 et des uniformes militaires auprès de soldats des forces armées congolaises. Le 25 août 2012, des agents de sécurité ont intercepté à Minova des rebelles de l'APCLS en possession de 34 boîtes de munitions de 750 cartouches chacune et d'un fusil AK-47 qu'ils venaient d'acheter auprès de soldats des forces armées congolaises. Des groupes Mai-Mai du plateau central d'Uvira achètent aussi régulièrement des munitions provenant des forces armées congolaises sur les marchés locaux à 10 dollars la boîte de 750 cartouches.

B. Les difficultés du désarmement

141. L'apparition du M23 et de ses alliés a exacerbé la demande d'armes et de munitions. Selon les autorités locales, représentants de la société civile et villageois interrogés dans les territoires de Nyiragongo et Rutshuru dans le Nord-Kivu, le prix

d'un fusil AK-47 qui était de 20 à 50 dollars au début de mai 2012 atteint aujourd'hui 200 à 250 dollars.

142. Le Programme œcuménique pour la paix, la transformation des conflits et la réconciliation (PAREC), organisation œuvrant pour le désarmement volontaire des civils, a informé le Groupe qu'à cinq reprises différentes, en juillet et août 2012, des individus identifiés comme des émissaires de groupes armés avaient offert d'acheter à 200 dollars pièce les armes remises par les civils.

143. Le PAREC a montré au Groupe une liste de 125 civils qui ont remis leurs armes et/ou munitions de février à septembre 2012. Faute de fonds, il n'avait cependant pas encore été en mesure de les payer (annexe 53). Le PAREC a informé le Groupe que certaines des personnes qui n'avaient pas encore été payées avaient demandé qu'on leur rende leurs armes ou munitions, affirmant avoir des acheteurs ailleurs. Deux d'entre eux ont indiqué au Groupe qu'ils avaient une offre du M23 à 250 dollars par fusil. À peu près à la même époque, des émissaires non identifiés du M23 ont offert au PAREC de lui racheter tout son stock d'armes (annexe 54).

144. Le PAREC s'est inquiété du fait que le nombre de civils rendant leurs armes et munitions avait diminué de manière spectaculaire depuis le début de la rébellion du M23. Selon lui, cela pourrait être une indication que les civils soit vendent leurs armes à des groupes armés à des prix supérieurs aux 50 dollars qu'il verse, soit conservent leurs armes pour leur autodéfense en raison de l'insécurité, ou les deux à la fois.

145. Enfin, les combats entre forces armées congolaises et M23, ainsi que les mines antipersonnel et les munitions non explosées, continuent de tuer et de mutiler des non-combattants. Dans un cas survenu en août 2012, six enfants ont été tués en marchant sur une mine terrestre dans le village de Gikoro qui appartient au groupement de Jomba (territoire de Rutshuru). Une étude de suivi effectuée par des organisations humanitaires a recensé plusieurs munitions non explosées dans le territoire. Les régions les plus affectées sont les lignes de front du M23 (annexe 55)⁴³.

VII. Violations du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme

146. Depuis la mutinerie d'anciens membres du CNDP qui a abouti à la création du M23, les communautés locales de l'est de la RDC ont subi de multiples violations des droits de l'homme. Dans le Nord-Kivu, les violences à l'encontre des civils commises par tous les acteurs armés, y compris les forces armées congolaises, ont augmenté et déplacé plus de 500 000 personnes depuis avril 2012. Ces déplacements créent les conditions pour de nouveaux abus. En raison de l'insécurité croissante, les institutions humanitaires éprouvent également des difficultés pour accéder aux populations et leur apporter des secours.

147. Les violences sexuelles restent fréquentes dans l'est de la RDC. Dans le contexte des combats en cours, femmes et enfants courent encore plus de risques dans les zones de conflit ou lorsqu'ils sont déplacés. Pour le premier semestre de 2012, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a enregistré 742 cas

⁴³ Ces zones comprennent les fermes de Kitobogo, près de Kiwanja.

de violences sexuelles perpétrées par des hommes armés dans le Nord-Kivu, Rutshuru étant le territoire le plus affecté, et 955 cas similaires dans le Sud-Kivu, dont près de la moitié dans le territoire de Fizi. Le Groupe a recensé des cas de viols à grande échelle commis en 2012 par le M23, les Raia Mutomboki, les Maï-Maï Morgan et les FDLR. Des commandants de ce dernier groupe sont responsables de plus d'une centaine de viols, y compris sur des mineures. À la fin de septembre, l'ONU et des organisations non gouvernementales s'occupant des droits de l'homme ont établi la preuve de 45 viols commis par le M23. La nuit du 5 au 6 août, les Raia Mutomboki ont attaqué le village de Nyalipe dans l'Ufamendu II (secteur de Katoyi à Masisi) et violé 9 femmes, dont 4 mineures.

148. Il y a eu plusieurs cas graves de massacres systématiques de civils, dont des femmes et des enfants, perpétrés par des groupes armés. Depuis mai 2012, les Raia Mutomboki, sous le commandement du M23, ont tué des centaines de civils dans le Nord-Kivu et brûlé au moins 800 maisons. Sous les ordres du colonel Makenga du M23, une série d'attaques coordonnées effectuées en août par les Badege et Raia Mutomboki, conjointement avec les FDC et NDC, a permis à des alliés du M23 de déstabiliser une part considérable du sud et de l'ouest du territoire de Masisi. Du 26 au 29 août 2012, les Raia Mutomboki, opérant conjointement avec les Badege et avec l'aide de soldats des FDC-Luanda, ont mené des attaques systématiques contre les populations civiles des villages de Ngungu et de Luke et leurs alentours dans le Sud-Masisi.

149. Les Raia Mutomboki ont également tué des dizaines de civils au Sud-Kivu (dont 32 début mars dans des villages proches d'Ekingi) dans des attaques similaires à motivation ethnique contre des communautés accusées de soutenir les FDLR et les Nyatura.

150. Les Nations Unies ont confirmé qu'au moins 282 personnes ont été tuées par les FDLR depuis décembre 2011. Les cas les plus graves ont eu lieu en mai près de Bunyakiri, dans le territoire de Kalehe. Le 5 mai, à Lumenje, les FDLR ont tué au moins 11 civils, dont 3 femmes et 5 enfants. Le 14 mai, à Kamananga, les FDLR ont tué 35 civils, dont 20 femmes et 12 enfants, blessé 38 personnes et incendié 55 maisons. Selon des officiers des forces armées congolaises, le capitaine Castro Rafiki a mené l'attaque de Bunyakiri. Le commandant des FDLR pour le secteur du Sud-Kivu est le lieutenant-colonel Hamada Karera.

151. En outre, certains officiers du M23, en particulier les colonels Ngaruye et Innocent Zimurinda, ce dernier faisant l'objet de sanctions, ont ordonné l'exécution sommaire d'au moins 15 recrues. Ntaganda et Makenga ont donné l'ordre d'exécuter au moins 20 prisonniers de guerre. Les forces armées rwandaises ont par ailleurs exécuté des combattants qui se sont échappés du M23. Selon des dirigeants locaux et des membres du personnel médical, ces chiffres seraient en réalité nettement plus élevés.

152. On trouvera de plus amples renseignements sur les violations du droit international humanitaire et les profils d'officiers de haut rang du M23 sous l'angle des droits de l'homme à l'annexe 56 du présent rapport.

Recrutement d'enfants

153. Depuis le début de la rébellion du M23, le recrutement d'enfants par des groupes armés a augmenté de manière spectaculaire aussi bien au Nord qu'au Sud-Kivu. Plusieurs officiers des M23 au long passé de recruteurs d'enfants, notamment les colonels Sultani Makenga et Innocent Kaina, poursuivent toujours ces activités. Le Groupe estime que depuis sa création en mai 2012, le M23 a recruté plus de 250 enfants en RDC et au Rwanda. D'avril à septembre 2012, la MONUSCO a reçu 38 enfants qui s'étaient échappés du M23, dont 22 Congolais et 14 Rwandais.

154. Pour couvrir la progression de ses unités, le M23 utilise des garçons sur ses lignes de front, souvent après une unique semaine d'entraînement. D'autres garçons servent de porteurs, d'agents de renseignement et de gardes du corps. Les rebelles utilisent également des jeunes filles comme cuisinières et femmes d'officiers.

155. Selon plusieurs ex-combattants, de mai à août 2012, Kaina a supervisé le recrutement et l'entraînement de plus de 150 enfants déployés à Bukima. La moitié de ces enfants sont originaires du Rwanda. Deux ex-combattants du M23 ont confirmé qu'en mai 2012, Kaina a mené des activités de recrutement dans des villages proches de Bukima, où il a ordonné à ses soldats de kidnapper trois garçons de 12 à 15 ans. Un garçon de 14 ans qui avait été recruté par Kaina a également déclaré que celui-ci avait recruté de force deux garçons du même âge. D'anciens soldats du M23 qui ont servi sous les ordres de Kaina ont personnellement vu à plusieurs reprises le commandant ordonner que soient fusillés des garçons qui avaient essayé de s'échapper. Un autre ex-combattant du M23 venant de Bukima a dit qu'il y avait aussi 14 femmes qui y étaient entraînées, dont six jeunes filles.

156. Six anciens enfants-soldats du M23, âgés de 12 à 16 ans, ont dit au Groupe que des officiers du M23 les avaient recrutés de force au cours de patrouilles effectuées à Rumagabo, Kiwanja, Jomba et Bunagana. Les six ont indiqué qu'ils avaient été avertis que, conformément aux ordres de Makenga, ils seraient tués s'ils essayaient de s'échapper. Selon plusieurs ex-combattants du M23, Makenga et Ngaruye ont exécuté sommairement des douzaines d'enfants qui ont tenté de s'évader. Dans deux cas, des enfants-soldats ont vu d'autres enfants être fusillés ou enterrés vivants après une tentative d'évasion.

157. Le Groupe s'est entretenu avec quatre ex-combattants des FDLR qui avaient été démobilisés en RDC et recrutés à nouveau au centre de démobilisation et de réintégration de Mutobo (Rwanda), en septembre 2012. À leur arrivée à Mutobo, le directeur permanent du centre, Frank Musonera, sépare les garçons ciblés pour le recrutement, y compris des enfants de moins de 16 ans. Dans un cas survenu le 15 août 2012, Musonera a envoyé cinq anciens enfants-soldats des FDLR, âgés de 13 à 16 ans, à Kinigi où les forces armées rwandaises les ont forcés à porter des caisses de munitions et à rejoindre les rangs du M23. Deux ex-combattants des FDLR recrutés au centre de Mutobo ont également confirmé avoir rencontré dans une position du M23 commandée par Ngaruye plus de 15 mineurs ayant appartenu aux FDLR. Trois anciennes recrues du M23 entraînées à Runyoni ont informé le Groupe que Makenga disposait d'une unité spéciale de protection composée de 20 enfants-soldats ayant appartenu aux FDLR, âgés de moins de 15 ans, qui ont pour instructions strictes de ne pas quitter Runyoni. D'anciens enfants-soldats du M23 ont indiqué au Groupe que ceux qui sont capturés alors qu'ils tentent de s'échapper sont exécutés devant les autres.

158. Le Groupe s'est également entretenu avec des douzaines d'enfants recrutés par d'autres groupes armés congolais ainsi que des groupes armés étrangers. On trouvera les détails de ces entretiens à l'annexe 57.

VIII. Ressources naturelles

A. Commerce de l'étain, du tantale et du tungstène

1. Tendances du commerce et de la production

159. Dans son rapport d'étape de juin 2012, le Groupe a signalé une reprise graduelle des exportations officielles de l'étain, du tantale et du tungstène à partir des provinces des Kivus et du Maniema. En août 2012, cependant, les exportations officielles avaient pratiquement disparu pour trois raisons. D'abord, le Ministre congolais des mines avait suspendu l'activité des sociétés d'exportation Huaying et TTT/CMM au Nord-Kivu et au Sud-Kivu (voir S/2012/348, par. 141 et 142). Deuxièmement, dans le souci d'endiguer la contrebande en direction du Rwanda, le Ministre des mines avait interdit le transport aérien de l'étain, du tantale et du tungstène du Maniema aux villes frontalières de Goma et de Bukavu et imposé leur acheminement à travers la province du Katanga. La mesure avait entraîné une cessation d'activités pour les exportateurs de Goma qui s'approvisionnaient dans le Maniema. Enfin, les importateurs chinois qui achetaient des minerais dont l'origine n'était pas certifiée réclamaient de plus en plus la certification prévue par l'Initiative de la chaîne d'offre d'étain de l'Institut international de recherche sur l'étain (ITRI)⁴⁴.

160. À la suite de la validation des sites miniers, l'étiquetage des minerais devrait être effectué dans certaines zones de la Maniema et au site minier de Nyabibwe, au Sud-Kivu, avant la fin de 2012. Toutefois, il n'existe pas encore de marché légal pour la production de minerais non étiquetés dans les deux Kivus et la province de Maniema. De ce fait, la contrebande transfrontière est en recrudescence. Puisque, d'une manière générale, les contrebandiers ne font pas de distinction entre les zones tenues par les groupes armés et les autres secteurs, le commerce illégal compromet l'exercice du devoir de diligence en République démocratique du Congo. Qui plus est, il remet en question la fiabilité des systèmes de certification fondés sur l'exercice du devoir de diligence qui ont été ou seront mis en place dans les pays voisins.

161. Les contrebandiers préfèrent les minerais de tantale et de tungstène, qui sont plus légers que le minerai d'étain et donc plus faciles à dissimuler. En outre, les marges bénéficiaires sont plus élevées et permettent de financer les pots-de-vin censés faciliter le passage aux frontières et le transport par des véhicules et des embarcations privées.

162. Le rétrécissement du marché officiel du minerai d'étain et l'importance relative des minerais de tantale et de tungstène se reflètent dans les niveaux de production. Les niveaux de production du minerai d'étain ont chuté dans les deux Kivus, mais le recul est encore plus prononcé dans des sites miniers tels que celui de

⁴⁴ Association professionnelle de l'étain qui dit représenter 80 % des achats mondiaux d'étain. Elle a lancé l'Initiative de la chaîne d'offre d'étain avec le Centre international d'étude sur le tantale et le niobium en 2009.

Bisie, dans le territoire de Walikale, où les minerais doivent être transportés par avion. Par contre, la production du minerai de tantale dans des zones accessibles telles que les territoires de Masisi et Idjwi reste forte. Alors que le Groupe estime que la production mensuelle atteint 50 à 60 tonnes, il ressort des statistiques officielles qu'environ 5 tonnes seulement ont été exportées au cours du deuxième trimestre de 2012.

2. Circuits de contrebande

République démocratique du Congo-Rwanda

163. En 2012, la contrebande de minerais s'est poursuivie entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, faisant intervenir de nouveaux réseaux mais aussi d'anciens réseaux que le Groupe avait identifiés dans ses précédents rapports. À partir de Bukavu, Frédéric Mastaki Lubamba, alias « Sénégalais », contrôle une bonne partie de la contrebande transfrontière (voir S/2011/738, par. 491). Les informations que le Groupe a obtenues des autorités minières congolaises sur les saisies de minerais indiquent que Lubamba joue un rôle de plus en plus important dans la contrebande du minerai de tungstène à partir des territoires d'Idjwi et de Walungu. Un autre négociant clef qui, en 2012, a supervisé les opérations de contrebande à partir de Bukavu est « Kaferege », ancien représentant de Rwanda Metals à Bukavu⁴⁵.

164. En janvier 2012, le Gouvernement rwandais a arrêté quatre hauts responsables des forces armées rwandaises en raison de leur implication présumée dans le commerce illégal de minerais avec la RDC. Deux des personnes arrêtées, les colonels Dan Munyuza et Richard Rutatina, étaient les chefs du renseignement extérieur et du renseignement militaire, respectivement⁴⁶. Selon des responsables provinciaux et d'anciens membres du CNDP et des forces armées rwandaises, Munyuza et Rutatina étaient impliqués dans les réseaux de contrebande passant par Goma et supervisés par le général Ntaganda (voir S/2011/738, par. 484 à 487). Le Groupe ne dispose pas d'informations faisant état d'un procès ou d'une condamnation.

165. À Goma, le Groupe a pu identifier trois grands négociants impliqués dans les activités de contrebande. Parmi eux figure Charlotte Nyirakanyana, arrêtée le 10 juillet 2012 après que les autorités aient saisi 3 tonnes de minerais dissimulés dans un camion au poste frontière principal à Goma. Nyirakanyana a dit au Groupe que les minerais comprenaient du tantale du territoire de Masisi et de l'étain du territoire de Kalehe. En mars 2012, 1,5 tonne de ses minerais avait déjà été saisie au Rwanda.

166. Autre négociante, Clémence Rwiyerekwa Mikamo dirige la société d'exportation CLEPAD à Goma⁴⁷. Aux dires de personnes ayant participé à des

⁴⁵ Rwanda Metals a commercialisé des minerais de la RDC pour le compte de l'Armée patriotique rwandaise en 2002.

⁴⁶ Le colonel Munyuza a coordonné les activités commerciales de l'Armée patriotique rwandaise en RDC en 2002 (voir S/2002/1146, par. 70).

⁴⁷ Nom complet de M^{me} Clémence tel qu'il figure dans une liste de comptoirs établie par International Peace Information Service en août 2009 (liste consultable à l'adresse suivante : www.ipisresearch.be/fck/20090805_Comtoirs_Kivu.pdf). Elle est également connue sous des patronymes dans lesquels se retrouvent les noms de son époux, à savoir Feza et Sebagisha. Quant à l'intitulé « CLEPAD », il s'agit d'un condensé de « Clemence, Patrick Dealings ».

opérations de contrebande de Clémence, en juin 2012, celle-ci a acheminé des minerais depuis les locaux de sa société d'exportation, à Goma, jusqu'à l'hôtel Planète, situé près du principal poste frontière et propriété de son époux, Joseph Sebagisha. Des agents de CLEPAD ont ensuite dissimulé les minerais dans des véhicules qui, la nuit, ont traversé la frontière en direction du Rwanda.

167. D'après les sources susmentionnées, M^{me} Clémence collabore avec Eddy Habimana de la société Global Mining Company, qui fait passer des minerais en contrebande de Goma à Gisenye. Des représentants de Global Mining Company et de CLEPAD ont déclaré au Groupe qu'en décembre 2011 ils avaient loué leurs installations à la société d'exportation Metachem qui, ont-ils soutenus, était seule à y mener des activités⁴⁸. Des responsables provinciaux, des officiers du M23 et des autorités congolaises ont déclaré au Groupe qu'une partie des bénéfices réalisés par M^{me} Clémence et ses associés dans la contrebande transfrontière était acheminée au M23. Des relevés téléphoniques attestent de communications entre M^{me} Clémence et des officiers des Forces armées rwandaises, dont le général Kabarebe (annexe 59).

168. Le troisième négociant est l'ancien général des forces armées congolaises, Kamwanya Bora (voir S/2011/738, par. 444 et 504), qui, en 2012, a déplacé sa chaîne logistique pour l'installer sur l'île d'Idjwi. Le général Bora achemine en contrebande les minerais, depuis Kamole ou d'autres lieux, en direction du Rwanda, en empruntant le lac Kivu. D'après des sources du renseignement congolais et des exploitants miniers locaux, Bora a dépêché à Idjwi, pour y superviser ses affaires, le lieutenant-colonel Pacifique Sekanabo des forces armées congolaises, qui n'a pas de poste d'affectation⁴⁹.

169. Des personnes impliquées dans cette contrebande ont expliqué que les minerais de la RDC étaient introduits dans le système de certification rwandais par le biais de l'achat illégal d'étiquettes établies par des coopératives minières disposant de concessions dans l'ouest du Rwanda. Pour le minerai de tantale, les coopératives vendent jusqu'à 50 dollars pièce les étiquettes apposées sur les sacs de 50 kilogrammes.

170. Le Groupe a obtenu des documents photographiques montrant l'étiquetage, dans un dépôt de Gisenyi, de minerais congolais introduits en contrebande via un

⁴⁸ Les sociétés CLEPAD et Global Mining Company sont membres de l'Initiative de la chaîne d'offre d'étain de l'Institut international de recherche sur l'étain (ITRI) et ne peuvent donc officiellement ni acheter ni exporter des minerais dont l'origine n'est pas certifiée. La société Metachem, qui n'en est pas membre, peut effectuer de tels achats et exportations – ce qu'elle fait. Un représentant de Global Mining Company a indiqué au Groupe que, depuis la décision prise par cette société de cesser ses opérations en mars 2011, des négociants intermédiaires ont vendu à Metachem des minerais stockés dans ses entrepôts. Metachem a par ailleurs repris le personnel de la société Global Mining Company. Selon cette dernière, les documents officiels concernant 2012 indiquent à tort qu'elle a vendu et acheté des minerais durant la période allant de janvier à mai (annexe 58). Les autorités minières provinciales ont déclaré au Groupe qu'elles étaient persuadées, tout au long de cette période, que les activités de la Global Mining Company avaient été celles d'une société d'exportation. Dans un communiqué adressé au Groupe, des représentants de CLEPAD n'ont fait aucune allusion à la vente ou au transfert de minerais à la société Metachem lors de la location de leurs installations à celle-ci. Des transporteurs de minerais opérant entre Goma et Maniema ont déclaré au Groupe, en mai 2011, que M^{me} Clémence vendait ses minerais à la société Huaying. Les activités de contrebande auxquelles s'est livrée M^{me} Clémence en juin 2012 sont intervenues juste après la suspension de la société Huaying le 15 mai 2012.

⁴⁹ Le lieutenant-colonel Sekanabo recrute également des jeunes pour le M23.

poste frontière secondaire à Goma (annexe 60). Les numéros de six étiquettes rwandaises que le Groupe a pu voir avaient, d'après la base de données de l'Initiative de la chaîne d'offre d'étain (ITSCI), été attribués à la société Alpha Minerals pour sa concession de Gatare II. Il a également été établi, grâce à la base de données ITSCI, que quatre sacs de minerais étiquetés avaient été vendus à la société d'exportation de minerais Minerals Supply Africa (MSA) à Kigali.

171. Le Groupe a informé la société MSA de la fraude à l'étiquetage commise par Alpha Minerals. La direction de MSA a fourni au Groupe un dossier complet d'achat pour vérification. Elle a également expliqué que MSA s'était rendu sur les sites miniers d'Alpha Minerals, où elle avait constaté la production de minerais. S'appuyant sur les informations fournies par le Groupe, la direction de MSA a décidé de suspendre les achats qu'elle effectuait auprès d'Alpha Minerals, conformément aux recommandations du Groupe d'experts concernant le devoir de diligence⁵⁰.

172. Le Groupe a également obtenu des étiquettes que détenait un contrebandier opérant entre Goma et Gisenyi (annexe 61). D'après la base de données ITSCI, l'une des étiquettes avait été attribuée à la coopérative TUHAGERE pour sa concession de Kamarembo. Une autre étiquette a été attribuée à la coopérative de Kuaka, pour sa concession située à Giseke. En juin 2012, le Groupe s'est rendu dans la concession de TUHAGERE à Musasa, où il n'a constaté aucune activité.

173. Dans le cadre du même déplacement, le Groupe s'est rendu à la concession de Coco, près de Gakenge, que gère EPROCOMI, où il n'a relevé aucune activité minière (annexe 62). EPROCOMI approvisionne principalement la société d'exportation MUNSAD. Des représentants de sociétés minières rwandaises et des autorités minières ont confirmé le fait que, dans l'ouest du Rwanda, de nombreuses concessions où ne se déroulait aucune activité avaient cependant reçu des étiquettes.

174. Le Groupe a également obtenu des documents photographiques révélant une opération de contrebande de minerai de tantale de Masisi vers une société d'exportation à Kigali. Les contrebandiers versaient des pots-de-vin aux fonctionnaires de la police des frontières pour pouvoir faire passer leurs minerais au poste frontière principal de Goma. Dans son entrepôt, la coopérative COMIKABA étiquetait ensuite les minerais, en l'absence de toute autorité minière rwandaise, et les livrait dans les locaux de la société d'exportation de minerais RUDNIKI, à Kigali⁵¹.

175. Plusieurs individus impliqués dans les opérations de contrebande ont déclaré au Groupe que Dany Nzaramba achetait et étiquetait des minerais de la RDC. Nzaramba est propriétaire de la coopérative COPIMAR ainsi que de Trading Services Logistics (TSL), une société d'exportation établie à Kigali. D'après la base de données ITSCI, TSL effectue également des achats auprès d'Alpha Minerals, qui vend des étiquettes. Selon les mêmes sources, l'un des principaux contrebandiers est Jean Népomuscène Ndagijimana qui, en 2007, était exportateur agréé au Burundi.

176. Les incidents susmentionnés ne permettent pas de se faire une idée de l'importance du blanchiment des minerais congolais dans le système d'étiquetage rwandais. Il existe cependant une corrélation nette entre le déplacement du gros de l'exploitation des minerais de tantale et de tungstène à proximité de la frontière et l'augmentation du volume des exportations rwandaises de ces minerais. À l'inverse,

⁵⁰ www.un.org/french/sc/committees/1533/diligence.shtml.

⁵¹ Le Groupe a placé ces images dans les archives de l'ONU de manière à protéger les personnes qui ont coopéré avec lui.

les exportations rwandaises du minerai d'étain ont reculé en même temps que diminuait la contrebande de ce minerai en provenance de l'intérieur de la RDC. Ces mouvements laissent à penser que le volume des minerais blanchis pourrait être considérable.

177. Par ailleurs, les fluctuations du volume des exportations des minerais d'étain, de tantale et de tungstène ne semblent pas être liées à l'évolution des cours (annexe 63). Les exportations du minerai d'étain continuent de reculer en dépit de la stabilisation des cours. L'exportation des minerais de tantale et de tungstène progresse alors que les cours baissent pour le premier et restent stables pour le deuxième.

République démocratique du Congo-Ouganda

178. À Goma et à Kisangani, des contrebandiers ont informé le Groupe que d'autres voies, passant par Bunagana, Kasindi et Mahagi, permettaient d'acheminer les minerais de la RDC en Ouganda⁵². L'Ouganda produit et exporte du minerai de tungstène mais pas de minerai de tantale et très peu de minerai d'étain, ce qui laisse à penser que pour l'essentiel, les activités relatives à ces trois minerais introduits dans le pays par contrebande relèvent davantage du transit que de l'exportation.

179. La filière d'acheminement du minerai d'étain et de tantale à partir des sites miniers de Kivuye, dans le territoire de Masisi, emprunte, d'une part, les voies de Bunagana et de Kasindi et, d'autre part, celle de Goma. D'après des autorités locales, les principaux exploitants miniers de Kivuye opèrent sous la protection de groupes armés tels que Nyatura et l'APCLS. D'autre part, à Busumba, sur la route de Kasindi et Bunagana, les minerais sont stockés dans un entrepôt appartenant à un membre du M23, Erasto Ntibaturana, qui vit actuellement à Gisenye (voir S/2012/348/Add.1, par. 38).

République démocratique du Congo-Burundi

180. L'itinéraire emprunté par la contrebande d'étain, de tantale et de tungstène entre la RDC et Bujumbura passe par la plaine de la Ruzizi et par le poste frontière officiel de Kavimvira. En septembre 2012, la police congolaise a saisi 13 tonnes de minerai de tantale. Aux dires de trafiquants, le minerai appartenait à Lubamba (voir par. 163).

181. Les exportations burundaises d'étain, de tantale et tungstène ont fortement progressé en 2012. Ainsi, entre janvier et août 2012, la société Burundi Mineral Supply a exporté 87 tonnes de minerai de tantale, contre 58 tonnes au cours de la même période en 2011. Le directeur de la société est Nzaramba, qui est également impliqué dans la contrebande de minerais au Rwanda (voir par. 175 ci-dessus). La société Wolfram Mining and Processing a plus que triplé ses exportations de tantale, qui sont passées de 24 tonnes en 2011 à 87 tonnes en 2012.

B. Le négoce de l'or

1. La quasi-absence d'un négoce officiel

182. Le Ministère congolais des mines a tenté de promouvoir le négoce officiel de l'or en réduisant à 1 % la taxe d'exportation et en exigeant des sociétés

⁵² Certains minerais provenant du Maniema ont été officiellement exportés via Kasindi en 2012.

d'exportation qu'elles exportent au moins 30 kilogrammes d'or par trimestre pour pouvoir conserver leur licence (voir S/2012/348, par. 155). À ce jour, aucune des sociétés d'exportation implantées dans les Kivus n'a atteint ce minimum.

183. Au moment où leur sont délivrées les licences d'exportation, les sociétés d'exportation congolaises doivent préciser l'identité des destinataires de leurs exportations à l'étranger. Ces informations fournies par les sociétés d'exportation sont souvent trompeuses. L'identité de ces destinataires n'est pas toujours claire. Les partenaires commerciaux déclarés de l'Établissement Namukaya, à savoir Pinnacle (voir S/2011/738, par. 545) à Nairobi et LLG à Doubaï, n'existent pas. Selon plusieurs personnes impliquées dans la contrebande de l'or, les véritables partenaires commerciaux de Namukaya continuent d'être Rejendra « Raju » Kumar (voir S/2012/738, par. 512) de l'entité sanctionnée Machanga Limited, à Kampala, et Mutoka Ruganyira, basé à Bujumbura.

184. Certains destinataires déclarés par les exportateurs existent bel et bien. D'après des statistiques officielles du Nord-Kivu pour 2012, AR Gold a exporté en 2012 à destination de sa propre succursale à Doubaï, ainsi que de Swiss Golden Metals Financial, une société immatriculée à Genève. Glory Minerals, de Butembo, ne donne pas d'indications sur les partenaires auxquels elle destine ses ventes. À Bunia, un responsable de la société d'exportation COPED a fait savoir au Groupe que la société vendait à Maha Jewellery, à Doubaï.

2. Intervention des groupes armés et des réseaux criminels des forces armées congolaises dans le commerce de l'or

185. Les sociétés d'exportation ne précisent guère l'origine de l'or qu'elles achètent, se contentant de mentionner un territoire, une ville ou une localité. L'Établissement Namukaya achète de l'or indifféremment dans tout le Sud-Kivu, notamment à Misisi, Lugushwa et Kamituga, sans se renseigner sur l'origine précise, la chaîne de possession ou l'implication éventuelle de groupes armés ou de réseaux criminels des forces armées congolaises. Le Groupe s'est rendu à Misisi en juillet 2012. Des opérateurs et des autorités locales l'ont informé que les forces armées congolaises, placées sous le commandement du colonel Rugo Heshima, prélevaient une taxe de 50 dollars par semaine pour chacun des quelque 250 concasseurs (voir S/2011/738, par. 522 à 527). À Tubimbi, négociants et autorités ont fait savoir au groupe que Namukaya était le principal acheteur de la production de la mine de Mufa, qui était souvent pillée par les FDLR.

186. La société AR Gold a déclaré qu'elle achetait de l'or de Butembo, qui n'est pas un site minier mais plutôt un centre de négoce. Toutefois, à Mubi, la direction de la SOCAGRIMINES a montré au Groupe des factures prouvant qu'AR Gold avait acheté de l'or produit par la société. SOCAGRIMINES intervient à Omate où, à plusieurs reprises entre mai 2011 et janvier 2012, des miliciens du Nduma Defence for Congo (NDC) sont venus exiger des rations ainsi que de l'or en guise de contribution.

187. Hormis les quelques sociétés d'exportation titulaires de licences, de nombreux négociants intermédiaires exportent de l'or sans licence. Dans l'Ituri, à la mine de Bavi tenue par les FRPI (voir par. 84 ci-dessus), les négociants locaux Banga Djelo et Justin Peke achètent de l'or qu'ils revendent aux négociants ougandais Rajendra Kumar (voir par. 183 ci-dessus) et Silver Minerals. À Bukavu, les négociants non agréés Guganda Bagalwa et Mange Namuhande continuent de s'approvisionner

auprès de sites miniers dont les FDLR tirent des profits et de vendre à Mutoka Ruyangira et à Raju Kumar. À Uvira, les négociants non agréés Mwrite et Honoré continuent de commercialiser de l'or de Misisi. Ils approvisionnent l'Établissement Namukaya à Bukavu (annexe 64) mais vendent directement aussi à MM. Ruyangira et Kumar.

Commercialisation de l'or de la RDC via le Burundi

188. En 2011, le principal négociant d'or congolais de Bujumbura, Mutoka Ruyangira (voir par. 183 et 187), a changé l'appellation de sa société d'exportation – Berkenrode devenant Ntakangwa Mining. En 2012, la société avait officiellement exporté, à l'échéance du mois d'août, 958 kilogrammes d'or à Doubaï, pour une valeur marchande d'au moins 41 millions de dollars, soit 65 % de la totalité des exportations d'or du Burundi (annexe 65).

189. Jusqu'à la mi-2012, les citoyens indiens Amit Patel, alias « Rinko », et Vipul Mendapara ont prêté leur concours à Mutoka pour la vente de son or. Mendapara possède à Bujumbura un commerce d'articles électroniques dénommé Sanya. En mai 2012, les deux se sont enfuis à Niamey, au Niger, emportant quelque 50 kilogrammes d'or appartenant à Mutoka, d'une valeur approximative de 3,2 millions de dollars (annexe 66). À la demande de M. Mutoka, le Burundi a demandé l'extradition des deux hommes (annexe 67).

Commercialisation de l'or de la RDC via l'Ouganda

190. D'après les statistiques de la douane ougandaise, Silver Minerals, propriété du ressortissant indien Malayâli Sulnanali, est, en 2012, premier exportateur d'or, avec 70 % du volume total des exportations d'or enregistré entre janvier et juillet 2012. Alors que le Groupe a obtenu la preuve que Silver Minerals s'approvisionnait en Ituri (RDC) (voir par. 187), la société soutient que la totalité de son or a pour pays d'origine le Soudan du Sud.

191. Mineral Impex Uganda occupe le deuxième rang des sociétés exportatrices d'or de l'Ouganda. En 2012, la société a officiellement exporté 70 kilogrammes d'or, le tout durant le mois de janvier, en déclarant comme pays d'origine le Soudan du Sud. Selon plusieurs responsables du secteur à Kampala, Mineral Impex Uganda est une société écran de Rajendra Kumar.

192. M. Kumar utilise la société DATCO, propriété de la famille Dattani, pour recevoir et transférer des fonds à des associés à Bukavu en vue du préfinancement des achats d'or. La société est représentée aux Émirats arabes unis par MCD General Trading LLC. DATCO n'a pas donné suite aux demandes de renseignements du Groupe.

193. Le troisième exportateur d'or est Midas All Minerals Ltd, propriété du britannique Sameer Khimji. Si la société n'a exporté que 2,5 kilogrammes d'or en 2011, les autorités de police ont informé le Groupe à Entebbe qu'en novembre 2011 15 kilogrammes d'or appartenant à Midas Minerals avaient été dérobés par des employés du service de manutention du fret, ENHAS, à l'aéroport d'Entebbe. M. Bhimji s'approvisionne auprès de négociants de l'Ituri précédemment identifiés (voir par. 187).

Commercialisation de l'or de la RDC à Doubaï

194. Au cours du premier semestre de 2012, M. Mutoka a vendu une partie de son or aux Émirats arabes unis, des intermédiaires, M. Patel et M. Mendapara, assurant la livraison à la joaillerie Al Fath, à Sharjah (annexe 68). D'après des contrebandiers et des acteurs du marché de l'or, ou « souk », la joaillerie est la propriété de deux personnes – « Jigger » et « Muan ». Des acheteurs d'or ont déclaré qu'Al Fath achetait de l'or provenant de pays africains. D'anciens contrebandiers d'or ont dit au Groupe que, hormis les achats qu'il effectuait auprès de M. Mutoka, « Jigger » entretenait des relations avec M. Kumar auprès de qui il s'approvisionnait également.

195. Depuis le vol commis par M. Patel et M. Mendapara, l'or de M. Mutoka est acheminé à Doubaï par deux personnes dénommées « Kawis » et « Djamel ». Selon des collaborateurs de M. Mutoka, l'or de ce dernier arrive aux Émirats arabes unis deux fois par semaine dans des bagages à main d'environ 30 kilogrammes. Ce volume correspond aux chiffres des exportations du Burundi assurées par la compagnie de M. Mutoka.

196. Le partenaire commercial officiel de Silver Minerals aux Émirats arabes unis est Yogas Jewellery. Des contrebandiers d'or de Kampala ont toutefois expliqué au Groupe qu'il était seulement fait appel à Jogges Jewellery pour vérifier la pureté de l'or et que la destination réelle de l'or de Silver Minerals était Kanz Jewellery, à Doubaï.

197. Après qu'il leur en ait fait demande à de multiples reprises, et bien que les autorités des Émirats arabes unis les lui aient plusieurs fois promises, le Groupe attendait toujours de recevoir les données douanières relatives au total des importations provenant du Burundi, de la RDC et de l'Ouganda, ainsi que des informations sur les importations spécifiques des joailliers susmentionnés.

C. Devoir de diligence : étain, tantale et tungstène

1. Application de la note circulaire du Gouvernement sur le devoir de précaution

198. Les autorités congolaises ont suspendu les activités des sociétés d'exportation Huaying et TTT/CMM pour avoir acheté des minerais d'origine douteuse et enfreint ainsi les dispositions de la note circulaire du 6 septembre 2011 relative à l'application du Guide de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur le devoir de diligence. Les autorités minières du Nord-Kivu ont déclaré que ces achats pourraient avoir financé les groupes armés opérant sur les sites miniers à Walikale.

199. En juillet 2012, le Ministre des mines a autorisé l'ensemble des sociétés d'exportation, y compris Huaying et TTT/CMM, à exporter les minerais qu'elles avaient achetés et qu'elles détenaient dans leurs entrepôts à Goma, à la condition d'apporter une contribution financière de 75 dollars par tonne à des projets de développement dans des zones minières. Le Ministre provincial des mines du Nord-Kivu a ultérieurement étendu la disposition aux mines agréées du Masisi.

200. Pour 2012, Huaying a ainsi exporté, au 24 septembre, 248 tonnes de minerai d'étain. Huaying a déclaré avoir vendu à China National Nonferrous Metals.

TTT/CMM a officiellement exporté 86 tonnes de minerai d'étain à Tolead Group à Hong Kong (Chine) (annexe 69). D'après les autorités minières, dans le Nord-Kivu, Huaying et TTT/CMM auraient introduit dans les volumes exportés, censés provenir uniquement du Maniema, des minerais achetés à Walikale⁵³. Le minerai d'étain rouge à haute teneur en fer de Walikale est très distinct du minerai d'étain noir du Maniema et peut donc être facilement décelé (annexe 70).

2. Extension du programme de validation et de certification des centres de négoce

201. À ce jour, les autorités congolaises ont validé comme étant « verts » plusieurs sites miniers autour des centres de négoce de Mugogo et de Rubaya, dans les Kivus, ainsi que 21 sites miniers dans la province du Maniema. Toutefois, les centres de négoce ne sont pas encore opérationnels dans les Kivus et doivent encore être mis en place dans le Maniema (voir S/2012/348, encadré 6).

202. Bien qu'y étant autorisés, les négociants en étain, tantale et tungstène n'ont pas encore exporté à partir des sites qualifiés de « verts » de la zone de Mugogo (voir S/2011/738, par. 468). Par contre, dans le Nord-Kivu, la société d'exportation AMR Mugote a légalement exporté à Guilin Jinli New Chemical Materials, en Chine, des minerais achetés à Masisi dans des sites miniers « verts ». Toutefois, la société ne vérifie pas, sur le terrain, si des minerais provenant d'autres mines entrent dans la chaîne d'approvisionnement.

203. À l'annexe 71 du présent rapport, le Groupe met en lumière les risques liés à l'entrée dans les chaînes d'approvisionnement des centres de négoce de Mugogo et de Rubaya de minerais provenant de mines détenues par des groupes armés.

204. En juillet 2012, une mission commune de validation a certifié comme étant « vertes » cinq mines des alentours de Nyabibwe, dans le Sud-Kivu. Le Groupe n'a reçu aucun élément d'information susceptible de remettre en question cette qualification. Le 18 septembre, des intervenants du secteur, réunis par le Gouvernement néerlandais, ont annoncé leur intention de lancer, dans le Sud-Kivu, une initiative intitulée « étain non lié aux conflits ». Une phase pilote sera mise en route en octobre à Nyabibwe, où Pact, une organisation non gouvernementale, pilotera le mécanisme de traçabilité, d'étiquetage et de devoir de diligence de l'initiative de l'ITRI pour la chaîne d'approvisionnement de l'étain.

205. Dans le Maniema, les autorités ont dépêché dans la zone du centre de négoce de Kalima, en août 2012, une mission commune de validation qui a certifié comme étant « verts » les sites miniers de Kailo et de Pinga. Les constatations faites par le Groupe en 2011 avaient également établi que la commercialisation des minerais sur ces territoires n'était pas liée aux conflits (voir S/2011/738, par. 416).

206. Le 24 septembre 2012, des négociants intermédiaires associés à la Société minière du Maniema et à Metmar Trading ont proposé à des partenaires internationaux l'exportation de 968 tonnes de minerais entreposés provenant de Kailo, Pangi et Kindu, avant l'étiquetage de nouveaux minerais. La proposition précise que les profits seront utilisés pour financer le programme d'étiquetage de l'initiative de l'ITRI pour la chaîne d'approvisionnement de l'étain, que les stocks

⁵³ Dans le Sud-Kivu, cependant, les autorités minières n'ont pas autorisé Huaying et TTT/CMM à exporter (voir S/2012/348, encadré 6).

actuels sont correctement comptabilisés et que la société procédera à son propre étiquetage. La proposition va dans le sens de la recommandation que le Groupe a formulée, concernant les stocks, dans son rapport final de 2011⁵⁴. Le Groupe engage la Société minière du Maniema à vérifier et à prouver l'origine des stocks par le biais des autorisations de transport délivrées par les autorités minières locales.

207. En dépit des mesures prises à l'échelon provincial pour améliorer le dispositif de trace documentaire des minerais, l'ampleur du transport illégal de minerais du Maniema vers les centres d'exportation et la contrebande transfrontière subséquente compromettent considérablement la mise en place de systèmes de traçabilité. Une comparaison entre les documents officiels d'exportation concernant le premier semestre de 2012 et les données fiscales provinciales révèle qu'environ la moitié de la production de minerais du Maniema quitte la province sans la documentation requise avant d'être probablement acheminée en contrebande.

208. Dans le Nord-Kivu, les sites miniers validés autour du centre de négoce de Rubaya comprennent huit sites qui font partie de la concession de la société Mwangachuchu Hizi International. La société, qui procède à une exploitation semi-industrielle uniquement sur le site de Bibatama, fait appel, pour ses autres sites, à des artisans mineurs affiliés à la coopérative Cooperama. Après la validation, par les autorités congolaises, de la concession de Bibatama que possède Mwangachuchu Hizi International, l'Initiative de certification de la chaîne de commercialisation de l'Institut fédéral allemand des sciences de la terre et des ressources naturelles a réalisé une étude de référence en vue de la certification et a conclu, en avril 2012, qu'il n'existait pas d'éléments permettant d'établir l'implication de groupes armés et que la traçabilité mise en place avait atteint le plus haut niveau possible. Mwangachuchu Hizi International soutient, toutefois, que son partenaire commercial en Chine, Sino Investment, continue d'exiger l'étiquetage de l'initiative de l'ITRI pour la chaîne d'approvisionnement de l'étain, faisant ainsi obstacle aux exportations.

209. Les opérations de validation, qui se multiplient dans les Kivus et le Maniema, ne se déroulent pas encore dans la province de l'Orientale. Les problèmes de sécurité qui se posent près des gisements de minerai d'étain, aux alentours de la ville d'Opienge, dans le territoire de Bafwasende, pourraient toutefois trouver une solution par le biais de la démobilisation des Maï-Maï de Luc Yabili et de la suspension de la zone opérationnelle des forces armées congolaises (voir par. 133 à 136 ci-dessus). Le concessionnaire de la zone minière d'Opienge a entamé la réfection des 185 kilomètres de route qui séparent Opienge et Bafwasende.

3. Écourter les chaînes d'approvisionnement grâce à l'initiative des fonderies

210. L'implantation de fonderies sur le territoire congolais pourrait grandement favoriser la traçabilité et l'exercice du devoir de diligence par les importateurs. Elle faciliterait considérablement l'assainissement des circuits commerciaux actuellement en cours, dans la mesure où, en écourtant les chaînes de commercialisation, on réduirait les possibilités d'introduction de minerais entachés par les conflits. En outre, elle accroîtrait la valeur ajoutée des minerais produits et, partant, les recettes fiscales des autorités congolaises.

⁵⁴ www.itri.co.uk/index.php?option=com_mtree&task=att_download&link_id=53055&cf_id=24 .

211. À Lubumbashi, Mining Mineral Resources a installé un premier four électrique, un deuxième four devant devenir opérationnel en novembre 2012. L'usine produira des lingots d'étain d'une pureté de 98 %, qui seront exportés à Malaysia Smelting Corporation Berhad en vue d'un raffinage final devant aboutir à un niveau de pureté de 99 % selon la norme du London Metal Exchange⁵⁵. Minérales Industries Métallurgiques construit une deuxième usine à Kisangani. Bien que la société ait reçu, en juillet, des équipements venus de Chine, les douanes rwandaises ont bloqué des pièces indispensables à Gisenyi jusqu'en octobre 2012. La société exploite actuellement du minerai d'étain et du minerai de tantale dans sa concession de Manono et annonce qu'elle fondra par jour au moins 10 tonnes d'étain, 99 %, à partir de janvier 2013. Enfin, African Smelting Group qui tente, pour la troisième fois, d'établir une fonderie dans le pays, soit dans les environs de Sake, à l'ouest de Goma, soit à Kindu, dans la province du Maniema, s'engage à respecter les directives de l'OCDE relatives au devoir de diligence.

4. Traçabilité et devoir de diligence au Rwanda

212. En 2011, le Rwanda a mis en place un système d'étiquetage à l'échelle nationale, en collaboration avec l'Initiative de la chaîne d'offre d'étain de l'ITRI. L'Initiative, qui permet d'améliorer la chaîne d'offre et d'en renforcer les contrôles, comporte des éléments que l'ONU intègre dans le devoir de diligence et qui sont l'évaluation des risques, l'atténuation des risques et les audits par des tiers indépendants. En août 2012, Channel Research a publié un premier rapport où sont recensés et évalués les risques et où sont analysés les résultats, en matière de gouvernance, des parties prenantes de la chaîne d'offre de l'Initiative. Il reste encore à procéder à un audit de l'Initiative.

213. Channel Research n'a relevé aucune violation grave liée à l'extraction, au transport et à la commercialisation des minerais et aucun soutien direct ou indirect à des groupes armés. Toutefois, compte tenu de la contrebande continue des minerais de la RDC à destination du Rwanda, Channel Research souligne le risque que, dans les Kivus, des acteurs armés étatiques et non étatiques tirent profit des minerais étiquetés ou acheminés au Rwanda via des chaînes parallèles d'offre de minerais non étiquetés, en dehors de l'Initiative de la chaîne d'offre d'étain de l'ITRI. L'équipe de recherche n'a cependant pas recueilli d'éléments de preuve concrets dans ce domaine, ce qui signifie que les irrégularités touchant les procédures d'étiquetage et la détention, par des opérateurs, de minerais non étiquetés, n'ont pas été considérés comme étant liées à la contrebande transfrontière de minerais.

214. En raison de restrictions imposées par le Gouvernement rwandais, l'équipe d'évaluation n'a pas été en mesure de mener à bien ses enquêtes sur un certain nombre de questions, telles que la contrebande transfrontière, la suspension d'officiers supérieurs (voir par. 164) et l'implication des services de sécurité dans la chaîne d'offre. Il conviendrait donc qu'une étude de suivi soit réalisée et que le Gouvernement rwandais permette à Channel Research de travailler en toute indépendance, de procéder, sans notification préalable, à des inspections sur le terrain et de préserver l'anonymat de ses sources.

⁵⁵ Les sites miniers et les chaînes d'offre de plusieurs sociétés au Rwanda ont fait l'objet d'un audit.

215. Outre l'évaluation des risques effectuée par Channel Research, l'Initiative de la chaîne d'offre d'étain de l'ITRI et son partenaire d'exécution, Pact, ont publié, au titre du premier semestre de 2012, un rapport d'étape⁵⁶ qui met en lumière, d'une part, les principaux incidents signalés au personnel de l'Initiative au sujet des violations de la procédure d'étiquetage et, d'autre part, les dispositions prises pour faire face à ces incidents. Le rapport passe également en revue des études préliminaires ayant servi à évaluer la capacité de production des nouveaux sites miniers – critère utilisé pour la délivrance des étiquettes. Il en ressort que la réalisation de ces études souffre d'un certain nombre de problèmes, dont une surévaluation de la production et les obstacles mis à l'inspection des sites miniers. Le rapport révèle également qu'au début de 2012 les autorités minières ont délivré des étiquettes à des sociétés avant la réalisation des études préliminaires et avant même le début de la production.

216. Les opérations de blanchiment des minerais de la RDC dans le système d'étiquetage du Rwanda, telles que relevées par le Groupe, montrent que l'évaluation des risques – étape 3 des lignes directrices relatives au devoir de diligence composante du programme d'étiquetage et d'exercice du devoir de diligence de l'Initiative – n'est pas suffisamment exhaustive. À ce jour, le personnel de l'Initiative n'a signalé aucun incident concernant l'étiquetage de minerais de la RDC. Comme par le passé, le Groupe continuera de communiquer les informations relatives à cette question aux agents de l'Initiative, aux exploitants miniers et aux sociétés d'exportation, en vue de favoriser une meilleure atténuation des risques.

5. Traçabilité et devoir de diligence au Burundi

217. Le Burundi attend actuellement la promulgation d'une loi qui incorporera dans la législation nationale les exigences du devoir de diligence et les mécanismes de la traçabilité. Pact a effectué une mission dans le pays, du 26 février au 6 mars, en vue d'entreprendre une étude de faisabilité et y a participé à une réunion avec des exploitants miniers dans le but d'examiner le financement de la mise en œuvre du programme. Les exploitants miniers sont convenus de financer l'achat d'un premier lot d'emballages et d'étiquettes, tandis que le Gouvernement continue de rechercher un financement pour la formation du personnel qui sera chargé de l'étiquetage.

6. Initiatives prises au-delà de la région des Grands Lacs concernant le devoir de diligence

218. On trouvera à l'annexe 72 du présent rapport des informations actualisées sur les initiatives prises au-delà de la région des Grands Lacs concernant le devoir de diligence.

D. Devoir de diligence : or

219. On trouvera à l'annexe 73 du présent rapport des informations actualisées sur les initiatives limitées prises dans le secteur de l'or concernant le devoir de diligence.

⁵⁶ www.itri.co.uk/index.php?option=com_mtree&task=att_download&link_id=53060&cf_id=24.

E. Évaluation socioéconomique

220. Au paragraphe 5 de la résolution 2021 (2011), le Conseil de sécurité a prié le Groupe d'experts de procéder, dans son évaluation de l'efficacité des lignes directrices sur le devoir de diligence, à une analyse complète du développement économique et social des régions minières concernées en République démocratique du Congo. La méthodologie utilisée par le Groupe est décrite à l'annexe 74 du présent rapport.

1. Principales conclusions

221. Dans les zones minières où il n'existe pas de système d'étiquetage ou de traçabilité, on observe les phénomènes suivants :

a) La production des minerais d'étain, de tantale et de tungstène se poursuit dans la plupart des zones. La plus grande partie des minerais est soit passée en contrebande soit entreposée. Il apparaît, de ce fait, un écart important entre les chiffres officiels des exportations et ceux de la production. La contrebande est particulièrement importante dans les zones minières qui sont facilement accessibles ou proches de la frontière;

b) Les prix des minerais ont considérablement chuté en raison de la faiblesse de la demande de minerais non étiquetés. D'autres facteurs, tels que les fluctuations des cours mondiaux, ont également contribué à ce recul⁵⁷;

c) Lorsqu'il existe, près d'une mine d'étain, de tantale ou de tungstène, d'autres minerais – principalement l'or ou les diamants –, les mineurs s'adaptent et exploitent ces minerais. Par ailleurs, l'exploitation du minerai d'étain cède le pas à celle des minerais de tantale et de tungstène;

d) Dans les zones où il n'existe pas d'autres minerais que l'étain, le tantale et le tungstène, la quasi-cessation des échanges et l'effondrement des prix sur les sites miniers ont entraîné une réduction du revenu familial et donc des dépenses des ménages;

e) Les communautés minières isolées qui, précédemment, comptaient sur le trafic aérien arrivant pour s'approvisionner en produits de première nécessité se ressentent de la pénurie de ces produits et de la hausse des prix qui s'ensuit;

f) Les répercussions décrites ci-dessus ont été observées après l'interdiction de l'exploitation minière décrétée en 2010. Moins prononcées à la fin de 2011, lorsque les négociants Huaying et TTT/CMM ont trouvé de nouveaux marchés pour les minerais non étiquetés en Chine, elles ont cependant refait surface après la suspension de ces négociants en mai 2012;

g) Les conditions de sécurité se sont améliorées sur les sites d'extraction de l'étain, du tantale et du tungstène et ces trois minerais sont devenus une source moins importante de financement des groupes armés. Cette double évolution aura des répercussions favorables sur le développement socioéconomique durable des zones minières.

⁵⁷ Sur le London Metal Exchange, les cours de l'étain ont reculé de près de 33 % entre janvier 2011 et septembre 2012.

222. Au Katanga où la plupart des sites miniers disposent d'un système d'étiquetage, la situation d'ensemble est très différente. L'activité commerciale est florissante et exerce un léger effet d'entraînement sur le développement par le biais des investissements. Les possibilités commerciales restent cependant limitées, dans la mesure où un acheteur détient une position de quasi-monopole, qui suscite des protestations continues de la part des mineurs face aux prix proposés.

2. Constatations détaillées relatives aux indicateurs de l'exploitation minière

223. En 2011, la pression des textes qui exigeaient du secteur de l'étain, du tantale et du tungstène qu'il exerce le devoir de diligence a conduit à l'émergence de deux types de marchés dans la région. D'une part, cette pression a provoqué la création d'îlots de traçabilité au Rwanda et dans le nord du Katanga, où la production a augmenté du fait d'un accès privilégié au marché. Dans les zones où l'étiquetage n'a pas été mis en place, à savoir les Kivus et le Maniema, les acheteurs internationaux ont interrompu leurs achats.

224. En 2012, les effets de l'exercice du devoir de diligence sur l'exploitation de l'étain, du tantale et du tungstène ont persisté lorsque le Gouvernement congolais a décidé de suspendre deux sociétés d'exploitation – Huaying et TTT/CMM – pour non-respect des directives de l'ONU et de l'OCDE relatives au devoir de diligence. Le recul important des échanges trouve son illustration dans les chiffres officiels des exportations, particulièrement en ce qui concerne le minerai d'étain. Au Nord-Kivu, la production, qui avait atteint 10 000 tonnes entre 2007 et 2009, s'est effondrée à 2 300 tonnes en 2011. Entre juin et août 2012, aucun chiffre officiel n'a été enregistré à l'exportation pour Goma. Les exemples donnés ci-après révèlent les principales répercussions des mesures prises à l'échelon international sur l'exploitation minière et le commerce des minerais.

225. Les zones minières et les villes de négoce situées dans le territoire de Walikale ont subi un déclin économique particulièrement frappant. À Mubi, les prix de l'étain ont chuté, passant de 5,5 dollars le kilogramme en 2010 à 3,5 ou 4 dollars le kilogramme durant une bonne partie de 2011 et à 2 dollars après mai 2012. Sur les sites miniers eux-mêmes, l'offre des négociants peut se limiter à 1 dollar le kilogramme. La baisse des prix compromet les conditions de travail, dans la mesure où l'on ne dispose pas des fonds nécessaires à l'achat de l'équipement de base que constituent, par exemple, des bottes, des torches électriques et de l'essence. C'est ainsi que la principale mine de Bisie s'est pratiquement vidée, ne conservant que quelques centaines de mineurs. COKABI, l'une des principales coopératives de mineurs, a expliqué au Groupe qu'en juillet 2012 elle ne comptait plus que 200 travailleurs sur le site, contre 600 en 2011 et 1 200 avant la suspension de 2010. Il ressort des statistiques du service local des mines qu'au début de 2011 la production mensuelle n'était plus que la moitié de celle de 2010 (500 tonnes). La production actuelle est considérée comme étant marginale. Les inondations, qui ont touché 40 % des mines à Bisie, ont également contribué à la baisse de la production.

226. La situation est identique dans d'autres zones minières, telles que Lubutu et Lemera, où les mineurs doivent faire face à la chute des prix du minerai d'étain. À Ntufia, cependant, les exploitants artisanaux ont dit au Groupe qu'ils poursuivaient la production parce qu'ils n'avaient pas d'autres solutions pour entretenir leur famille. Depuis la suspension de Huaying et de TTT/CMM, Lubutu ne voit guère

arriver des acheteurs, ce qui oblige les mineurs locaux et les petits négociants à stocker la production, dans l'attente de jours meilleurs.

227. À Lemera, dans le Sud-Kivu, les prix ont enregistré une baisse similaire, passant de 8 dollars en 2010 à 5,5 dollars au début de 2012 et à 2,5 dollars depuis mai 2012. En outre, les mineurs, qui étaient au nombre de 500 au début de 2012, n'étaient plus que 100 au moment de l'établissement du présent rapport.

228. Les minerais de tantale et de tungstène ont généralement été moins touchés par la crise, comme en témoignent les cas d'Idjwi et de Masisi. Sur l'île d'Idjwi, qui se trouve au milieu du lac Kivu, l'exploitation du minerai de tungstène est en recul, mais le principal site minier de Kamole conserve environ la moitié des mineurs qui y travaillaient avant la suspension. L'isolement de l'île, à la limite des eaux territoriales rwandaises, favorise la contrebande et donc l'accès à d'autres marchés. En outre, les prix ont « seulement » baissé de 20 %, passant de 11 dollars le kilogramme avant 2010 à 9 dollars en juillet 2012.

229. À Masisi, les exploitants de tantale du site de Lufufu, à Bishasha, ont expliqué que, si les prix avaient régulièrement augmenté depuis la suspension de 2010, la demande avait reculé après 2012 et la moitié des 90 travailleurs avait quitté la mine, ce qui avait entraîné une réduction de la production restée cependant importante. Compte tenu du fait que, depuis 2012, le minerai de tantale n'est guère officiellement exporté de Goma, l'on peut conclure que la plus grande partie de la production est soit entreposée soit exportée en contrebande.

230. Au Katanga, où de nombreux sites disposent d'un système d'étiquetage, le niveau des échanges officiels est actuellement égal ou supérieur à celui d'avant la suspension. Le Groupe a cependant appris qu'à plusieurs reprises, en 2011 et 2012, les mineurs avaient protesté contre les prix des minerais. Il ressort des statistiques provinciales relatives aux exportations que la presque totalité de la production de minerais d'étain et de tantale du Katanga est achetée par un seul négociant, Mining Mineral Resources, qui est donc en mesure de fixer les prix. En septembre 2012, à Kisengo, la société payait un prix fixe de 34 dollars pour le kilogramme de minerai de tantale, quelle qu'en soit la qualité. De fait, les prix offerts par Mining Mineral Resources sont inférieurs à ceux pratiqués à Masisi, où les mineurs reçoivent 36 dollars pour le tantale à 20 % et 1,8 dollar de plus pour chaque point de pourcentage supplémentaire. La société explique que la différence de prix tient aux dépenses supplémentaires qu'elle supporte, par exemple au titre du soutien technique et matériel qu'elle fournit aux mineurs, de ses projets de développement et de la procédure d'étiquetage elle-même.

3. Constatations détaillées relatives à d'autres indicateurs socioéconomiques

231. Le déclin de la production de minerais et la chute des prix ont eu des répercussions sociales dans toutes les mines d'étain, de tantale et de tungstène où le Groupe s'est rendu. Ces effets étaient particulièrement visibles à Nyabibwe, où la population locale a expliqué qu'il était devenu plus difficile de se procurer des produits alimentaires et autres produits de première nécessité, la plupart des commerces ayant fermé depuis 2010.

232. La population a également signalé que la scolarisation s'était fortement ressentie de cette situation. Un directeur d'école a expliqué que le taux d'abandon scolaire était passé de quelques points de pourcentage en 2010 à 30 % en 2012. Le

Groupe a observé une situation similaire à Lemera, où le taux de fréquentation scolaire des enfants des communautés minières avait baissé de 50 % depuis 2010.

233. Les effets secondaires se font particulièrement ressentir dans les zones minières desservies par voie aérienne. Avant 2010, Mubi accueillait chaque jour environ 20 vols, qui apportaient des biens de consommation et enlevaient le minerai d'étain. Après mars 2011, la fréquence est passée d'un vol tous les deux jours à quatre vols par jour. Après mai 2012, cependant, le trafic aérien s'est pratiquement interrompu.

234. Les produits alimentaires et médicaux sont actuellement acheminés à Mubi par la route, depuis Kisangani, mais les choix sont limités et les prix plus élevés. À titre d'exemple, un sac de farine coûte maintenant entre 40 et 50 dollars, contre 35 dollars lorsqu'il était acheminé par avion depuis Goma. Les vols de retour n'emportant pas de minerais au départ de Mubi, le coût du transport des marchandises par voie aérienne a doublé et est devenu prohibitif. D'autres zones minières, telles que Shabunda et Kasese, connaissent des difficultés similaires.

235. Il n'en demeure pas moins que les activités commerciales se poursuivent dans la plupart des villes minières, dont Mubi, qui est également un centre de négoce de l'or d'Omate. De la même façon, l'exploitation de l'or et des diamants est florissante à Lubutu, ce qui explique que les commerces n'y connaissent guère de pénurie. Par ailleurs, les mineurs se déplacent constamment vers de nouveaux sites, en s'adaptant aux fluctuations de l'offre et de la demande, suivis par les différentes activités économiques qui, généralement, les accompagnent.

236. Le déplacement des travailleurs des mines d'étain, de tantale et de tungstène vers les mines d'or est un fait particulièrement remarquable. À Misisi, dans le Sud-Kivu, des mineurs ont expliqué que la population minière avait presque triplé au cours des deux dernières années, la plupart des nouveaux arrivants provenant des zones d'exploitation de l'étain, du tantale et du tungstène situées dans les Kivus et au Katanga. En outre, un déplacement s'était opéré des mines d'étain vers les mines de tungstène et de tantale. Ainsi, des mineurs s'étaient déplacés de Nyabibwe à Idjwi, de Bisie à Rubaya et de Zola Zola à Luntukulu. Le degré de mobilité des mineurs est fonction de l'importance du lien qui les unit à la localité où ils travaillent et qui a souvent trait à la propriété, aux relations familiales et la durée de la résidence. Ce phénomène n'a rien d'absolu. À Nyabibwe, par exemple, plusieurs mineurs « migrants » se sont adonnés à de nouvelles activités rémunératrices et ont utilisé les revenus qu'ils tiraient de l'activité minière pour acheter des maisons, des terres et du bétail.

237. Alors que des perspectives existent, le Groupe n'a pas vu de travaux publics qui aient été financés à l'aide des fonds générés durant les cinq dernières années dans les Kivus et le Maniema par le commerce des minerais. Le secteur minier ne contribue pas directement au développement. La question du manque d'investissements dans les communautés minières a récemment été soulevée à nouveau par une organisation non gouvernementale établie à Goma – l'Association pour le développement des initiatives paysannes –, qui a conclu dans un rapport que les quelques travaux publics qui avaient été réalisés avaient essentiellement été financés par des organisations humanitaires. Dans une étude menée au sein de sept communautés minières en octobre 2011, Catholic Relief Services, le Comité catholique français contre la faim et pour le développement et la Commission épiscopale pour les Ressources naturelles de la Conférence épiscopale nationale du

Congo expliquent que les revenus générés par l'exploitation minière sont souvent utilisés pour satisfaire les seuls besoins personnels des mineurs, notamment parce que nombre d'entre eux ne sont pas originaires des régions concernées.

238. Au Katanga, en revanche, Mining Mineral Resources a investi dans des projets sociaux et infrastructurels. À Kisengo, la société a construit une école et un hôpital et, sur toute l'étendue des districts miniers, elle a remis en état des routes et des ponts. L'exercice du devoir de diligence dans des sites miniers tels que Kisengo et Mayi Baridi a eu un effet globalement bénéfique et a imprimé un léger élan au développement local. La mine de Kahendwa constitue une exception importante, le conflit relatif à la propriété de la concession n'ayant pratiquement pas permis de lancer un projet social.

239. À l'instar des initiatives prises par Mining Mineral Resources dans le nord du Katanga, de nouveaux investissements devraient être réalisés dans les zones minières où s'appliquera la traçabilité. Dans le Maniema, par exemple, plusieurs opérateurs économiques sont déjà en lice pour l'exploitation minière. Mining Mineral Resources, qui s'allie à Malaysia Smelting Corporation, a cherché à obtenir un accès exclusif aux anciennes concessions de Sakima, en s'engageant, en contrepartie, à remettre en état l'axe ferroviaire Kindu-Kalemie. La Société minière du Maniema a obtenu des concessions au-delà du périmètre de Sakima et Minserve a déjà signé un contrat avec une coopérative minière locale. Au total, ces sociétés devraient acheter, chaque mois, 850 tonnes de minerais.

4. Conditions de sécurité

240. Le Groupe a décrit, plus haut, les problèmes de sécurité qui se posaient sur les sites d'exploitation de l'étain, du tantale et du tungstène, à savoir l'abandon de Lufufu à cause de l'arrivée de Raïa Mutomboki, les taxes perçues par les FDLR à Karembu, le pillage perpétré par Nyatura à Lwizi et les extorsions commises par les forces armées congolaises à Kasese. La plupart des acteurs interrogés par le Groupe dans les zones d'exploitation de l'étain, du tantale et du tungstène ont cependant indiqué qu'ils pouvaient exercer leurs activités dans un climat de relative sécurité.

241. Les problèmes de sécurité se posent surtout sur les sites miniers périphériques et proches des lignes de front. Les sites miniers plus accessibles et plus importants, qui sont surveillés de près par des compagnies internationales, les autorités minières et la société civile, bénéficient actuellement de meilleures conditions de sécurité. Il s'agit notamment de Nyabibwe, Bisie et Bibatama, dans les Kivus, et de Kisengo au Katanga. La suspension temporaire de l'étiquetage qui frappe Mitwaba en raison des incidents impliquant les Maï-Maï Gédéon (annexe 75) et les forces armées congolaises témoigne toutefois de la précarité persistante des conditions de sécurité. Une surveillance constante apparaît donc indispensable.

242. Il existe aussi un risque réel que les acteurs militaires déplacent leurs activités de racket vers les exploitations minières qui ne sont pas surveillées de près. C'est ainsi qu'au Katanga, le commandant de la 61^e brigade – le colonel Igwe Lungeni – a déployé ses troupes sur la plupart des grands sites miniers, dont Lungu, Luba, Malemba et Mayi Baridi. Les militaires, qui interviennent dans l'extraction de l'or, se tiennent cependant à l'écart du commerce de l'étain, du tantale et du tungstène. L'insécurité est toujours largement répandue sur les sites aurifères de l'est de la République démocratique du Congo.

IX. Recommandations

243. Le Groupe recommande au Comité de réviser les critères d'application des sanctions, de manière à ce que ces dernières visent également les propriétaires d'entités sanctionnées et de sociétés écrans, en sus des personnes et entités qui soutiennent les réseaux criminels au sein des forces armées congolaises par le biais de la commercialisation des ressources naturelles. Le Groupe recommande au Comité d'inviter :

a) Les Gouvernements rwandais et ougandais à mettre un terme à toutes les violations de l'embargo sur les armes et à lui soumettre régulièrement des rapports sur les mesures prises pour stopper toute activité du M23 et de ses alliés sur leur territoire;

b) Les États Membres à examiner et à revoir leur assistance militaire au Rwanda et à l'Ouganda;

c) Le Mécanisme conjoint de vérification de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs à mettre en place des détecteurs de mouvement et des appareils de prise de vues de vision nocturne sur les chemins empruntés par les forces armées rwandaises et le M23 entre le Rwanda et la République démocratique du Congo (annexe 76);

d) Les donateurs internationaux à doter le Mécanisme conjoint de vérification et la Cellule de fusion du renseignement de véhicules aériens sans pilote pour surveiller les passages aux frontières, de manière à lui faire régulièrement rapport;

e) Tous les groupes armés, dont les FDLR et le M23, à libérer immédiatement tous les enfants soldats et à éviter tout recrutement ultérieur de mineurs;

f) La République démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda à mener à bien le marquage de toutes les armes que détiennent ces États, conformément au Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique;

g) Les donateurs à financer les stratégies innovantes de désarmement des civils de manière à éviter que les armes ne soient détournées au profit des groupes armés;

h) Le Gouvernement de la République démocratique du Congo à suspendre l'activité des zones militaires non indispensables et à réaffecter les ressources de manière à accélérer l'intégration représentative et inclusive des groupes armés, en s'inspirant des enseignements tirés de l'expérience;

i) La République démocratique du Congo à mettre à profit l'intérêt commercial que présentent les minerais d'étain, de tantale et de tungstène pour promouvoir le développement socioéconomique dans les zones d'extraction artisanale;

j) Les exportateurs, les industries de transformation et les consommateurs de minerais de tin, de tantale et de tungstène de l'est de la République démocratique du Congo et d'autres endroits « suspects » à investir dans la traçabilité et le devoir de diligence dans les provinces des Kivus, du Katanga, du Maniema et de

l'Orientale en vue de stopper la contrebande transfrontière et de préserver la crédibilité du régime d'étiquetage rwandais;

k) Les Gouvernements du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Ouganda à décourager la contrebande et la fraude à l'étiquetage et à assurer à ceux qui mènent l'évaluation et l'audit des chaînes d'offre un libre accès aux sources et aux données pertinentes;

l) Les Gouvernements du Burundi, de la République démocratique du Congo, de l'Ouganda et des Émirats arabes unis à lui faire périodiquement rapport sur les mesures spécifiques qu'ils prennent pour faire échec à la contrebande de l'or provenant de l'est de la République démocratique du Congo;

m) Les donateurs du programme de démobilisation rwandais à suivre de plus près la réintégration des ex-combattants des FDLR venus de la République démocratique du Congo.

Annex 1

Complete overview of the Security Council mandate of the Group of Experts.

The Group of Experts on Democratic Republic of Congo (DRC) is a non-permanent team of independent individuals appointed by the United Nations Secretary-General, in consultation with the Security Council Committee established pursuant to resolution 1533 (2004). The mandate of the Group, which supports the Committee and works under its direct guidance and advice, was originally established pursuant to Security Council resolution 1533 (2004) to monitor violations of the sanctions regime and arms embargo introduced by Security Council resolution 1493 (2003). The Group's current mandate is derived from five subsequent Council resolutions, most recently resolution 2021 (2011) adopted on 29 November 2011.⁵⁸

In its monitoring of the arms embargo, the Group's primary role is to investigate and document evidence regarding the procurement of military equipment, including weapons and ammunition, by armed groups active in the DRC, as well as their related financial networks and involvement in the exploitation and trade of natural resources. Following the adoption of resolution 1807 (2008), the arms embargo was lifted on the Government of the DRC and subsequently only applies to all non-governmental entities.

However, as established in its previous two final reports (S/2010/596 and S/2011/738), the Group evaluates the challenges related to the integration of former armed groups into the national security forces, notably the *Forces armées de la République démocratique du Congo* (FARDC) as well as the involvement of criminal networks within security forces in the exploitation and trade in natural resources, thus undermining mining industry and security sector reform efforts. The Group has taken note of the particular interest of the Security Council in such issues through its informal consultations with Council members as well as by paragraph 12 of resolution 2021 (2011), by which the Council:

“Encourages the Government of the Democratic Republic of the Congo to continue to address the underlying issue of the cohesion of the national Army, including by further ensuring proper integration and vetting of former armed groups, in particular the *Congrès National pour la Défense du Peuple* (CNDP), into the FARDC...”.

Moreover, by paragraphs 6 to 13 of resolution 1952 (2010), reaffirmed by paragraph 5 of resolution 2021 (2011), the Council has tasked the Group with evaluating the impact of its due diligence guidelines for importers, processing industries and consumers of Congolese mineral products, as conveyed to the Committee in its 2010 final report on 18 October 2010.⁵⁹ The guidelines aim to help companies avoid reputational damage and possible targeted sanctions. With regards to the latter, by paragraph 9 of resolution 1952 (2010), the Security Council decided that the Committee:

“in determining whether to designate an individual or entity supporting the illegal armed groups in the eastern part of the Democratic Republic of the Congo through illicit trade of

⁵⁸ Security Council resolutions 1807 (2008), 1857 (2008), 1896 (2009) 1952 (2010) & 2021 (2011).

⁵⁹ S/2010/596 Section IX. A consolidated version of the recommended 5-step due diligence process is available at http://www.un.org/sc/committees/1533/pdf/due_diligence_guidelines.pdf

natural resources ... should consider, amongst other things, whether the individual or entity has exercised due diligence. . .”.

By paragraph 5 of resolution 2021 (2011), the Security Council requested that the Group include in its evaluation of the impact of due diligence “a comprehensive assessment on the economic and social development of the relevant mining areas in the Democratic Republic of the Congo”.

Furthermore, by paragraph 6 of resolution 1952 (2010), the Council requested that the Group investigate “perpetrators of serious violations of international humanitarian law and human rights abuses, including within the national armed forces...”, which was reaffirmed by paragraph 5 of resolution 2021 (2011). As such, the Group seeks to identify command responsibility for the recruitment of child soldiers, the targeting of women and children, and acts of sexual violence.

On the basis of the conclusions of its investigations, the Group makes recommendations in its interim and final reports regarding the implementation of measures to enforce the arms embargo and sanctions regime as well as to address issues related to armed groups, criminal networks within the security services, and the trade in natural resources. By paragraph 18 (f) of resolution 1807 (2008), the Group is mandated to identify individuals and entities found to have violated the provisions of the arms embargo or the sanctions regime, and to recommend them for targeted sanctions through a confidential annex to its final report. Resolutions 1807 (2008) and 1857 (2008) established the designation criteria.

The Group considers that financial support to or business dealings with a sanctioned individual or entity constitute violations of the assets freeze and therefore are sanctionable acts. The current list of individuals and entities designated for targeted sanctions by the Committee (as of 28 November 2011) can be found on the 1533 website.⁶⁰

⁶⁰ http://www.un.org/sc/committees/1533/pdf/1533_list.pdf

Annex 2

An overview of the Group of Experts methodology.

The Group of Experts adheres to a rigorous investigative methodology to ensure the greatest degree of accuracy of its assertions and conclusions. Its evidentiary standards uphold those recommended by the 2006 report of the Informal Working Group of the Security Council on General Issues of Sanctions.⁶¹ The Group conducts exhaustive and in-depth field research in zones controlled by armed groups, seeking at all times to rely on authentic documents and, wherever possible, first-hand, on-site observations by the experts themselves, including photographs. Where such evidence is not possible to obtain, investigative conclusions must be corroborated by, at a minimum, three sources assessed by the Group to be independent of one another, credible and reliable. The Group prioritizes testimonies from current and former members of armed groups, local witnesses of specific events, and security services principally from the DRC. Nevertheless, the Group systematically assesses the credibility of each of its sources and remains wary of deliberate efforts to influence its findings.

In the light of the serious nature of the Group's findings regarding external support from the Government of Rwanda and individuals within the Ugandan security services, the Group has adopted elevated methodological standards for these investigations. Since early in April 2012, the Group interviewed over 120 deserters of FARDC mutinies and Congolese armed groups, including from M23. Among the latter, the Group interviewed 57 Rwandan nationals and two Ugandan nationals. During its field visits, the Group privileged its own observations and research on in conflict zones and along border posts. Furthermore, the Group also photographed weapons and military equipment found in arms caches and on the battlefield, and has obtained official internal documents and thoroughly analyzed both satellite imagery and intercepts of radio communications, assessed to be credible.

The Group has also consulted dozens of senior Congolese military commanders and intelligence officials as well as political and community leaders with intricate knowledge of developments between the Democratic Republic of the Congo and both Rwanda and Uganda. Moreover, the Group has communicated regularly with many active participants of the M23 rebellion and other armed groups, as well as current and former security officials and civil authorities within Uganda and Rwanda. The Group interviewed extensively eyewitnesses of specific events described in the report, including combat operations in the DRC supported by Rwandan and Ugandan troops. Finally, while the Group's standard methodology requires a minimum of three sources, assessed to be credible and independent of one another, it has raised this to five sources when naming specific individuals involved in these cases of arms embargo and sanctions regime violations. The Group has not cited in its final report dozens of government officials in both Rwanda and Uganda for whom it has undertaken specific investigations, but could not complete them due to the time limitations of its mandate

While the Group wishes to be as transparent as possible in the descriptions of its sources, particularly for official sources, in situations where specific details would expose individuals or lead to potential safety and security risks, the Group withholds identifying information and places the relevant

⁶¹ S/2006/997.

evidence in United Nations archives, along with other relevant documents. For further information on the Group's confidentiality policy, see paragraphs 26-28 of annex 3 below.

In its interim and final reports, the Group does not include any claims unsubstantiated by the above-mentioned standards, other than to present official positions, statements, and/or responses from concerned individuals. Where applicable and possible, however, the Group seeks to address unfounded allegations regarding provision of military, financial, or political support to armed groups.

The Group is equally committed to impartiality and fairness, and will endeavour to make available to all relevant parties, if appropriate and possible, any information about actions for which those parties may be cited, for their review and response within a specified deadline. To further uphold the right of reply, the Group is committed to annexing to its reports brief rebuttals, with a summary and assessment of their credibility, and to make any appropriate amendments regarding assertions already published in earlier reports, in consultation with previous Groups of Experts, where possible.

Nevertheless, the Group is not a judicial mechanism or an intelligence service, and does not dispose of the financial resources, technical assets, or legal power to subpoena information which in a number of Member States is protected by privacy laws. The Group relies upon the cooperation from Member States to support its investigations by providing the Group with, as per paragraph 16 of resolution 2021 (2011) "unhindered and immediate access to persons, documents, and sites the Group of Experts deems relevant to the execution of its mandate." Though the Group generally does not benefit from a favorable response rate to its written inquiries for concrete evidence from Member States, it remains grateful to those Member States which have conducted thorough inquiries into individuals and issues raised by the Group, including such cooperation recently extended by Norway. The Group encourages Member States to provide information on regional and international networks with potential links to armed groups in the DRC, unprompted by the Group's inquiries, and to consider taking action bilaterally or regionally on the recommendations contained in the Group's reports.

Engagement with the Government of Rwanda

The Group conducted seven investigative missions to Rwanda, including two official visits with the Government of Rwanda. The Group traveled to zones in western Rwanda where recruitment for M23 has been taking place, in particular to the towns of Ruhengeri and Kinigi. For further information regarding the Group's engagement with the Government of Rwanda prior to the publication of the Addendum to the interim report, see paragraphs 6-17 of Annex 3 regarding the Government of Rwanda's claims that the Group did not provide it with a right of reply.

Following the Group's second official visit to Kigali on 25-27 July 2012, the Government of Rwanda has subsequently refused on five separate occasions to meet and cooperate with the Group of Experts including during the Minister of Foreign Affairs' visit to New York in August 2012. Moreover, the Group was willing to delay the submission of its final report, scheduled for 12 October 2012 (though Security Resolution 2021 required submission "by 19 October 2012") in order to provide the Government of Rwanda with one last opportunity to discuss with the Group on 13 October 2012 in Rwanda. However, the Government of Rwanda once again refused to participate in any meeting with the Group's Coordinator.

Engagement with the Government of Uganda

The Group conducted a total of ten investigative missions to Uganda, including an unprecedented three official visits to discuss the situation in the eastern DRC with government representatives designated by the Permanent Mission of Uganda to the United Nations. During the Group's first visit from 23-25 May 2012, the Ugandan Foreign Ministry arranged only one roundtable discussion with some senior security officials. During that meeting, the Group posed several questions about the M23 rebellion's deployments near the Ugandan border but did not receive any response. Though the Group requested a follow-up meeting with the heads of external and military intelligence to discuss M23, the Ugandan officials told the Group that any discussion on this subject would need to pass through official channels.

In early June 2012, the Group orally expressed its disappointment to representatives of the Ugandan Permanent Mission to the United Nations, who instructed the Group to conduct a follow-up visit to Kampala and explicitly request in writing to meet with the heads of external and military intelligence to discuss M23. The Group communicated accordingly in a letter dated 9 August 2012.

However, during the subsequent second official visit to Uganda from 17-18 September 2012 (extended to 22 September 2012), the Ugandan representatives only organized a one-hour meeting for the Group with junior security officials. A lieutenant from military intelligence told the Group that that: a) no M23 member had ever been present in Ugandan territory, despite this being public knowledge at the time; b) M23 was simply "winning hearts and minds of the Congolese people" and; c) no Ugandans were supporting M23 from Ugandan territory or in the DRC. The Group took note of these official statements, but insisted on a serious discussion regarding M23 with senior external and military intelligence officials, as per its letter. However, Ugandan officials declined to arrange any further meetings for the Group, despite the dozens of phone calls and even a personal follow-up visit to the Foreign Ministry by the Group's Coordinator. The Group remained an additional five days in Uganda waiting for this meeting and only departed the country on 23 September 2012.

As such, in an email dated 24 September 2012, the Group expressed its disappointment once again to the Ugandan Permanent Mission to the United Nations in New York who then arranged for a third official visit to Uganda to meet with a senior officer within the Ugandan police. On 14 October 2012, the Group traveled to the Ugandan border town of Kisoro and presented the designated representative of the Government of Uganda with its findings, explicitly stating that individuals within the Ugandan security services had provided technical, political, and material support to M23. The senior Ugandan police officer acknowledged that this support to M23 was indeed taking place, but maintained that this was not an official government policy and promised to take immediate action to investigate and arrest any individuals involved in such support to M23.

In a letter dated 15 September 2012, the Permanent Mission of Uganda to the United Nations invited the Group to return to Kampala for a fourth official visit. Unfortunately, the Group had already completed its field research and was in the process of returning to its home bases at the time. The Group replied that it would be happy to follow up on expressed plans by the Government of Uganda to take action against M23 supporters in Uganda through a meeting in Goma. However, no Ugandan official traveled to the DRC to meet with members of the Group.

Annex 3

The text of the Group’s written response to the Committee, dated 2 October 2012, concerning the Government of Rwanda’s rebuttal to the Addendum (S/2012/348/Add.1).

I. Introduction

1. Though the Group of Experts’ findings of Government of Rwanda (GoR) violations of the arms embargo have received broad support from the members of the Committee, the GoR’s rebuttal is characterized by a tone of general disdain for the Group’s work and its methodology. The GoR states that the Group’s findings “have no value whatsoever, and should be considered with the contempt they deserve.”⁶² Publically, Rwandan President Paul Kagame has called the Addendum, “rubbish.”⁶³ During the Group’s visit to Kigali, the head of GoR delegation said the Group’s work was “trash.”

2. The GoR rebuttal’s seeks to distort the conclusions of the Group’s investigations so as to portray them as if they “hinge on” specific minor details.⁶⁴ However, the Group purposefully stated that it had gathered “overwhelming evidence” demonstrating that the GoR had directly violated the United Nations arms embargo and sanctions regime. During an intense period of its investigations, dating from 4 May 2012 when the GoR created M23 to 13 June 2012, when the Group orally presented its findings before the Sanctions Committee, the Group reached conclusions about GoR violations of the arms embargo and organized them within seven categories:

- Direct assistance in the creation of M23 through the transport of weapons and soldiers through Rwandan territory
- Recruitment of Rwandan youth and demobilized ex-combatants as well as Congolese refugees for M23
- Provision of weapons and ammunition to M23
- Mobilization and lobbying of Congolese political and financial leaders for the benefit of M23
- Direct Rwandan Defence Forces (RDF) interventions into Congolese territory to reinforce M23
- Support to several other armed groups as well as Forces armées de la république démocratique du Congo (FARDC) mutinies in the eastern Congo
- Violation of the assets freeze and travel ban through supporting sanctioned individuals.⁶⁵

3. As per its previous commitments, the Group has made clear its willingness to correct and/or clarify any information within the categories which may be required following additional research. However, the Group explicitly adopted an approach of categorization of arms embargo violations, not only to

⁶² Paragraph 41 “Rwanda’s Response to the Allegations Contained in the Addendum to the UN Group of Experts Interim Report” 27 July 2012, (hereinafter “GoR rebuttal”).

⁶³ William Wallis, “Congo casts a pall over progress,” *The Financial Times*, 24 September 2012, available at <http://www.ft.com/intl/cms/s/0/a2ffad5a-034b-11e2-a284-00144feabdc0.html>

⁶⁴ Paragraph 3, GoR rebuttal.

⁶⁵ Paragraph 2, S/2012/348/Add.1

present its findings in the most coherent fashion possible, but also to avoid the possibility that one detail would undermine the entire category. Even if the Group were to retract one or two elements per category, more than sufficient evidence would remain to substantiate each of the seven categories of violations of the arms embargo.

4. Nevertheless, the Group does not share the view that any of the arguments in the GoR's rebuttal would convince it to alter any particular elements or overall categories of the Addendum.

5. The Committee has consistently requested that the Group seek to compliment first-hand witness testimony with as much physical documentation it is able to gather. The Group included the images and documents in the Addendum for this reason. However, this physical documentation does not constitute the foundation upon which the Group's findings are based, but rather they reinforce the unprecedented number of credible first-hand witness accounts attesting to GoR support to armed groups in the eastern DRC.

6. Prior to the submission of the Addendum, the Group interviewed over 80 former combatants who all confirmed Rwandan support to armed groups, including M23. Many of these combatants were interviewed several times by different members of the Group and in multiple languages to evaluate potential inaccuracies in their testimony. The Group also cross-checked and confirmed these accounts with dozens of other sources including local leaders, villagers, politicians, former members of CNDP, current and former members of the RDF, other Rwandan authorities, border officials, and in many cases, current M23 members themselves. Without these detailed first-hand accounts, none of the complimentary images and/or documents standing alone would have led the Group to reach the conclusions that it did.

II. GoR Arguments on Fairness and Process

a) Absence of a right of reply

7. Throughout its rebuttal to the Group's Addendum, the GoR repeatedly makes the claim that the Group "did not feel compelled to consult the Rwandan authorities."⁶⁶ The rebuttal defends that "at no stage was the GoR provided an opportunity to offer substantive input"⁶⁷ and "none of the sources interviewed were Rwandan officials."⁶⁸ Furthermore, the GoR argues "any formal consultation with the GoR would have invalidated the need for the addendum."⁶⁹

8. As stated in the Addendum,⁷⁰ these claims are untrue. From 14-17 May 2012, the Group, in connection with its letter sent to the Permanent Mission of Rwanda on 19 April 2012, conducted an official visit to Kigali during which the GoR declined to participate in any substantive meetings with the Group other than a thirty-minute conversation on 17 May. During the latter, however, the Group quickly raised several concerns regarding the potential for external support from Rwandan territory to M23 in light of its recently established position along the DRC-Rwanda border. The GoR representatives declined to respond and stated that they took note of these questions.

⁶⁶ Paragraph 5, GoR rebuttal.

⁶⁷ Paragraph 24, GoR rebuttal.

⁶⁸ Paragraph 21, GoR rebuttal.

⁶⁹ Paragraph 54, GoR rebuttal.

⁷⁰ Paragraph 58, S/2012/348/Add/1.

9. The GoR has also stated that the GoE did not explicitly mention M23 in its letter of 19 April 2012 concerning this visit to Kigali.⁷¹ However, M23 was created on 4 May 2012, more than two weeks after the transmittal of the Group's letter regarding this official visit. Therefore, the Group could not have made any reference to M23 in such a communication, as the rebel movement did not exist at the time. The GoR also claims that "the purpose of that visit was unrelated to violations of the UN Arms Embargo and certainly not to Rwanda's alleged support to the M23 mutiny."⁷² However, the Group's core mandate is the arms embargo, and all of its activities, research, and official visits are fundamentally based on monitoring its application and investigating violations of the embargo. In the second paragraph of its 19 April 2012 letter, the Group states, "As you are aware, the Group of Experts is mandated by the Security Council to monitor implementation and investigate violations of the arms embargo, with a view to recommending individuals and entities for financial and travel sanctions."⁷³ Furthermore, during its previous mandates, the Group has always discussed external support to armed groups in violation of the arms embargo while conducting its official visits to Rwanda. This has included diaspora backing of the FDLR and previous GoR support to the CNDP. Furthermore, the Group attached to its 19 April 2012 letter to the GoR a copy of Security Council resolution 2021 (2011), which constitutes the current mandate of the Group of Experts and renews the arms embargo on all armed groups operating in the DRC.

10. Prior to this official visit, the Group made two other attempts to meet with the GoR in Kigali. At the outset of its mandate, on 29 February 2012, representatives of the GoR's Permanent Mission to the United Nations invited the Group to Kigali for a series of meetings during the third week of March 2012. However, when the Group sought to arrange the final details, the GoR canceled the visit. Subsequently on 7 April 2012, two members of the Group arranged a meeting in Kigali with Rwandan Minister of Defence, General James Kabarebe. However, after traveling three hours from Goma to Kigali and waiting another five hours, the meeting was also canceled.

11. The Group raised its frustration with the lack of communication with the GoR's Permanent Mission to the United Nations on 6 June 2012. As a result, two senior government officials did meet with a member of the Group in Kigali on 9 June 2012, during which time they explicitly discussed the crisis in eastern DRC and the activities of M23.

12. Furthermore, at the specific request of members of the Committee, the Group agreed to delay its submission of the Addendum in order to provide the GoR with an opportunity to share any explanations or clarifications regarding the Group's findings. On 25 June, the Coordinator of the Group met in New York with the Rwandan Minister of Foreign Affairs and Cooperation, H.E. Louise Mushikiwabo, the Permanent Representative of Rwanda to the United Nations, H.E. Eugène Richard Gasana, and the Presidential Security Advisor, Major Patrick Karuretwa. With regards to this meeting, the GoR rebuttal states that "The GoE coordinator also offered to include in the report any comment from his Rwandan interlocutors, notwithstanding the fact that, even at that stage, he did not present anything beyond the "general categories of allegations" against Rwanda."⁷⁴ This claim is untrue.

⁷¹ Paragraph 30, GoR rebuttal.

⁷² Paragraph 30, GoR rebuttal.

⁷³ S/AC.43/2012/GE/OC.7, 19 April 2012, available at Annex R, GoR rebuttal

⁷⁴ Paragraph 29, GoR rebuttal.

13. During this meeting, the Coordinator, accompanied by a member of the United Nations Secretariat, clarified for the GoR delegation the Group's methodology, the process of the submission of the interim report (S/2012/348) and the circumstances of the Addendum. However, contrary to what the GoR rebuttal purports, when the Coordinator began his briefing on the contents of the Addendum, the GoR delegation asked the Coordinator to wait until a follow-up visit to Kigali in July 2012.

14. After explaining that members of the Committee had explicitly requested that the Group provide the GoR with the contents of the Addendum and the opportunity for a right of reply, the Coordinator proceeded with his briefing. Though the GoR representatives listened to the Group's findings, they declined to pose any questions or respond with any explanations or clarifications. Nevertheless, immediately following the meeting with the Coordinator on 25 June 2012, the Minister conducted a press conference at the United Nations on the crisis in eastern DRC, during which she stated, "Rwanda is not privy to the leak of this report. We don't really know what is being claimed here but. . . our position is that whatever is in the report, Rwanda and the Rwandan Army doesn't know and hasn't had the opportunity to look at the allegations and comment."⁷⁵ On that same evening, the Coordinator held a follow-up meeting with Major Karuretwa to discuss further the contents the Group's Addendum. However, Karuretwa once again declined to provide any explanation or clarification of the Group's findings.

15. Despite these facts, the GoR claims that "it is therefore preposterous to suggest that a 30-minutes meeting, two hours before the submission of the addendum to the UN Sanctions Committee, could be considered as Rwanda's opportunity to respond to detailed allegations against its senior officials." Not only did the meeting with the Minister take place from 9 am to 11 am, but the Addendum was submitted to the Sanctions Committee the following day on 26 June 2012. The Group communicated in writing to the Chairman of the Committee regarding the GoR's reticence to take advantage of this opportunity for a right of reply on 25 June 2012.

16. In the absence of any explanation or response the Group sought out information which could constitute an official GoR position, for the purposes of the Addendum, including a statement made by the Rwandan representative to the African Union⁷⁶ as well as the confidential Rwandan report within the Joint Verification Mechanism.⁷⁷

b) Pressure from the Sanctions Committee

17. The GoR's rebuttal claims that "Mr. Hege admitted that the GoE did not initially intend to present the allegations at that stage but bowed to demands by members of the DRC Sanctions Committee."⁷⁸ However, the Group originally submitted an interim report to the Committee on 18 May 2012, which it began drafting prior to the creation of M23. By the time the Group arrived to present its findings to the Committee on 13 June 2012, it had already gathered considerable evidence on GoR violations of the arms embargo. The Group provided the Committee with multiple options for the presentation of such new and critical information and suggested the publication of an Addendum to the interim report,

⁷⁵ Available at <http://webtv.un.org/search/press-conference:-the-situation-in-the-eastern-part-of-the-democratic-republic-of-the-congo-drc/1706444622001?term=mushikiwabo>

⁷⁶ Paragraph 56 & Annex 11, S/2012/348/Add.1.

⁷⁷ Paragraph 55 & Annex 9, S/2012/348/Add.1.

⁷⁸ Paragraph 31, GoR rebuttal.

which was endorsed by the Committee. Though independent in nature, the Group operates on the basis of the guidance and advice of the members of the Sanctions Committee.

c) Pressure from the media & NGOs

18. The GoR rebuttal refers to a series of social media commentary by the Director of Human Rights Watch in seeking to explain the origins of the Addendum.⁷⁹ It also argues that “news organizations transformed unverified allegations from an interim document into the central element of the GoE’s findings namely that Rwanda was secretly supporting militia groups in the eastern DRC.”⁸⁰ As previously described (see paragraphs 13 & 17 above), the process of the submission of an Addendum to the interim report was based on the Group’s independent technical investigations on arms embargo violations and its consultations with the Committee. The submission was, therefore, in no way related to social media commentary or news organisations.

d) Follow-up visit to Kigali following publication of the Addendum

19. As per its commitment expressed in the Addendum,⁸¹ the Group conducted a second official visit to Kigali from 23-25 July 2012 in order to formally receive the GoR response to the Group’s findings. In paragraph 10 of its rebuttal, the GoR states that during the visit, it provided the Group with “technical evidence regarding each allegation.”⁸² This is not the case. While the GoR did orally brief the Group on its response and referred to many documents, including confidential internal MONUSCO reports, the GoR did not provide the Group any document to view or read during its visit. However, the GoR did pose numerous questions to the Group about its alleged failings in methodology.

20. The GoR states that “as acknowledged by members of the GoE, it is strongly expected that the information shared will be clearly reflected in the final GoE report.”⁸³ The Group never acknowledged that it would adopt the GoR’s version of events in the final report, but rather consistently stated throughout the three days, that it would “take into consideration” the GoR’s information during its ongoing investigations.

III. GoR Arguments on Methodology

a) Manipulation of the Group by the Government of the DRC

21. During the 23-25 July 2012 visit to Kigali, the GoR argued that the Group was the victim of an elaborate set-up orchestrated by the Congolese military leadership and intelligence services to frame Rwanda. The Group has found no evidence to support this hypothesis. The Congolese military and intelligence authorities could hardly be in a position to fabricate interviews with over 80 ex-combatants, throughout Ituri, North Kivu, and South Kivu provinces, in order to “support and disseminate their own allegations.”⁸⁴ Furthermore, it is very unlikely that in addition to ex-combatants, the Government of the DRC would have been able to set up testimonies from local villagers, politicians, border officials, civil society groups, former rebel commanders, former and

⁷⁹ Paragraph 12, GoR rebuttal.

⁸⁰ Paragraph 19, GoR rebuttal.

⁸¹ Paragraph 58, S/2012/348/Add.1

⁸² Paragraph 10, GoR rebuttal.

⁸³ Paragraph 10, GoR rebuttal.

⁸⁴ Paragraph, 24, GoR rebuttal.

current RDF officers, and even active M23 members and collaborators which the Group consistently consulted during its field investigations.

22. Secondly, the GoR's argument ignores the fact that up until 7 June 2012, the official DRC government policy was to avoid any public accusations against Rwanda in the hopes of quietly resolving the issue of the GoR's support to M23. As such, the DRC's senior officials instructed the military and civilian intelligence communities not to mention GoR involvement in their interactions with the Group and sought to hide information from the Group as well as block access to key first-hand witnesses.

23. The claim that the Government of the DRC misled the Group by feeding it false information also overlooks the fact that in its recent reports, the Group has found numerous DRC authorities to be in violation of the arms embargo. The Group has also consistently highlighted the risks related to the handing over of military power in eastern DRC to abusive and criminal commanders of the ex-CNDP, an arrangement which the Government of DRC previously defended as necessary in the interest of peace.

24. Prior to the submission of the interim report (S/2012/348), the Group had only met once the Administrator General of the *Agence Nationale de Renseignements* (ANR), Kalev Mutundo during the month of March 2012. Only on 7 June 2012 did the Administrator General phone the Coordinator to ask for a copy of the Group's interim report. Contrary to the assertions of the GoR, the Group conducted its investigations on GoR violations of the arms embargo without any formal assistance from the ANR and the FARDC's military intelligence chiefs.

25. Finally, though not explicitly stated in its rebuttal, in several media interviews, the senior leadership of the GoR has claimed that the Group is constituted of young and inexperienced experts who would be easily manipulated by DRC authorities. In an interview, General Kabarebe asks, "How could the United Nations designate these people as expert, so young, and little experienced, who get lost in acronyms . . . They don't even have a minimum level of comprehension necessary in this region."⁸⁵ However, the Secretary-General appointed each member of the Group based on his/her extensive research experience on the DRC and the Great Lakes region. With five of the six members of the Group having returned from the 2011 mandate, the current Group, in fact, benefits from considerable experience in arms embargo violations monitoring.

b) Confidentiality of the Group's sources

26. Throughout its rebuttal, the GoR frequently criticizes the principal of confidentiality of the Group's sources. The GoR claims that the Addendum is based on "hearsay and anonymous witness testimony."⁸⁶ The GoR argues that "the onus to prove the identity of the alleged surrendered RDF soldier is on the GoE and/or its sources."⁸⁷ The GoR also states that "Rwanda has not been given a chance to interview the subjects or examine their testimonies and the GoE has not provided the details

⁸⁵ "Cartes sur table: les quatre vérités du général James Kabarebe," *Le carnet de Colette Braeckman*, available at <http://blog.lesoir.be/colette-braeckman/2012/08/29/cartes-sur-table-les-quatre-verites-du-general-james-kabarebe/>

⁸⁶ Paragraph 6, GoR rebuttal.

⁸⁷ Paragraph 49, GoR rebuttal.

of the individuals. Therefore, their testimonies cannot be used in the report”,⁸⁸ and the Group does not provide names of ex-FDLR sent to reinforce M23.⁸⁹

27. Nevertheless, in accordance with endorsed expert panel methodologies, the Group strictly adheres to the confidentiality of its sources.⁹⁰ In light of the highly sensitive nature of the GoR’s violations of the arms embargo, this principle is even more paramount. In all of its reports, the Group endeavours to provide the Committee with a general idea of the category of sources which substantiate specific assertions, without revealing information which may compromise the physical security of those individuals.

28. During the Group’s visit to Kigali, however, the GoR insisted on questioning members of the Group regarding specific individuals the GoR suspected of cooperating with the Group’s investigations. The GoR intentionally named individuals in order to assess the reaction from the Group.

c) Fabrication of testimony by witnesses

29. The GoR suggested that the Group’s sources fabricated evidence and testimony against Rwanda.⁹¹ The GoR has argued that particularly ex-combatants have obvious motivations to lie and distort their stories so as to please the authorities in whose custody they remain. The rebuttal states that “fabricating evidence and dictated narratives, often represent the only life-ticket for ‘former enemies’ in the hands of the notoriously abusive Governmental services and armed forces.”⁹² General Charles Kayonga refers to ex-combatants as “coerced witnesses”⁹³ and Captain Celestin Senkoko argued that those who provided information about his involvement “have done so out of duress and fear to save their lives.”⁹⁴

30. The Group found no evidence to substantiate the GoR’s claims. As previously mentioned (see paragraph 22 above), from the earliest stages of the mutiny, the Government of DRC was adamant about hiding any information and/or witnesses which might implicate Rwanda. Thus, it would be impossible for these same authorities to “coerce” testimonies for the Group. Furthermore, nearly all the ex-combatants that the Group interviewed were initially reticent to provide sensitive information. Contrary to any possible coercion from Congolese authorities who were not present during the interviews, it was only when ex-combatants built greater trust with members of the Group that they, on guarantees of strict confidentiality, revealed information concerning GoR support to armed groups. Furthermore, the Group consistently assessed all accounts for credibility through extensive interviews with local villagers, politicians, former RDF officials, as well as, in many cases, with current M23 members themselves.

31. Moreover, in its past cooperation with the Group, the GoR has facilitated numerous interviews with former combatants within Rwanda. The Group has consistently accepted these opportunities and conveyed to Rwandan military intelligence that, as it did during its investigations of the Addendum,

⁸⁸ Paragraph 38 (b) GoR rebuttal.

⁸⁹ Paragraph 38 (g), GoR rebuttal.

⁹⁰ The Group makes exceptions in the case of official positions by individuals or governments.

⁹¹ Paragraph 7, GoR rebuttal.

⁹² Paragraph 25, GoR rebuttal.

⁹³ Paragraph 3 & Annex H, GoR rebuttal.

⁹⁴ Annex J, GoR rebuttal.

the Group must interview ex-combatants without the presence of security officials and independently corroborate any accounts provided to it.

d) Lack of a motive

32. Another argument which the GoR has advanced is that the Group did not provide an explanation for Rwandan violations of the arms embargo. During its visit to Kigali, GoR representatives told the Group that they had been the guarantors of the integration of the CNDP since the joint RDF-FARDC “Umoja Wetu” operations (Jan-Feb 2009), and therefore it would be illogical that they undermine such a process. The GoR rebuttal states that the “GoE fails to ask why would Rwanda support M23 and what would it be seeking?”⁹⁵

33. In line with its mandate, the Group of Experts is first and foremost a team of field investigators who establish facts concerning violations of the arms embargo and sanctions regime. However, the Group’s previous reports, notably the 2011 final report (S/2011/738) and the 2012 interim report (S/2012/348), provide sufficient findings, including on the regional trade in natural resources, for independent political analysts to determine the motivations behind the GoR’s support to armed groups in the eastern DRC.

e) Disregarding material evidence

34. The GoR also argues that the Group routinely “disregarded available material evidence”⁹⁶ in favour of testimonies. Unfortunately, as the GoR avoided any substantive engagement with the Group, as mentioned above (see paragraphs 8-15 above), it was not possible to obtain any material evidence in Rwanda. Furthermore, as this response to the GoR’s rebuttal demonstrates, GoR documents have not been sufficient to overrule or discredit the overwhelming evidence that the Group has independently gathered.

f) Failure to investigate in Rwanda

35. Finally, the GoR rebuttal states that “no or very limited effort is made by the GoE to collect corresponding amounts of testimonies from the Rwandan side where most of the alleged events occurred.”⁹⁷ However, the Group did indeed conduct investigations in Rwanda in areas where RDF recruitment for M23 had been taking place. These visits confirmed and complimented the accounts provided by numerous former combatants, politicians, former RDF officers, and border officials.

36. Nevertheless, the Group has found it extremely challenging to conduct research in Rwanda where the authorities have routinely followed the Group, questioned several of the Group’s interlocutors and interpreters, and forced them to make official statements for intelligence purposes. The brief conversation that a member of the Group held with Lieutenant Colonel Jomba (see paragraph 83 below) led to an exhaustive report regarding Jomba’s communications with the Group.⁹⁸ This example confirms the Group fears for the potentially negative consequences of even short interactions with individuals within Rwanda.

⁹⁵ Paragraph 8, GoR rebuttal

⁹⁶ Paragraph 20, GoR rebuttal.

⁹⁷ Paragraph 27, GoR rebuttal.

⁹⁸ Annex N, GoR rebuttal.

IV. GoR Arguments on Factual Grounds

a) RDF direct reinforcements of M23 operations in the DRC⁹⁹

37. Collected over a period of five weeks, the Addendum outlines twelve credible and detailed accounts of RDF direct reinforcement to M23 during its operations and combat against the FARDC. However, the GoR argues that “provision of evidence regarding unit’s designations, names of their commanders, areas of operations, and other identifiers and operational details may be the only way this allegation can be credible.”¹⁰⁰

38. In its confidential letter to the Committee dated 7 August 2012,¹⁰¹ the Group stated very clearly the names of commanders and unit numbers involved in the attacks on Bunagana and Rutshuru during the month of July 2012. While the GoR appears to have obtained a copy of this confidential letter and publicly criticized elements of its contents, the GoR did not refute the Group’s documentation of operational details including RDF units and commanders that the Group cited as taking part in the M23 attacks in Rutshuru.

39. Furthermore, during the course of the Group’s visit to Kigali on 23-25 July 2012, GoR representatives wrote a detailed message to the Group cautioning it that members of the Congolese intelligence services were meeting together to fabricate false evidence regarding Rwandan involvement in upcoming M23 attacks. As predicted by the GoR, the M23 attacks did take place between 25-26 July, taking the major towns of Rutshuru, Kiwanja, and Rumangabo. Subsequently, the Group found no independent confirmation or additional evidence of the meeting the GoR alleged to have taken place, but did confirm the presence of RDF reinforcements in those particular M23 operations in Rutshuru. Not only did ex-combatants, politicians, FARDC, and M23 members themselves confirmed the RDF participation, but also over ten villagers in Rutshuru stated that the RDF troops were very visible because of their distinct discipline and the manner in which they carried themselves. Confirming the credibility of such accounts, during its 23-25 July 2012 visit to Kigali, General James Kabarebe argued that RDF soldiers could not be in the DRC, because they would be too easily identifiable for exactly these same reasons.

40. Furthermore, the GoR argues that General Ntaganda does not need RDF support because he was one of the most senior officers in the FARDC. However, the Group described in its interim report (S/2012/348) how ex-CNDP officers began resisting Ntaganda’s orders as of March 2012, thus undermining his role and credibility. In fact, Ntaganda was so weakened that, after escaping from Goma following immense pressure for his arrest, the FARDC successfully defeated his mutineers in Masisi. Ntaganda subsequently was forced to flee once again towards the Rwandan border after his troops had been driven out of Masisi. Ex-RDF and ex-CNDP former officers told the Group that an advance party of soldiers loyal to Ntaganda, as well as RDF special units, had been sent to Runyoni to prepare General Ntaganda’s military position ahead of his arrival.

⁹⁹ Paragraph 31 & 32, S/2012/348/Add.1

¹⁰⁰ Paragraph 48, GoR rebuttal.

¹⁰¹ S/AC.43/2012/NOTE.14, dated 8 August 2012

q) Phone calls to FARDC officers by RDF Generals Kayonga and Kabarebe¹⁰²

41. Concerning the Group's findings that Generals James Kabarebe and Charles Kayonga made numerous calls to recruit and intimidate individuals on behalf of M23, the GoR claims that the Group "deliberately" took these communications out of context. The rebuttal states that "most of the phone calls and/or meetings were either solicited by the DRC Government or pursuant to mechanisms established in the spirit of the UMOJA-WETU framework."¹⁰³ In his letter contained in the rebuttal, Kabarebe cites five meetings and during discussions with the Group, he referred to "numerous" phone calls and meetings with FARDC senior officers involved in the original mutiny and eventually M23.¹⁰⁴

42. DRC authorities have confirmed that the Minister of Defence of another country is only authorized to speak with his counterpart and that no "UMOJA-WETU"¹⁰⁵ framework exists which allows him to contact subordinates of the opposite Minister of Defence. Moreover, ex-RDF officers, ex-CNDP officers, current M23 members, FARDC officers and politicians with close ties to the GoR have repeatedly informed the Group that Generals Kabarebe and Kayonga have made these phone calls actually to give direct orders to ex-CNDP and M23 officers in the Kivus, including General Ntaganda.

b) The use of Kanombe military barracks in support of M23¹⁰⁶

43. As cited above, in support of its conclusion that the GoR had deployed RDF forces in the DRC to sporadically reinforce M23, the Group gathered twelve detailed accounts of this particular category of arms embargo violation. One of the accounts mentioned "training" at the Kanombe military barracks. The GoR claims in its rebuttal that training in Kanombe is impossible because "it is common (and verifiable) knowledge that Kanombe is a garrison-type barracks that comprises living quarters; a referral military hospital also open to civilian patients; a cemetery; and five service support units' headquarters and related facilities."¹⁰⁷

44. However, the Group did visit Kanombe barracks on 25 July 2012, alongside RDF officers, and found that there were indeed several parade fields for marching and military drills as well as wooded areas where training could be conducted. Furthermore, for covert operations in DRC territory, "training" for experienced RDF soldiers usually consists of briefings and preparations of small groups, to be carried out in any military facility. The Kanombe military barracks provides more than sufficient facilities for such activities. The Group communicated these observations to the GoR while at Kanombe, but nevertheless the GoR rebuttal inaccurately states that "a tour of Kanombe barracks carried out by members of the GoE on the 25th of June 2012 made it clear that no military instruction could be held in such a busy neighborhood."

45. Since the publication of the Addendum, the Group has independently confirmed with several ex-RDF officers, an ex-CNDP officer, an M23 collaborator and other Rwandan nationals that the Kanombe military hospital treats RDF casualties resulting from operations in the DRC in support of

¹⁰² Paragraphs 27, 39, 46, S/2012/348/Add.1

¹⁰³ Paragraph 43 (b), GoR rebuttal.

¹⁰⁴ Annex F, GoR rebuttal.

¹⁰⁵ "UmojaWetuUmojaWetu" refers to the joint operations conducted by the RDF and the FARDC in January and February 2009.

¹⁰⁶ Paragraph 31 (a), S/2012/348/Add.1

¹⁰⁷ Paragraph 38 (d), GoR rebuttal

M23. According to the same sources, RDF troops recently killed in operations in the DRC have also been buried behind the hospital in the military cemetery at the Kanombe barracks. The RDF did not allow the Group to enter the hospital during its visit to Kanombe.

c) RDF recruitment of Rwandans for M23¹⁰⁸

46. With regards to recruitment of Rwandan citizens for M23, the GoR states that, “It is possible that M23 cadres or Kinyarwanda-speaking FARDC officers living in proximity of the DRC-Rwanda border could have clandestinely mobilized and recruited some youth to join their own movements. It cannot be ruled out either that Rwandan citizens with family backgrounds linking them to FARDC army officers or M23 fighters could have organized covert recruitment operations.”¹⁰⁹ If this were indeed taking place, the GoR should have conducted a thorough investigation and sought to arrest individuals involved in such networks. To date however, the Group is not aware of any efforts made by the GoR to investigate or detain those individuals involved in recruitment activities within Rwandan territory. Furthermore, the RDF’s dense deployment all along the border would make it impossible for M23 recruits to clandestinely enter into the DRC without a minimum level of tacit support.

47. Moreover, the GoR claims that during its own investigation, “the 30 Rwandans did not claim involvement by the RDF or any other official of the GoR.”¹¹⁰ Nevertheless, the GoR did not ever interview 30 Rwandan citizens in the DRC. Through the Joint Verification Mechanism (JVM), GoR representatives did however, interview 11 Rwandan nationals who, out of fear for potential threats to their lives upon return to Rwanda, refused to provide details about members of the same security force which they originally stated to the Group was involved in their recruitment from Rwanda.

48. Despite the fact that the GoR’s representatives on the JVM recognized the ex-combatants as Rwandan citizens, when MONUSCO sought to repatriate them on 14 July 2012, the GoR refused to let them cross the border, questioning their nationality, and forced them back into UN camps. Unfortunately, in early September 2012, this indefinite delay led most of these combatants to return clandestinely to Rwanda.

49. Furthermore, the GoR argued that recruitment could not take place in refugee camps in Rwanda, because “UNHCR is in charge of refugee camps and not the Government of Rwanda.”¹¹¹ In the Group’s view, whether or not UNHCR oversees the management of refugee camps has no bearing on the capacity of RDF officers or M23 collaborators to enter and recruit. Moreover, refugees and M23 collaborators confirmed that recruitment has taken place in Nkarmira camp outside Gisenyi, regardless of UNHCR’s presence.

50. Following the publication of the Addendum on 29 June 2012, the Group did visit Kinigi and specifically General Bosco Ntaganda’s hotel used for M23 recruitment, by the name of Bushokoro.¹¹² The Group confirmed that the premises of Bushokoro correspond to the description provided by

¹⁰⁸ Paragraphs 14-21, S/2012/348/Add.1

¹⁰⁹ Paragraph 38, GoR rebuttal.

¹¹⁰ Paragraph 38 (a), GoR rebuttal.

¹¹¹ Paragraph 38 (e), GoR rebuttal.

¹¹² Paragraphs 16 & 50, S/2012/348/Add.1

Rwandan ex-combatants of M23. An RDF protection force also surrounded the hotel and several individuals inside took photos of members of the Group.

d) 75 mm canon rounds used by M23¹¹³

51. The GoR argues that in its interim report, the Group stated that it would inquire about the origins of the hundreds of 75 mm canon rounds which the FARDC discovered in the remaining weapons caches held by Colonel Sultani Makenga¹¹⁴ and that there was not sufficient time to do so between the submission of the interim report and the Addendum. However, the Group submitted its interim report on 18 May 2012 and the Addendum on 26 June 2012, thus providing it over five weeks to follow-up on weapons and ammunition with several FARDC senior commanders, logistics officers, and military development partners.

52. During this period, the Group incontrovertibly established through dozens of interviews with ex-M23 combatants that the RDF had been providing M23 with arms and ammunition. To compliment this conclusion, the Group describes in the Addendum that the M23 had been using weapons and ammunition which were not available in FARDC stockpiles.¹¹⁵ The Group specifically cites anti-tank rounds found on the battlefield as well as 75 mm canon rounds left behind by Colonel Makenga in one of his two arms caches. The GoR has consistently argued that M23 elements obtain their weapons and ammunition by removing them from FARDC stocks when they defect. However, FARDC stockpiles do not officially include 75 mm mortar rounds. As such, the Group sought to highlight the contradiction in those assertions.

53. During its visit to Kigali, the GoR informed the Group that since its arrival to power, the RPF had never purchased any 75 mm canon rounds. It acknowledged, however, that the previous government of President Juvénal Habyarimana did indeed maintain significant numbers of 75 mm canon rounds which the RPF seized upon taking control of the country in 1994. The GoR told the Group that it had systematically destroyed these rounds in 2008. The GoR did not provide the Group with any details of where and how these ammunition rounds were stored during those 14 years.

54. The GoR stated that “relevant documented evidence can be availed for in-situ review as verified by members of the GoE during their recent visit to the Ordinance Regiment on 25 July 2012.”¹¹⁶ This assertion is untrue. When RDF officers invited the Group to view the destroyed ammunition, the Group only observed massive piles of dismantled AK-47 rifles. The RDF officers told the Group that the 75 mm canon rounds were not visible because they were at the bottom of the piles of small arms. The Group is of the view, however, that the only safe means of destroying 75 mm canon rounds would be that of large-scale detonation. This would have to take place in open fields far from population centres, not at a military barracks situated less than a kilometre from Kigali International Airport.

55. Furthermore, following the recommendation from the GoR, the Group requested the Nairobi-based Regional Centre on Small Arms (RECSA)¹¹⁷ to provide it with information concerning the destruction of weapons in Rwanda over the last decade. However, the response obtained from RECSA

¹¹³ Paragraph 24 & Annex 4, S/2012/348/Add.1

¹¹⁴ Paragraph 119, S/2012/348/Add.1

¹¹⁵ Paragraph 24, S/2012/348/Add.1

¹¹⁶ Paragraph 40 (b), GoR rebuttal.

¹¹⁷ <http://www.recsasec.org/>

only included small arms and light weapons, indicating that no 75 mm canon rounds have been destroyed in Rwanda.

56. Finally, the GoR claims to have “credible information,”¹¹⁸ which it did not avail to the Group, that the FARDC possesses 75 mm canon rounds. Subsequent to the Group’s 23-25 July 2012 visit to Kigali, the GoR has argued that the 2008 final report of the Groups of Experts (S/2008/773) found that the CNDP had looted one 75 mm canon from the FARDC, and the 2009 final report of the Group of Experts (S/2009/603) stated that upon integrating into the FARDC, the CNDP turned in six 75 mm recoilless canons to the government.¹¹⁹ Nevertheless, though these very small amounts of 75 mm recoilless canons may exist in private caches of FARDC officers, the Group maintains that their corresponding ammunition, i.e. 75 mm canon rounds, of which Makenga had privately accumulated over 500, do not exist in official FARDC records and therefore could not have been obtained through diversion of government stockpiles.

e) RDF Support to other armed groups¹²⁰

57. The Group’s Addendum included extensive findings that the GoR was not only supporting M23, but also several other armed groups in eastern DRC. However, in paragraph 47 of its rebuttal, the GoR claims that it “has no interest in aligning with small rebel groups to achieve its security objectives.” Nevertheless, even prior to the creation of M23, the Group had confirmed GoR alliances with several armed groups which supported its covert operations against the FDLR.

58. Meanwhile throughout the Group’s discussions during its 23-25 July 2012 visit to Kigali, the GoR consistently advocated in defence of all armed groups in eastern DRC which, in its view, should be regarded as credible and legitimate forces seeking protection against the FDLR and Government of the DRC. General Kayonga stated that all Congolese armed groups acted out of self-defence and that particularly Raia Mutomboki, responsible for wide-spread atrocities, pursued the same aims as M23. Though there are no FDLR present in Ituri, Kayonga also argued that even Cobra Matata of the FRPI was in fact created to fight against the Rwandan Hutu rebels. For his part, General Kabarebe told the Group that his country had a common history with all armed groups in eastern DRC, including Mai Mai Yakutumba, which were good friends with Rwanda because they fought together to overthrow former President Mobutu Sese Seko.

59. With regards to the former Rwandan-imposed Governor of South Kivu, Xavier Chiribanya,¹²¹ the GoR stated to the Group in Kigali that it could not be held responsible for his activities within Rwanda aimed at fomenting instability elsewhere. However, pursuant to Security Council Resolution 2021 (2011), all Member States are obliged to take measures to halt any violations of the arms embargo.¹²² To the Group’s knowledge, Rwanda has undertaken no investigation into Chiribanya’s activities.

60. During Minister Mushikiwabo’s press conference held at the United Nations on 25 June 2012, the Presidential Security Advisor Karuretwa argued that M23 was not the only armed group in eastern

¹¹⁸ Paragraph 40 (b), GoR rebuttal.

¹¹⁹ Paragraph 180, S/2009/603)

¹²⁰ Section III, S/2012/348/Add.1

¹²¹ Paragraph 41-43, S/2012/348/Add.1

¹²² [http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/2021%20\(2011\)](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/2021%20(2011))

DRC, but other groups, such as the previously obscure “*Coalition des groupes armés de l’Iuri* (COGAI)”, were in fact the real threats to security in eastern DRC. In the Addendum, the Group concluded that members of COGAI visited the Rwandan Minister of Defence in Kigali, receiving financial and political support, only two weeks before Karuretwa’s remarks in New York.¹²³

f) Lake crossing into Rwanda of Colonel Makenga’s weapons and troops¹²⁴

61. With regards to the boat crossings into Rwanda of Colonel Makenga’s weapons and troops, the GoR argues that “it is not possible for RDF zodiac boats to carry 60 personnel.”¹²⁵ However, in the Addendum, the Group does not state that the motorized boats used in this case were RDF zodiac boats. According to three ex-M23 soldiers who participated in the journey, Colonel Makenga rented civilian boats specifically for this operation and the motors were turned off so as not to attract any attention. These same sources stated that Rwandan civilians had been paid to manually row the boats.

62. The GoR also claimed during the Group’s 23-25 July 2012 visit to Kigali that FARDC Naval units deployed on the lake should have sighted and stopped the boats if they had crossed into Rwanda. During previous mandates, the Group has documented undisturbed docking of boats at Makenga’s residence, as well as the Congolese Naval units’ inaction in curbing mineral trafficking across the lake.¹²⁶ The presence of FARDC Naval units on the lake is therefore not a deterrent to lake navigation between the DRC and Rwanda by night.

63. During its meetings in Kigali, despite insisting that the Group consider alternative scenarios for these events, the GoR failed to provide the Group with any reasonable explanation for how Colonel Makenga’s weapons and troops could have travelled from his home in Bukavu to Runyoni without transiting through Rwanda. Furthermore, the FARDC has vigilantly monitored all road movements from South Kivu to North Kivu, thus rendering it impossible for them to have travelled through Congolese territory.

64. With regards to the arrival of Makenga’s weapons and troops back to the DRC border, the GoR also argues that “it is inconceivable how offloading of troops in RDF uniforms, on RDF trucks and on the Rwandan side of the border at a time of tension would be viewed by so-called eye-witnesses as extra-ordinary and linked to Col. Makenga.” The first-hand witness testimonies near the border with the DRC constitute additional confirmation of the original accounts described to the Group by ex-combatants who took part in the troop movement themselves. These latter accounts are rendered more credible when corroborated by independent local witnesses who attest to the arrival of RDF trucks on that same day, and subsequently observed the movement of these off-loaded troops and weapons across the border into the DRC.

65. Finally, the movement of Makenga’s troops via Rwanda is consistent with a pattern of ex-FARDC defections. According to current and former M23 officers and DRC officials, most ex-CNDP officers who have joined M23 have done so using Rwandan territory.

¹²³ Paragraphs 39 & 40, S/2012/348/Add.1

¹²⁴ Paragraph 10 & Image 2, S/2012/348/Add.1

¹²⁵ Paragraph 42 (b), GoR rebuttal.

¹²⁶ Paragraph 465, 490, 492, 497, 561, & 573, S/2011/738

n) Troop crossing north of Goma and visible “boot tracks”¹²⁷

66. The GoR questions the validity of a reference made by FARDC intelligence officers to “clear boot tracks” of another group of Makenga’s troops crossing the border into Rwanda north of Goma.¹²⁸ However, the accounts provided by the intelligence officers, border officials, and local leaders cited in the Addendum more than meets the Group’s standards of evidence. The Group only included the reference to the “boot tracks” because separating the DRC and Rwanda at that specific location are several bean fields. The movement of these soldiers through these crops was thus very visible after the soldiers had crossed.

s) FARDC intercepts of RDF-M23 radio communications¹²⁹

67. The GoR claims that the radio intercepts referred to in the Addendum were impossible because the RDF uses digital radio frequencies and not commercial ones.¹³⁰ However, in the Addendum, the Group did not state that the radio communications intercepted by the FARDC were transmitted through RDF radio equipment. Rather the Group concluded that the communications were between an RDF officer and an M23 officer. The Group based its findings on the analysis of radio intercepts carried out by several former armed group officers and one ex-RDF who confirmed the authenticity of the communications, based on specific confidential code names and language in Kinyarwanda used by the two parties.

68. According to ex-RDF and ex-CNDP officers, it is inconceivable that the RDF would provide troops, weapons, and supplies to M23, and conduct joint operations with the rebels, without establishing lines of radio communication. Former RDF and CNDP officers, with good knowledge of RDF operations, told the Group that RDF did not widely distribute its own communication equipment to rebels in the DRC out of fear they would be lost or seized as evidence. As a result, these same sources acknowledged that RDF officers have used M23 communication assets which are commercial radios also used by the FARDC, and thus easy to intercept, as in the case of the frequencies cited in the Group’s Addendum. FARDC officers engaged in operations against M23 in North Kivu and South Kivu continue to regularly intercept M23-RDF communications. Ex-combatants and former RDF officers state that only the most senior M23 commanders use digital radios to communicate at the highest levels of the RDF.

69. Finally, the Group personally witnessed how an M23 officer, with a commercial radio, contacted the RDF Special Forces units deployed in Rutshuru for security reinforcements. The member of the Group encountered the RDF Special Forces who openly identified themselves as such, and confirmed that the M23 had called them for this task. Following the publication of the Addendum, the Group obtained further recordings of radio intercepts between commercial radios in which distinct RDF call signs are audible. Former RDF officers have confirmed the veracity of the communications.

g) Former FDLR from RDF Reserve Force re-deployed to the DRC¹³¹

¹²⁷ Paragraph 9, S/2012/348/Add.1

¹²⁸ Paragraph 41, GoR rebuttal.

¹²⁹ Paragraph 31 (i) & Image 10, S/2012/348/Add.1

¹³⁰ Paragraph 50 & Annex O, GoR rebuttal.

¹³¹ Paragraphs 20 & 21, S/2012/348/Add.1

70. Concerning the recycling of ex-FDLR combatants back to the DRC in support of M23, the GoR claims that this is impossible because “the RDF Reserve is not an independent force, and would not be in a position to provide unilateral support to armed groups.”¹³² In light of the Group’s conclusion that the Minister of Defence, the Ministry’s Permanent Secretary, and the Chief of Defence Staff are directly overseeing operations in the DRC and support to M23, whether or not the RDF Reserve force could conduct unilateral operations is irrelevant. The RDF Reserve Force is under the ultimate command of Generals Charles Kayonga and James Kabarebe.

h) RDF uniforms used by M23¹³³

71. In response to the photograph of a Rwandan uniform in the Addendum, the GoR claims that all country’s military uniforms are available throughout the Great Lakes region and particularly between Rwanda and the DRC as a result of extensive RDF-FARDC joint operations.¹³⁴ However, according to several senior DRC government officials, the FARDC provided the RDF Special Forces with Congolese uniforms and not the other way around.

72. The GoR also argues that “camouflage pants and any other military uniforms cannot be attributed to the RDF unless proper verifications establish that they bear RDF insignia or serial numbers.”¹³⁵ M23 ex-combatants stated to the Group that the RDF soldiers who recruited them had provided them with military equipment, including uniforms; however many were forced to remove all potential references to the RDF. Following the combat which took place at Rumangabo on 25 July 2012, the FARDC recovered more RDF uniforms from surrendered and deceased soldiers, including one with a tag from the Rwandan textile company, UTEXRWA.

73. In the Addendum, the Group included a photo displaying RDF gumboots and pants from an ex-combatant in order to complement the account given by a former M23 soldier who attested to the provision of uniforms and weapons by the RDF. Once again, the photo does not stand alone as evidence, but reinforces and illustrates the accounts by former combatants of RDF provision of uniforms and boots.

74. Finally, during frequent visits to territory controlled by M23, the Group continues to observe combatants in RDF uniforms. To the Group’s knowledge, M23 is the only armed group in the Kivus which uses RDF uniforms.

i) Unique AK-47 rifle barrel used by M23¹³⁶

75. The GoR rebuttal states that “a single rifle cannot constitute credible evidence of weapon supply to M23.”¹³⁷ The Group agrees with the GoR in this case; as stated above, no piece of evidence taken out of context could lead the Group to a definitive conclusion. However, when the bearer of the weapons tells the Group that the RDF provided it to him, and this corresponds to dozens of other first-hand accounts of similar provision of weapons, the single rifle becomes a complimentary piece of evidence as a small illustration of a larger phenomenon.

¹³² Paragraph 38 (f), GoR rebuttal.

¹³³ Image 5, paragraph 22, S/2012/348/Add.1.

¹³⁴ Paragraph 6, GoR rebuttal.

¹³⁵ Paragraph 39, GoR rebuttal.

¹³⁶ Paragraph 25 & Image 7, S/2012/348/Add.1

¹³⁷ Paragraph 39, S/2012/348/Add.1

j) Captain Celestin Senkoko's support to M23¹³⁸

76. In the GoR's rebuttal, Captain Celestin Senkoko acknowledges that "he has either initiated or they have initiated the calls to FARDC officers and to politicians."¹³⁹ Senkoko claims, however, that he did so out of efforts for peace and security. Furthermore, the GoR states that "Senkoko denies executing any specific duties relating to foreign policy, but merely serves in assignments commensurate with his rank of Captain."¹⁴⁰ Nevertheless, as the personal secretary of the Rwandan Minister of Defence, Senkoko is responsible for executing direct tasks that the Minister gives to him which have been, as the Group has concluded, directly related to support to M23. According to numerous local leaders and military officials, Senkoko has been responsible for clandestine operations in the DRC in collaboration with Ntaganda for many years throughout his military career, regardless of his rank.

k) Bishop John Rucyahana's support to M23¹⁴¹

77. The GoR argues that Bishop John Rucyahana convened meetings for the purpose of peace and unity.¹⁴² This claim clearly contradicts several accounts of individuals who were present in the meetings organized by Rucyahana and, on the contrary, attest to the Bishop's efforts to mobilize recruits and resources for M23 from within Rwanda. Furthermore, the participants in Rucyahana's meeting were mostly former CNDP politicians and M23 members who had fled from Goma (DRC) to Gisenyi (Rwanda), from where they have been openly working to support M23. The Group is not aware of any participant who has subsequently deserted M23 following meetings with Bishop Rucyahana.

l) General Ruvusha's role in the creation of M23¹⁴³

78. The GoR claims that General Ruvusha could not possibly have supported the movement of Colonel Makenga to form M23 because, at the time, he was on a two-week leave starting 30 April 2012.¹⁴⁴ Nevertheless, three first-hand witnesses interviewed by the Group placed General Ruvusha at the Kabuhanga RDF base on 5 May 2012. The same sources sighted Ruvusha together with Colonel Makenga, after the latter had fled through Rwandan territory and just before he returned to the DRC to create the M23 rebellion. In addition, M23 collaborators, as well as North Kivu political leaders, told the Group that Ruvusha met Makenga upon his arrival from Goma to Gisenyi on 4 May 2012.

79. As the RDF Division Commander in Gisenyi, it is highly unlikely that Ruvusha would have departed his post during a period of tremendous unrest along the border with DRC, as well as during RDF direct operations in the DRC.

o) Representatives of Goma business community meeting in Kigali¹⁴⁵

80. In its rebuttal, the GoR claims that there are no immigration records which show that the two Congolese businessmen cited in the Addendum, Desiré Rwabaenda and Dieudonné Komayombi, had

¹³⁸ Paragraph 27, 28, & 33 (b). S/2012/348/Add.1

¹³⁹ Annex J, GoR rebuttal.

¹⁴⁰ Paragraph 43, GoR rebuttal.

¹⁴¹ Paragraph 29, GoR rebuttal. See also: <http://bpjohnandharriet.org/UNletter.html>

¹⁴² Annex K, GoR rebuttal.

¹⁴³ Paragraphs 8 & 12, S/2012/348/Add.1

¹⁴⁴ Paragraph 42 (a), GoR rebuttal.

¹⁴⁵ Paragraph 30, S/2012/348/Add.1

ever crossed into Rwanda.¹⁴⁶ However, the Group has previously established the ease with which Rwandan and Congolese citizens can cross into Rwanda without having to provide any documentation. In its 2011 final report (S/2011/738), the Group documented border crossings in Goma where tons of minerals had been smuggled into Rwanda.¹⁴⁷ Furthermore, the GoR acknowledged to the Group that General Bosco Ntaganda traveled to Rwanda in 2011, constituting a clear violation of the Committee's travel ban on Ntaganda, though the Group was unable to obtain any documentation of his entry into Rwanda or exit from the DRC. Finally, as mentioned above, most ex-FARDC defectors to M23 transit first via Rwanda, but are not registered in official immigration records (see paragraph 65 above).

p) Support to M23 by RDF General Jack Nziza¹⁴⁸

81. In its rebuttal, the GoR maintains that the Permanent Secretary of the Ministry of Defence, General Jack Nziza, could not have been involved in supporting M23 activities from western Rwanda because he was fully dedicated to his "desk job" as chief administrator of the RDF in Kigali.¹⁴⁹ The rebuttal shows records of meetings that he conducted in his office and within Kigali throughout that time. However, the Group used the term "deployed" to signify that Nziza increased his presence in western Rwanda to directly oversee support and mobilization in favour of M23. The town of Ruhengeri, where most of the RDF support for the M23 has originated, is situated less than two hours by road and twenty minutes by helicopter from Kigali.

82. Furthermore, according to former members of the RDF and the GoR, regardless of his ever-changing official position, Nziza has played varying roles in special operations in eastern DRC for many years.

r) Lieutenant Colonel Jomba's support to M23¹⁵⁰

83. With regards to the involvement of Lieutenant Colonel Jomba Gakumba in support of M23, the GoR claims that "The GoE would deliberately [disregard] specific information in their possession, and falsely accused Jomba."¹⁵¹ Indeed, a member of the Group met with Jomba at Gako military academy for a short conversation on 20 April 2012. However, the Group recognizes that it is entirely possible that Jomba could have maintained some responsibilities at the Gako military academy while simultaneously contributing to the RDF's support to the establishment and operations of M23 from Ruhengeri, which is less than a three-hour drive from Gako. Despite his teaching responsibilities at Gako, the GoR has recently named Jomba as its representative on the military evaluation team deployed to North Kivu for the ICGLR¹⁵²-backed "neutral force." Moreover, the Group continues to gather information regarding Jomba's involvement in support of M23.

t) General Ntaganda's properties in Rwanda¹⁵³

¹⁴⁶ Paragraph 44 9b), GoR rebuttal.

¹⁴⁷ Paragraph 486, S/2011/738

¹⁴⁸ Paragraph 27 & 33 (a), S/2012/348/Add.1

¹⁴⁹ Paragraphs 43 (d), 44 (a) & Annex I, GoR rebuttal.

¹⁵⁰ Paragraph 33 (e), S/2012/348/Add.1

¹⁵¹ Paragraph 44 (d) & Annex N, GoR rebuttal.

¹⁵² International Conference of the Great Lakes Region

¹⁵³ Paragraph 50 & Image 15, S/2012/348/Add.1

84. Concerning the GoR's violation of the sanction regime through failing to apply the assets freeze on General Bosco Ntaganda, the GoR claims that the documents for the house identified by the Group as belonging to Ntaganda in the Rwandan town of Gisenyi are not in Ntaganda's name.¹⁵⁴ However, the Group did not seek to obtain the land records from the GoR regarding General Ntaganda's properties because the Group had previously established that Ntaganda has never held in his own name any of his extensive assets, including hotels, commercial businesses, vehicles, residences or bank accounts.

85. Furthermore, in an interview with Time Magazine published on 14 September 2012,¹⁵⁵ Rwandan President Paul Kagame responded to a question about Ntaganda's properties in Rwanda by saying, "So what? . . . I would not be bothered. We do not differentiate when it comes to money unless it is money that you killed people for or money that is questionable. But if you invest here, what's the problem?"

u) Travel in Rwanda of sanctioned individuals¹⁵⁶

86. With regards to the travel of sanctioned individuals into Rwanda, in contravention of the travel ban, the GoR acknowledged that General Ntaganda and Colonel Innocent Zimurinda have entered into Rwandan territory, but defended that they had only done so with the authorization of the DRC authorities.¹⁵⁷ Nevertheless, as the Group pointed out to the GoR while in Kigali, all Member States must enforce the travel ban unless provided an explicit exemption by the Sanctions Committee. With regards to sanctioned individual Sheka Ntabo Ntaberi, the GoR's rebuttal fails to respond.

m) RDF tracer ammunition supplied to M23¹⁵⁸

87. During its 23-25 July 2012 visit to Kigali, the GoR did not contest the Group's findings regarding RDF 7.62 tracer ammunition found in M23-controlled territory. Not only did the Group obtain examples of this ammunition, but local villagers told the Group that M23 forced them to transport military equipment from Rwanda to the rebels. According to FARDC officers, ex-M23 combatants as well as RDF sources, this particular AK-47 ammunition has been used by the RDF.

v) General Laurent Nkunda's role in support of M23¹⁵⁹

88. In its rebuttal, the GoR also fails to address the issue of pro-M23 activities by sanctioned individual and former CNDP Chairman, General Laurent Nkunda, who is supposedly under house arrest by the Rwandan authorities since January 2009. In subsequent discussions, one senior RDF official confirmed that Nkunda is indeed involved in the support to M23 as the Group has described.

V. Attack Campaign Against the Group of Experts

89. Since the publication of the Addendum on 29 June 2012, the Group of Experts has explicitly avoided any confrontation and back-and-forth public debate with the GoR. Only when the latter

¹⁵⁴ Paragraph 52, GoR rebuttal.

¹⁵⁵ Alex Perry, "Q & A: Rwandan President Paul Kagame," Time Magazine, 14 September 2012, available at <http://world.time.com/2012/09/14/qa-rwandan-president-paul-kagame/#ixzz27gga4MEU>

¹⁵⁶ Paragraphs 49 & 51, S/2012/348/Add.1

¹⁵⁷ Paragraphs 51 & 53, GoR rebuttal.

¹⁵⁸ Paragraph 23, S/2012/348/Add.1

¹⁵⁹ Paragraphs 27, 31 (a), & 34, S/2012/348/Add.1

requested to brief the Committee in New York on 27 August 2012, did the Group formally address the GoR's rebuttal and the attacks against it.

90. Nevertheless, following the publication of the Addendum, the GoR has orchestrated an extensive attack campaign against the members of the Group through multiple traditional and social media channels. One website managed by a French-Israeli "cyber-defense" expert, published photos of all the members of the Group.¹⁶⁰ The same individual authored an article in the Rwandan newspaper the New Times, claiming members of the Group were concocting a plan to seize the mineral wealth of eastern DRC.¹⁶¹

91. The GoR has also sought to personally attack the Coordinator of the Group of Experts, making false claims of genocide denial and alleging the Coordinator's sympathy for the FDLR. The GoR has referred to an unpublished discussion paper found on a document-sharing website for which the Coordinator was listed as the "contact" person. The paper outlines challenges to the demobilization of the FDLR and mentions the same massacres committed against Rwandan Hutu refugees which the UN's "Mapping Report"¹⁶² thoroughly documented.

92. However, throughout its current and previous mandates, the Group has conducted objective and detailed investigations on support networks to all armed groups operating in the DRC, including the FDLR and its alleged links to Rwandan political dissidents. Rwandan military intelligence has extensively cooperated with the members of the Group, including the current Coordinator, in the conduct of such investigations. Following the publication of the 2011 final report (S/2011/738), the GoR did not refute any of the Group's conclusions regarding the FDLR. Furthermore, the GoR is aware that the Group of Experts has cooperated with the German Public Prosecutor's office in the trials of senior FDLR leadership, Ignace Murwanashyaka and Straton Musoni. The Coordinator conducted an official visit to Berlin within this framework at the end of May 2012.

93. Nevertheless, the GoR has gone so far as to even fabricate false testimony against the Coordinator from former FDLR officers. On 12 September 2012, at the MONUSCO DDRRR camp in Goma, the Coordinator interviewed, in the presence of other UN officials, an ex-FDLR officer who provided detailed accounts of numerous meetings with Steve Hege dating back to 2007 and most recently in November 2011. The ex-combatant claimed that Steve Hege had given the FDLR weapons and instructed it to blow up bridges in Rwanda. When confronted with the identity of the Coordinator, the individual eventually revealed that since early July 2012, several representatives of the Rwandan Presidency had called him nearly every other day for a period of two months preparing the story about the Coordinator which he was to recount during a press conference after returning to Rwanda. Upon his repatriation, MONUSCO informed the GoR regarding the manipulation of this former FDLR officer.

94. Despite these attacks, several other organizations, investigative journalists, as well as Member States, including those of the Southern African Development Community (SADC), have conducted their own independent inquiries and confirmed the Group's main findings that the GoR has violated

¹⁶⁰<http://nanojv.wordpress.com/>, managed by Dominique Bourra. The site eventually removed the photos of the members of the Group.

¹⁶¹ "Congo, the Dark Side," The New Times, Albert Rudasimburwa and Dominique Bourra, <http://www.newtimes.co.rw/news/index.php?i=15100&a=57673>

¹⁶²http://www.ohchr.org/Documents/Countries/ZR/DRC_MAPPING_REPORT_FINAL_EN.pdf

the arms embargo through its support to M23 and other armed groups in the DRC. Even intelligence officers from several neighbouring countries to Rwanda have expressed informally to the Group their full support for the accuracy and rigour of the conclusions contained in the Addendum. As such, the Group intends to continue conducting investigations from its usual objective approach, applying the same laborious methodological standards already endorsed and supported by the Committee.

Annex 4

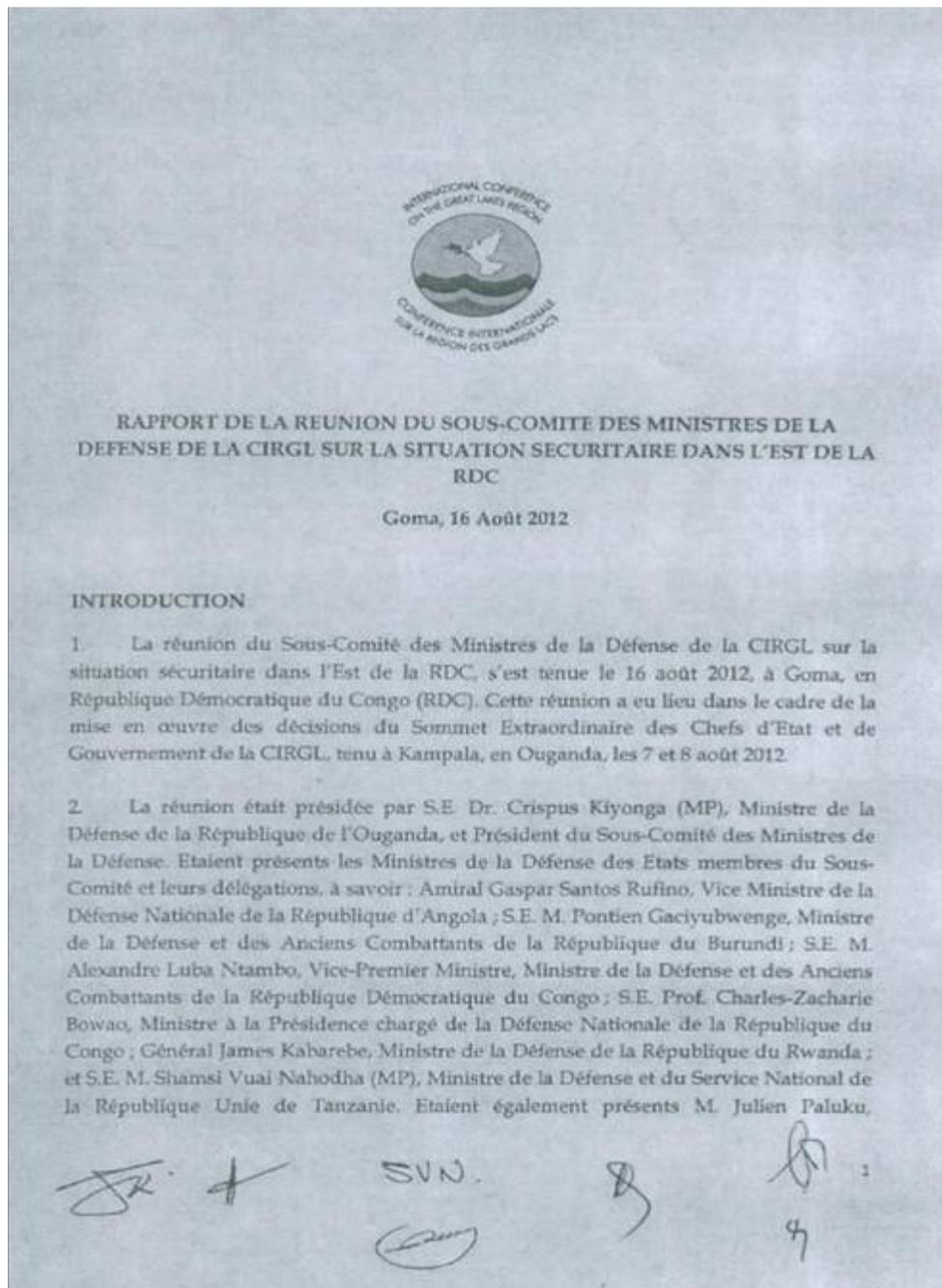
GoR response to the Addendum to the interim report of the Group of Experts (S/2012/348.Add.1).

The complete GoR rebuttal can be accessed at:

<http://www.minaffet.gov.rw/fileadmin/templates/minaffet/doc/Rwanda%27s%20Response.pdf>

Annex 5

Extract of final report of the ICGLR Ministers of Defence meeting in Goma on 16 August 2012, during which President Museveni was tasked to request M23 to return to their initial positions, occupied in June 2012.



RECOMMANDATIONS

7. Le Sous-Comité des Ministres de la Défense a pris note du Rapport des Chefs d'Etat-Major Général et des Chefs de Service de Renseignement et a formulé les recommandations suivantes au Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CIRGL, qui devra se tenir à Kampala, en Ouganda, en Septembre 2012:

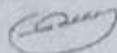
I/ IDENTIFICATION DES ACTIONS URGENTES EN VUE DE L'ARRET DEFINITIF DES COMBATS DANS L'EST DE LA RDC

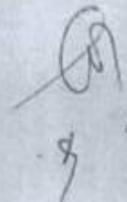
ACTIONS IMMEDIATES

1. Cessation immédiate des hostilités. Le M23 doit être informé qu'il doit arrêter immédiatement toutes ses activités militaires, y compris le recrutement, l'approvisionnement en armes et munitions. Il est demandé au Président en exercice de la CIRGL de bien vouloir instruire le M23 de retourner à ses positions du 30 juin 2012 ;
2. Identifier et initier des contacts avec les parties prenantes au conflit au Nord Kivu ;
3. Mettre sur pied l'Equipe Militaire d'Evaluation composée de représentants des Etats Membres, pour faire une évaluation sur terrain et vérifier les effectifs réels des FDLR, du M23 et des autres forces négatives opérant dans l'Est de la RDC. Les groupes armés burundais opérant dans l'Est de la RDC devraient être inclus dans la catégorie des forces négatives qui déstabilisent la Région des Grands Lacs ;
4. Arrêt de toute activité anticonstitutionnelle du M23, dont l'installation de structures politiques et administratives parallèles, la nomination des Chefs de Secteurs Administratifs, le changement des Chefs coutumiers, le remplacement du drapeau national de la RDC et ses emblèmes ;
5. Réévaluer l'Accord du 23 mars 2009;



SVN.

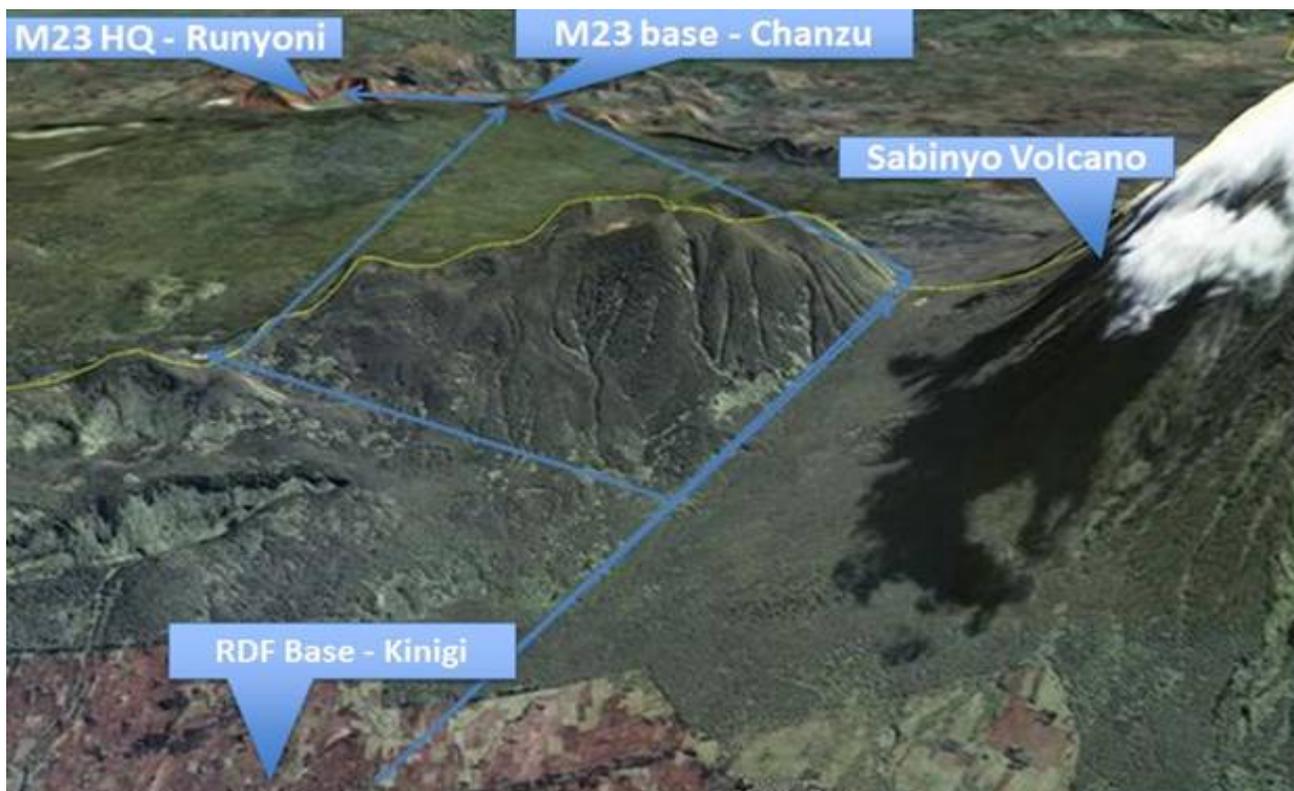


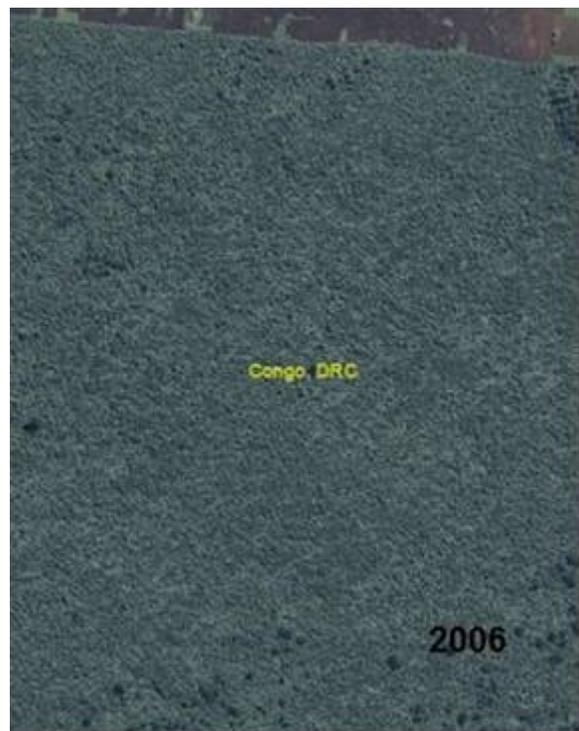
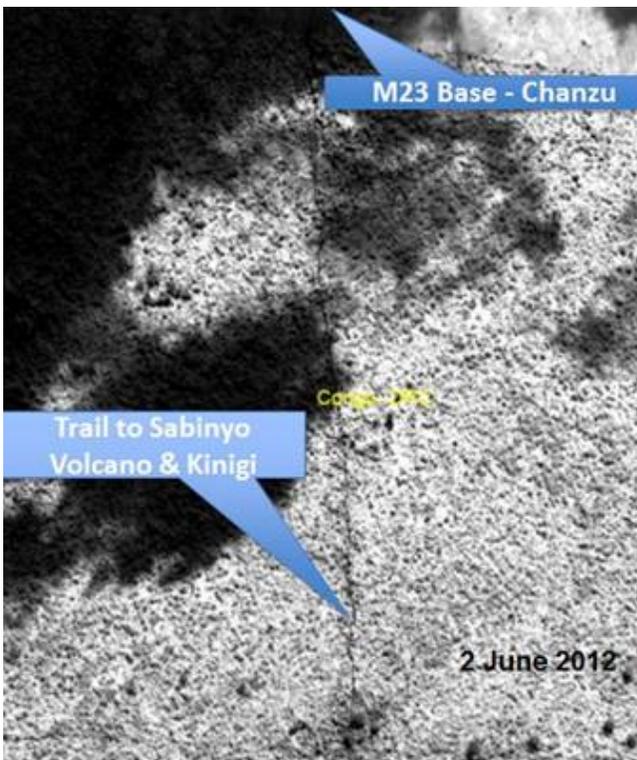
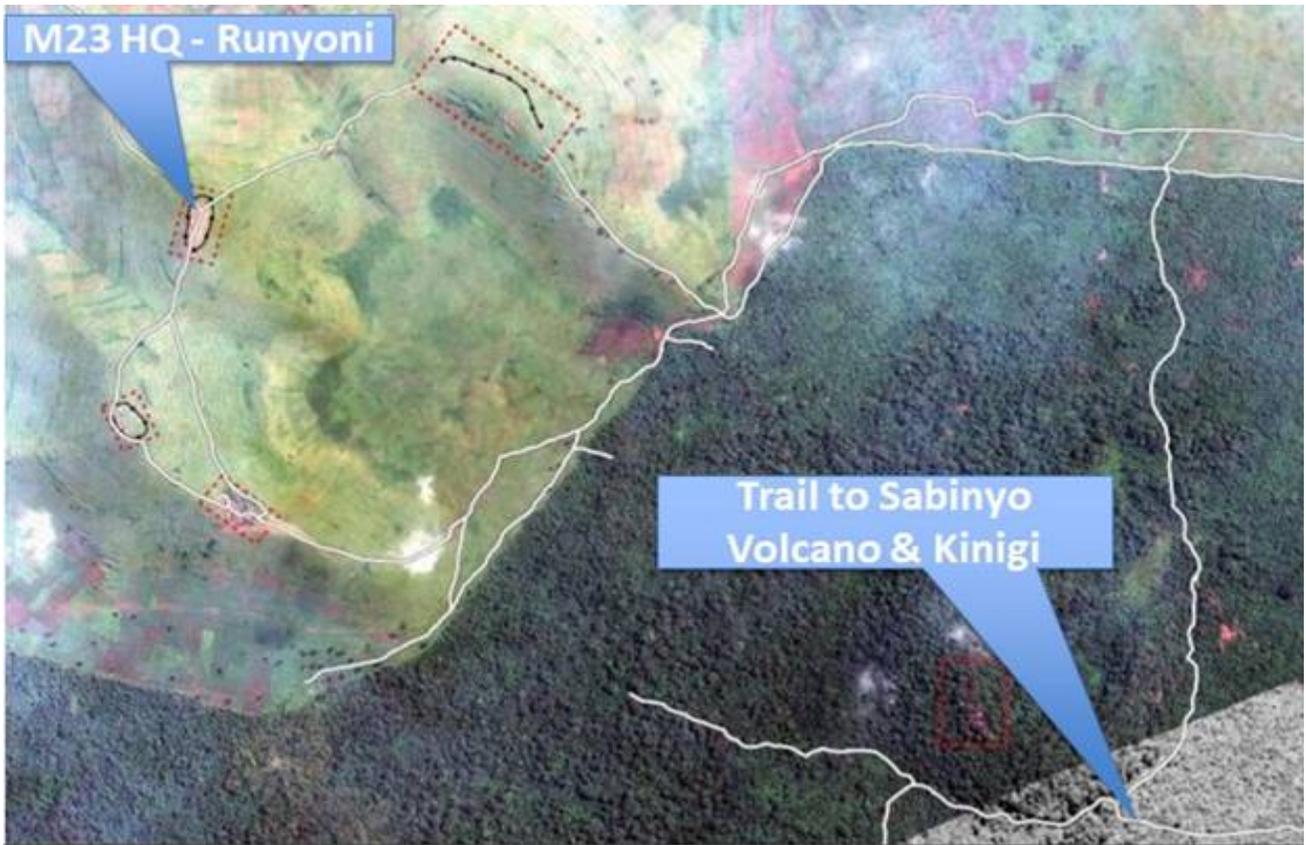


Annex 6

Imagery of trails used by the Rwandan Defence Forces through the Virunga National Park from their base at Kinigi to transport supplies, recruits, and reinforce permanent RDF units working alongside M23.

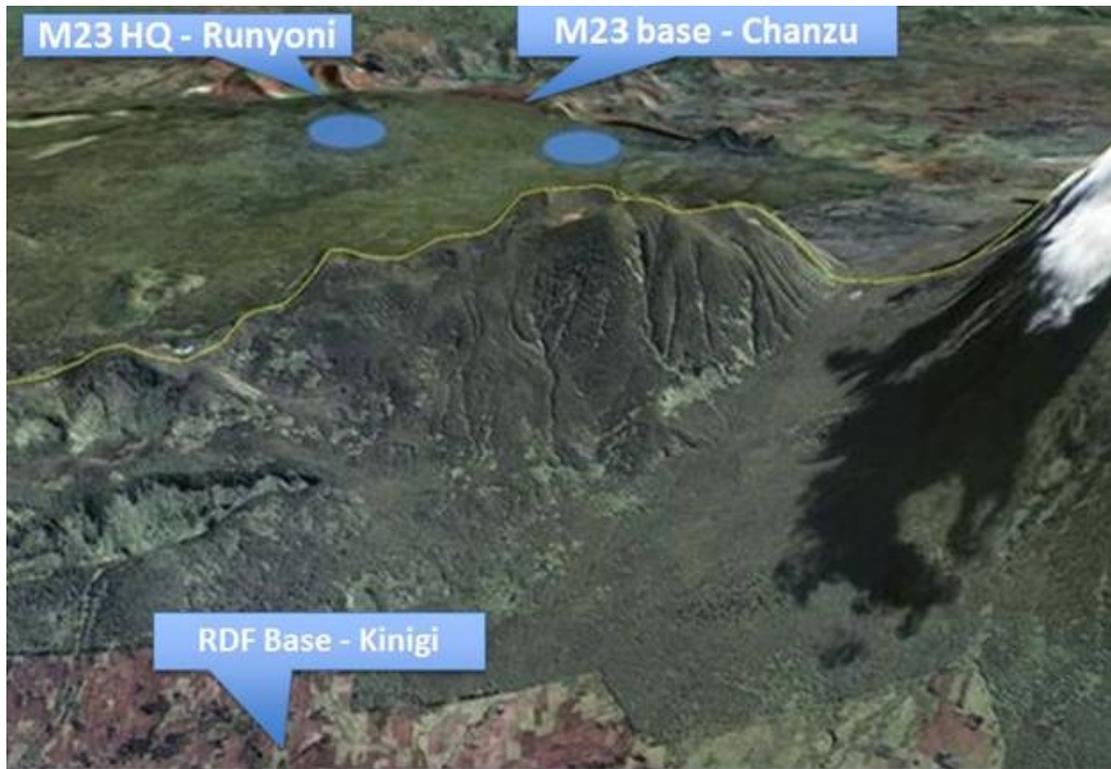
NOTE: The total distance from Kinigi to Runyoni is roughly 15 kms. There are no economic or migratory activities which would otherwise explain the existence of such trails to Kinigi, which in certain zones can be as wide as four meters. If they are not frequently used, the dense forest would cover these trails in a little over a month. See satellite image from 2006 of the trail to Kinigi.





Annex 7

Permanent locations of RDF units within the Virunga National Park behind the M23 positions of Runyoni and Chanzu.



Annex 8

Deployment of RDF-FARDC special forces units adjacent to M23 territory. These positions are currently controlled by M23.



Annex 9

Document carried by a demobilized RDF soldier arrested at Kibumba while conducting intelligence gathering operations.



Annex 10

Document carried by a Rwandan citizen found together with two M23 soldiers at Tongo while conducting intelligence gathering operations.



Annex 11

Grenades recovered after 8-9 October 2012 attacks in Goma.



Annex 12

Documents found on the demobilised FDLR soldier who had previously been deployed within the RDF special forces in Rutshuru and who was arrested in relation to the grenade attacks on 8 – 9 October 2012 in Goma.



REPUBLIKA Y'U RWANDA
Rugerero, kuwa 20.9.2012

INTARA Y'IBURENGERAZUBA
AKARERE KA RUBAVU
UMURENGE WA RUGERERO

Ikiguzi : 500Frw
Kitansi N° : [REDACTED]
Itariki ya 20.9.2012

ICYEMEZO GISIMBURA INDANGAMUNTU BY'AGATEGANYO

AMAZINA [REDACTED]
ITARIKI Y'IBURENGERAZUBA [REDACTED]
INTARA Y'IBURENGERAZUBA [REDACTED]
UMURENGE WA RUGERERO [REDACTED]
AKAGARI KA Gisa
UMUDUGUDU Ndeyoga
SE Nsiga yaka
NYINA Mukabakwi
UWO BASHAKANYE (Iyo atari ingaragu) [REDACTED]
NOMERO Y'IKARITA (Iyo yatakaye) [REDACTED]
GITANGIWE I RUGERERO kuwa [REDACTED]

Umukono

MICOMBERO K. Désire
UMUKOZI USHINZWE IRANGAMIMERERE (Amazina n'Umukono).

Umukono..... [Signature]

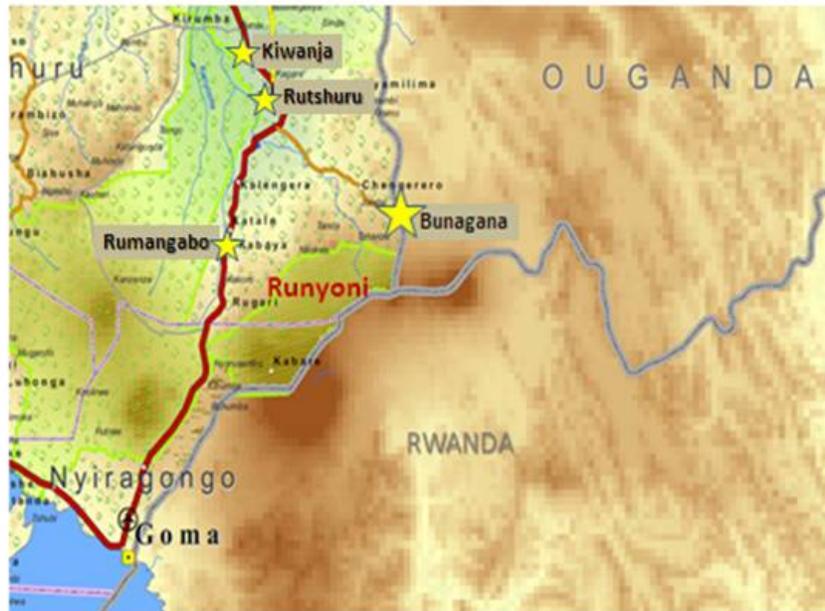
DUKUZU Christian
Umunyamabanga Nshingwabikorwa w'Intare z'ice wa RUGERERO

Icyitonderwa :

1. Iki cyemezo gifite agaciro nk'ak'ikarita ndangamuntu.
2. Agaciro kacyo karangira nyuma y'amezi atatu cyangwa hatanzwe indangamuntu nshya.

Annex 13

Map of principal towns in Rutshuru attacked by M23 in July 2012, expanding their control from Runyoni to Bunagana, Rutshuru, Kiwanja, and Rumangabo.



Annex 14

Bullet holes in MONUSCO compound after M23 attack.



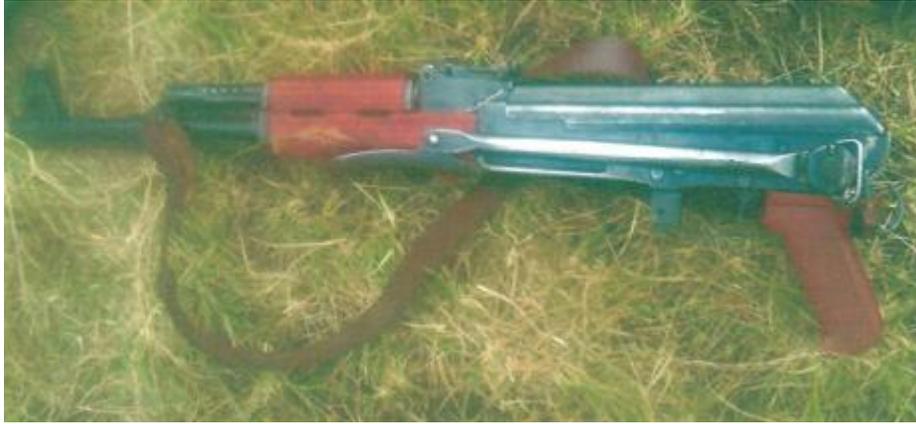
Annex 15

Two of the RDF uniforms recovered on the battlefield subsequent to M23 attacks, one of which bears the label of the UTEXRWA textile factory in Rwanda.



Annex 16

AK-47 rifle which had never been registered within FARDC stockpiles, recovered in Rutshuru, alongside a deceased RDF soldier, in July 2012.



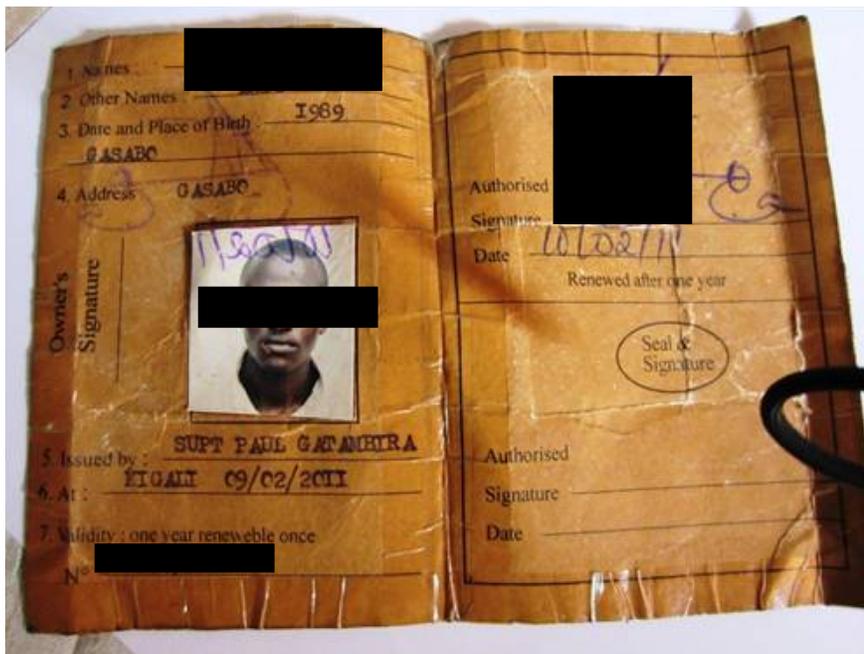
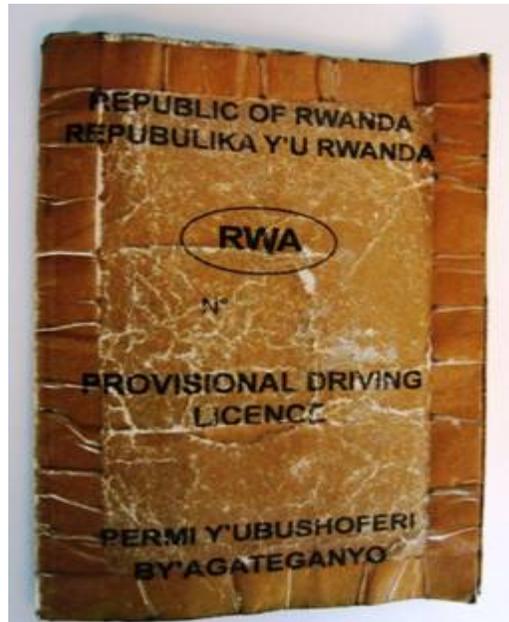
Annex 17

A 60 mm mortar round, which has not been registered in FARDC stocks, recovered in Rutshuru after combat operations in July 2012.



Annex 18

Rwandan provisional driving license recovered on a deceased RDF soldier following M23 attacks in Rutshuru in July 2012.



Annex 19

General Ntaganda's Hotel Bushokoro in Kinigi which is used for the transit of recruits to M23.



Annex 20

M23 communiqué on the designation of Bishop Jean Marie Lugerero Runiga as the political coordinator of M23.



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CONGRES NATIONAL POUR LA DEFENSE DU PEUPLE
Mouvement du 23 mars, M23



Décision N°003/HCM/M23/CNDP/2012 portant nomination d'un Coordinateur de l'Action Politique du Mouvement,

RÉUNI EN SESSION EXTRAORDINAIRE LE LUNDI 09 JUILLET 2012, LE HAUT COMMANDEMENT MILITAIRE,

Vu la Décision N°001/HCM/M23/CNDP/2012 du 06 mai 2012 portant création d'un nouveau courant au sein du Congrès National pour la Défense du Peuple, CNDP en sigle, dénommé MOUVEMENT DU 23 MARS, M23 en sigle ;

Vu la Décision N°002/HCM/M23/CNDP/2012 portant création d'un organe en charge de la Coordination de l'Action Politique du Mouvement ;

Considérant la nécessité d'assurer la visibilité de la cause du Mouvement du 23 mars ;

Attendu qu'il sied de nommer un Coordinateur de l'Action Politique du Mouvement du 23 mars;

Vu la nécessité et l'urgence,

DECIDE :

Article 1 : Est nommé Coordinateur de l'Action Politique du Mouvement du 23 Mars, **Bishop Jean-Marie RUNIGA RUGERERO ;**

Article 2 : Toutes les dispositions antérieures et contraires à la présente décision sont abrogées.

Article 3 : La présente décision en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Rutshuru, le 09 Juillet 2012

Le Président du Haut Commandement Militaire

Le Colonel MAKENGA Sultani

Annex 21

Extract of M23 communique regarding the nomination of the M23 Government.



Communiqué Officiel N°0026/M23/2012

Nous, membres du Congrès du Mouvement du 23 Mars (M23 sigle) réunis en date du 17/Août/2012, en session extraordinaire :

Considérant la décision N°001/M23/COORDO/2012 convoquant le Congrès à la majorité des trois quarts de ses membres:

Vu les résolutions pertinentes du Congrès, ayant statué sur le seul point à l'ordre du jour, relatif à la restructuration du Mouvement, ayant mis sur pieds des Organes devant assurer la gestion quotidienne du Mouvement et ayant nommé un porte-parole pour la publication du présent acte en la personne de Me MAHAMBIA KASIWA :

Ordonne à ce dernier de publier la décision dont voici la teneur :

Art. 1. : Président : Bishop Jean-Marie RUNIGA LUGERERO

Art. 2. Chef du haut commandement militaire : Colonel SULTANI MAKENGA

Art. 3. Secrétaire exécutif : Mr François RUCOGOZA TUYIHIMBAZE

Art. 4. Les Chefs de Départements et leurs Adjoints :

1. Département des affaires politiques et administration du territoire : Mr SENDUGU MUSEVENI,
2. Département des relations extérieures et de la coopération régionale : Me René ABANDI MUNYARUGERERO,
3. Département des affaires sociales et humanitaires : Dr Alexis KASANZU
4. Département des Finances, Budget et Ressources Naturelles : Mr Justin GASHEMA
5. Département de l'Agriculture, Pêche et Élevage, Mr Déogratias : NZABIRINDA NTAMBARA
6. Département de la Justice et des droits humains : Me Antoine MAHAMBIA KASIWA
7. Département de la Réconciliation et de l'Unité Nationale : Mr Jean serge KAMBASU NGEVE

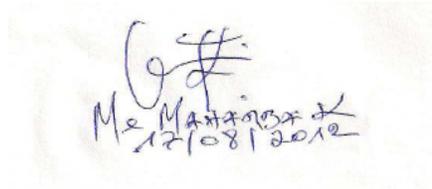
CONTACT:

- Tél. Coordination : +243970723967, +243993684692, Porte-parole : +243997710965,
Com. Cell USA: +18176906863, Com Cell. Europe: +33681699360, Com Cell Canada: +15857308139
- E-mail: mouvementdu23mars@gmail.com
- Website: www.m23mars.org

1. Département des Affaires Etrangères et Coopération Régionale
2. Département de la Sécurité Publique
3. Département des Infrastructures et Travaux Publiques
4. Département du Genre, Femme et Famille
5. Département de l'Education
6. Département de la Santé
7. Département du Commerce et Industries

Fait à Bunagana, le 17 Août 2012

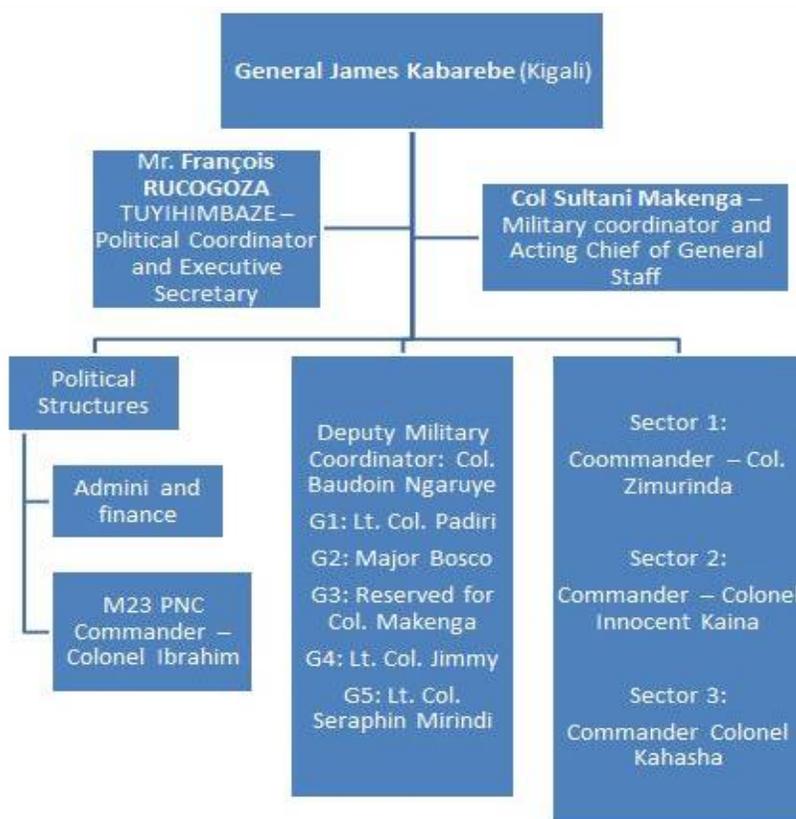
Le Chef de Département de la Justice et des Droits Humains

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Me Mahamba Kasiwa', with the date '17/08/2012' written below it. The signature is somewhat stylized and is written on a light-colored, slightly textured paper.

Me MAHAMBA KASIWA

Annex 22

M23 Chain of command in Kigali shared with the Group by a Western diplomat.



Annex 23

Satellite imagery of Ntaganda's suspected position near Runyoni within the Virunga National Park.



Annex 24**Extract from an official communication (dated 9 October 2012) to the Committee, by Akin Gump Strauss Hauer & Feld LLP, lawyers hired by the GoR, which also cited support for M23 from Ugandan territory according to Rwandan authorities.**

The second addendum provides further details on one aspect of the supply of arms to armed groups in the DRC (those involving alleged collusion with the Rwandans) while the important questions of who else might be providing support for armed groups and where this support might be coming from are ignored. Only in paragraph 32 – the last paragraph – is it mentioned that the GoE “has also begun investigating” some of the allegations put forward by the Rwandan Government regarding support from the FARDC to the FDLR or the evidence provided by the Rwandans concerning support to M23 from Ugandan territory.

Annex 25

Kitagoma border post between the DRC and Uganda, where no Ugandan officials were present during the Group's visit in August 2012 despite M23 occupation of the DRC side.



Annex 26

Extract of external analysis and translation of M23 radio intercepts referring to Ugandan involvement. The Swahili used is associated with that of the Ugandan military.

a) Fragments from radio intercepts in Swahili accent commonly used in the Ugandan Army with Kiganda words (underlined)

« Wanaitoapalepalewakazidikuendelea..(laughs)..mukamabayambe.....badowanaendelea»

« Ils fuient . . .(il rit) . . .que Dieu les benisse (il se moque d'eux) . . .ils fuient encore. »

« They are fleeing(laughs)...may God help them (mokery)...they are still fleeing »

« NjendiSeebo, Subiri, ok. Nilikuwa na sema na juaalakinisijauailikuwasikuganitenaniliondoka, telephonenikaacha pale, tenanilikuwanatakakujaku pale mimi nikakatazwa, sasantakujamalaingine. Mimi nilikuwanaliyakujaku pale nikakatazwaamalaingine,sanasematutaonanabaadaye »

« Bien merci Chef, attends, je disais que je voulais savoir quel jour je suis parti, j'ai oublié mon téléphone. Je voulais venir à la maison, mais on ne pas pas donné la permission, je viendrai un autre jour. J'ai encore demandé la permission de venir à la maison, mais on l'a refusée encore une fois. On se verra après »

« Well my friend, wait, I said that I wanted to know what day I left. I forgot my phone. I wanted to go home, but I was not given permission. I will come another day. I asked again for permission to go home, but they refused again. We'll see later. »

NOTE: According to former RDF officers, the conversation refers to the enemy, who is fleeing during combat. During the rest of the dialogue, still in Swahili with a Ugandan accent, the interlocutors discuss "contacting the other side" and "joining forces with the other side." They then confirm that they "joined their forces," and from that moment, the conversation is a mix of Swahili commonly spoken in Uganda and Kinyarwanda.

b) Fragment from radio intercepts in Kinyarwanda between M23 combatants making reference to the support of two countries.

« Mbwiranabauritayarimwa..., ibihugubibirintibirikudufasha ? »

« Est-ce que tu es prêt mon frère ? Deux pays ne nous aident ils pas ? »

« Are you ready my brother? Isn't that two countries are helping us? »

Annex 27

Government of Uganda Ministry of Defence weapons box found amongst Colonel Makenga's arms and ammunition in his home in Bukavu in May 2012 and FARDC intelligence report on Makenga's purchases of weapons from Uganda in 2011.



Annex 28

Black 7.62 mm cartridges recovered by the FARDC after M23 attacks in July 2012, which are regularly used by the UPDF and not registered in FARDC stocks.



Annex 29

M23's 21-point agenda for negotiations as communicated by senior Government of Uganda officials to a DRC Ministerial delegation. The demands were drafted following advice from Rwandan and Ugandan authorities.

#	SPECIFIC M23 CLAIMS
01	The return of refugees in their families did not take place. (Question of return of refugees)
02	Displaced people are still in IDP camps
03	The integration of the soldiers of the ex- CNDP in the army did not take place (Or was imperfect)
04	All the armed groups did not become political parties.
05	Amnesty did not take place
06	The recognition of ranks did not take place.
07	The resolution of the crisis had a political aspect notably the integration in institutions (government, embassies, public companies...) that did not take place
08	It had been agreed that part of CNDP soldiers will be transform into local police force to protect returned refugees. ... This was not done
09	After the agreement the CNDP left the places it controlled to the government BUT the government did not realize its end of the bargain
10	60 ex CNDP soldiers were arrested and killed in Dungu. Only one survived. Another group that was sent to Kindu was sequestered then molested, without registering the dead. The government never punished the ones responsible. Therefore the persistence of acts of impunity..
11	The agreement provided for the setting up of a follow-up committee that was never put in place. Referring to Presidents Mkapa and Obasanjo
	II. National Claims
12	The reconciliation program was not completed
13	The government of the DRC should concentrate itself in the tracking down of negatives forces This has neither been effected nor partially realized.
14	The government of the RDC resists the operations against the negative forces.
15	Soldier's wages were systematically diverted and in certain places not paid at all.
16	Diversion of soldiers rations.
17	Bad social condition of soldiers (no military infrastructure)
18	Discrimination of the East in the customs payment.
19	The truth of the November 2011 election: Kabila cheated
20	In 2006, Kabila had promised much in the East. He has forgotten to respect its commitments.
21	No big store, no super market in the East of the RDC

Annex 30

One of the two M23 houses, located in Munyonyo neighborhood, Kampala.



Annex 31

Extract of a Ugandan counter-intelligence report on support from UPDF Brigadier General Charles Kankiriho for M23.

Confidential

1. Brig. Gen. Patrick Kankiriho, the UPDF 2nd Div commander is in charge of troops in western Uganda based in Mbarara and so responsible for OPS, Actions, Movements and deployments of all types of troops in western region or moving in through there. On orders [REDACTED]

[REDACTED] Brig. Kankiriho currently keeps close contacts and in touch with his counterpart in Rwanda, Maj. Gen. Alexis Kagame, the RDF 2nd Div Commander based at Byumba. Both these two top senior commanders are partly in charge of M23 ops/ fmw CNDP.

1. He orders for coverage and the mov'ts of UPDF special troops to borders Locs for M23 ops especially at night; these are usually troops selected from within his 2nd division or from other UPDF units sent to him for special utilisation, attachment and deployment. Brig. Kankiriho's deputy i/c ops/ training for 2nd division Col. Peter Elweru has been sent to GOMA, E. DRC as one of the observers for AU neutral force to be led by TPDF/ Tanzania among others.
2. Based at UPDF Commander's tactical base / loc at Karungibati, IIIMA, KASESE, he ordered and oversaw the covered the mov'ts of fighters (M23)/ leaders covered in UPDF few days before M23 attacks on FARDC. These selected M23 fighters were abt 300 and had been in Bihanga Army Training school and then later to Oliver Tambo/ Kaweweta Army school for final war lessons.
3. He orders for coverage of the M23 fighters on Uganda – DRC borderlines especially if repulsed by DRC troops.
4. He orders for total special coverage for RDF troops moving to E. DRC / Virunga National Park / Ituri –Orientale sector entering through Ugandan territory secretly; and this is a restriction to most of other Uganda security forces on ground. He also orders for covers of those selected M23 leaders and fighters going to Kampala, Entebbe for secret meetings with UG bosses like President Yoweri Museveni, Gen. Aronda Nyakairima; Kankiriho is assisted by Lt. Gen. Kale Kayihura, CMI boss, Brig. Gen. Charles Bakahumura and his deputy Col. Mike Kisame and CMI

Confidential

officers Lt. Col. Romeo Ndyabagye Maj. Paul Muwonge, ADCs; Maj. Ezra Kukundwakwe, Capt. Stanley Amanya, Capt. Katamba James, JATT Operative Katamba God Semakula AND several others both senior, junior and civil, military.

5. He also oversees Bihanga UPDF training school sometimes which trains foreigners or special infantry fighters like M23, fmr CNDP. Gen. Aronda deployed UPDF's Maj. Humble to specially coordinate this course / training.

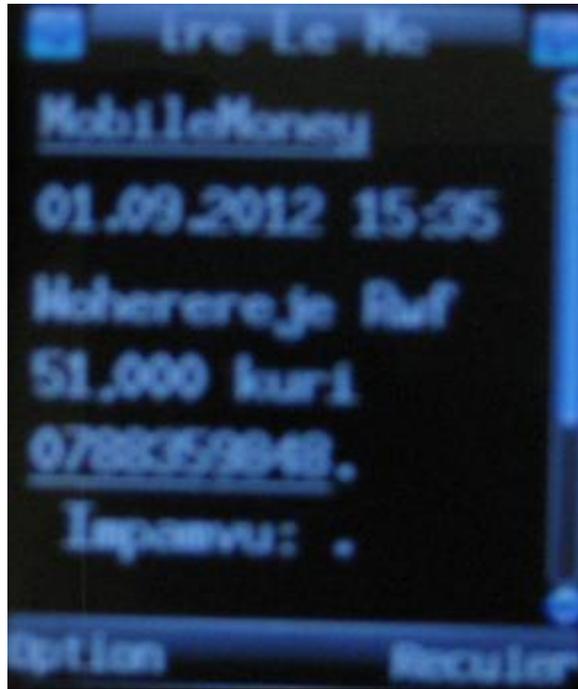
6. Brig. Kankirho, before early days of M23 attacks, on orders [REDACTED] through these officers mentioned above including his military aide Lt. Kugumisiriza and others unknown delivered the following to M23: 3000 army boots, 3000 pairs of cloth/ uniforms; support guns: 20=GPMGs, 40=G-2s, 60=RPGs / ATRs, 06=82mm recoilless, 06=four barreled 14.5mm AACs, 30=PKs, 06=12.7mm, 03=37mm AAC, 40=MMGs, 12=sniper rifles and each of these had enough of its own / specific ammunition and bombs/ shells well doubled for special mission/ ops of M23. All weapons looked old but well serviced and had not been used by UPDF before.

-These weapons were got from Southern Sudan / SPLA and many others are usually got via there on secret arrangements and close understanding between Presidents Yoweri Museveni, Salva Kiir and Paul Kagame coordinated by Gen. Aronda, Gen. Kayihura and RDF's Gen. Jack Nziza since UPDF arms and equipment on covert missions may easily be followed up and known in foreign land like how Rwanda's RDF were traced and known. That other more are still inside Uganda and Rwanda for stakeholders/ planners/ executors to first study situations in fact with plans of transporting those inside Rwanda both special personnel and equipment to move covertly via Uganda to E. DRC.

[REDACTED] in contact with UG's ISO Directors; Col. Ronnie, Maj. Banana, Capt. Vincent Gahima about how to do some fresh deliveries and discuss plans of splitting of M23 in order to put away the illiterate top commander Sultan Makenga and ICC wanted commander Bosco Ntaganda so that M23 progresses with positive image.

Annex 32

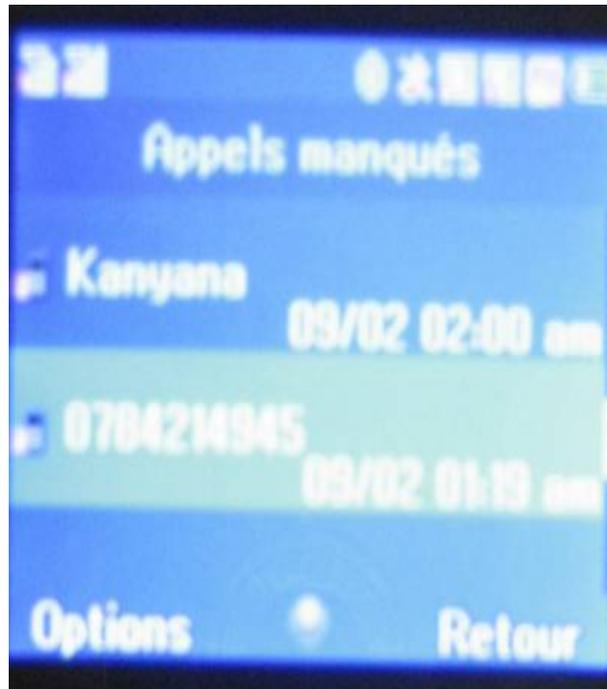
Mobile money transfer of \$100 from Kanyana Immaculée to an MCC recruiter.



Annex 33

Phone calls from Kanyana Immaculée and “Colonel” Bede Rusagara to a Rwandan MCC recruiter.





Annex 34

Receipt of a money transfer of \$ 4,000 from Kanyana Immaculée to a representative of MCC, Asumani Délégué, an M23 ally in Uvira territory.

**SOCIÉTÉ DE TRANSFERT AU CONGO
STC SERL**

Agrément BCC 0085/445/A, Id. Nat. 93-61-953789
N.P.C. KG/4583/7M N° Impôt A03054700

435779

BORDEREAU DE TRANSFERT N° 2147169131471812

Code: _____ Question: _____ Réponse: _____

Montant: 4000

VA: _____ Frais: 220

Montant en lettre: Quatre mille

Destination: Uvira

Expéditeur: KANYANA IMMACULÉE

Nom et post nom: _____

N° pièce d'ID: _____

Tél: 09909141317191

Adresse: _____

Bénéficiaire: ASUMANI DELÉGUÉ

Nom et post nom: _____

N° de tél: _____

Fait à _____ le 27/09/11

Expéditeur: _____ Le Caissier: _____

J'accepte l'opération et m'engage à rembourser les dépenses toutes inscrites au verso

Annex 35

ALEC Statute calling for the creation of an “independent republic of the Kivu.”

CHAPITRE I : DE LA CRÉATION ET DU SIÈGE

ARTICLE 1

Il est créé une Alliance socio-politique dénommé "ALLIANCE POUR LA LIBERATION DE L'EST DU CONGO", ALEC en sigle.

ARTICLE 2

L'Alliance pour la Libération de l'Est du Congo, ALEC, en sigle, a provisoirement son siège dans la ville d'Ottawa (suite à l'insécurité au pays). Toutefois, le siège peut être transféré dans une autre ville sur décision du Président après concertation avec les membres du Bureau politique et Conseil des sages du mouvement.

CHAPITRE II DE FONDEMENT IDÉOLOGIQUE

ARTICLE 3

L'ALEC est un mouvement socio-politique qui vise à :

- Lutter pour la souveraineté politique, économique et diplomatique de l'Est du Congo comme un Etat libre, autonome et démocratique sur base de référendum et dans le respect de droit international d'auto-détermination et des libertés des peuples.
- Préserver toutes les libertés inhérentes à la personne humaine, conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l'homme et à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples;
- Consolider l'unité, l'indépendance et la souveraineté de l'Est du Congo;
- Bâtir une société de l'Est du Congo nouvelle basée sur une véritable démocratie dans une République Unie du Kivu libre, laïque et solidaire;
- Rechercher une voie réelle de développement politique, économique, culturel et social, conforme aux intérêts du peuple de l'Est du Congo;

ARTICLE 4

En vue de parvenir à cette fin, l'ALEC appuie la lutte de libération populaire et sans violence sauf en cas d'auto-défense ou si et seulement si les conditions obligent le recours à la force pour accéder à l'auto-détermination. Son action s'appuie sur le soutien de tout le peuple de l'Est du Congo.

ARTICLE 5

L'idéologie de l'ALEC réside dans la promotion de l'Indépendance de l'Est du Congo à travers une doctrine basée sur l'incorruptibilité morale, la responsabilité, la fraternité et la solidarité de tous les Kivutiens, et plus particulièrement les membres de l'ALEC.

Annex 36

E-mail records demonstrating Akim Muhoza's coordination of ALEC.

----- Mail transféré -----

De : AK Mhz <mh21_a@yahoo.ca>

À : Seba Kiyana <sebakiyana@yahoo.fr>; eugene shyikiro <shyikiro2002@yahoo.fr>

Envoyé le : Mardi 10 juillet 2012 23h45

Objet : Re: L'Urgence s'impose.

Benedata

Navuganye nawa mugabo w'iKigali, details ndazibaha kuri tel. Ariko nukuri nagira ngo mbasabe ikintu kimwe: Chers freres, twatangiyeye urugendo rururure, kandi rutoroshe, rurimo nabandi bantu tuvugana, twumvibye batubwira, kandi naba bashobora kugira izindi nyungu zabo. Nukuri adabasaba ngo mumfashe ntitukihutire kumva inkuru ngo tuyemere uko tuyumvishe kuko bishobora kuzaduteranyiriza ubusa. Nibyiza ko tubazanya, kandi tukizerana.

Ndabamenyeshya ko iriya nama ntaho yarihuriye nagato, nibyo turimo. Usibye guhuza abanyamulenge kuganira ibibazo twese tubona byomuri Nord. Ibyo ntibyatangiyeye none, kandi ntibyakoze rimwe. Inama nkaziriya zakozwe kenshi nanjye nkiri ku Gisenyi harizo nabayemo. Yarigamiye ngo guhuza abantu ngo batekerereze hamwe niba babuza abasoda bacyu kuguma gupfira muri Nord bazira ubusa. Izo ni initiatives abagabo batandukanye bakomeje gukora kugiti cyabo. Murumva ko tudafite autorite nimwe yokubaza abantu kugira ibyo bumva bakora nka initiatives yabo kubwoko. Ariko ntabwo babihujije nagato nibyo turimo. Uko niko kuri.

A bientot
Akim

Translation

My dear brothers,

I spoke with the man in Kigali, I will give you the details on the phone. But I would like to ask you something: Dear brothers, we have started a long journey and it is not easy. In this journey, there are other people with whom we are talking, we listen to what they say and they are children who could have their own interests.

In reality, I ask you to help me. We shouldn't hasten to listen to information and accept them as such, because it could create problems for us. It would be better to start talking to each other and trust each other.

I inform you that this meeting has no relation with what we are currently doing, apart from assembling the Banyamulenge to talk about the problems of the North. It is not the first time this happens and it won't be solved in one day.

Meetings like this took place several times in Gisenyi, there are even some meetings I attended myself. The objective of these meetings was for people to meet to think together and see how they can stop our military who continue to die in the North for nothing.

These are initiatives that these men started taking individually. You understand though that we have no authority to forbid people to do what they want on the community and there is no agreement yet. But it doesn't stop us to do what we are doing. That's the truth

Goodbye, Akim

Annex 37

Rwandan ID card found on a deceased ALEC combatant



Annex 38

E-mail from Akim Muhoza to Willy Sebatware regarding his flight from Dayton, Ohio to Bujumbura, Burundi.

----- Mail transféré -----

De : AK Mhz <mhz1_a@yahoo.ca>

À : sebatware kiyana <sebakiyana@yahoo.fr>; Eugene Shikiro <shyikiro2002@yahoo.fr>

Envoyé le : Samedi 11 août 2012 21h15

Objet : Fw: Expedia travel confirmation - Bujumbura - 14 Aug 2012 - (Itin# 149510698674)

Chef d'Etat Major Seba

Finally, your ticket is ready and your mission is certain. please find attached your itinerary. You can print that as your electronic ticket. I booked you to go through Nairobi so that you can have a one hour conversation with our Nairobi contact. Get ready no more stress for the ticket. At least for now.

Be blessed
President
Akim

----- Forwarded Message -----

From: Expedia.ca <caenmail@expediamail.com>

To: mhz1_a@yahoo.ca

Sent: Saturday, August 11, 2012 2:50:34 PM

Subject: Expedia travel confirmation - Bujumbura - 14 Aug 2012 - (Itin# 149510698674)

Travel Confirmation

Thank you for booking your trip with Expedia.ca.

If you have not received information about travel insurance, or have questions about your coverage, contact us at 1-888-EXPEDIA (1-888-397-3342) or from outside North America at +1-613-780-1386. Please note that insurance coverage must be purchased within 5 days of your travel purchase.

Remember that you can always [view your itinerary online](#) for the most up-to-date information.

 Flight: Dayton to Bujumbura	Total ticket cost:	C\$822.00
	Taxes & Fees:	C\$282.17
	Airfare total:	C\$1,104.17

Annex 39

Public profile and business card of ALEC Secretary General Jules Sebahizi.

Jules SEBAHIZI MAKUZA
Expert in gende, Institutional capacity development and M&E Specialist working as Consultant
Rwanda Management Consulting

[Join LinkedIn and access Jules SEBAHIZI MAKUZA's full profile.](#)

As a LinkedIn member, you'll join 175 million other professionals who are sharing connections, ideas, and opportunities. And it's free! You'll also be able to:

- See who you and Jules SEBAHIZI MAKUZA know in common
- Get introduced to Jules SEBAHIZI MAKUZA
- Contact Jules SEBAHIZI MAKUZA directly

[View Full Profile](#)

Jules SEBAHIZI MAKUZA's Overview

Current	Owner at SMJ Consulting Firm Consultant at HR, Gender, Monitoring and Evaluation,
Past	Director of Planning and HRD at Ministry of Public Service and Labour
Education	National University of Rwanda
Connections	108 connections

Jules SEBAHIZI MAKUZA's Experience

Owner
SMJ Consulting Firm
July 2007 – Present (5 years 2 months)

Consultant
HR, Gender, Monitoring and Evaluation,
2007 – Present (5 years)

Director of Planning and HRD
Ministry of Public Service and Labour
February 2001 – July 2007 (6 years 6 months)

Jules SEBAHIZI MAKUZA's Education

National University of Rwanda
BA, Social Sciences focuses in Public Administration
1995 – 1999



Annex 40

Photo of ALEC meeting with Congolese armed groups on 17 August 2012 in Lusambo, South Kivu. Jules Sebahizi (second from left), “General” Mayele (third from left), Akim Muhoza (first from right).



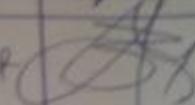
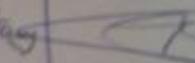
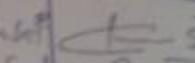
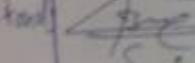
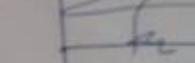
Annex 41

Attendance sheet and photo of ALEC meeting in Kigali on 30 August 2012 along with ALEC e-mail regarding weapons purchases.



REUNION DU STAFF POLITIQUE D'ALEC
Kigali, le 30 Août 2012.

LES PARTICIPANTS

NO	NOMS	FONCTION	SIGNATURE
01	Mathieu ABWE	Président	
02	Jules de BAHIZI	Ex. Coordonn.	
03	John RUSABA	Ch. D'opérations	
04	BALERE FARIDA	Finances & Matériel	
05	Bwana Setemani Fabu	Sec	
06	Dede B. Charb	Mob.	

----- Mail transféré -----

De : BIKA SELEMANI <bikasfr4@yahoo.fr>
À : "sebakiyana@yahoo.fr" <sebakiyana@yahoo.fr>
Envoyé le : Mardi 21 août 2012 11h58
Objet : Tr : Les choses à payer

trouver ces choses.

BIKA SELEMANI Fabien
Ingénieur Informaticien
Administrateur au Bureau d'Assistance-Conseil en Informatique et Gestion
Tél: (+243) 990297735
Mail: bikasfr4@gmail.com
Skype: [fabien.bika](https://www.skype.com/fr/contacts/fabien.bika)

----- Mail transféré -----

De : BIKAS SELEMANI <bikasfr4@yahoo.fr>
À : "Mhz1_a@yahoo.ca" <Mhz1_a@yahoo.ca>; makuza sebahizi jules <makuzajules@gmail.com>
Envoyé le : Lundi 20 août 2012 2h29
Objet : Les choses à payer

Voici les choses qu'on aura éventuellement besoin après la réunion du 27. Nous devons être en possession de ces choses avant même la tenue de cette dernière pour qu'une fois tenue que les opérations ne dépendent plus de nous.

- ARME D'APUI PKM/FM : 550\$
- CARTOUCHE POUR PKM BOX :150\$
- RPD 7 : 200\$
- 1 COUP POUR RPD 7 : 100\$
- ARME KARASHI : 55\$
- BOX DE CARTOUCHE POUR KARASHI AKA : 150\$
- FAR : 50\$
- BOX POUR FAR : 150\$

l'état de besoin que je vous avez fait la fois je pense, était juste pour Gén MYELE seul mais pour le moment j'ai comme l'impression que tous les groupes présenteront leur état de besoin, à mon avis nous devons trouver de moyens de toute urgence pour que ces choses soient prêtes. Par exemple par quantité nous devons faire fois 15.

C'est-à-dire nous considérons l'état de besoin que le Gén MAYELE nous avez fait mais nous augmentons la quantité.

Par exemple lui nous demandait

- 1) 7 ARMES d'apui (PKM) mais nous, nous mettons 10
- 2) 12 BOX de cartouche AKA mais nous, nous mettons 25
- 3) 7 BOX de cartouche FAR mais nous mettons 15

Annex 42

Text message by Akim Muhoza insisting on meeting in Kigali.

cher camarade,
bjr. Je vous invite
a la reunion
urgente d'ALEC ce
jeudi le 30 Aout a
Kigali pour traiter
les points
suivants:1. La
date et lieu de la
prochaine reunion

prochaine reunion
, 2. Harmonisation
de l'aspect
politique, 3. Mise a
jour sur la
securite de nos
elements, 4.
Calendrier et plan
des activites.
Merci bcp pour

Merci bcp pour
votre
collaboration.
President Akim

Annex 43

Extract from the terms of reference for MRPC in Ituri.

18. The recognition of ranks of military elements, from the soldier to the general; Fusion, deployment and equal functions for all military elements and troops.
19. Resistance against neocolonialism which imposes upon us a regionalist and tribal domination (Ndeko ya !!, mwana ya !!, etc...) and constitutes a club of friends to loot the resources of KIBALI-ITURI of the country to the detriment of the indigenous population;
20. We forcefully refuse the presence of CNDP, M23 throughout the territory of the DRC in general and of Ituri in particular;
21. The revision of all 'léonais' (?) contracts signed and cross-signed by the DRC government.

Drafted in Bunia, 01/08/2012

The PRESIDENT of the M.R.P.C

Eric DHEDONGA.N

Chief of Staff MAJOR GENERAL

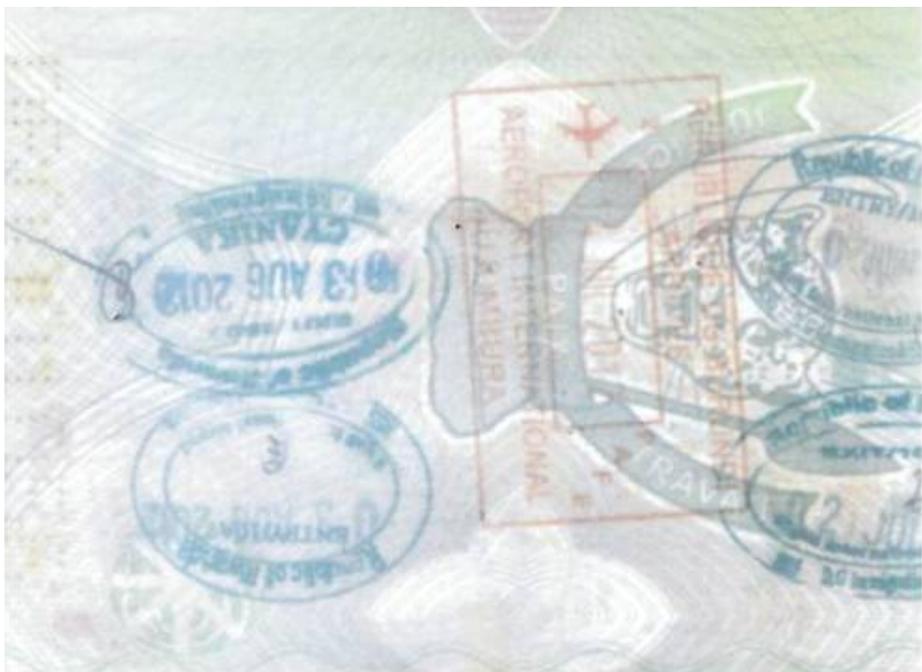
Général Jules MUSAFIRLD

Spokesperson

David PANZA DHEVI ATENYI

Annex 44

Pages within Roger Lumbala's passport showing his travels to Rwanda, Uganda, and Burundi.



Annex 45

The signed official statement by Roger Lumbala following his arrest in Bujumbura, Burundi. (Lumbala acknowledged to the Group it was indeed his signature.)

REPUBLIQUE DU BURUNDI
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
SERVICES NATIONALS DE RENSEIGNEMENT

PRO-JUSTITIA

Le 22 septembre 2012, le premier jour du mois de septembre vers 14h00, M. Nday, M. KUBUKURU, M. MUKOLE, officiers de Police Judiciaire à compétence générale en fonction au SDR

Après en cette qualité, interrogons l'Honorable LUMBALA ISHIMBA ROGERA fils de ISHIMBA et de NYAMUKA en MURUKA au RDC, congolais, ancien député au RDC, résidant actuellement à KIBUKURU (Bujumbura), PA n° 20000 au Burundi.

interrogé par Roger Lumbala

Q. Quand est-ce que tu es arrivé au Burundi?
R. Je suis arrivé au Burundi le 14 juillet 2012.
Q. Quand est-ce que tu es allé au Rwanda?
R. Je ne me rappelle pas les dates mais la première fois, j'ai passé au Rwanda deux jours et la deuxième fois deux jours.

Q. Quelle était votre mission au Rwanda?
R. C'était sur invitation d'un ami qui s'appelle SAFARI qui travaillait dans le service de renseignement Rwandais.

-2-

- Q. L'invitation portait-elle sur quoi ?
- R. Il m'a demandé si je pouvais m'associer au M23 mais j'ai refusé. Il m'avait déjà appelé deux ou trois fois et c'est ainsi qu'il m'a demandé d'aller le voir au Rwanda.
- Q. Pourquoi tu es encore retourné au Rwanda pour la deuxième fois ?
- R. C'était pour la même invitation mais j'ai encore refusé de travailler avec eux dans le M23.
- Q. Est-ce que le M23 travaille avec les Rwandais ?
- R. SAFARI est un groupe qui travaille dans les services de renseignement rwandais, comme il m'a demandé de m'associer au M23, j'affirme que le Rwanda travaille avec le M23.
- Q. Quelles sont les personnalités que vous avez rencontrées au Burundi ?
- R. Aucune personnalité politique au Burundi. J'ai rencontré seulement M. NTAZARO qui est conseiller à l'ambassade de l'Afrique du Sud au Bujumbura. C'était au Cercle Nantipuro.
- Q. Avec qui était NTAZARO ?
- R. Il était à deux avec l'autre personne que je ne connais pas ?
- Q. Quel était l'objet de votre rencontre ?
- R. Personnellement, c'était pour lui demander les visas mais en me voyant il a cherché à connaître la situation de la RDC.

-3-

J. Est-ce que vous avez-vous peur ou pas.
R. On a parlé de tout. On parle de N23, des militaires congolais on a parlé aussi de la politique congolaise, il voudrait s'enquérir de la situation du Congo.

Avez-vous quelque chose à ajouter ?

Je suis venu au devant comme un homme qui suis une femme. J'ai une femme au devant qui s'appelle Alice NDAYISABA,

Je ne suis pas venu pour faire la politique.

Après lecture faite par lui-même, signa
quod nous le présent procès-verbal

Je jure par le présent J'entends
intéressé

Officiers de Police judiciaire
Honorables M. Théo

Abala Tshenge Roger
/ O'Qua
Pr

~~Signature~~

Annex 46

Additional information on M23 support networks

1. RDF covert operations to support to M23

In addition to the direct military support, Rwandan officials have also organized covert operations in the DRC to aid M23 progression.

a) Infiltrations to Masisi Territory

After FARDC drove out ex-CNDP mutineers from Masisi territory at the beginning of May 2012, M23 undertook repeated initiatives to destabilize the area. In particular, M23 encouraged desertions of ex-CNDP officers from FARDC units based in Masisi, infiltrated M23 troops towards Masisi, as well as supported armed groups operating in that same area. Subsequent to the M23 on Bunagana in July, local leaders and border officials witnessed how RDF units deployed at Kabuhanga and Njerima in Rwanda clandestinely entered into the DRC not far from the Congolese frontline village of Kibumba. These sources, as well as M23 collaborators stated that part of these troops walked through the Virunga National Park (VNP) towards Masisi.

Furthermore, five civilians who had been recruited by M23 and underwent training at Runyoni, witnessed how RDF troops crossed into DRC near the Congolese village of Bukima and further deployed, together with M23 soldiers, towards Masisi, crossing through the VNP. Several current and former M23 officers told the Group that the rebels have established a base in between Rutshuru and Masisi in the VNP, with the aid of units of Gaston Mukasa, alias “Mandevu”, a former FDLR who allied with M23. The Group interviewed one surrendered M23 soldier who had been recruited and brought to this M23 position and attested that it was held by both RDF officers and Congolese rebels.

Image 1: RDF and M23 infiltrations towards Masisi territory



RDF officers have clandestinely infiltrated their own officers within the FARDC since the 2009 army integration. While officially part of the FARDC, these officers continued operating under RDF command. The Group interviewed several such officers, who admitted that they had maintained a direct reporting line to the RDF while operating within the FARDC. Amongst these, four officers told the Group that they had been ordered to join the FARDC for intelligence-gathering purposes. These soldiers had subsequently joined M23.

One former RDF officer told the Group that while he was integrated in the FARDC, the RDF tasked him to gather intelligence on the FDLR, FARDC, and MONUSCO. The same officer continued similar operations within M23 and knew of several other officers who have been carrying out similar missions. Two other former RDF officers have been tasked with gathering intelligence enabling the desertion of ex-CNDP officers to join M23. One of them acknowledged joining the FARDC on orders of his superiors within the RDF.

Another former RDF officer told the Group that while based in an FARDC unit previously deployed along the border with Rwanda in Rutshuru, RDF officers and Ntaganda tasked him to travel to Rwanda through Kibumba and mobilize Rwandan citizens to be brought to the DRC and clandestinely integrated into the FARDC. He continued playing a similar role for M23.

Several former RDF and CNDP officers stated that RDF soldiers were part of Ntaganda's close protection unit. The Congolese authorities arrested one of these Rwandan soldiers while he was carrying out intelligence-gathering activities at Kibumba ahead of the creation of M23.¹⁶³

2. Recruitment networks for M23 in Rwanda

RDF commanders established a network of military and civilian recruiters operating for M23 in most of the villages in western Rwanda, as well as in the refugee camp at Nkamira. The Rwandan town of Gisenyi, just across from Goma, has become the main centre of recruitment.

Politicians, former RDF officers, former CNDP officers, and M23 collaborators stated that Rwandan Minister of Defence General James Kabarebe, Rwandan Senator Rwigamba Balinda and Bishop John Rucyahana have been distributing funds for recruitment efforts. Gafishi Semikore, Ngoga, Ngabo, Kazoza, Joseph Mpumuro have received funds to recruit for M23.

Former North Kivu Minister of Justice and current Executive Secretary of M23, Francois Tuihimbaze Rucogoza¹⁶⁴ also participates in the recruitment operating from Gisenyi. Two former M23 soldiers interviewed separately, as well as a current M23 member, told the Group that on 1 July 2012, Tuihimbaze invited a group of 12 lawyers and schoolteachers to a conference in Goma. Tuihimbaze's legal councilor, Kevin Bitwayiki, brought the 12 further to Rwanda. Once in the town of Gisenyi, Bitwayiki locked them in the residence of the M23 Minister of Youth, Ali Musagara. According to those who subsequently escaped, RDF soldiers then brought the group to the DRC to join M23. The same sources, as well as an M23 officer, asserted that Tuihimbaze has recruited several other groups in a similar fashion.

¹⁶³ Paragraph 31 (b), S/2012/348/Add.1

¹⁶⁴ Paragraph 29, S/2012/348/Add.1

Former CNDP members, politicians and M23 supporters informed the Group that senior RDF officers, as well as RPF figures involved in the M23 command and mobilization, divert a portion of the financial contributions collected on behalf of M23 for their own benefit.

3. Rwandan support to M23 using Ugandan territory

Rwandan officials have used Ugandan territory to supply M23. Western Rwanda continues to serve as the main zone for recruitment for M23 and the RDF continues to supply M23 through Kinigi. The main route to bring recruits and supplies to M23 remains the trails between Kinigi and Runyoni through the VNP. However, former RDF officers, former M23 combatants, as well as local leaders in Uganda stated that since the rebel takeover of Bunagana, bordering Uganda, Rwandan officials have increasingly supported M23 using Ugandan territory, as the rebel-held area is accessible by road through Uganda.

In early September 2012, Ugandan authorities arrested seven Rwandan nationals who were traveling through Ugandan territory to join M23 in Rutshuru, including Robert Rutinywa who claimed to be a Brigadier General in the RDF and a Congolese national. Rutinywa was found guilty of illegal entry into Uganda and sentenced on 10 September 2012.

Ugandan authorities in Kisoro and Ugandan border official witnessed recruits joining M23 through Uganda, and Rwandan officers travelling to Bunagana, using Ugandan territory. One M23 former soldier stated that after being recruited in Rwanda, and transiting through Ntaganda's hotel, he had been brought to Bunagana through Uganda, in a vehicle, alongside with seven other recruits.

4. M23's Website : "Soleil du Graben"

M23 uses several propaganda media instruments, including pages on social media sites such as Twitter and Facebook, as well as an official website, www.soleildugraben.com, established on 14 May 2012. The latter has been used by M23 to refute widespread accounts of abuses and forced recruitment, including of children, within the territory under rebel control. Moreover, the website has published a series of articles accusing MONUSCO of indiscriminately bombarding civilians. According to several M23 collaborators, the content of this website is written and uploaded from the Rwandan town of Gisenyi.

On 7 June 2012, the Group wrote to the Government of the United States requesting cooperation on its investigations regarding Hostmonster.com, the host server of www.soleildugraben.com based in the United States. In September 2012, the Government of the United States informed the Group that it would not be able to support the Group's investigations on M23's website.

Image 2: Homepage of M23's website



5. M23 Local Administration in M23-controlled Areas

M23 took advantage of the respite in front-line operations in Rutshuru, to seize all local institutions in its controlled areas, as well as to name a loyal local administration, deploy a police force, and establish a taxation system starting August 2012.

On 25 August 2012, M23 nominated Benjamin Mbonimpa, a member of its political bureau, as the new Territorial Administrator in Rutshuru. M23 also deployed a police force in Rutshuru under the command of Colonel Ibrahim Rwagati, who had been the deputy of the CNDP's parallel police in Masisi territory¹⁶⁵. Rwagati transferred the former parallel police soldiers from Masisi to Rutshuru.

According to UN sources, the M23 local administration also took over DRC government equipment provided by donors within the framework of the United Nations' International Security and Stabilization Support Strategy (ISSSS). In particular, M23 took control of the ISSSS funded prison, and recruited over 80 prisoners held there into M23.

Furthermore, on 25 September 2012, M23 police officers at Kiwanja broke into the National Independent Electoral Commission's (CENI) premises and seized 84 electoral kits and 42 motorcycles. The rebels transported the looted equipment to Bunagana on tractors they had previously taken from the customary chief of Rutshuru territory. M23 officers involved in the seizure told the Group that the rebels needed the electoral equipment to prove that Kabila was not the true winner of the 2011 Presidential Elections.

Dozens of local businessmen and traders told the Group that M23 imposes a tax of US\$ 300 for each standard commercial truck which transits through its territory. Semi-trailer container trucks must pay \$800 according to the same sources. Moreover, according to local leaders, each family in Rutshuru is

¹⁶⁵ box 4, S/2012/348

obliged to share a part of their harvest with the rebels. According to former combatants, the Group estimates that from local taxation alone, M23's monthly revenue exceeds \$200,000. Businessmen based in Goma and Rwanda, as well as diaspora supporters, also make financial contributions to M23 in the form of money transfers.

Former CNDP members, politicians, and M23 collaborators told the Group that a portion of the taxes collected in Rutshuru, as well as funds raised from voluntary contributions, have been shared with RDF commanders.

Image 3: Tickets of \$300 tax on trucks crossing through M23 controlled area in Rutshuru



6. M23 Gold Smuggling

M23 has sought financing for its movement through the sale in Kampala of gold which have transited through border posts it controls with Uganda. Former UPDF officer, two Kampala-based businessmen, and M23 cadres reported that M23 attempted to sell gold originating from mines controlled by M23 allies in Walikale and Ituri. These sources reported that M23 first brought to Kampala a shipment of 200 kilograms of gold, and subsequently another lot of 125 kilograms, both transiting through Bunagana.

According to one former UPDF officer, one Kampala based mineral dealer, and one M23 cadre, the rebels have transported the 200 kilograms shipment to Nairobi in early September 2012. M23 members contacted Andrew, a Kampala-based broker, to find a buyer. Two M23 cadres also informed the Group that the 125 kilograms gold arrived to Kampala on 26 September 2012, and that M23 still looked for a buyer.

M23 members, as well as Kampala-based smugglers informed the Group that Ntaganda oversaw these deals, and that the gold had been obtained through his longstanding collaboration with other armed groups. The same sources stated that the revenues of these sales would be allocated to the functioning of M23. The Group notes that Ntaganda previously collaborated with a network of scam artists in Kampala and Nairobi, and assumes that the gold could be at least partly false.

Image 4: Sample of the 125 kg gold brought by M23 to Kampala



7. Recent Build-up of Military Supplies and Equipment

In October 2102, the Group gathered evidence of M23 purchasing new military equipment, including boots and uniforms. In particular, the Group witnessed a large delivery of rain boots to the rebels in the DRC – Uganda border town of Bunagana (See picture 5). The Group also received photographs of new M23 uniforms, fabricated using the tissue that was used for RDF uniforms in the past (See picture 6).

Image 5: Boots delivery to the rebels at Bunagana



Image 6: New M23 uniform

8. The Evolution of M23 demands

M23's main demands are linked to the implementation of the 23 March Peace Agreements which led to the integration of the CNDP into the FARDC. Since 2009, the Group documented continuous challenges to the integration of CNDP officers in the FARDC, including ex-CNDP officers obtaining a majority of key command positions, lucrative deployments in mining areas, and extensive private weapons stocks. Ex-CNDP officers also were behind generalized land expropriations, and imposed their candidates for the legislative elections in Masisi. In stark contrast with these findings, M23 rebels claim to have undergone discriminatory treatment in the army, and demanded recognition of ranks, payment of salaries, political integration, and the return of refugees from Rwanda.

Since the outset of the rebellion, M23 adapted its demands following advice provided by Kabarebe and Nziza, and added issues regarding poor governance and the mismanagement of the elections by GoDRC. Building on this new narrative, the rebels sought alliances with Congolese opposition members disgruntled following the elections, as well as with other armed groups, claiming that the latter are self defence groups protecting themselves following failures of the GoDRC.

However, RDF, RPF, and M23 commanders have given M23 civilian cadres and soldiers different justifications for this war. Politicians, ex-RDF, UPDF, and M23 officers told the Group that building upon the example of South Sudan, Rwandan officials consistently lobbied for the rebels to set their eyes on the secession of the Kivus. Former M23 soldiers stated that their commanders told them they should fight to “liberate the Kivus,” or to “annex the Kivus into the East African community.” According to M23 officers, during internal meetings, RDF and UPDF officers extensively discussed options for extending their spheres of influence and economic gains in eastern DRC using the M23.

Extract of the communique on M23's agenda for negotiations with GoDRC in which M23 denounce the failures of the army integration and the elections

EVALUATION DES ACCORDS DU 23 MARS 2009 PAR LE M23

Articles	Evaluation par Le M23 des accords du 23 Mars 2009
<p>Article 1 :</p> <p>De la transformation en partis politiques</p> <p>a) Intégration des éléments de l'armée et de la police</p>	<p>-Mise à la disposition du gouvernement des forces armées et des éléments de la Police Nationale pour intégration dans les structures traditionnelles de l'armée et de la Police Nationale.</p> <p>Au lieu de les intégrer dans les structures traditionnelles de l'armée,</p>
	<p>une structure spéciale (Amani Leo) chargée des opérations a été créée pour les absorber.</p> <p>Hormis la non intégration, les militaires ex- CNDP et PARECO ont été victimes de discriminations dans le traitement et ont été des cibles des leurs collègues.</p> <p>-Discrimination au niveau de paie : lorsque les militaires qui étaient dans les FARDC touchaient leurs soldes, les militaires ex –CNDP et PARECO ne touchaient que des primes forfaitaires. Voir des lettres adressées au chef de l'état à cet effet (Pièce N.1)</p> <p>-Refus de doter aux unités affectées dans des opérations contre les forces négatives d'une logistique adéquate,</p>
<p>Article 11 : Mode de scrutin</p>	<p>Le régime a modifié la loi électorale en supprimant le second tour, ce qui prive le peuple de sa qualité de souverain primaire et ainsi, il n'est plus nécessaire d'obtenir l'expression de la majorité des congolais pour le gouverner (Kabila gouverne avec 48% des suffrages obtenus après tricherie selon les différents rapports des observateurs électoraux(Centre Carter, Eglise Catholique, Union Africaine, Union Européenne, MONUSCO et le peuple congolais à travers plusieurs manifestations pacifiques réprimées dans le sang).</p>

M23 communique reacting to the ICGLR summit in Kampala, in which they demand the integration of all “self-defense groups”

Communiqué officiel N°0024/M23/2012

La Coordination du Mouvement du 23 mars vient de prendre connaissance des résolutions issues du sommet des Chefs d'état et de gouvernement de la Conférence Internationale sur la Région des Grands-Lacs tenu à Kampala du 07 au 8 Août 2012. Pour le Mouvement, il s'agit là des avancées notables dans la résolution de la crise à l'Est de la République Démocratique du Congo réalisées en un temps record ; ce dont il se félicite.

[...] Tout en exprimant ses remerciements aux Chefs d'état et de gouvernement de la CIRGL pour le choix judicieux de leur pair devant assurer le suivi de des résolutions ainsi édictées, la Coordination du Mouvement plaide en faveur d'une solution politique qui intègre tous les groupes d'autodéfense populaire que compte la République Démocratique du Congo en vue d'une solution globale et définitive de la crise.

Annex 47

Alleged incidents of collaboration between the FARDC and the FDLR according to the Government of Rwanda transmitted to the Group via email on 1 August 2012.

- “On 16 May 12, FARDC unit in Kanyabayonga and Kirumba sent local authorities in the area to go to Bushalingwa and negotiate with FDLR on cooperation mechanism to fight M23.
- On 16 May 12, one Capt Bruce an FDLR Coy Comdr deployed at Lusamambo received a letter from FARDC requesting FDLR to support FARDC Ops against M23.
- On 18 May 12, FDLR 2 x coys and CRAP elements under command of Capt Malius were integrated within FARDC troops deployed at Mweso under command of Lt Col Niyibizi.
- On 22 May 12, 02 FDLR Officers, Capt DOGORE 1 Div G2 and Capt Murengezi alias Kintu from Gen Mudacumura HQs, held a meeting in Goma with FARDC officers that were led by Col Smith Gihanga.
- On 24 May 12, FDLR Lt Col Caleb SABENA Bn Comdr received 100 pairs of FARDC uniforms from Col Yav Philimin, a FARDC Comdr based in Rutchuru.
- On 24 May 12, FDLR 02x coy from Remeka and Numbi were integrated in FARDC unit operating in Masisi and Kalehe and later transported to Rutchuro to reinforce other FARDC units against M23.
- Justification of these allegations were further confirmed by FDLR Lt Col Mbarushimana Etienne alias Mbaraga Bantu (former FDLR Auditeur Militaire) who was repatriated on 24 May 2012 from Walikare.
- He confirmed that that he left when FDLR comdrs in Walikare were in preparation to meet FARDC and negotiate for arms/ammos and effective cooperation.
- On 5 Jun 12, 02 FDLR Coys under Maj Oreste from Montana Bn were accorded safe passage by FARDC in areas of Nyanzare and Mweso to cross to Kilima to launch cross border infiltrations into Rwanda.
- On 16 Jun 12, Lt Col Niyibizi a FARDC comdr deployed at Kibirizi/ Rutchuru zone supplied to FDLR CRAP Comdr (Capt Manudi) 12 boxes of AK 47 ammos, 08 shells of RPG, 12x shells of 60 mm Mortar and 10 x shells of 82 mm Mortar.
- On 4 Jun 12, Pierre LUMBI, President Kabila's Security Advisor tasked Hon. Julien PALUKU KAHONGYA, the Governor of North Kivu Province to identify high profile contacts within FDLR who could link the Government of the DRC with the overall Comdr of FDLR (Gen S Mudacumura) in order to convince him resume cooperation with FARDC against M23 and consequently plan future terror attacks in Rwanda.

- On 25 Jun 12, two FDLR Political cadres Murego Faustin (Ex-FAR Lt) and Nzabonimpa Joseph both living in Belgium, were arrested in Rutchuro with Belgian passports. Their travel is related to the above DRC/FDLR cooperation plan.
- On 9 Jul 12, FDLR Bahama Bn Intelligence Offr Maj Blaise Asifiwe was in Goma leading an FDLR delegation that met FARDC Land forces Comdr Maj Gen Amisi KUMBA. The meeting decided that FARDC immediately provides arms and Ammos to FDLR to conduct terror attacks in Rwanda.
- On 2 Jul 12, FARDC Brig Gen Masunzu met with FDLR 2 Div Comdr Lt Col Hamada and requested him to deploy FDLR in S/Kivu in the positions abandoned by FARDC troops who were redeployed in North Kivu.
- Subsequently on 10 Jul 12, FDLR 2 DIV Comdr Lt Col Hamada met FNL Comdrs in South Kivu and relayed FARDC MASUNZU's intent.
- On 27 Jul 12, FDLR 1 Bn of 2Div in S/Kivu received 1XCOY of FNL combatants and occupied positions that were formerly occupied by FARDC.
- On 27 Jul 12, FDLR troops under Lt Col Hatungumuremyi alias Caleb at Kilama forest reinforced FARDC at Kanyabayonga in preparation for an attack against M23. On the same date they (FDLR in Kilama forest) started to receive FARDC ID cards to facilitate the FARDC/FDLR joint operation.”

Annex 48

Guillaume George Majambere's twitter page stating that he is the President of ADN.



Majambere Georges G.

@MajambereG

Président de ADN-Burundi Abatabazi, un mouvement politico-militaire burundais.

Belgique <http://www.adn-burundi.org>

 Follow

9 TWEETS

86 FOLLOWING

16 FOLLOWERS

Annex 49

Arrest warrant issued on charges of war crimes for Paul Sadala of Mai Mai Morgan.

Objet : Ouverture d'une information judiciaire à charge de : Major MORGAN non autrement identifié.

A Monsieur l'Auditeur Militaire Supérieur de la Province Orientale à Kisangani.

Monsieur l'Auditeur Militaire Supérieur,

Honneur de vous saluer et de porter à votre connaissance qu'une information judiciaire est ouverte à charge de Major MORGAN non autrement identifié entretenant les Milices dans le Territoire de MAMBASA pour crime de guerre par viol, par meurtre et par pillage, fait prévu et puni par les art 173 et 174 CPM, 8 du statut de ROME relativement au rapport du Chef de parquet de MAMBASA. au regard de crime décrié ci-haut.

Toutefois, le Chef PMD MAMBASA est chargé de récolter les données aux différents services de renseignements de MAMBASA au regard de crime décrié ci-haut.

A toutes fins utiles, vous serez informé à tout état de la procédure par un rapport écrit et motivé.

Profonds respects.

Auditeur Militaire de garnison de l'ITURI
KUMBU NGOMA
Major Magistrat



Annex 50

12 caliber hunting ammunition used by Raia Mutomboki, which is identified as produced by MACC in Republic of Congo.



Annex 51

MACC response to the Group's inquiry regarding its sale of ammunition to the DRC.

From: "macc" <macc@macc.cg>
To: biggs@un.org
Date: 03/08/2012 05:49 AM
Subject: V/ Lettre Réf:S/AC.43/2012/GE/OC.27

Attention Monsieur David Biggs
Secrétaire du Comité du Conseil de Sécurité
République Démocratique du Congo

Cher Monsieur,

Nous accusons réception de votre email du 1 août qui a retenue toute notre attention.

Notre société : la Macc ne produit pas d'armes, elle ne fabrique que des cartouches de chasse de calibre 12 pour fusils à canon lisse utilisés par les chasseurs de petits gibiers.

Nous n'avons pas de relation commerciale avec la RDC, notre activité s'exerçant au Congo et dans la CEMAC.

Nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations

Michel Laumond
Directeur MACC

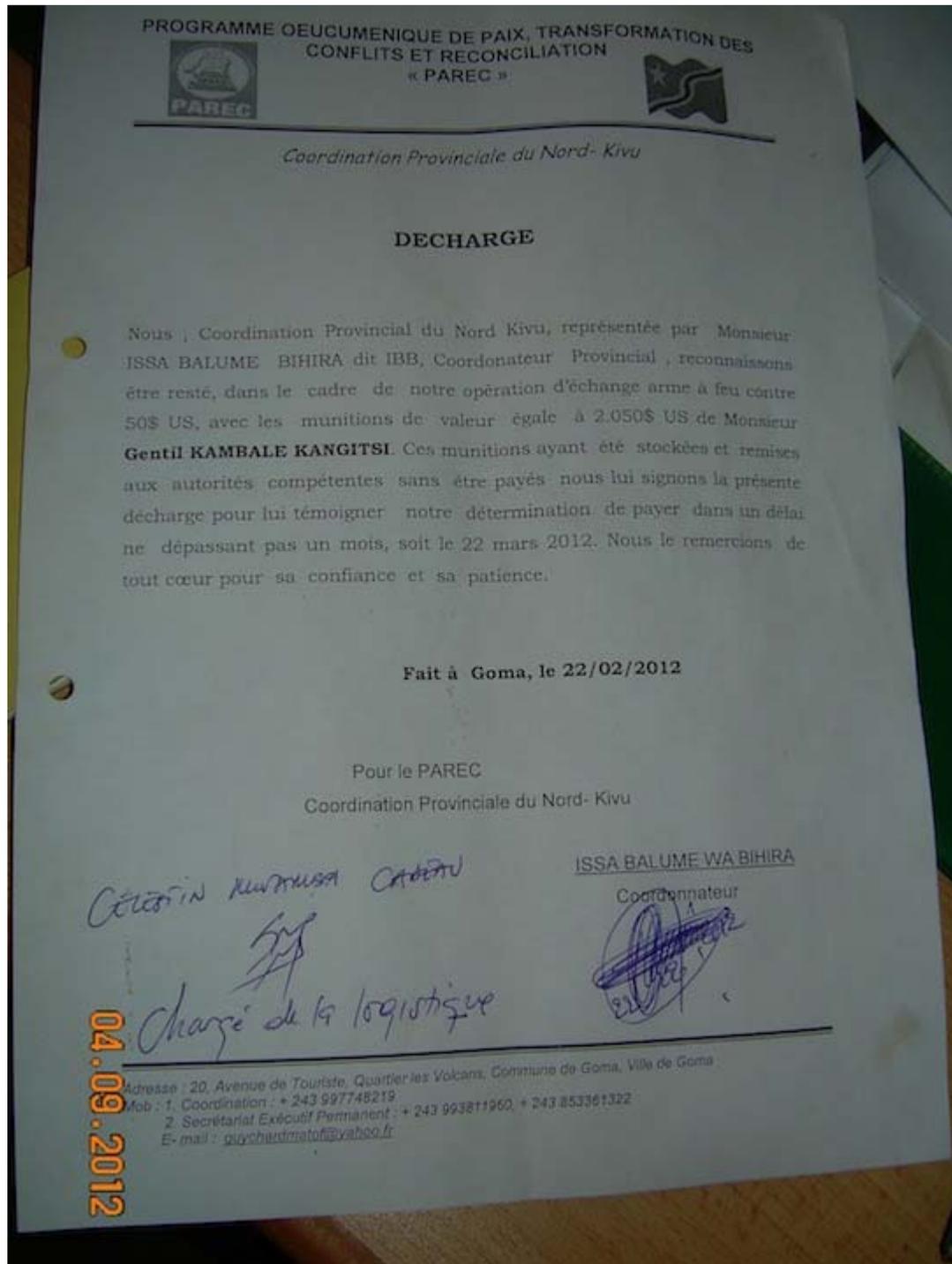
Annex 52

Sample of MACC ammunition available in the eastern DRC.



Annex 53

Document demonstrating the shortage of PAREC funds and debts to those who have handed in weapons.



Annex 54

PAREC arms that M23 emissaries sought to purchase.



Annex 55

UXOs discovered in M23 territory.



Annex 56

Further information on violations of international humanitarian law and profiles of senior M23 commanders.

A. Sexual violence

1. Incidents of (mass) rapes

(a) Rapes committed by M23

By the end of September 2012, international human rights NGOs documented up to 46 rapes of women and girls committed by M23 during separate incidents from June 2012 onwards. The Group interviewed a 50-year old woman who was attacked by an M23 soldier in mid-September. She later fled her village in Rutshuru territory for an IDP camp in Goma out of fear of being attacked again.

(b) Rapes committed by Raia Mutomboki

On the night between 5 and 6 April, the Raia Mutomboki attacked the village of Nyalipe in Ufamendu II, Katoyi sector, in Masisi. According to information received by the Group, the assailants raped nine women, including four minors, during the attack. 19 people were killed and at least 29 houses were burnt down.

(c) Rapes committed by Mai Mai Morgan

Former Morgan combatants have described to the Group how after every attack, Mai Mai Morgan capture women to serve as sex slaves. On 14 May 2012, Radio Okapi reported that 30 women were raped during an attack on the village of Molende. An international NGO specialised in sexual violence documented another 60 cases at least and explained to the Group that 11 young girls have remained in captivity since the Mai Mai Morgan attack on Epulu in June 2012. The Group also learned that Sadala's men have repeatedly and intentionally burned alive FARDC soldiers and civilians captured during their raids. The military judge of Bunia has opened a case against Sadala for war crimes and issued an arrest warrant.

(d) Rapes committed by FDLR

The UN documented at least 106 incidents of sexual violence committed by the FDLR between December 2011 and September 2012. In South Kivu, the majority of rape incidents perpetrated occurred in Kabare, Kalehe and Shabunda territories. Most of the rape cases occurred during FDLR attacks on villages.

On the night of 10 March 2012, according to a UN investigation, the FDLR raped seven women, including a minor, in Kalinganya, Kabare territory. The FDLR attacked the village again on 10 April 2012 and raped three of the women for the second time. Following these incidents of violence by the FDLR in the area, the Raia Mutomboki issued an ultimatum for all FDLR and their families to leave the zone or be killed.

2. Update on Walikale mass rapes in July-August 2010

There has been little progress in the case of the mass rape in Walikale perpetrated by the NDC-FPLC-FDLR alliance in July and August 2010. The sole defendant in the case at the time, Captain Sadoke

Kikunda Mayele, an FARDC deserter and NDC soldier, died of illness in Goma central prison on 14 August 2012. After several unsuccessful attempts to pursue others accused, Major Alphonse Karangwa, an FARDC soldier, was arrested by FARDC in Goma on 21 September 2012.

B. Targeted killings of civilians

1. Massacre in Makama, Fizi territory, by troops of the 105th regiment

The Group received information regarding a massacre committed by troops from Col. Nsabimana's 105th regiment in Makama, a gold mining area in Fizi territory, on the night of 5 February 2012. During a visit to Makama in July 2012, the Group confirmed that at least nine people were killed during this attack by Nsabimana's troops.

2. Killings of civilians by the FDLR and the Raia Mutomboki in North and South Kivu

Since the January killings committed by the Raia Mutomboki in Shabunda, the cycle of violence and reprisal attacks between the Raia Mutomboki and the FDLR/Nyatura coalition has spread to Kalehe, Walikale and Masisi, where the Raia Mutomboki operated with M23 support. These armed groups killed civilian populations and destroyed civilian property. According to UN investigations, the Raia Mutomboki combatants committed most of the human rights violations.

(a) Killings in Ekingi by Raia Mutomboki

From 1 to 4 March 2012, Raia Mutomboki conducted attacks in several villages near Ekingi (22 Km North-West of Bunyakiri, in Kalehe territory), a stronghold of the FDLR at the time. The Raia Mutomboki killed at least 32 people and burned the entire village of Mulinga, according to a UN investigation. The attackers travelled from outside the area, as there was no Raia Mutomboki near Ekingi at the time. According to a survivor who talked to the UN investigative team, the attackers spoke Kitembo and Mashi.

A Raia Mutomboki commander from Shabunda admitted to the Group that the attack was carried out by Raia Mutomboki, and stated that the attackers were an alliance of ethnic Batembos. The same source told the Group that the commander in charge was "Gaston," based at the time in Chulwe. Gaston was subsequently killed by the FARDC in September 2012.

(b) Killings in Bushibwambombo by FDLR

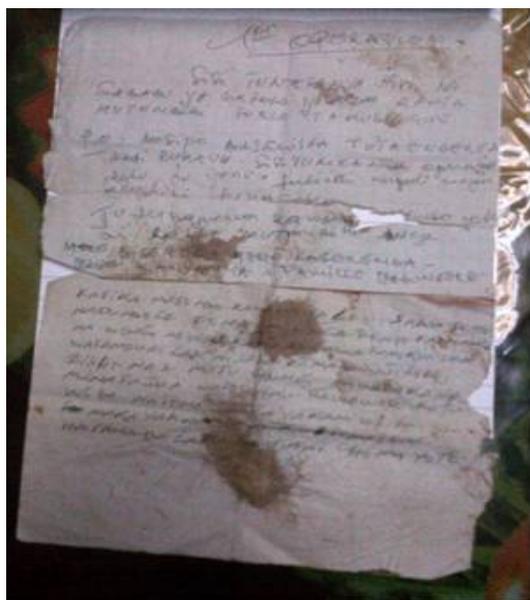
The Group documented 11 killings in Bushibwambombo, in Kalehe, on 6 April 2012 by the FDLR. The Group interviewed victims who had been injured in the attack and who said the perpetrators spoke Kinyarwanda, indicating that they were FDLR soldiers. The victims heard the assailants complaining that FARDC had attacked them. The Group was given a list of 11 victims of the attack, which included 3 women.

(c) Killings in Lumendje and Kamananga by FDLR

In response to the killings committed by the Raia Mutomboki in Ekingi, the FDLR attacked the villages of Lumendje on 5 May and of Kamananga on 14 May 2012, near Bunyakiri. At least 49 people were killed, and several others injured, during these two incidents. A UN investigation confirmed that FDLR soldiers killed 14 civilians, including 5 women and 5 children, in Lumendje. The assailants left a letter claiming it was their first operation and warning of further attacks against

those supporting the Raia Mutomboki. In Kamananga, FDLR soldiers killed 35 civilians, including 20 women and 12 children, and injured 38.

According to FARDC officers, FDLR Captain Castro Rafiki led the attack in Bunyakiri. Rafiki commands the FDLR Protection Company, which is part of the FDLR HQ Unit, based in Mpesi, Kabare territory. The overall command responsibility for the attack lies with Lieutenant Colonel Haberimana Hamada, the sector commander for South Kivu based in Mwenga.



Letter left by the FDLR in Lumenje

(d) Killings in Masisi territory by the Raia Mutomboki and the FDLR in May

According to a UN investigation, a coalition of the Raia Mutomboki and Mai Mai Kifuafua killed 343 people -most of them women and children- during a series of 20 attacks on 11 villages in Ufamendu II area, in southern Masisi territory, between 5 and 28 May 2012. The victims were FDLR and Congolese civilians of Hutu ethnicity. The perpetrators were armed with machetes and sticks, with some AK-47.

In retaliation, FDLR/Nyatura coalition targeted civilians in several attacks, during which they killed 19, including five minors and six women and burnt 18 villages. On 7 May, the same coalition attacked the village of Tanzania in Ufamandu I and burned down houses. As a result, three children died burned alive and 4 adults were injured. All the victims were ethnic Tembos. Throughout May, the FDLR continued attacks on villages in Ufamandu I and II, in Masisi, and in Waloa Luanda, in Walikale. In early June, the FDLR burnt three more villages in this area.

(e) Killings in Masisi territory by Raia Mutomboki in August 2012

In August 2012, Raia Mutomboki, Forces pour la defense du Congo (FDC), and Nduma Defence of Congo (NDC), who had in the meanwhile cemented their alliance with M23 (reference to RM section in the report) committed further brutal and targeted attacks against civilian populations in southern

Masisi, in Ngungu and Luke villages. The crimes included killings of scores of civilians and destruction of property. According to FARDC provisional estimates, over a span of three weeks, beginning with Raia Mutomboki's 26-27 August 2012 attacks on Ngungu and Luke, these armed groups burnt over 800 houses. UN investigators also confirmed over 150 killings with another 500 deaths remaining unconfirmed. The Group has been able to establish that the command responsibility for these attacks lies with M23 officers.

The Group concluded that mostly Hutu civilians were targeted during the attacks, indicating a pattern of ethnically-motivated crimes. Politicians and local authorities informed the Group that while Raia Mutomboki leaders accused Hutu populations of collaborating with the FDLR, the genuine reason for targeting ethnic Hutus was the refusal of most North Kivu Hutu leaders to join M23.

These Raia Mutomboki attacks have been ordered by M23 commanders as part of a deliberate strategy to destabilize Masisi. M23 members and intelligence sources told the Group that Makenga gave the orders for the Raia Mutomboki attacks. A former M23 officer told the Group that the Makenga is the coordinator of all M23 and allied armed groups operations. Another former M23 soldier overheard M23 commanders when communicating with the Raia Mutomboki during the August 2012 attacks in Masisi. These M23 officers in question cheered when the Raia Mutomboki advanced in Luke and Ngungu. Local leaders from Masisi stated that Colonel Badege commanded Raia Mutomboki's attacks on the ground.

3. M23 summary executions of recruits and prisoners of war

Several M23 commanders have been responsible for summary executions and torture of deserters. All former M23 soldiers interviewed by the Group reported that M23 officers threatened to kill recruits attempting to desert. According to accounts of former M23 soldiers, those who try to flee from the battle field are often shot on the spot. The following sources have provided detailed accounts of such crimes ordered by certain M23 commanders:

- a) Two former combatants told the Group that sanctioned individual Colonel Innocent Zimurinda ordered the torture and killing of deserters. One of the soldiers from Zimurinda's position observed how two deserters were executed, while four other deserters were buried alive. Another former M23 soldier witnessed the severe beating of one deserter who was thrown in front of the others as a dissuasive example. M23 commanders starved two other deserters to death.
- b) Two former M23 soldiers who escaped from their positions, interviewed separately, stated that Colonel Baudouin Ngaruye ordered the execution of two recruits who attempted to flee. Another former combatant under Ngaruye's command witnessed the severe beating of one recruit who attempted to flee.
- c) Another former M23 combatant witnessed how rebel commanders shot dead four defectors after they were apprehended near Rugari.
- d) At the training camp at Chanzu, one deserter observed the public execution of another recruit who had attempted to flee.

Former M23 combatants, as well as local leaders from M23-controlled areas, told the Group that RDF soldiers return to the DRC M23 soldiers of Rwandan nationality who flee to Rwanda:

- a) The RDF caught one former M23 soldier of Rwandan nationality, who attempted to flee to Rwanda at Kinigi, and brought him back to the rebels and then forced him to rape a girl in front of the others.
- b) The RDF forced another M23 officer to dig the grave for seven Rwandan M23 soldiers whom the RDF had executed at Kinigi after having fled from to Rwanda.
- c) Another soldier who escaped from Makenga's position, witnessed how RDF soldiers from Ruhengeri had brought back five young deserters, beat them with sticks, and buried them alive in front of the other M23 soldiers.

Since the M23-RDF taking of Bunagana on 6 July 2012, several M23 commanders have ordered the executions of FARDC officers and soldiers captured in combat. FARDC officers, including former CNDP officers as well as M23 soldiers, told the Group that Ntaganda and Makenga had ordered the summary execution of FARDC prisoners:

- a) During the combat at Rumangabo on 24-25 July 2012, Makenga ordered the torture and execution of six captured FARDC soldiers.
- b) M23 captured twelve other FARDC soldiers at Rutshuru during combat on those same dates, shot them in their legs and stabbed them to death in Runyoni.
- c) M23 executed another FARDC soldier at the village of Rwankuba and an FARDC officer following combat at Bugina.

C. Obstruction of the access to or the distribution of humanitarian assistance

Armed group activity and military operations have negatively affected the delivery of humanitarian assistance. Masisi and Rutshuru in North Kivu, Shabunda, Kalehe and Fizi in South Kivu and South Irumu, Ituri district in Orientale Province are most affected.

Profiles of five senior M23 commanders

General Bosco Ntaganda, alias “Terminator” or “Tango”



Personal information

- Ethnic Tutsi, born in 1973 at Kinigi
- Grew up in Nyamitaba, Masisi territory

Military information

- | | |
|----------|--|
| 1990 | Ntaganda joined the Rwandan Patriotic Army (RPA) and participated in the overthrow of Habyarimana’s regime in 1994. |
| 1996 | He joined the Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL). |
| 1999 | He joined Rassemblement Congolais pour la démocratie –Kisangani – Mouvement de libération (RCD-KML). |
| 2000 | He fought, alongside with the Ugandan army, in the clashes opposing the Rwandan and Ugandan armies in Kisangani. |
| 2001 | He received military training in Uganda. |
| 2002 | Ntaganda was arrested in Kinshasa after the Ugandan Government helped bring him and others to the Congolese capital. He was released at the end of year in a hostage exchange deal with Ituri based Chief Kahwa. |
| 2003 | Ntaganda became the Chief of Staff of the Union des patriotes Congolais (UPC) of Thomas Lubanga. |
| 2004 | Ntaganda was appointed as General in the Armed Forces of the DRC as part of a peace process. |
| 2006 | He returned to North Kivu and joined General Laurent Nkunda's Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) and became CNDP’s Chief of Staff. |
| 2009 | Ntaganda played an instrumental role in the arrest of Nkunda and the implementation of the peace agreements integrating CNDP into the FARDC. Subsequently, Ntaganda became the <i>de facto</i> second-in-command in charge of FARDC operations in the Kivus. |
| 2012 | He played an instrumental role in triggering the 1 April mutiny of former CNDP soldiers. |
| May 2012 | Overall commander of M23 and established in a position behind to Runyoni. |

Background information

Since the 2009 integration of the CNDP into FARDC, Ntaganda emerged as one of the most powerful military commanders in the eastern DRC. He appointed his loyal officers to strategic command positions and lucrative deployments and took advantage of his extensive powers to spearhead criminal networks involved in the illegal trade of natural resources, business rackets, and robberies. In November 2011, Ntaganda ordered his officers to impose votes for President Kabila's reelection and the election of CNDP candidates in Masisi territory.

On 1 November 2005, United Nations Security Council Committee designated Ntaganda as a sanctioned individual for violating the arms embargo on the DRC. Nevertheless, Ntaganda undertook extensive travel to neighboring Rwanda and maintained assets and bank accounts both in the DRC and Rwanda.

Human Rights Record

Ntaganda has an appalling human rights record. He is wanted by the International Criminal Court (ICC) for war crimes committed in Ituri, in 2002-2003. A sealed arrest warrant was issued against him in August 2006 and made public in April 2008. The ICC warrant refers, among others, to such charges as the recruitment of children and their involvement in hostilities as war crimes. On 13 July 2012, the ICC issued a second warrant of arrest against Ntaganda for war crimes, including murder, attack against the civilian population, rape and sexual slavery, pillaging, and crimes against humanity, such as murder, rape, sexual slavery, and persecution committed in Ituri.

- 2002 Ntaganda was the instigator of the "self-defence" groups in Bunia, who engaged in killings of those belonging to ethnically "adverse" groups as such Lendu, Bira, and Nande, as well as non-Iturians in the areas of Mudzipela, Bigo I, II, III and Saio. On 7 and 8 August 2002 alone, these groups killed a total of 110 civilians. On 9 August, another 80 civilians, who had taken refuge at the Governor's residence, were killed by UPC forces under Ntaganda's command.
- 2002-2003 During the reign of the UPC in Bunia Ntaganda was directly involved in the abduction and killing of local personalities. In August and September alone, a total of 200 persons were abducted in Bunia. They have been missing since. Ntaganda is notorious for having executed several persons in Bunia, in front of eyewitnesses.
- 2002 Ntaganda ordered the illegal arrest, detention, and torture of the colleagues of Governor Eneko, following the Governor's death in December 2002.
- 2002 Ntaganda had a commanding role in the UPC attack on the APC in Mongbwalu, on 20-24 October 2002, during which civilians were directly targeted. Civilian deaths are estimated to have numbered over 200. Many other civilians were taken captive, tortured and killed in military camps.
- 2003 Ntaganda commanded the operation *Chikana Namukono* from 18 February to 3 March 2003, in villages between Lipri and Nyagaraye. As a result of the operation, at least 350 civilians were killed, 26 villages were destroyed, and the offices of Kilo Moto and the biggest hospital in the region were systematically looted.

- 2003 Ntaganda participated in the attacks of Bunia in March and May 2003, against the UPDF. During the attacks, Lendu and non-Iturian civilians were killed by UPC troops. In May 2003 alone, a total of 260 civilians were killed.
- 2004 As UPC Chief of Staff, Ntaganda was responsible for a number of attacks against MONUC, including an ambush that resulted in the death of a MONUC MILOB near Mandro on 12 February 2004. Several other UPC attacks and ambushes were carried out against MONUC, such as those on the MONUC Brigade near Fataki in June and November 2004 and others in Nizi in September, October and November 2004. These attacks include the ambush of a MONUC convoy near Iga Barrière in October 2004 and the attack of the DCR transit site in Nizi.
- 2005 Ntaganda ordered the burning of shops and houses around the Berunda Market on 6 June 2005. Ntaganda delivered a warning to the local population not to collaborate with MONUC or the FARDC.
- 2002-2003 During his time with the UPC, ample evidence exists to show that Ntaganda is responsible for conscripting and enlisting children (under 15 years of age) and using them to actively participate in hostilities. In 2002, he used children under 15 in Mandro, Bunia and on the front line in Zumbe against the Lendu. In July 2002, two boys, aged 15 and 16, were recruited forcibly by Commander Kahwa's soldiers in Watsa and were brought by a truck for training in Mahagi under Ntaganda.
- 2008 He was the CNDP Chief of Staff and Operations Commander for Rutshuru axis and bears overall responsibility for the massacre of over 100 civilians on 5 November.

Colonel Sultani Makenga



Personal Information

- Ethnic Tutsi, born in Nyanzale, Rutshuru territory on 25 December 1973
- Grew up in Mpati, Masisi territory

Military career

- | | |
|-----------|--|
| 1992-93 | Makenga joined the RPA. |
| 1996 | He joined the AFDL. |
| 1997 | He mutinied from the AFDL and was arrested by GoR. |
| 1999 | He joined the RCD-Goma as a Captain and was subsequently promoted to Major. |
| 2003 | Makenga officially joined the newly created FARDC. |
| 2006 | Makenga refused “brassage” and re-deployment outside of the Kivus. |
| 2007 | Makenga took part in a “mixage” process and became Bravo brigade commander. |
| 2007-2008 | He deserted the FARDC and joined the CNDP as Rutshuru commander and Bosco Ntaganda’s deputy in charge of operations. |
| 2009 | Makenga joined the FARDC and on 17 February 2009 and was named deputy commander in charge of intelligence and operations for Kimia II operations in South Kivu. |
| 2010 | Makenga’s rank of full Colonel was officially recognized on 31 December 2010 and his command position was retained for Amani Leo operations in South Kivu. |
| May 2012 | After refusing to take part in Amani Kamilifu operations against the FDLR in South Kivu, Makenga stopped attending FARDC meetings in January and later deserted the FARDC on 4 May. From Rwanda, he was named the military commander of M23 based at Runyoni, North Kivu on 6 May. |

Background information

In late 1997, when GoR officers ordered all Congolese Tutsis to return to Rwanda, Makenga took part in a mutiny which led to his arrest and imprisonment on the Rwandan island of Iwawa for several years. The GoR later freed him and re-deployed him as part of the RCD.

Makenga became the third highest ranking officer amongst the CNDP rebels following Ntaganda and Nkunda. Makenga crossed into Rwanda on 22 January 2009 and was present when the GoR arrested CNDP Chairman Laurent Nkunda. Upon return to Rutshuru, Makenga discussed with other senior CNDP officers how to mount operations against the Rwandans, though the RDF deployment in the

Kivus to implement Umoja Wetu operations against the FDLR made this impossible, forcing him to join the FARDC. Internal tensions between Ntaganda and Makenga-led wings of the CNDP ensued.

Upon taking up his command post in South Kivu, Makenga oversaw the illegal exploitation of natural resources in Shabunda territory through the independent 51st sector which took orders directly from him.¹⁶⁶ Throughout 2010, Makenga and his loyal officers were widely suspected of communicating regularly with Rwandan political dissidents General Kayumba Nyamwasa and Colonel Patrick Karegeya.¹⁶⁷ In June 2010, Makenga provided weapons to the Forces républicaines fédéralistes (FRF) in South Kivu.¹⁶⁸ In mid-2010, Makenga also participated in the organization of a bank robbery in Bukavu with Rwandan nationals. After a court ruling in April 2011, Makenga deployed troops to the Kavumu airport to attempt to stop the transfer to Kinshasa of those found guilty.

Despite targeted assassinations by Ntaganda and certain RDF figures against several of his loyal officers, Makenga reconciled with Ntaganda in late 2010 to collectively resist re-deployment out of the Kivus. Throughout 2011, Makenga defied efforts by Government authorities to verify stockpiles under his command.¹⁶⁹ Makenga also refused to allow the FARDC to register ex-CNDP weapons arguing that the government had not issued them. Furthermore, Makenga instructed ex-CNDP officers not to accept the EUSEC-issued ID cards and refused to allow his 80 bodyguards to take part in an army reform process through the creation of regiments.

As of July 2011, Makenga began purchasing weapons from Rwanda and Uganda to build up large stockpiles in his home in Bukavu's Nguba neighborhood and at Nyamunyoni camp near Kavumu airport.¹⁷⁰ In January 2012, Makenga supported the CONSUP mutiny in Bukavu which was aimed to start an uprising against President Kabila following flawed Presidential elections.¹⁷¹

In April 2012, Makenga backed the FARDC mutiny in Fizi and Uvira territories and awaited its arrival to Bukavu to take control of the regional capital.¹⁷² Makenga agreed to work with the GoR after the latter re-assured him that it would free Nkunda during a new rebellion.

Human Rights Record

- 2003 Makenga was the RCD commander in the area of Pinga where during the month of January, his troops burned hundreds of homes and more than 60 victims of execution were identified, including children, elderly people and people with disabilities.
- 2007 He was identified in the report of the SRSG for Children in Armed Conflict as the CNDP Commander bearing most responsibility for child recruitment amongst the rebel ranks.¹⁷³
- 2007 As Commander of the FARDC's Bravo Brigade, Makenga was the commander of soldiers who committed dozens of summary executions in Rutshuru territory from July to September, in addition to the massacre of fifteen civilians in Buramaba on 9-10 March following accusations that the village collaborated with the FDLR.

¹⁶⁶ Paragraph 226, S/2010/596

¹⁶⁷ Paragraph 164, S/2010/596

¹⁶⁸ Paragraphs 69-70, S/2010/596

¹⁶⁹ Paragraph 571, S/2011/738

¹⁷⁰ Paragraph 118 & Annex 37, S/2012/348, Paragraph 10, S/2012/348.Add.1

¹⁷¹ Paragraph 128, S/2012/348, Paragraphs 44-45, S/2012/348/Add.1

¹⁷² Paragraphs 73-81, S/2012/348

¹⁷³ Paragraph 23 & 28, S/2007/391

-
- 2008 The Group of Experts identified Makenga as bearing overall command responsibility for the recruitment and use of child soldiers.¹⁷⁴
- 2010 Makenga ordered troops to intervene in a land conflict near Minova, leading to one death and three people injured.¹⁷⁵
- 2012 Since he became the operational commander of M23, Makenga has ordered the execution of prisoners of war and fleeing recruits. He has also overseen the forced recruitment of adults and children. As coordinator of operations with other allied armed groups, Makenga ordered Raia Mutomboki's attacks in Masisi territory in late August 2012, burning over 800 homes and killing hundreds of civilians.

¹⁷⁴ Paragraph 168, S/2008/773

¹⁷⁵ Paragraph 276, S/2010/596

Colonel Baudouin Ngaruye Mpumuro



Personal Information

- Ethnic Tutsi, born in Lusamambo, Lubero territory
- Grew up in Mpati, Masisi territory

Military career

- | | |
|------------|---|
| 1992-93 | Ngaruye joined the RPA |
| 1996 | He joined the AFDL |
| 1998 | He joined the RCD-Goma |
| 2005 | He joined the CNDP |
| 2009 | He integrated into the FARDC with the rank of full colonel. Ngaruye was the deputy commander of FARDC Amani Leo Zone Ops 2, based in Mushaki, Masisi territory. |
| 2011 | During the regimentation process Ngaruye became the commander of FARDC Sector 3 controlling Masisi. |
| April 2012 | Ngaruye has been the second in command behind the 1 April FARDC mutiny in Masisi, following which FARDC command decided to redeploy him to South Kivu. Ngaruye refused redeployment and rejoined the mutineers in Masisi. |
| May 2012 | Ngaruye joined Makenga just before the creation of M23 and became Makenga's deputy, in charge of M23 operations. He was mostly based at Rutshuru. |

Background information

Since the 2009 CNDP integration into the FARDC, Ngaruye surfaced as a close ally to Ntaganda, although he did not cut his ties with Makenga and the rest of the Nkunda wing. During the 2011 elections, acting under Ntaganda's orders, Ngaruye deployed his officers and soldiers to force the population in Masisi territory to vote for President Kabila and CNDP candidates. Ngaruye took advantage of his close ties to Ntaganda to obtain a senior position in FARDC and derive large profits from mineral exploitation at Walikale and land ownership in Masisi.

Human Rights Record

- 2008 Ngaruye was accused of being amongst the commanders who ordered the killings at Kalonge in January.
- 2009 Acting under direct orders of Ngaruye, Lieutenant Colonel Zimurinda's soldiers brutally killed dozens of civilians, including women and children, while operating at Shalio, Walikale territory, during FARDC Kimia II operations.
One former CNDP soldier who participated to the operation overheard how Ngaruye gave orders through the radio to Zimurinda, saying that he wanted "no survivors."
- 2010 Soldiers acting under the orders of Ngaruye had forcefully engaged in a violent wave of land expropriations in Masisi territory, including killing and raping civilians to drive them from their land.
- 2010 Soldiers acting under the orders of Ngaruye forcibly recruited dozens of young men and children in the Kitchanga area, in Masisi.
- 2012 During clashes between FARDC and mutineers in Masisi, Ngaruye personally recruited over 100 young men and children to join the mutineer's operations.
- 2012 Since May, Ngaruye has ordered the summary execution and torture of recruits who attempted to surrender from M23.

Colonel Innocent Zimurinda



Personal Information

- Ethnic Tutsi, born in Ngungu, Masisi territory

Military career

- 1991 Zimurinda joined the RPA
- 1996 He joined the AFDL
- Early 1999 He accompanied Bosco Ntaganda to Uganda
- 1999 He joined, together with Ntaganda, RCD-KML
He joined the UPC in Ituri
- 2006 Zimurinda joined CNDP
- 2009 Zimurinda was integrated in FARDC. He was first Lieutenant Colonel, Commander of FARDC 231st Bde and was subsequently promoted to full Colonel and became 23rd FARDC Sector commander. In 2010, he became 22nd FARDC Sector commander in Kitchanga.
- 2011 During the regimentation process, Zimurinda was 811 regiment commander in Kitchanga.
- April 2012 After being one of the driving forces behind the 1 April mutiny in Masisi, Zimurinda continued the mutiny together with Ntaganda, regardless of the redeployment of most of his regiment to Kananga.
- May 2012 Zimurinda joined the M23 and became Sector commander in the new rebellion. He was lately based at Nyabikona and Rubare.

Background information

Zimurinda is Ntaganda's closest ally. Enjoying the General's protection, Zimurinda rose quickly in rank in the FARDC since the 2009 integration and commanded lucrative deployments in Masisi territory, despite his horrific human rights record. Zimurinda did not appear in the 2010 FARDC "General Order," nominating integrated officers into the FARDC, but continued nevertheless to exercise his functions as an FARDC officer.

During his time in FARDC, Zimurinda's troops safeguarded Ntaganda's private weapons stocks and "shadow battalions." Taking advantage of his FARDC position, Zimurinda also wielded extensive power in Masisi territory, where he derived revenues from mining, timber, charcoal, cattle, cannabis, land, and illegal taxation.

Zimurinda was designated for sanctions on 1 December 2010.

Human rights record

Large-scale killings of civilians

- 2007 On 9-10 March, the 2nd Battalion of Mixed Bravo FARDC Brigade, commanded by Zimurinda, has been responsible for the killing of at least 15 civilians in Buramba, Rutshuru territory.
- 2007 Aside of Buramba massacre, soldiers of the 2nd Battalion of Bravo Brigade have been responsible for the arbitrary/summary execution of at least 32 civilians in Rutshuru.
- 2008 On 5 November, a CNDP Battalion acting under the orders of Zimurinda systematically killed over 100 civilians during a 'door to door' raid in Kiwanja, Rutshuru territory.
- 2009 28 April, troops of 23rd FARDC Sector operating under the command of Zimurinda at Shalio executed dozens of civilians under explicit orders of Zimurinda to kill all Hutus.
- 2010 Ex-CNDP soldiers patrolling near Remeka arbitrarily executed 13 Rwandan Hutu civilians (10 men, 2 women, and one baby), following orders of Zimurinda.
- 2012 Since May, Zimurinda ordered the execution of soldiers who attempted to flee from M23. One former M23 officer stated that Zimurinda "kills his own escorts".

Land expropriations

Zimurinda has been behind numerous land expropriations in Southern Masisi, confiscating pasture land and mines for himself or for individuals close to him. In 2009, soldiers acting under Zimurinda's orders forcibly occupied land in Ngungu, Kasake, Kamatale, Kavumu, Hanika, Bibatama, and Humule, and his troops committed such acts as rape, torture, and arbitrary arrests in order to drive civilians off from their land. In 2011, Zimurinda sent a battalion to provide security for the organized forced resettlement of populations led by Erasto Ntibaturana at Bibwe.

Forced labor

Zimurinda obliged villagers to carry out labor on his grounds and plantations, as well as on confiscated land. Throughout 2009, Zimurinda also forced civilians to cut and transport wood and to dig in mines on his behalf in Ngungu, Kasake, and Kamatale. Some laborers died because of the harsh conditions.

Child recruitment

Zimurinda has been forcibly recruiting young men and minors throughout his time with the FARDC. The UN documented cases of child recruitment by Zimurinda in 2009 in Ngungu and in 2010 in schools in Kitchaga. More recently, Zimurinda has continued to recruit children on behalf of M23.

Colonel Innocent Kaina, alias “India Queen”



Personal information

- Ethnic Tutsi, born in Bunagana, Tutshuru territory
- Grew up in Tanzania where his father had businesses

Military career

- | | |
|--------------|--|
| 1988 | Kaina was first recruited together with General Bosco Ntaganda by the National Resistance Army (NRA) led by current Ugandan President Yoweri Museveni. |
| 1988/1989 | He underwent one year military in Uganda at Kasese and Mbarara. |
| 1992 | He joined Front Patriotique Rwandais (RPF) and received training in Uganda, prior to RPF deployment into Rwanda. |
| 1995 | He followed commando training at the Gako Military Academy in Rwanda. |
| 1996 | He joined AFDL. |
| 1998 | He joined General Bosco Ntaganda who then started to work with the RCD-KML, with the support of Uganda |
| 2000 | He fought together with Ntaganda against Rwandan troops in Kisangani |
| 2003 | He worked alongside with Ntaganda in UPC in Ituri |
| 2005 | Kaina arrived in North Kivu, where he joined CNDP. He was sent back to Ituri under instructions of Laurent Nkunda with the aim of creating links with Rwandophone Brigades in Ituri and disturbing the electoral process |
| 16 May 2006 | He was captured and arrested by FARDC and transferred to Kinshasa |
| 2006 -2009 | Kaina was detained at the CPRK Prison in Kinshasa |
| January 2009 | He was released in relation to the 2009 Peace Agreement between CNDP and the Government, and upon the special request of Ntaganda. He became the commanding officer of Sector 22 in Kitchanga, then the Sector 21 commander in Walikale. |
| 2011 | During the regimentation process, Ntaganda imposed Kaina as the commander of 805 th Regiment based in Rutshuru |
| 1 April 2012 | Kaina initiated the mutiny in Rutshuru, but after it failed, he fled to Rwanda and then joined Ntaganda in Masisi |

May 2012 Since the creation of M23, Kaina became a Sector commander and has mostly been deployed at Bukima hill or in Rugari, alongside with former FDLR Mandevu.

Background

A close ally and collaborator of Ntaganda since his time in Ituri, Kaina largely benefitted of the 2009 integration process. During his time at Kitchanga, Kaina engaged in timber trade, and at Walikale, Kaina exploited gold at Omate mine.

Human rights record

- 2002 As one of the senior military commanders of the UPC militia in 2002, he has been involved, either as direct perpetrator or as bearing command responsibility in the attacks against the civilian population in Bunia (August 2002) and the massacres of Songolo (31 August 2002) and Mongbwalu (November 2002).
- 2003 – 2005 An arrest warrant against him was issued on 5 April 2005 and he was arrested on 16 June 2006 and transferred to Kinshasa. A 27 July 2007 decision (*ordonnance*) of the Garrison Military Tribunal of Kinshasa held Kaina responsible for crimes against humanity committed in the District of Ituri, Province Orientale, from May 2003 to 1 December 2005. He was released in January 2009.
- 2009 Kaina bears direct command responsibility for summary executions, abductions, and arbitrary arrests in Kitchanga area, Masisi territory, North Kivu.
- 2010 He was among the ex-CNDP officers who forcibly released Colonel Yusuf Mboneza from the Military Prosecutor's Office in Goma, North Kivu (August 2010).
- 2012 Kaina has been responsible of child recruitment for M23.

Annex 57

Further information on the recruitment and use of child soldiers by armed groups in the eastern DRC.

According to MONUSCO sources, children rights activists and government authorities in South Kivu, the Raia Mutomboki uses the highest number of child soldiers amongst armed groups in the eastern DRC. Estimates range from 800 to 1000 children during the Group's current mandate. The number of recruited children rose since the spread of the Raia Mutomboki to North Kivu. The Raia Mutomboki have recruited children either forcefully, or as part-time soldiers, with the acquiescence of their families. The forced recruits remain permanently with the armed group.¹⁷⁶ The Group spoke with two children of the ages of 13 and 15 years, who had escaped from the Raia Mutomboki, in Chulwe, Walungu territory. According to the children, they were forcefully recruited under the command of "Colonel Gaston" in March 2012, and trained for two weeks at Byandangi, in Walungu territory.

Remnants of the FRF led by "Colonel" Richard Tawimbi also use children as soldiers. Their number of children used by FRF is estimated at 25. UN officials, parents of victims, former child soldiers as well as Congolese authorities informed the Group that children under FRF were recruited by "Colonel" Shaka Nyamusanda in Kajembe and "Major" Muhima in Kamombo, Minembwe groupement.

According to an arrested member of ALEC, Muhoza has sought to recruit Banyamulenge youth throughout the Great Lakes region, including minors. The ALEC Statute stipulates that it is only prohibited to recruit children under the age of sixteen.

Other Congolese armed groups involved in child recruitment include:

- Mai Mai Mushombe recruited about 30 children
- *Forces Autodefense Legitime* (FAL), with an estimated 25 children recruited under the command and control of "Major" Moliere Mutulani¹⁷⁷
- Nyatura with about 125 children recruited under command and control of "General" Bizagwira, based in Lumbishi area in South Kivu, according to three former Nyatura soldiers
- Mai Mai Mpekenya with about 21 children
- Mai Mai Kirikicho with about 92 children
- Mai Mai Aochi with about 50 children

The Group also documented cases of child recruitment by foreign armed groups. The Group interviewed several boys of between 12 and 15 years old formerly associated with FDLR. They had been recruited under the command of FDLR Captain Korobani Justin in June 2012 at Kikuku, Rutshuru territory. Former combatants also named FDLR Major Ruhambabazima, Captain Placide, Captain Kasereka and a certain Bravo and Bonane, as recruiters for the FDLR.

The Group also documented child recruitment cases in Province Orientale. The Group interviewed five girls and five boys between the ages of 12 and 15 years, who were recruited by FRPI in Southern

¹⁷⁶S/2012/348 para 181

¹⁷⁷S/2011/738 para 252

Irumu and served from 2007 to 2012. According to the children, their recruitment took place under the command and control of Colonel Rollanxe, Kisoro, Akenga and Kabhuli respectively in Janda, Mabili, Kombi and Aveba, in Ituri. The boys became soldiers while the girls served as concubines for the rebels. In August 2012, a 16 year old boy who had been forcefully recruited by *Mouvement pour la résistance patriotique au Congo* (MRPC) escaped during FARDC Operation Safisha.

Annex 58

Sales and purchases for GMC during January and May 2012 recorded by the Provincial Division of Mines in Goma.

a) Sale of 80 tonnes of tin ore to Metachem from March to May 2012

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
 PROVINCE DU NORD-KIVU Goma, le 15/05/12
 DIVISION PROVINCIALE DES MINES ET GEOLOGIE
 B.P. : 101 GOMA

N° DIVIMINES-GEO/ B.4-B.6/ 002/012

A Monsieur le Chef de Division Provincial des Mines et Géologie du Nord-kivu ;

Objet : Information/vente locale Monsieur le Chef de Division,
 Doss : G.M.C

Nous avons l'honneur d'approcher votre auguste autorité en vue de vous mettre au courant des opérations de ventes locales des minerais dénommés cassitérite entre les Entités de Traitement GMC et METACHEM.

Ci-dessous le tableau qui renseigne ces transactions :

N°	Date	Qté vendue(kg)	Stock(kg)	Observation
1	05/03/2012	25000	5000	
2	19/03/2012	30000	5000	
2	21/03/2012	5000	40000	
3	21/04/2012	5000	60000	
4	10/05/2012	15000	25000	
TOTAL		80000Kgs		

de nos sentiments patriotiques. Veuillez agréer, Monsieur le Chef de Division, l'expression

LE CHEF DE BUREAU ETUDE ET PLANIFICATION
 D^o MUDAGANDA KAGARABI

LE CHEF DE BUREAU INVESTIGATIONS
 Joseph SEKAHUNDE - MUNYAMPETA

Handwritten notes on the left margin: "Vo pour réception des mines" and "18 05 2012" with a signature.

b) Purchases of 146 tonnes of tin ore registered for GMC from January to May 2012

FICHE DE PRELEVEMENT DES STATISTIQUES D'ACHAT DES MINERAIS AU COMPTOIR D'ACHAT AGDES

Contrôleurs des Mines (Mr, Mme & Mlle) : JEANNE MANANWA
 Comptoir : G.M.C.

Mois de : JANVIER 2012

Stock antérieur	Date réception	substance	Site mineur attesté d'origine (pays, localité, groupement mine)	Poids (m³/kg)	Nom et post. des négociants	N° Carte Négociant	ATM n°	n° REG. SATEVIC ATM n°	Poids accepté ou autorisé (kg)	Quantité de stock de l'achat (m³)	Poids (kg)
1033	29/01	SnO ₂			LEONARDO	02516					
	24/01	1,1	KASESE	1350	FABIEN						
	23/01	1,1	KASESE	320	FABIEN						
4523											

Fait à Goma, le 30 01 2012
 Le Contrôleur des Mines (Chef d'Equipe)
[Signature]

FICHE DE PRELEVEMENT DES STATISTIQUES D'ACHAT DES MINERAIS AU COMPTOIR D'ACHAT AGDES

Contrôleurs des Mines (Mr, Mme & Mlle) : JEANNE MANANWA
 Comptoir : G.M.C.

Mois de : FEBRIER 2012

Stock antérieur	Date réception	substance	Site mineur attesté d'origine (pays, localité, groupement mine)	Poids (m³/kg)	Nom et post. des négociants	N° Carte Négociant	ATM n°	n° REG. SATEVIC ATM n°	Poids accepté ou autorisé (kg)	Quantité de stock de l'achat (m³)	Poids (kg)
1033	29/01	SnO ₂			LEONARDO	02516					
	27/02	1,1			LOIS MANENO	006	00061	6200	400	62,0	62,0
	09/02	1,1			Y. HAY RA JABU				4750	62,2	62,2
	16/02	1,1			10.000 BATA SEMA	036			10.000		
179924	23/02	1,1	7105	10.000	BATA SEMA	036	021	0205	10.000		
229924	23/02	1,1		10.000	BATA SEMA	036	04207		10.000		
379924											

Fait à Goma, le 27 02 2012
 Le Contrôleur des Mines (Chef d'Equipe)
 Mme Jeanne Mananwa
[Signature]

FICHE DE PRELEVEMENT DES STATISTIQUES D'ACHAT DES MINERAIS AU COMPTOIR D'ACHAT AGREE

Contrôleurs des Mines (Mr, Mme & Mlle) : JEANNE - MANANAN

Comptoir : *[Signature]*

Mois de : MARS 2012

Stock antérieur	Date entrée	Substance	Litre mètre entrant d'origine (sans location groupement mine)	Poids (kg)	Titre et pourcentage	Volume (m ³)	Volume (m ³)	Poids (kg)	Volume (m ³)	Poids (kg)	Volume (m ³)
	16/03	S.N.P.	KALIMA	45000	LEONARDO	0.2516			45000	0.2516	11322
	17/03	S.N.P.	KALIMA	30000	LEONARDO	0.2516			30000	0.2516	7548

Fait à Goma, le 10/04/2012
Le Contrôleur des Mines (Chef d'Equipe)
[Signature]

FICHE DE PRELEVEMENT DES STATISTIQUES D'ACHAT DES MINERAIS AU COMPTOIR D'ACHAT AGREE

Contrôleurs des Mines (Mr, Mme & Mlle) : JEANNE - MANANAN

Comptoir : *[Signature]*

Mois de : AVRIL 2012

Stock antérieur	Date entrée	Substance	Litre mètre entrant d'origine (sans location groupement mine)	Poids (kg)	Titre et pourcentage	Volume (m ³)	Volume (m ³)	Poids (kg)	Volume (m ³)	Poids (kg)	Volume (m ³)
	16/04	S.N.P.	KALIMA	10000	LEONARDO	0.2516			10000	0.2516	2516

Fait à Goma, le 10/04/2012
Le Contrôleur des Mines (Chef d'Equipe)
[Signature]

Annex 59**Extract of identified numbers from General James Kabarebe's telephone communications from April to July 2012, according to Congolese authorities.***Calls made:*

Colonel Bernard Byamu
Colonel Innocent Kaina
Clémence Rwiwereka Mikamo
Chantal Mumbulu
Rwandan Ambassador in the DRC

Calls received:

Clémence Rwiwereka Mikamo
Rwandan Ambassador in the DRC
Chantal Mumbulu

Annex 60

Photos of two of the six tags issued to ALPHA MINERALS that were used to launder Congolese minerals.



Annex 61

Unused Rwandan mineral tag in the possession of a Congolese smuggler and issued to TUHAGERE cooperative.

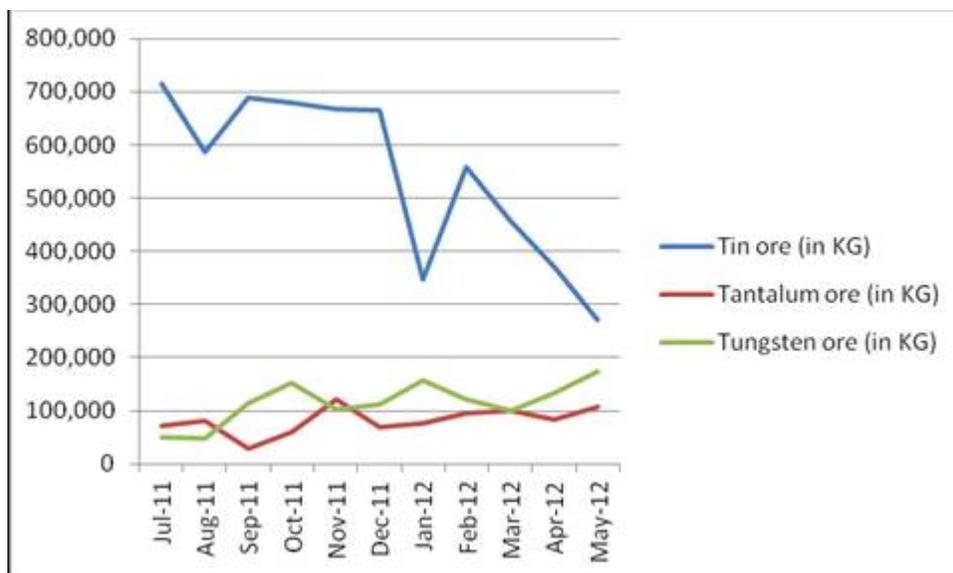
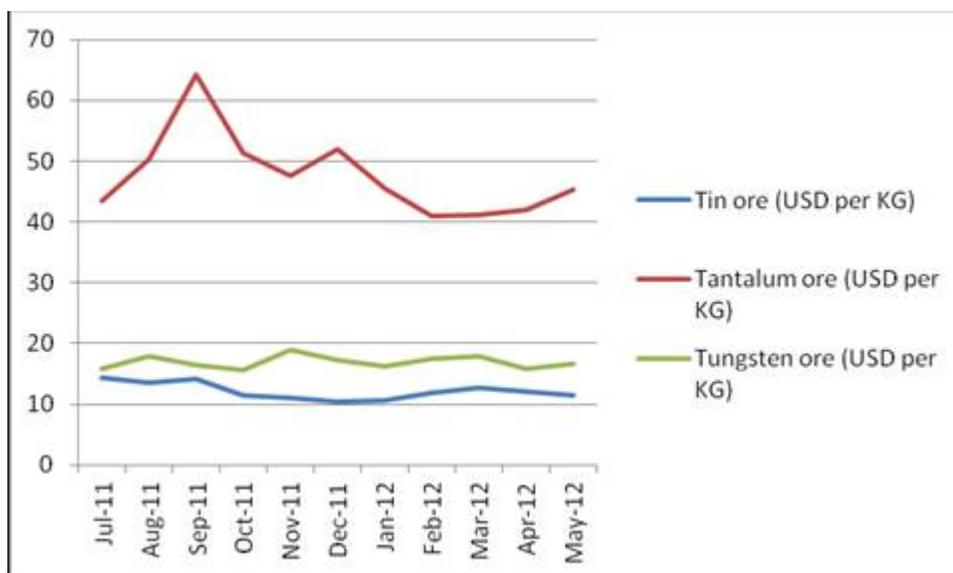


Annex 62

Photo of the inactive EPROCOMI mining concessions of Coko.



Annex 63

Official 3T mineral exports from Rwanda from July 2011 to May 2012.**Prices for Rwandan 3T minerals from July 2011 to May 2012**

Annex 64

Official purchasing records of export house Namukaya of April 2012 showing Honoré and Mwite as suppliers of gold.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DES MINES

PROVINCE DU SUD-KIVU
DIVISION PROVINCIALE DES MINES ET GEOLOGIE
STATISTIQUES JOURNALIERES DES MINERAIS ACHETES PAR LE COMPTOIR

Ets NAMUKAYA
Mois: AVRIL

DATE	NOM DU FOURNISSEUR	N° B.A	QUANTITE en Gros.	VALEUR EN USD	NATURE DES MINERAIS	PROVENANCE	OBSERVATION
2/04	MWITE	0044302	275,9	12.159	OR	UYIRA	
1-11-	HONORE	11-11 393	229,7	10.106	11-11-	UYIRA	
1-11-	CENTWALI	11-11 394	32,6	1.434	11-11-	LUSIKIWA	
1-11-	BAHOOWERE	11-11 395	51,2	2.552	11-11-	KAMITUGA	
1-11-	MUTIKI	11-11 396	63,4	2.789	11-11-	MISI SI	
1-11-	MUFUNGETI	11-11 397	64,1	2.820	11-11-	MUKUNGWE	
1-11-	BASHI JULES	11-11 398	66,8	2.939	11-11-	SHABUNDA	
1-11-	MIZINZI	11-11 399	145,2	63.88	11-11-	KAMA	
1-11-	CEBWERU	11-11 400	65,1	2.804	11-11-	SHABUNDA	
1-11-	BISIMWA	0078876	58,7	4.342	11-11-	BIKENGE.	
1-11-	BAKENGA	11-11 877	103,6	4.558	11-11-	KAMA	
1-11-	BASHIMBE	11-11 878	113,4	4.889	11-11-	BIKENGE	
1-11-	MULIKUZA	11-11 879	36,8	4.237	11-11-	BIKENGE	
TOTAL		=	1406,599	62.157,8			

AGENT CONTROLEUR DES MINES
NTOLE NYAMUGUSHA

GUYANTKA CIBALONZA MOISE

FAIT A BUKAVU le 2/4/2012.
RESPONSABLE DU COMPTOIR

Annex 65

Mineral exports from Burundi from January to August 2012.

Nom du Comptoir	Redevance minière	Taxe ad valorem	Nbre Expo.	Quantités exportées
1. NTAHANGWA s.p.r.l. (Or)	13.579.488 FBU	189.616.410 FBU	54 Au	958Kg Au
2. CREATIVE AFRICA CENTER	13.579.488 FBU			
3. S.C.E.E.M.B (Or)	13.843.749 FBU	58.250.810 FBU	32 Au	280 Kg Au
4. EAST AFRICAN MINING (EAM)	13.723.006 FBU	30.961.476 FBU	12 Au	151.734Kg Au
5. OMNI DISTRIBUTION	13.843.749 FBU	3.460.346 FBU	9 Au	16.15769 Kg Au
6. KORANISHAKA	13.723.006 FBU	8.419.997 FBU	15 Au	46,91 Kg Au
7. WMP	700.000 FBU	27.695.394 FBU 112.627.163 FBU 135.045.332 FBU	3 SnO ₂ 16 WO ₃ 5 Coltan	68.966,1 Kg SnO ₂ 333.577,5 Kg WO ₃ 87.010 Kg Coltan
8. Burundi Minerals Supply (BMS) (Bujumbura)	700.000 FBU	9.889.571 FBU 119.878.315 FBU	2 WO ₃ 6 Coltan	30.907 Kg WO ₃ 87.494 Kg Coltan
9. BMS (Ngozi)	700.000 FBU			
10. SECOMIB	400.000 FBU			
11. MINERAL KINGDOM	300.000 FBU			
12. Ass. TWITEZIMBERE	100.000 FBU			
13. Ass. A.MA.KI	100.000 FBU			
14. Ass. KAZOZA KEZA	6.871.088 FBU			
15. Ass. TUGIRE UBUNTU	6.789.744 FBU			
16. WONDER RESOURCES	700.000 FBU			
17. ZIWA GOLD	13.749.597 FBU			
18. COMPAGNIE MINIERE REGIONALE	6.995.850 FBU			
19. Ass. KORERA HAMWE	6.995.850 FBU			
20. Ass. DUFATANEMUNDA	6.995.850 FBU			
21. Ass. DUKORANE UBUNTU	6.906.304 FBU			
22. Ass. DUFATANEMUNDA	6.906.304 FBU			
23. GOLDEN GOLD	13.843.749 FBU	1.848.211 FBU	3Au	11,362 Kg Au
24. ARES GROUP	700.000 FBU	9.962.979 FBU	2 WO ₃	30.030 Kg WO ₃
25. BURUNDI MINING s.a.	300.000 FBU	19.565.629 FBU	1 Coltan	9.102,6 Kg Coltan
26. CEMB	100.000 FBU			
27. CEMB	100.000 FBU			
28. CEMB	200.000 FBU			
29. Ass. DUFATANEMUNDA	100.000 FBU			
30. Ass. RAFADE	100.000 FBU			
31. CEMB	100.000 FBU			
32. Ass. TWIKENURE	7.265.259 FBU			
33. SECOMIB	100.000 FBU			
34. SECOMIB	100.000 FBU			
35. SYNERGY AFRICA	700.000 FBU			
36. Ass. TWISUGANYE	7.265.259 FBU			
37. Ass. TUGRWANYE UBUNEBWE	100.000 FBU			
38. Ass. TUGRWANYE UBUNEBWE	100.000 FBU			
39. SECOMIB	100.000 FBU			
40. Ass ABISHIZEHAMWE	100.000 FBU			
41. CEMB	200.000 FBU			
42. Ass. TWISUGANYE	200.000 FBU			
Total	179.977.340 FBU	727.248.633 FBU	125 Au 20 WO₃ 12 Coltan 3 SnO₂	1.464,16369 Kg Au 394.534,5 Kg WO₃ 174.504 Kg Coltan 68.966,1 Kg SnO₂

Annex 66

Internal communication of the Burundian police referring to \$3.2 million involved in the gold transaction of Mutoka Ruyangira via Mendapara Vipulvajibhi and Patel Amit Babulai.

TRES IMPORTANT.

CHERS COLLEGUES,

SUITE A L'URGENCE DE LA DEMANDE D'EXTRADITION DES 2 SUSPECTS RECHERCHES PAR LA POLICE BURUNDAISE, PRIERE NOUS COMMUNIQUER SI POSSIBLE D'URGENCE LES RESULTATS DE NOTRE DERNIERE DEMANDE.

CHERS COLLEGUES, L'URGENCE OBLIGE COMME CONVENU.

TRES FRANCHE COOPERATION. FIN

NCB BUJUMBURA

REFERENCES N°	221 P / BI.T. / 130 / 2012
EXPEDITEUR	IP BUJUMBURA
DESTINATAIRE	IP NIAMEY
DATE	06 JUILLET 2012
IMPORTANCE	HAUTE

LE COMMISSAIRE GENERAL DE LA POLICE JUDICIAIRE

A
MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA POLICE JUDICIAIRE

OBJET : INTERPELLATION DE DEUX RESSORTISSANTS INDIENS RECHERCHES PAR LE BCN BUJUMBURA POUR ABUS DE CONFIANCE PORTANT SUR LA SOMME DE 3.200 000 USD

FAISANT SUITE A VOTRE DERNIER MESSAGE DANS LEQUEL VOUS NOUS DEMANDIEZ DE BIEN VOULOIR VOUS FAIRE PARVENIR UNE DEMANDE D'EXTRADITION DES MIS EN CAUSE ET D'INFORMER LES AUTORITES JUDICIAIRES DE NOTRE PAYS POUR ENTAMER LA PROCEDURE D'EXTRADITION VIA LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, J'AI L'HONNEUR DE VOUS ENVOYER EN ATTACHE AU PRESENT MESSAGE, « LA NOTE VERBALE ENVOYEE OFFICIELLEMENT PAR LE MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI A

MONSIEUR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE DU NIGER A NIAMEY.

MONSIEUR LE DIRECTEUR, NOUS REITERONS L'URGENCE DE NOTRE DEMANDE AFIN QUE L'AFFAIRE CONNAISSE UNE ISSUE ON NE PEUT PLUS RAPIDE ET CE POUR L'INTERET DE LA JUSTICE ET LA REUSSITE AGISSANTE DE LA COOPERATION POLICIERE INTERNATIONALE.

NOS SINCERES REMERCIEMENTS POUR L'HABITUELLE FRANCHE ET BONNE COOPERATION.

LE COMMISSAIRE GENERAL DE LA POLICE JUDICIAIRE.

[REDACTED]

OPCI

Mobile [REDACTED]

Office [REDACTED]

e-mail address: [REDACTED]

Annex 67

Extradition request by the Burundian Ministry of Foreign Affairs to its counterpart in Niger for Mendapara Vipulvajibhi and Patel Amit Babubhai.

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Bujumbura, le 06/7/2012.



MINISTÈRE DES RELATIONS EXTERIEURES
ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

N°204.081/Q.P.C./RE/2012

NOTE VERBALE

Le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale de la République du Burundi présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères de la République du Niger et a l'honneur de lui demander de bien vouloir transmettre à l'autorité compétente nigérienne, une requête en extradition des personnes répondant respectivement aux noms de MENDAPARA VIPULVALAJIBHI et PATEL AMIT BABUBHAI, poursuivies par la Justice Burundaise dans le dossier RMPG.n° 637 / BV du chef d'abus de confiance, infraction prévue et punie par les articles 294 à 296 du Code Pénal Burundais.

Lesdits présumés criminels sont actuellement gardés à vue par la Police Nigérienne dans le cadre de la Coopération Policière Internationale en matière de lutte contre la criminalité économique.

Le même Ministère prie l'Estimé Ministère des Affaires Etrangères de la République du Niger de trouver en annexe à la présente :

- Un mandat d'arrêt
- Un exposé sommaire des faits
- Un formulaire de demande de visa tenant lieu de copie de Passeport.

Le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale remercie d'avance le Ministère des Affaires Etrangères de la République du Niger pour sa diligence et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération.



Bujumbura, le 06/7/2012

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DE LA RÉPUBLIQUE DU NIGER

A
NIAMEY

Annex 68

Al Fath Gold Smith in Sharjah, United Arab Emirates, a trading partner of Mutoka Ruyangira and Rejendra Kumar.



Annex 69

Mineral exports from North Kivu from January to August 2012.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DES MINES



PROVINCE DU NORD-KIVU
DIVISION PROVINCIALE DES MINES
ET GÉOLOGIE

Le Chef de Division

STATISTIQUES DES EXPORTATIONS DE SUBSTANCES MINÉRALES A PARTIR DE GOMA PAR LES ENTITES DE TRAITEMENT ET POINTS DE VENTE A L'ETRANGER DE JANVIER A AOUT 2012

N°	ENTITE DE TRAITEMENT	Substance Minérale	Quantité exportée en T	Pays de destination / Firms importatrice
1	HUAIYING	Cassitérite	511	China National Non Ferrous Metals/China
2	METACHEM	Cassitérite	70	Benstar Ag 50th Street Global/Panama(Amérique latine)
		Cassitérite	24,1	Gulin Jini New Chemical Materials Co. Ltd N° 2/China
		Cassitérite	64,5	Mic. Sdx Bhd of B01/04 Fourth Floor Selangor, Singapour
		Cassitérite	56,1	Sinstra Company Ltd/China
		Cassitérite	11,7	Tanj-ykas int'l forwarding co.ltd/China
3	AR GOLD	Or	17 369,6	Ville N° 1 & 12 Jumeirah / Dubai
		Or	4 444,3 Gr	Swiss Golden Metals Financial/Suisse
4	AMR	Cassitérite	169,5	Gulin Jini New Chemical Materials Co. Ltd N° 2/China
		Coltan	20,3	Gulin Jini New Chemical Materials Co. Ltd N° 2/China
		Coltan	7,2	Jiang Metals and Minerals International/China
3	CMM	Cassitérite	120	Unit 2 401 A 24 / Floor, Park-In Commerce Centre 56, Dundas Street / Hong - Kong
		Coltan	32,9	
6	BAKULIKORA NG	Cassitérite	132,5	Gulin Jini New Chemical Materials Co. Ltd N° 2/China
7	GLORY MINERALS	Or	5 621,10	
8	MHI	Coltan	74,8	Sino Investment Limited, 112/E Road cevangding,Guangzhou /China
TOTAL		Cassitérite	1 159,1	
		Coltan	75,2 T	
		Or	27 435 Gr	

* Tenant compte des firmes importatrices, les Pays importateurs des substances minérales à partir de Goma pour le mois de Janvier à Août 2012 sont :

1. CASSITERITE

Chine :	904,9 tonnes	soit 78 %
Panama :	70 tonnes	soit 6 %
Singapour :	64,5 tonnes	soit 5,6 %
Hong - Kong :	<u>120 tonnes</u>	<u>soit 10,4 %</u>
Total :	1 159,4 tonnes	soit 100 %

2. COLTAN

Chine :	42,3 tonnes	Soit 56,3 %
Hong-Kong :	<u>32,9 tonnes</u>	<u>Soit 43,7 %</u>
Total :	75,2 tonnes	soit 100 %

3. OR

Dubai :	17 369,6 Gr	Soit 63,3 %
---------	-------------	-------------

Summe	4 444,3 Gr	Salz 10,2 %
?	5 521,10 Gr	Salz 20,5 %
Total	: 27 435 Gr	salz 100 %

Fait à Omba, le

Emmanuel NDMUBANZI NGOROBA

Annex 70

Red iron rich tin ore from Walikale (above) compared with black tin ore from Maniema (below).



Annex 71

Risk of minerals from mines controlled by armed groups entering supply chains that are supposed to flow through the trading counters in Mugogo and Rubaya.

Mugogo

For the mine sites around Mugogo, the Group observed a particular risk of minerals from the non-validated mine of Lukoma being taken to Nzibira and declared as coming from the “green” mine of Zola Zola. Lukoma was not included in the validation mission. According to demobilised FDLR soldiers and diggers from Lukoma, local operators are illegally taxed on rotation by FDLR, Raia Mutomboki as well as FARDC soldiers. These sources told the Group that Bahizire Bikubanga purchases minerals from Lukoma in Nzibiara. Another mine not included in the validation is the tungsten ore mine of Karemba where, according to local authorities in nearby Tubimbi, FDLR demand rations from local operators in exchange of security guarantees.

Rubaya

For mine sites around Rubaya trading counter, the main risk is that minerals from the “yellow” mines of D6 Mufunzi and Lwizi can be brought to Ngungu and declared to come from the “green” mines of Bishasha. According to police authorities and civilians in Ngungu, FARDC Lieutenant Colonel Firigi Mazaire continued to have soldiers deployed in D6 Mufunzi to tax diggers. Moreover, the mine was pillaged by Nyatura soldiers in the beginning of August. In contrast, the risk of “red” and “yellow” mines of Katuunda, Tanzania, Mpati entering the supply chain at Ngungu and then Rubaya is minimal because the minerals are evacuated through Walikale.

Annex 72

Updates on 3T due diligence initiatives outside the Great Lakes region.

Conflict Free Smelter programme

The Conflict-Free Smelter (CFS) programme is a joint industry initiative launched in 2010 by the Global e-Sustainability Initiative (GeSI) and the Electronic Industry Citizenship Coalition (EICC), a US-based Association. To be eligible for a CFS audit refiners and smelters have to show evidence of due diligence as outlined in OECD and UN due diligence guidelines. The audit protocol, however principally refers to the Dodd-Frank Act. To pass an audit, smelters must provide documentary evidence they source from a “credible in-region sourcing program verifying their conflict-free sources” and demonstrate that all their purchased minerals are “reasonably” considered conflict-free.

By 16 August 2012 thirteen tantalum smelters and refiners had been awarded “conflict free” status.¹⁷⁸ According to the CFS programme website the “conflict free” Ninxia in China sources from Rwanda and North Katanga under the iTSCi bag and tag scheme. F & X in China also sources from North Katanga under iTSCi bag and tag scheme, part of a closed supply pipeline used by the Solutions for Hope program. In May 2012 the first tin smelter was found compliant, though the name is not listed until a minimum of three smelters have been found compliant.

United States Securities and Exchange Commission final rule

On 22 August 2012, more than a year after the expiration of the statutory deadline, the US Securities and Exchange Commission (SEC) published the final implementing rule accompanying section 1502 of the Dodd Frank act that was signed into law on 21 July 2010.

The rule requires publicly listed US companies using tin, tantalum, tungsten or gold to carry out a ‘reasonable country of origin inquiry’ to establish whether their minerals originate from DRC or adjoining countries. If the company knows that the minerals did not originate, or the company has no reason to believe that the minerals may have originated from the relevant countries or are from scrap or recycled sources, it is required to publicly disclose how it arrived at its determination.

Companies that are sourcing from the region, or have reason to believe that the minerals used in their products may have originated in the region, need to submit a Conflict Minerals Report to the SEC. This report must be independently audited and publicly disclosed. In preparing such report the final rule requires an issuer to rely on a nationally or internationally recognized due diligence framework, recognizing the OECD guidelines as the only framework available that may be used to determine the source and chain of custody of conflict minerals.

The SEC final rule revised its original proposal in that it adds an “undeterminable” category next to the “DRC conflict free” and “not DRC conflict free” determinations. Issuers are allowed to describe their products as ‘undeterminable’ for a period of two years, and four years for smaller firms, and, if they do so, do not have to undergo an independent audit of their report.

While the final rule recognises the OECD and by extension the UN Group of Experts due diligence framework, it has not integrated the process of risk mitigation in its determinations, which remain

¹⁷⁸ <http://www.conflictreesmelter.org>

outcome oriented. Risk mitigation allows companies purchasing from mines where state security forces operate, to continue purchasing provided they have put in place strategies that can demonstrate improvement of the situation over a 6 month period, only to suspend purchases if no improvement was made.¹⁷⁹

It remains unclear whether issuers' reliance on an OECD compliant in-region sourcing initiatives will automatically lead to a "DRC Conflict Free" determination, since such initiatives cannot provide 100 % assurances that no "conflict minerals" have entered the supply chain after having assessed and mitigated risk.

European Union

Although there is currently no initiative at EU level to work towards a mandatory disclosure requirement for sourcing minerals from conflict regions, EU's approach to supply chain transparency and linkages between natural resources and conflict is increasingly specified as part of EU Commission policies put forward by the Directorate General (DG) for Trade and Directorate General for Enterprise and Industry.

On 2 February the Commission adopted the EU Raw Materials Strategy, which was developed by DG Enterprise and Industry. The strategy sets out targeted measures to improve access to "critical" raw materials, such as tantalum, *inter alia*, through generating fair and sustainable supply chains of mined minerals, which includes tackling situations where resource revenues are used to fund conflict.

In January 2012 a DG Trade Communication further expresses the Commission's intention to 'explore ways of improving transparency throughout the supply chain, including aspects of due diligence', *inter alia* by advocating support for OECD due diligence recommendations and support to developing country partners on good governance in natural resources management. DG trade is currently looking at ways to support natural resources governance initiatives in the Great Lakes Region.

¹⁷⁹ In contrast, where risk of armed group involvement is identified, in which case companies should immediately suspend engagement with suppliers.

Annex 73

Updates on due diligence initiatives in the gold sector

Democratic Republic of Congo

In its final report of 2011 the Group concluded that no due diligence implementation in the Congolese artisanal gold sector had taken place. In 2012 this observation continues to be valid. Licensed export houses are responsible for only a fraction of total exports. It remains difficult to determine the origin of the officially exported gold because it is generally sold without any documentation.

The Group discussed due diligence implementation with export house Naumukaya in Bukavu. Its owner Evariste Shamamba told the Group that he sources 90% of his gold from Kamituga and Lugushwa, but that he cannot specify the exact mine locations. He also admitted to export the larger share of his gold illegally, due to high transaction costs when legally exporting gold. According to Mr Shamamba these costs amount to ten percent of the value of officially exported gold. Several payments come on top of the statutory one percent export tax, notably incentives to officials to obtain documents.

Uganda

In September 2012 Uganda Commercial Impex (UCI) submitted a due diligence proposal to the Group for consideration and feedback. The proposal describes how the company wished to reengage in the eastern part of the Democratic Republic of Congo, notably in gold mining areas in Oriental province where the risk of providing indirect support to armed groups through gold purchases is low compared to the Kivus. As part of its due diligence exercise UCI would establish an assessment team to, *inter alia*, periodically visit gold producing mines and trade hubs to identify dealers, sensitise them on their due diligence obligations, verify chain of custody documentation, and liaise with competent authorities to respond to a potential conflict risk.

In 2007 UCI was designated for sanctions and subsequently had been subject to a travel ban and asset freeze imposed by paragraph 1 and 15 of Resolution 1596 (2005). UCI has initiated a delisting procedure, which has thus far been unsuccessful. The Group notes that UCI is free to initiate a second procedure in case the company can transmit additional information to justify delisting. In this regard, the Group confirms that during its investigations in Ituri, North Kivu and Kampala it has found no evidence of gold dealers selling to UCI as a business entity or to its former directors Mr. J.V. Lodhia and his son Mr. Kunal Lodhia.

United Arab Emirates

In its interim report of 2012 the Group welcomed the April 2012 initiative of the Dubai Multi Commodity Centre to issue a practical guidance to assist DMCC licensed members within the UAE's gold and precious metals industry on the implementation of OECD guidelines on due diligence.¹⁸⁰ Since the issuing of the guidance the DMCC hosted several workshops to brief its licensed members, including refiners and jewelers, on the Guidance.

¹⁸⁰ Paragraph 160, S/2012/349

The Group interacted with Dubai Good Delivery List refiners during a visit to the DMCC in September. Refiners' representatives explained that they *a priori* refuse to source directly from the Great Lakes Region, and refuse scrap gold that contains a trace of impurities associated with mined gold to enter their refineries. When sourcing from jewelers in UAE gold souks, refiners demand invoices to check sources of supply of gold, again refusing any gold from unknown or unclear origin.

Such checks notwithstanding, refiners' representatives told the Group that stricter import controls are necessary to protect the UAE market from gold entering from conflict areas, suggesting that hand carried gold should be kept at customs until a certified dealer collects it. According to customs authorities the procedure to date is that those hand carrying gold in UAE must show a letter attesting that the person is an authorised carrier of a certified dealer in UAE, along with an invoice and a certificate of origin.

In turn, these documents are requested by small refiners in the UAE gold souks that smelt scrap bars, nuggets and dust to transform gold for the local jewelry market. The group visited one of the four smelters in Dubai's gold souk. Its manager confirmed to regularly receive gold from various African destinations for smelting. Falling outside DMCC jurisdiction, gold souk companies are not aware on their due diligence obligations with regard to gold from "red flag" locations.

International

On 17 September 2012 the Conflict Free Smelter (CFS) program, London Bullion Market Association (LBMA) and Responsible Jewellery Council (RJC) announced mutual recognition of their independent third party audits of refiners and their due diligence in conformity with OECD due diligence guidance. By 18 July, six gold refiners had been awarded "conflict free" status under the CFS programme. The LBMA guidance is mandatory for sixty-three LBMA Good Delivery gold refiners, compliance on which is reviewed annually by independent auditors. RJC members, including gold refiners, have to undergo mandatory audits in order to become or remain Chain of Custody (CoC) Certified. Three entities have so far individually achieved CoC Certification. None of the gold refiners audited under the different initiatives have a history of sourcing from the DRC or known transiting countries like Uganda and Burundi.

Annex 74

Methodology for the Group's socio-economic assessment of mining zones.

The Group conducted a series of semi-structured interviews, based on a series of standard questions, working with key informants, as well as focus groups in mining areas, covering a wide range of socioeconomic indicators. The Group visited the mining areas and towns of Bunia, Lubutu, Mubi/Bisiye, Butembo, Kindu, Rubaya, Goma, Nyabibwe, Lemera, Idjwi, Bukavu, Misisi, Kalemie and Lubumbashi. For those mining areas it was not able to visit, it gathered information from other sources knowledgeable of the current context in those mining zones, or it relied on findings from visits during the previous mandate. Throughout its research the Group distinguished between four time periods: 1) the period before the government suspension of all artisanal mining activity in the Kivus and Maniema from September 2010; 2) the period during the suspension from September 2010 to March 2011; 3) the period following the lifting of the suspension; 4) and the period following the May 2012 suspension of main export houses Huaying and TTT.

Interviews focused first on mining-related indicators, such as export figures, production levels, prices, revenues and employment. Secondly, interviews focused on social indicators such as food prices, availability of health services, availability of merchandise, school enrolment and investments in mining communities. Thirdly, interviews discussed the security at mining sites, a precondition for any sustainable development.

In addition to interviews at the local level, the Group gathered relevant aggregated economic data at the provincial level and consulted existing research by humanitarian organisations.

Annex 75**Background information on Mai Mai Gedeon.***Mai Mai Gédéon & Coordination pour le référendum et l'autodétermination du Katanga (CORAK)*

The alliance between the Mai Mai Gédéon and the independence fighters of CORAK has expanded its area of control which now includes parts of the territories of Mitwaba, Pweto, Moba, Manono and the Southern tips of Nyunzu and Kalemie, in Katanga province. It is unclear whether Gédéon retains a significant command position within the movement as he is not commanding the operations in Mitwaba.

The alliance continues to launch occasional attacks against FARDC positions and symbolic targets. In July 2012, CORAK attacked the Lubumbashi airport for the second time. In August, a group of Mai Mai Gédéon combatants attacked an FARDC arms depot in the strategically located town of Pweto. One of the main purposes of the CORAK/Gédéon attacks is retrieving weapons and ammunition. CORAK commanders claim that through these attacks, they seized a considerable amount of weapons and ammunition, sufficient to launch an operation against the provincial capital, Lubumbashi. They explained to the Group that captured weapons are transferred to Mai Mai Gédéon in Central Katanga. According to eyewitnesses, the Mai Mai in Mitwaba carry AK 47, machine guns and RPGs.

Annex 76

Example of remote motion sensor and night vision camera which could be installed on Rwandan Defense Forces trails between Kinigi and M23 headquarters at Runyoni.



Annex 77**Organisations and representatives which the Group
officially met with during this mandate.****Democratic Republic of the Congo***Government*

Administration provinciale du Nord Kivu
 Administration provinciale du Sud Kivu
 Administration provinciale du Maniema
 Agence nationale de renseignement
 Auditorat militaire
 Banque Centrale du Congo
 Centre d'évaluation, d'expertise et de certification
 Direction générale des migrations
 Direction Générale des douanes et accises
 Forces armées de la République démocratique du Congo
 Ministère des mines
 Institut congolais pour la conservation de la nature
 Police nationale congolaise
 Police des mines
 Régie des voies aériennes
 Service d'appui et d'assistance au *small-scale mining*

Private sector

AR Gold
 Fédération des entreprises du Congo
 TTT Mining
 Clepad
 Africa Mining Group
 Huyaing
 Lekmining
 Maison Nikele
 Maniema Mining Company
 Maniema Moto
 Metachem
 Minérales Industries Métallurgiques
 North Kivu comptoirs association
 Services Air
 Société Commerciale Industrielle d'explosif

Organizations

United Nations Organization Stabilization Mission in the Democratic Republic of the Congo
 Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights

United Nations Development Programme
United Nations Office on Drugs and Crime
Observatoire du Gouvernance et Paix
Pact
Caritas
Innovation for the Development and the Protection of the Environment
Catholic University of Bukavu
Development Bank of Southern Africa
Human Rights Watch
Union pour le développement et la protection de l'environnement
Programme transitionnel de demobilization et réintégration de la Banque Mondiale
Joint Information and Operations Centre
Commission Justice et Paix
Centre d'Etudes Pour l'Action Sociale
EUSEC
Coopérative Des Artisanaux Miniers du Congo

Rwanda

Government

Ministry of Foreign Affairs and Cooperation
Ministry of Defence
GMD

Private sector

Phoenix Metals
Minerals Supply Africa

Burundi

Government

Ministry of Mines
Office burundais des recettes
National Police
National Intelligence Service
National Defence Force

Private sector

Wolfram Mining and Processing

Uganda

Government

Ministry of Foreign Affairs
Ministry of Defence
Ministry of Energy and Mines
Civil Aviation Authority

Interpol Uganda
Office of the President
Uganda Police Force

Private sector

Uganda Commercial Impex Limited

Kenya

Government

Ministry of Foreign Affairs
Kenya Civil Aviation Authority
Kenya Ports Authority
Kenya Revenue Authority
Kenya Police
National Focal Point on Small Arms and Light Weapons

Organizations

International Crisis Group
Regional Centre on Small Arms (RECSA)

Diplomatic representations

Embassy of Belgium

Republic of South Africa

Private sector

Amalgated Metal Corporation
Traxys
Yunnan Tin Company
Malaysia Smelting Corporation

Organizations

Electronic Industry Citizenship Coalition

United Republic of Tanzania

Government

Ministry of Foreign Affairs
Ministry of Migration
Ministry of Defence
Ministry of Mines
Tanzania Ports Authority
Mzinga corporation

Private sector

Federal Bank of the Middle East

United Arab Emirates

Government

Ministry of Foreign Affairs

Federal Customs Authority

Dubai Multi-Commodities Centre

Private sector

Kaloti Jewellery

Emirates Gold

Belgium

Government

Ministry of Foreign Affairs

Ministry of Justice

Ministry of Defence

Organizations

Institute of Development Policy and Management

Channel Research

International Peace Information Service

France

Government

Ministry of Foreign Affairs

Organizations

Organization for Economic Cooperation and Development

German Federal Institute for Geosciences and Natural Resources

United States of America

Organizations

Enough

Oxfam International

Refugees International

Resolve

Crisis Action

Diplomatic representations to the United Nations

Permanent Mission of the Democratic Republic of the Congo to the United Nations

Permanent Mission of Azerbaijan to the United Nations

Permanent Mission of South Africa to the United Nations

Permanent Mission of Colombia to the United Nations
Permanent Mission of China to the United Nations
Permanent Mission of France to the United Nations
Permanent Mission of Germany to the United Nations
Permanent Mission of Kenya to the United Nations
Permanent Mission of Rwanda to the United Nations
Permanent Mission of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland to the United Nations
Permanent Mission of the United States of America to the United Nations
Permanent Mission of Portugal to the United Nations
Permanent Mission of Pakistan to the United Nations
Permanent Mission of India to the United Nations
Permanent Mission of Uganda to the United Nations
Permanent Mission of the United Arab Emirates to the United Nations
Permanent Mission of the Russian Federation to the United Nations
International Criminal Police Organization

United Kingdom

Government

Ministry of Foreign Affairs

Organizations

International Tin Research Institute

LBMA
